

GUIDE DES POISSONS D'EAU DOUCE DE NOUVELLE-CALÉDONIE



© Poellabauer C., Erbio

Protogobius attiti ♂



DAVAR
Direction des Affaires
Vétérinaires, Alimentaires
et Rurales

Pictogrammes



Une famille est un taxon, groupe utilisé en classification biologique. Elle rassemble les genres (ensemble d'espèces similaires) ayant de nombreux caractères communs.



Espèce vivante dont la présence à l'état naturel est limitée à une région donnée.



Espèce originaire de l'endroit où elle se trouve et qui n'a pas été introduite ou importée.



Se dit d'une espèce introduite volontairement ou par erreur dans un écosystème et qui peut engendrer des nuisances environnementales (écologiques, économiques et sanitaires).

LA LISTE ROUGE UICN

La Liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN Red List en anglais), constitue l'inventaire mondial le plus complet de l'état de conservation global des espèces végétales et animales. Cette liste s'appuie sur une série de critères précis pour évaluer le risque d'extinction de milliers d'espèces et de sous-espèces. Ces critères s'appliquent à toutes les espèces et à toutes les parties du monde. Son objectif essentiel est d'identifier les priorités d'action, de mobiliser l'attention du public et des responsables politiques sur l'urgence et l'étendue des problèmes de conservation, et d'inciter tous les acteurs à agir en vue de limiter le taux d'extinction des espèces. Chaque espèce ou sous-espèce peut être classée dans l'une des catégories suivantes :



Glossaire

Algues planctoniques : Algues vivant dans l'eau douce, saumâtre ou salée, se laissant aller au gré des courants, en flottant plus ou moins passivement. Constituent le phytoplancton (cf. définition).

Amphibiotique : Se dit d'un individu qui effectue son cycle de vie dans deux milieux différents, une partie en eau marine et l'autre en eau douce.

Amphidrome : Se dit d'un poisson d'eau douce qui réalise une partie de son cycle de vie (phase larvaire) en mer ou en eaux saumâtres. La migration n'a pas pour objectif majeur la reproduction.

Anadrome : Se dit d'un poisson qui vit habituellement en mer mais qui remonte les cours d'eau, fleuves, rivières pour s'y reproduire et pondre ses œufs.

Benthique : Se dit d'une espèce qui vit posée sur le fond.

Benthopélagique : Se dit d'une espèce qui vit à la fois sur le fond mais également en pleine eau.

Benthophage : Organisme qui se nourrit de matières organiques présentes sur le fond.

Bouche infère : Bouche dirigée vers le bas permettant de prendre la nourriture présente au fond de l'eau ou collée sur des substrats solides.

Bouche protractile : Bouche capable de s'agrandir et de s'allonger pour capturer et absorber les proies.

Bouche sub-terminale : Forme de bouche tournée vers le bas laquelle permet de chercher de la nourriture dans le sol en fouissant.

Bouche supère : Forme de bouche orientée vers le haut servant à prendre essentiellement de la nourriture à la surface de l'eau.

Bouche terminale : Forme de bouche symétrique sur l'avant de la tête. Présente chez les poissons se nourrissant en pleine eau.

Carnassier (ou carnivore) : Individu dont le régime alimentaire est basé sur la consommation de chairs ou de tissus d'animaux vivants ou morts.

Catadrome : Organisme qui vit en milieu dulcicole (eau douce) et se reproduit en milieu marin.

Civelle : Stade juvénile précoce de l'anguille qui résulte d'une larve leptocéphale et est caractérisée par la transparence du corps.

Cryptique : Stratégie qui favorise la dissimulation d'un organisme dans son milieu naturel.

Démersale : Poisson qui vit près du fond sans pour autant y vivre de façon permanente.

Détritivore : Se dit d'une espèce qui se nourrit de débris animaux et végétaux.

Diatomées : Microalgues unicellulaires présentes dans tous les milieux aquatiques.

Dichroisme sexuel : Différence de couleur entre la femelle et le mâle d'une même espèce.

Diurne : Qui vit le jour.

Écaille axillaire : Écaille allongée et pointue située à la jonction entre les nageoires et le corps d'un poisson.

Écaille cycloïde : Se dit d'une écaille fine et molle ayant un bord postérieur lisse.

Écaille prédorsale : Écaille présente en avant de la première nageoire dorsale.

Euryhaline : Individu capable de supporter de grandes variations de salinité de l'eau environnante.

Frai : Ponte des œufs des poissons et/ou jeunes poissons.

Faune interstitielle : Ensemble des animaux vivant exclusivement ou habituellement dans les intervalles des sédiments, au fond de l'eau.

Gravide : Se dit d'une femelle prête à pondre.

Grégaire : Se dit d'un organisme qui vit et évolue en groupe ou en communauté (en banc).

Gonopode : Nageoire anale modifiée en un organe sexuel en vue de la fécondation interne chez certains poissons mâles (Ovipares et Ovovivipares).

Herbivore : Se dit d'un organismes qui se nourrit exclusivement ou presque de plantes vivantes.

Glossaire

Hermaphrodite : Qualifie un organisme portant les organes reproducteurs des deux sexes, mâle et femelle.

La longueur totale (LT) : Définit la distance séparant le bout du museau du poisson jusqu'à l'extrémité de la nageoire caudale, donc la longueur du poisson avec la queue.

La longueur standard (LS) : Définit la distance séparant le bout du museau du poisson à la base de la nageoire caudale. C'est cette mesure de longueur sans la queue qui est «l'unité internationale».

Lentique : Se dit d'un milieu d'eaux calmes à renouvellement lent (lacs, marécages, étangs, mares, certaines rivières etc.), par opposition aux milieux d'eaux courantes qui correspondent aux écosystèmes lotiques.

Leptocéphale : Qualifie généralement la très jeune larve d'anguilles, de congres et de murènes.

Ligne latérale : Alignement longitudinal d'écaillés perforées par les organes sensoriels permettant au poisson de percevoir, notamment, les variations de pression du milieu aquatique.

Marge operculaire : Bord de l'opercule.

Nageoires pelviennes : Désignent les nageoires situées sous le corps, entre la tête et l'anus.

Nageoire caudale : Elle est située à l'extrémité postérieure du corps du poisson. La nageoire caudale est comparable à la queue.

Omnivore : Désigne un régime alimentaire comportant aussi bien des aliments d'origine végétale qu'animale.

Océanodrome : Se dit des espèces de poissons qui effectuent des migrations tout en restant en eau de mer.

Oviducte : Conduit par lequel les œufs passent de l'ovaire à l'orifice génital.

Ovipare : Se dit d'une espèce dont les femelles pondent des œufs fécondés ou non et dont la croissance embryonnaire se termine hors de l'organisme maternel.

Ovovivipare : Se dit d'une espèce dont les œufs incubent et éclosent dans le ventre de la femelle, sans relation nutritive avec celle-ci.

Pédoncule caudal : Partie postérieure amincie du corps portant la nageoire caudale.

Pélagique : Se dit d'une espèce qui vit en surface ou en pleine eau.

Phytoplancton (ou plancton végétal) : Ensemble des organismes végétaux vivant en suspension dans l'eau.

Piscivore : Se dit d'une espèce qui se nourrit exclusivement de poissons.

Plancton : Ensemble des organismes vivant dans les eaux douces, saumâtres et salées, le plus souvent en suspension (par opposition au necton).

Région prédorsale : Région présente en avant de la première nageoire dorsale.

Rhéophile : Se dit d'un organisme qui aime évoluer dans des zones de fort courant.

Saumâtre : Se dit d'un milieu dont la salinité varie et est intermédiaire entre celle de l'eau de mer et celle de l'eau douce.

Scutelle : Excroissance composée d'os, d'écaillés ou de chitine présente sur la queue de poissons ou de certains mammifères, les écaillés des pattes de certains oiseaux, la carapace d'une tortue, la peau des crocodiles,...

Semi-lunaire : Se dit d'une nageoire caudale se terminant en croissant de lune.

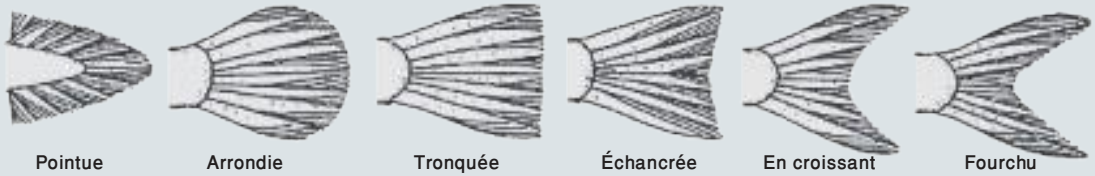
Tache axillaire : Tache présente à la jonction entre les nageoires et le corps d'un poisson.

Zooplancton (ou plancton animal) : Ensemble des animaux qui vivent en suspension dans l'eau.

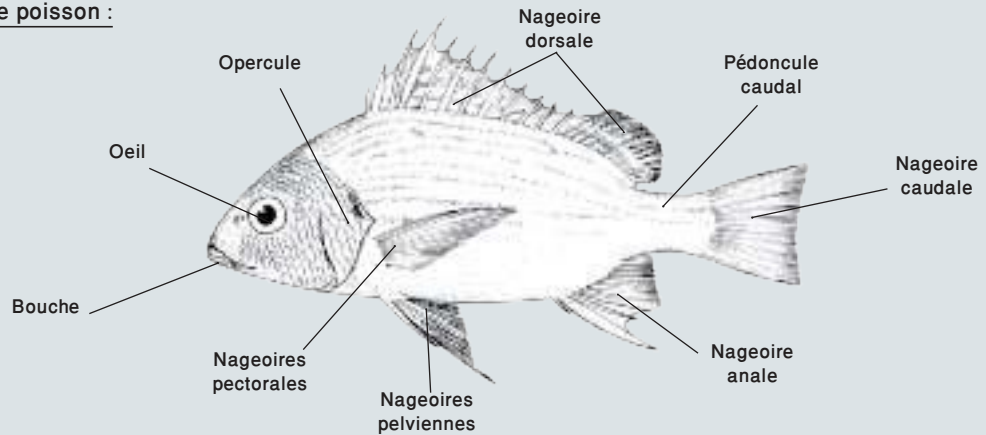
Zone intertidale (ou zone de marnage) : est la partie du littoral située entre les limites extrêmes des plus hautes et des plus basses marées.

Glossaire

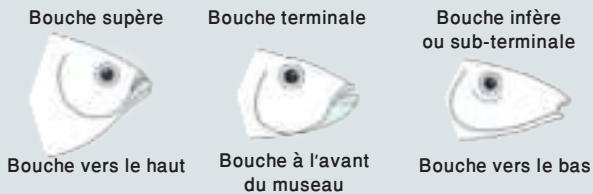
Type de nageoire caudale :



Légende poisson :



Type de bouche :



Glossaire

Type d'écailles :



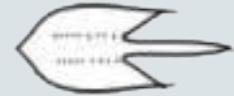
L'écaille cténoïde



L'écaille cycloïde



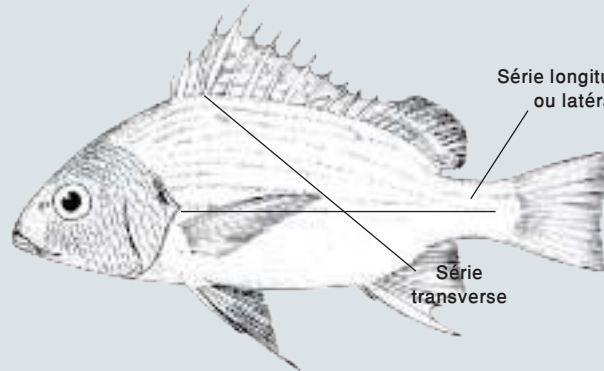
L'écaille ganoïde



L'écaille placoïde

Série d'écailles :

Série en zigzag



Série longitudinale
ou latérale

Série
transverse

Aiguillette *Ablennes hians*



Bouche en forme
de bec pourvue de
nombreuses dents

Nageoires situées très en arrière du corps

Aiguillette *Ablennes hians*

Description

Corps fuselé, fortement comprimé latéralement avec 12 à 14 barres verticales sombres. Le dos est bleu foncé et le ventre blanc argenté avec des taches noires sur le milieu de corps. La bouche supère* forme un véritable bec pourvu de nombreuses petites dents pointues. Les nageoires dorsale et anale sont situées très en arrière sur le corps. La nageoire dorsale est composée de 23 à 26 rayons mous et l'anale de 24 à 28.

Longueur totale* : 70 cm en moyenne.

Régime alimentaire

Carnivore*. Se nourrit de petits poissons.

Habitat

Fréquente les eaux côtières et océaniques. Affectionne les embouchures des rivières côtières.

Reproduction et cycle de vie

Espèce ovovivipare*. La fécondation est externe. Les œufs, munis de filaments adhésifs, flottent entre deux eaux et finiront par s'accrocher au fond ou sur des objets flottants.

Répartition

Distribution mondiale dans les eaux tropicales et tempérées chaudes. Présent en Nouvelle-Calédonie.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

FAMILLE
BELONIDAE

STATUT ESPÈCE
AUTOCHTONE

STATUT UICN
NON INSCRIT

* Voir glossaire

Acanthopagrus akazakii *Acanthopagrus akazakii*



Acanthopagrus akazakii (A et B),
à ne pas confondre avec *A. berda* (C et D)

Acanthopagrus akazakii *Acanthopagrus akazakii*

FAMILLE
SPARIDAESTATUT ESPÈCE
ENDÉMIQUESTATUT UICN
NON INSCRIT

Description

Acanthopagrus vient du grec : akantha = épine, pagros, une sorte de poisson avec 10 à 12 épines dorsales, 3 épines et 8 rayons mous à la nageoire anale. *A. akazakii* ressemble globalement à *A. berda*, mais diffère par 4 ½ rangées d'écaillles entre la base de la 5^{ème} épine dorsale* et la ligne latérale* (contre 3 ½ pour *A. berda*), un profil de tête convexe (concave pour *A. berda*) du bout de museau jusqu'au-dessus de l'œil, les 2^e et 3^e épines anales* sont plates contre des formes rondes et robustes chez *A. berda*. 44 à 46 écaillles munies de pores sur la ligne latérale

Longueur totale* : Courante 35cm, taille maximale 90cm pour 3,2kg.

Régime alimentaire

Carnivore*, elle se nourrit d'invertébrés, y compris les vers, mollusques, crustacés, des échinodermes et de petits poissons. Poisson pêché, sa chair est excellente. Vendu frais sur les marchés.

Habitat

Espèce diurne* nageant en pleine eau le long des berges ou entre les rochers dans les cours d'eaux claires.

Reproduction et cycle de vie

Hermaphrodites protérandriques (se dit d'un hermaphrodite fonctionnant d'abord comme mâle, puis comme femelle), taille de changement de sexe = 19,1cm de longueur totale, l'âge de changement de sexe est d'environ 2 ans. La brème bleue remonte les estuaires et embouchure de rivière pour se reproduire.

Répartition

Océanodromes : les brèmes migrent >500m tous les jours, le but étant la recherche de nourriture, puis anadrome (6-4km) durant la période de reproduction (frai de mai à août).

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5). Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire



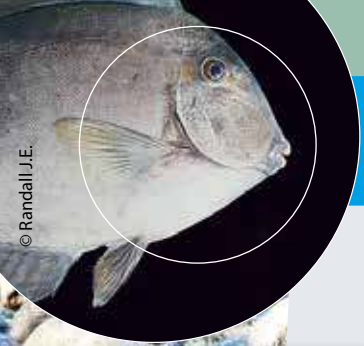
DAVAR
Direction des Affaires
Vétérinaires, Alimentaires
et Rurales

Picot canaque *Acanthurus blochii*



Picot canaque *Acanthurus blochii*

© Randall J.E.

FAMILLE
ACANTHURIDAESTATUT ESPÈCE
AUTOCHTONESTATUT UICN
PRÉOCCUPATION
MINEURE
LC

Description

Corps bleu-gris avec de nombreuses taches brunes ou jaunâtres qui ont tendance à former des lignes irrégulières. Rayures étroites et irrégulières sur la tête. Tache jaune à l'arrière de l'œil. Nageoires pectorales de couleur brun-clair à bleu-gris et jaune sur l'extérieur. Barre blanche plus ou moins visible à la base de la nageoire caudale*. Nageoire caudale* semilunaire.*

Longueur totale* : 30 à 40 cm.

Régime alimentaire

Herbivore*, se nourrit d'algues.

Habitat

Observés en groupe dans l'embouchure et les cours inférieur des rivières. Fréquentent plus souvent les récifs.

Reproduction et cycle de vie

La reproduction a lieu en mer. Les œufs sont pondus et fécondés en pleine eau et dérivent ensuite au gré des courants.

Répartition

Toute la région Indo-Pacifique. Présent en Nouvelle-Calédonie.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : 40kg par bateau et par sortie.

* Voir glossaire

Ambache à longue épine *Ambassis interrupta*

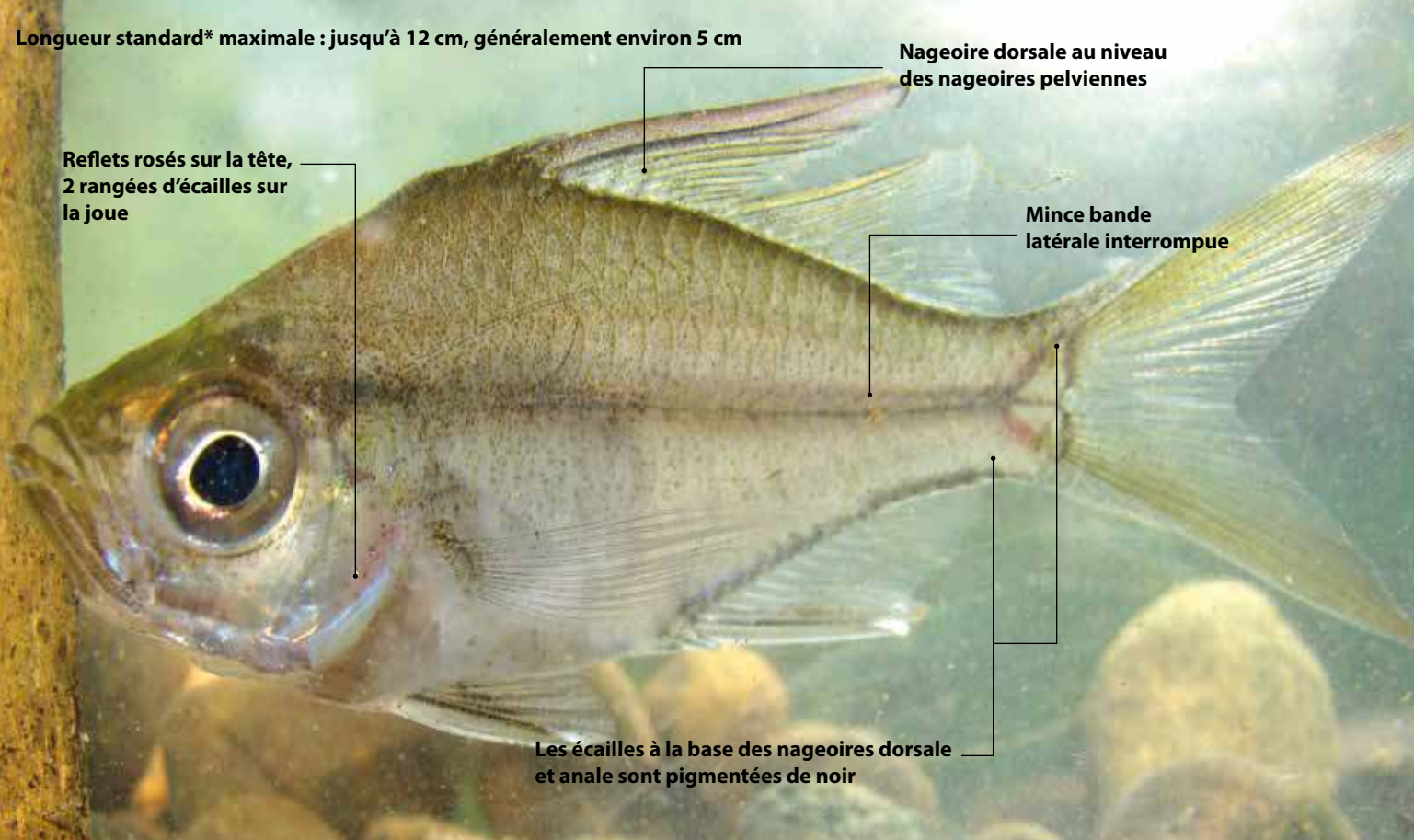
Longueur standard* maximale : jusqu'à 12 cm, généralement environ 5 cm

Nageoire dorsale au niveau
des nageoires pelviennes

Reflets rosés sur la tête,
2 rangées d'écaillés sur
la joue

Mince bande
latérale interrompue

Les écailles à la base des nageoires dorsale
et anale sont pigmentées de noir



Ambache à longue épine *Ambassis interrupta*

FAMILLE
AMBASSIDAE



AUTOCHTONE



STATUT UICN
PRÉOCCUPATION
MINEURE
LC



Description

On reconnaît les ambaches par leur corps transparent – le nom anglais étant « glassperchlet », allongé, comprimé latéralement et recouvert d'écaillles assez grandes. Les joues portent 2 rangées d'écaillles. La 2^e épine de la 1^{re} nageoire dorsale est très grande (« longspined »). La nageoire caudale est fourchue. Le corps est semi-transparent, souvent vert-brun sur le dos, avec des reflets argentés et rosés sur la tête et les flancs. Les écaillles à la base des nageoires dorsale et anale sont pigmentées de noir. Une mince bande latérale noire ou brillante est présente dans la partie postérieure du corps. **Longueur standard* maximale** : jusqu'à 12 cm, généralement environ 5 cm.

Régime alimentaire

L'espèce est carnivore* et se nourrit de petits poissons et de crustacés qu'elle happe en pleine eau.

Habitat

Cette espèce privilégie les zones en aval de la limite de salure des eaux, dans les estuaires et sur le littoral.

Reproduction et cycle de vie

L'Ambache est amphidrome* et se reproduit dans la mer et les estuaires. Il est principalement diurne*.

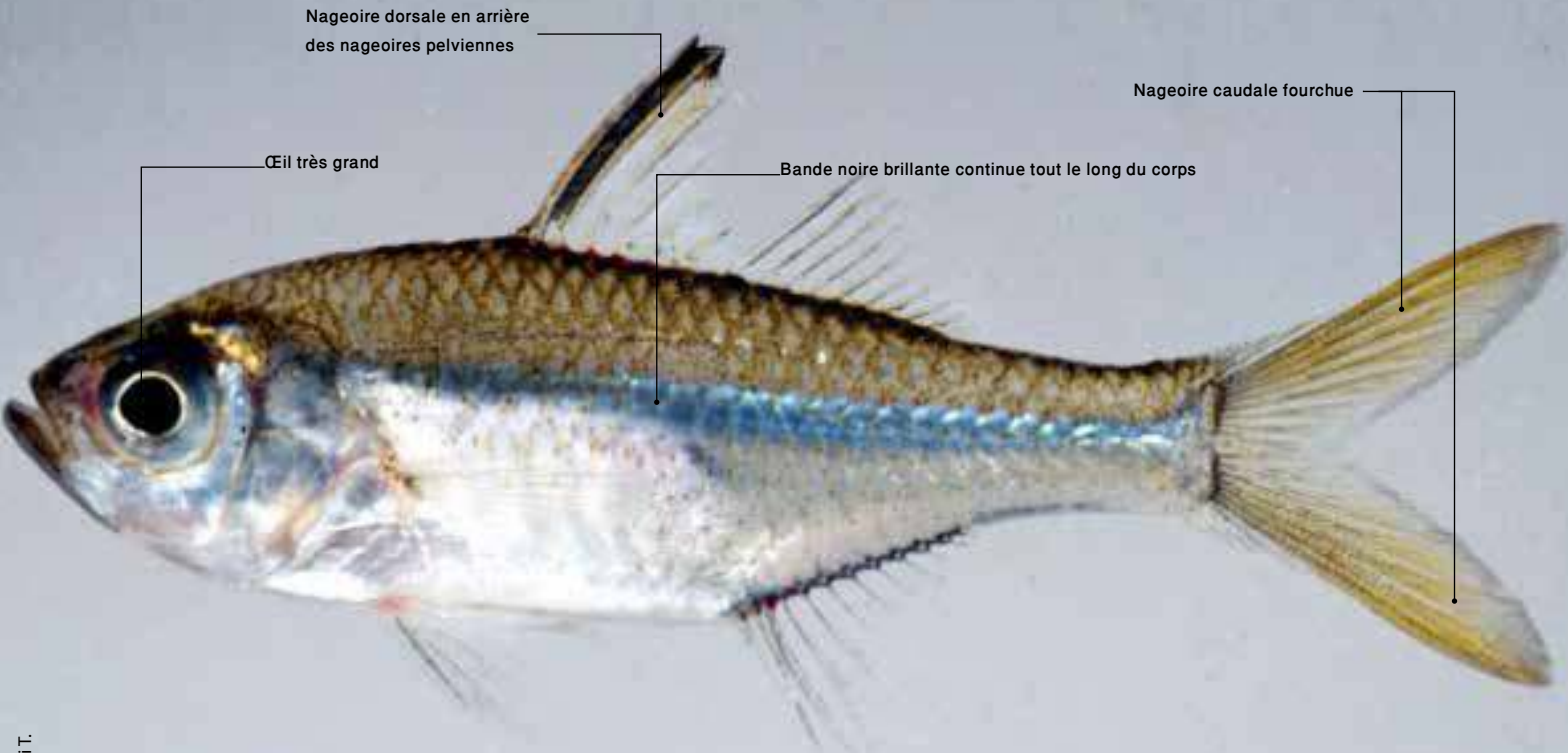
Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : Il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur totale est inférieure à 14cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Ambâche *Ambassis miops*



Ambâche *Ambassis miops*

©Suzuki T.

Avec la participation de Mocamana et Erbio

FAMILLE
AMBASSIDAESTATUT ESPÈCE
AUTOCHTONESTATUT UICN
PRÉOCCUPATION
MINEURE
LC

Description

Corps allongé et comprimé latéralement. Vert brun sur le dos, argenté sur la tête et les flancs. Bande noire brillante tout le long du corps. La nageoire dorsale se présente en deux parties distinctes. La première a 7 rayons épineux, la seconde 1 rayon épineux et 9 ou 10 rayons mous. Nageoire anale avec 3 rayons épineux et 9 ou 10 rayons mous. Les yeux sont grands, le museau arrondi. Nageoire caudale* fourchue.

Longueur totale* : 7 cm en moyenne.

Régime alimentaire

Omnivore*. Se nourrit de zooplancton*, d'algues benthiques*, d'insectes aquatiques et de petits poissons.

Habitat

Fréquente le cours inférieur des rivières dans l'eau claire, à faible et moyenne vitesse de courant. Également présente dans les embouchures, parfois près des mangroves en zone côtière.

Reproduction et cycle de vie

Espèce amphidrome*. L'espèce a un stade larvaire marin comme le laisse supposer sa large répartition.

Répartition

Indo-Pacifique ouest : de l'Inde aux Samoa en passant par la Nouvelle-Calédonie.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Anguille Australe *Anguilla australis schmidtii*

Longueur totale jusqu'à 1 m

Nageoire dorsale courte
débuté légèrement en
avant de l'anus

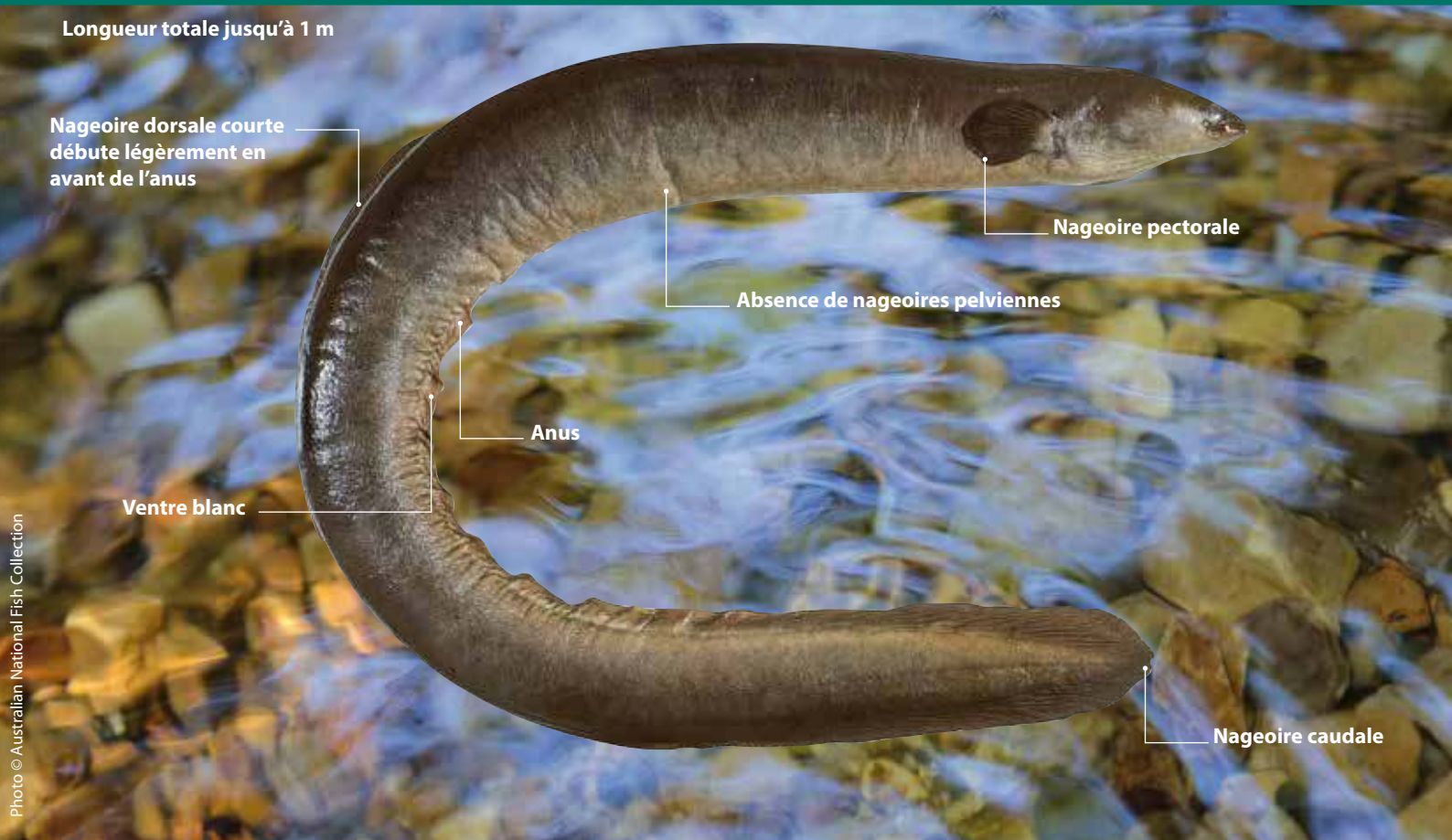
Nageoire pectorale

Absence de nageoires pelviennes

Anus

Ventre blanc

Nageoire caudale



Anguille Australe *Anguilla australis schmidtii*



FAMILLE
ANGUILLIDAE



AUTOCHTONE



STATUT UICN
NON INSCRIT



Description

Les nageoires dorsale et anale de l'anguille australe, sont soudées avec la nageoire caudale. La nageoire dorsale est courte, et débute légèrement en avant de l'anus. Les nageoires pectorales sont bien développées. Pas de nageoires pelviennes*. Le centre de l'oeil est au niveau de l'angle de la mâchoire. La couleur de la peau est uniformément grise, à tous les stades du développement et son ventre est blanc. Au stade de migration vers la mer, les femelles matures sont plus grandes que les mâles.

Taille : Elles mesurent jusqu'à 1 m.

Régime alimentaire

Cette anguille se nourrit la nuit, elle consomme des crustacés (crevettes de creeks) et des poissons (lochons).

Habitat

Elle vit dans les eaux courantes du cours inférieur au cours moyen, mais aussi dans les eaux stagnantes.

Reproduction et cycle de vie

L'anguille australe est une espèce catadrome*. Apportées par le courant sud Équatorial, les larves (leptocéphales*) arrivent à proximité des côtes au bout de 5-6 mois. A l'approche des îles, elles se métamorphosent en civelles* (44-56 mm), qui colonisent les embouchures (entre avril et juillet).

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Anguille marbrée *Anguilla marmorata*



Nageoire
dorsale
longue et
en avant de
l'anus

Dos marbré

Ventre blanc

Niveau de l'anus

Longueur totale* : les femelles peuvent atteindre une longueur totale de 200 cm de long pour un poids compris entre 3,5 et 9 kg, tandis que les mâles ne mesurent que 40 à 70 cm

Anguille marbrée *Anguilla marmorata*

Description

Cette anguille a été nommée *marmorata* (de *marmor*, marbre), car chez l'adulte, la partie dorsale est marbrée de brun-noir sur un fond gris-jaune. Cette pigmentation peut toutefois s'estomper. Le ventre est blanc. Les nageoires dorsale et anale sont soudées avec la nageoire caudale*. Absence de nageoires pelviennes*. La nageoire dorsale est longue et située très en avant de l'anus. Au stade de migration vers la mer, les femelles matures sont plus grandes que les mâles.

Longueur totale* : Les femelles peuvent atteindre une longueur totale de 200 cm de long pour un poids compris entre 3,5 et 9 kg, tandis que les mâles ne mesurent que 40 à 70 cm.

Régime alimentaire

Carnivore*, l'anguille marbrée se nourrit la nuit. Les jeunes se nourrissent de larves et de crevettes. Lorsqu'elles deviennent plus grosses, elles se nourrissent également d'annélides, de mollusques, d'insectes et de poissons (lochons).

Habitat

Elle vit dans les eaux courantes depuis les estuaires jusqu'au cours supérieur, mais aussi dans les eaux stagnantes.

Reproduction et cycle de vie

L'espèce est catadrome*. Les oeufs sont pondus en pleine mer. A l'approche des îles, les larves (leptocéphales*) se métamorphosent en civelles* afin de coloniser les embouchures entre octobre et avril (avec un pic en janvier-février). La remontée des anguilles marbrées en eau douce a lieu au cours de la saison cyclonique.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : Il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur totale est inférieure à 14cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

FAMILLE ANGUILLIDAE

AUTOCHTONE

STATUT UICN PRÉOCCUPATION
MINEURE
LC

* Voir glossaire

Anguille de montagne *Anguilla megastoma*

Longueur totale 1 m 65 pour la femelle et 1 m pour le mâle



Anguille de montagne *Anguilla megastoma*

Description

Cette anguille a été nommée ainsi en raison de la grande taille de sa bouche. Elle est beaucoup plus filiforme que l'anguille marbrée (*Anguilla marmorata*). Les nageoires dorsale et anale sont soudées avec la nageoire caudale*. Sa nageoire dorsale est longue et située très en avant de l'anus. Ses nageoires pectorales sont bien développées, Elle ne possède pas de nageoires pelviennes*. Son corps est marron-jaune avec des marbrures noires sur le dos et jaune pâle sur le ventre.

Taille : Les femelles peuvent atteindre 1,65 m de long et un poids de 9 kg. Les mâles ne mesurent que 1 m de long maximum.

Régime alimentaire

Elle se nourrit la nuit. Elle consomme des crustacés (surtout crevettes de creeks) et des poissons (lochons).

Habitat

Cette anguille vit dans le cours supérieur des creeks.

Reproduction et cycle de vie

C'est une espèce catadrome*. Apportées par le courant sud équatorial, les larves (leptocéphales*) apparaissent au niveau des côtes au bout de 5-6 mois. A l'approche des îles, elles se métamorphosent en civelles* qui colonisent les embouchures des rivières.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

FAMILLE
ANGUILLIDAE

AUTOCHTONE

STATUT UICN
NON INSCRIT

* Voir glossaire

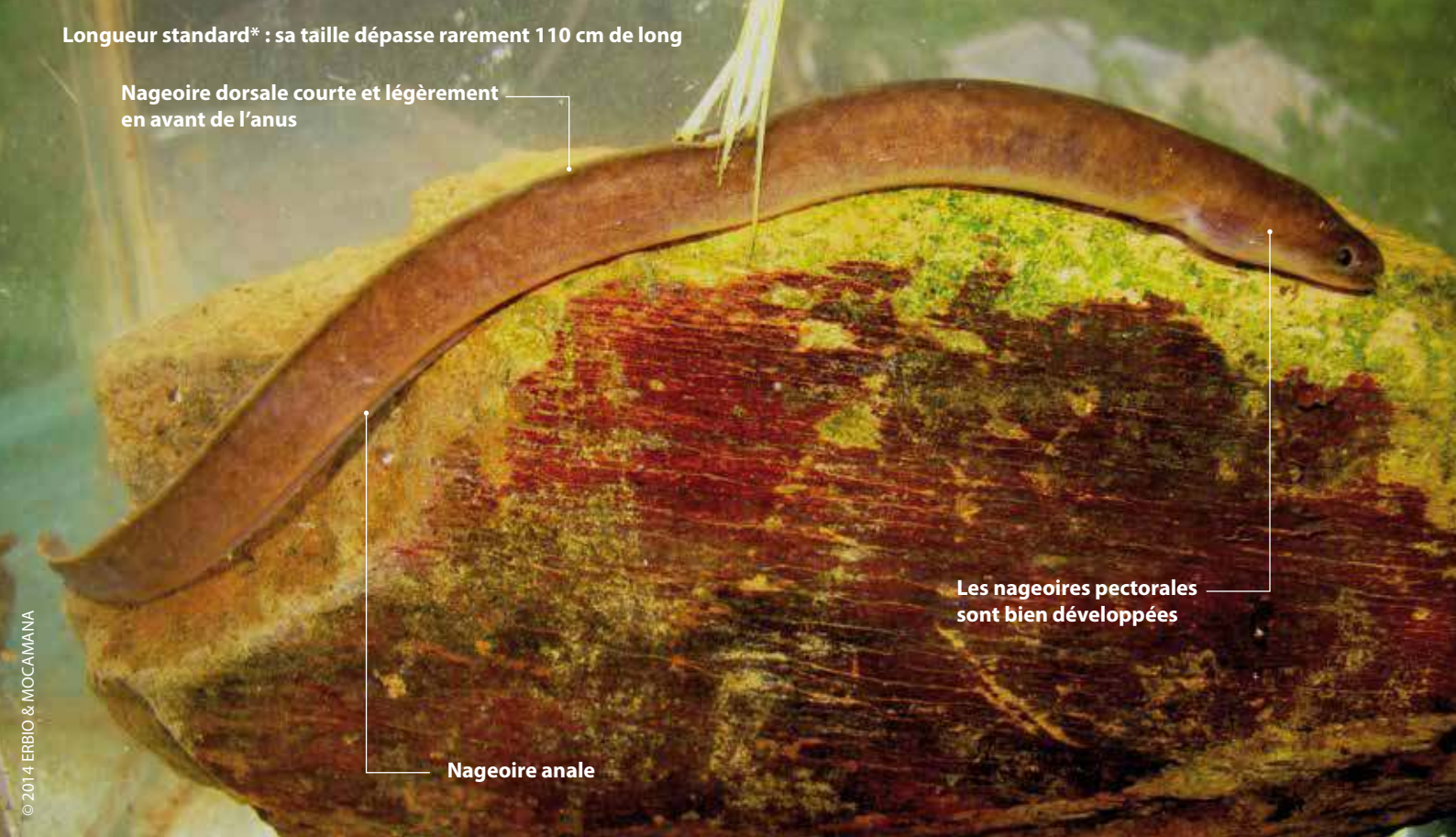
Anguille de vase *Anguilla obscura*

Longueur standard* : sa taille dépasse rarement 110 cm de long

Nageoire dorsale courte et légèrement en avant de l'anus

Les nageoires pectorales sont bien développées

Nageoire anale



Anguille de vase *Anguilla obscura*

Description

Les nageoires dorsale et anale de l'anguille de vase sont soudées avec la nageoire caudale. Elle ne possède pas de nageoire pelvienne*. Ses nageoires pectorales sont bien développées. Sa nageoire dorsale est courte, légèrement en avant de l'anus. Sa peau est uniformément grise, à l'exception de son ventre qui est blanc. Au stade de la migration vers la mer, les femelles sont plus grandes que les mâles.

Longueur standard* : Sa taille dépasse rarement 110 cm de long.

Régime alimentaire

Elle se nourrit la nuit et consomme des crustacés (crevettes de creeks essentiellement), des poissons (lochons), mais surtout des mollusques et des larves d'insectes aquatiques.

Habitat

L'anguille de vase vit dans les eaux peu courantes du cours inférieur et dans les trous d'eau des Iles Loyauté.

Reproduction et cycle de vie

C'est une espèce catadrome*. Apportées par le courant sud équatorial, les larves (leptocéphales) apparaissent au niveau des côtes au bout de 5-6 mois. A l'approche des îles, elles se métamorphosent en civelles* (46-53mm) qui colonisent les embouchures des rivières (entre avril et juillet).

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : Il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur totale est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

FAMILLE
ENGRAULIDAE



AUTOCHTONE



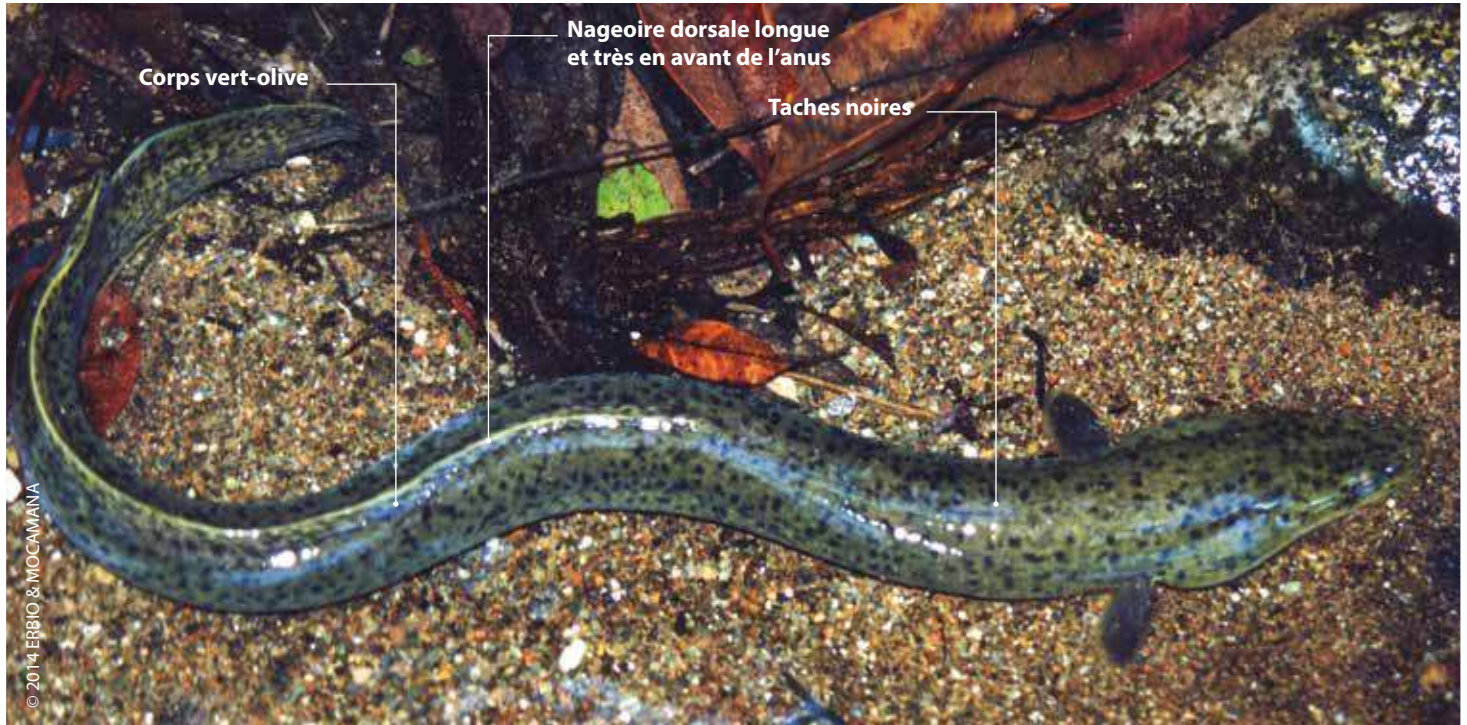
STATUT UICN
NON INSCRIT



* Voir glossaire

Anguille tachetée *Anguilla reinhardtii*

Longueur standard* : adulte, elle peut mesurer jusqu'à 1 m 65



Anguille tachetée *Anguilla reinhardtii*

FAMILLE
ANGUILLIDAE

AUTOCHTONE

STATUT UICN
NON INSCRIT

Description

L'anguille tachetée a une peau vert-olive à jaune-brun, tachetée de points noirs. Son ventre est jaune-beige. Il s'agit, avec *Anguilla marmorata*, de la plus commune des anguilles de Nouvelle-Calédonie. Ses nageoires dorsales, anale et caudale sont fusionnées. Elle ne possède pas de nageoire pelvienne*. Au stade de la migration vers la mer, les femelles sont plus grandes que les mâles.

Longueur standard* : Adulte, elle peut mesurer jusqu'à 1m65.

Régime alimentaire

Carnivore*, cette anguille se nourrit la nuit. Son régime alimentaire est de type opportuniste : elle consomme des crustacés, des poissons et des larves d'insectes aquatiques.

Habitat

Elle vit dans les eaux courantes depuis les estuaires jusqu'au cours moyen, mais aussi dans les eaux stagnantes.

Reproduction et cycle de vie

L'espèce est catadrome*. Les oeufs sont pondus en pleine mer. À l'approche des îles, les larves (leptocéphales*) se métamorphosent en civelles* qui colonisent les embouchures entre octobre et avril avec un pic en janvier-février. Les adultes remontent le cours inférieur vers le cours supérieur à la recherche de nouveaux habitats.

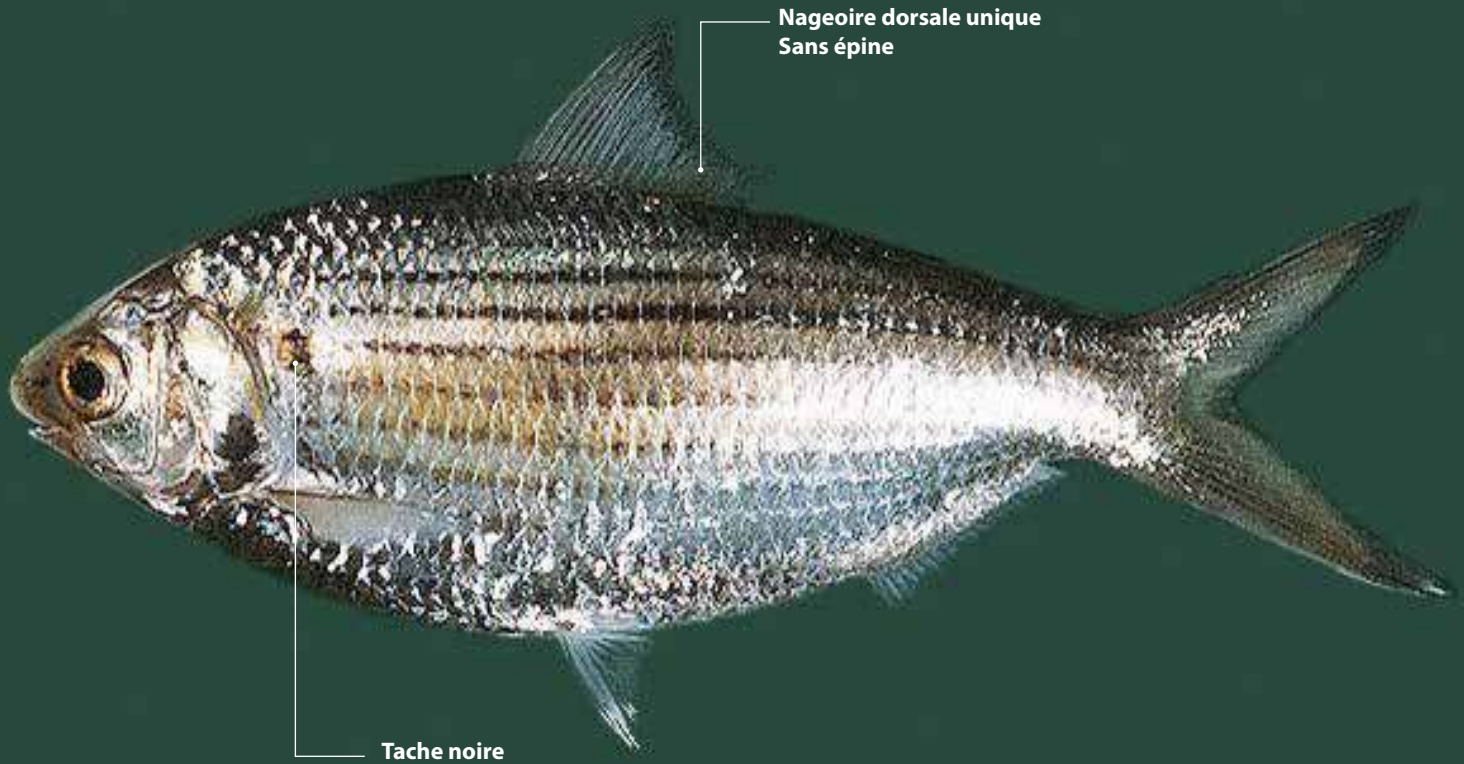
Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : Il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur totale est inférieure à 14cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Alose chaconde *Anodontostoma chacunda*



Alose chaconde *Anodontostoma chacunda*

FAMILLE
CLUPEIDAE

AUTOCHTONE

STATUT UICN
NON INSCRIT

Description

L'alse chaconde a une tache noire derrière l'ouverture des branchies. Cette espèce fait partie de la famille des Clupéidés qui appartient elle-même à l'ordre des Clupéiformes.

Les Clupéiformes existent depuis plus de 120 millions d'années et les espèces actuelles ont conservé de nombreux caractères primitifs. Parmi ces caractères, on peut citer l'absence d'épines et la présence d'une seule nageoire dorsale.

Ces petits poissons sont des poissons fourrages, c'est-à-dire fortement consommés par les espèces prédatrices et c'est à juste titre que les pêcheurs les utilisent comme appâts.

Taille : Il mesure de 10 à 14 cm.

Régime alimentaire

L'*Anodontostoma chacunda* se nourrit de diatomées, de radiolaires, de mollusques, de copépodes et de crustacés.

Habitat

C'est un poisson marin habituellement côtier, mais il peut remonter les rivières lors des marées hautes.

Reproduction et cycle de vie

L'alse chaconde est anadrome*.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

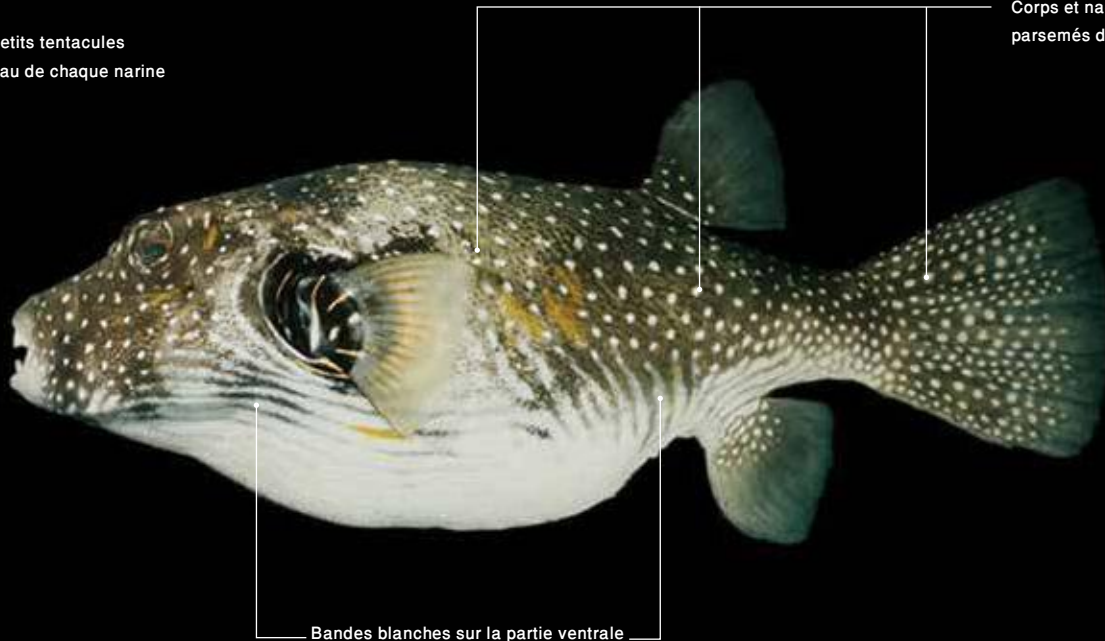
Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Ballon à épaule noire *Arothron hispidus*

Présence de 2 petits tentacules
charnus au niveau de chaque narine

Corps et nageoire caudale
parsemés de taches blanches



Bandes blanches sur la partie ventrale

Ballon à épaule noire *Arothron hispidus*



© Randall, J.E.

FAMILLE
TETRAODONTIDAESTATUT ESPÈCE
AUTOCHTONESTATUT UICN
NON INSCRIT

Description

Nageoire dorsale composée de 10-11 rayons mous. Nageoire anale présentant 10 ou 11 rayons mous. Le corps est généralement brun-verdâtre. Corps et nageoire caudale sont parsemés de nombreuses taches blanches. La partie ventrale est marquée de barres blanches. Le corps est également recouvert de petites épines, à l'exception du museau et du pédoncule caudal*. Présence de 2 petits tentacules charnus au niveau de chaque narine.

Longueur totale * : le poisson ballon à épaule noire peut atteindre 50 cm.

Régime alimentaire

Omnivore* et détritivore*. Se nourrit aussi bien de chair que d'algues coralliennes, de détritus, de mollusques, d'éponges, de coraux, de crabes et d'échinodermes.

Habitat

Les adultes vivent surtout sur les pentes externes des récifs jusqu'à 50 m de profondeur. Les juvéniles sont plutôt dans les estuaires, les baies côtières, dans les eaux saumâtres* et dans les embouchures des rivières et des creeks. Ils affectionnent les étendues sablonneuses de faible profondeur.

Reproduction et cycle de vie

Espèce benthopélagique*, habituellement solitaire et territoriale. Ovipares*. Reproduction : les mâles construisent des nids dans le sable où les femelles viendront pondre. Fécondation externe.

Répartition

Indo-Pacifique : Mer rouge, Afrique de l'Est, du Nord du Japon à l'est de l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, les îles d'Hawaï. Présent également du Golfe de Californie au Panama.

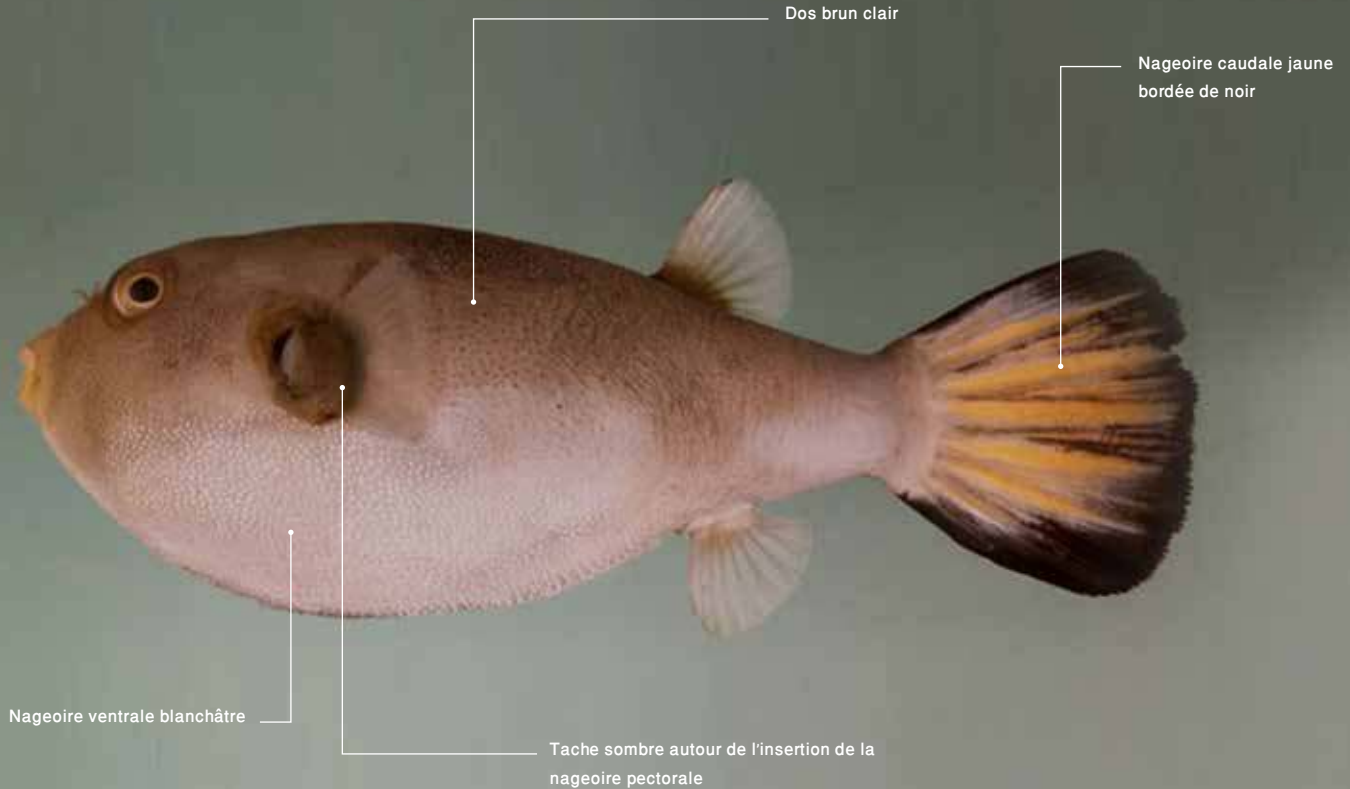
Informations légales

Poisson non comestible : toxique pour l'homme. Foie, ovaires et yeux contiennent un poison très toxique (actif à des concentrations infimes de l'ordre du nanomolaire) : la tétrotoxine.

Il n'existe pas d'antidote. La mort intervient dans les 4 à 6 heures, (paralysie des muscles entraînant la mort par arrêt respiratoire).

* Voir glossaire

Poisson-ballon immaculé *Arothron immaculatus*



Poisson-ballon immaculé *Arothron immaculatus*

© Randall, J. E.

FAMILLE
TETRAODONTIDAESTATUT ESPÈCE
AUTOCHTONESTATUT UICN
NON INSCRIT

Description

Le corps est recouvert d'épines et présente une couleur allant du gris pâle au brun clair sur le dos. La partie ventrale est blanchâtre. L'insertion de la nageoire pectorale est entourée d'une tache sombre allant du brun-jaune au noir. Nageoire dorsale composée de 9 à 11 rayons mous. Nageoire anale présentant 9 à 17 rayons mous. La nageoire caudale*, arrondie, est jaune bordée de noir. Museau court et obtus.

Longueur totale * : le poisson ballon immaculé peut atteindre 30 cm.

Régime alimentaire

Omnivore* et détritivore*. Le poisson-ballon immaculé se nourrit aussi bien de chair que d'algues coralliennes, de détritus, de mollusques, d'éponges, de coraux, de crabes et d'échinodermes. **Habitat** Vit principalement dans les estuaires. Il affectionne les herbiers marins et les zones de mangroves. On le retrouve également vers les récifs jusqu'à 30 m de profondeur.

Reproduction et cycle de vie

C'est une espèce benthopélagique*, solitaire et territoriale.

Comme tous les *Arothron*, le poisson-ballon immaculé est ovipare*. Les mâles construisent des nids dans le sable où les femelles viendront pondre des œufs. La fécondation est externe.

Répartition

Indo-Pacifique : Mer rouge, de l'Afrique de l'Est jusqu'en Afrique du Sud. On le retrouve également en Inde, en Indonésie du Nord, du Japon à l'Est de l'Australie, en passant par la Nouvelle-Calédonie.

Informations légales

Poisson non comestible : toxique pour l'homme. Foie, ovaires et yeux contiennent un poison très toxique (actif à des concentrations infimes de l'ordre du nanomolaire) : la tétrodotoxine.

Il n'existe pas d'antidote. La mort intervient dans les 4 à 6 heures, (paralysie des muscles entraînant la mort par arrêt respiratoire).

* Voir glossaire

Prêtre *Atherinomorus lacunosus*

Longueur standard* : jusqu'à 25 cm

Le corps est plus foncé sur la partie supérieure



Prêtre *Atherinomorus lacunosus*



FAMILLE
ATHERINO-
MORINAE



AUTOCHTONE



STATUT UICN
NON INSCRIT



Description

Le corps du prêtre est vert-jaune et plus foncé sur la partie supérieure. Ce petit poisson au comportement grégaire*, est la proie habituelle des carnivores*, notamment des caranges et des grosses aiguillettes. Il est aussi souvent utilisé comme appât pour la pêche à la ligne.

Longueur standard* : jusqu'à 25 cm.

Régime alimentaire

Il se nourrit de zooplancton et de petits invertébrés.

Habitat

Le prêtre à la particularité de pouvoir habiter des milieux très différents. On le retrouve du littoral jusqu'aux passes et fréquemment autour des piliers de wharfs.

Reproduction et cycle de vie

Cette espèce est principalement nocturne*.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : Il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Carangue à queue jaune *Atule mate*



Tache noire à l'arrière
de l'opercule

Nageoires jaunâtres

Carangue à queue jaune *Atule mate*



FAMILLE
CARANGIDAE

STATUT ESPÈCE
ENDÉMIQUE

STATUT UICN
NON INSCRIT

Description

Corps ovale et allongé, comprimé latéralement. Partie dorsale vert-olive, partie ventrale blanche ou argentée. Tache noire à l'arrière de l'opercule. Nageoires dorsales et caudale* jaune verdâtre. Nageoire caudale* fourchue. Première dorsale composée de 8 rayons épineux. Deuxième dorsale avec 1 rayon épineux et 22 à 25 mous. Nageoire anale avec 3 rayons épineux et 18 à 21 rayons mous.

Longueur totale* : 25 cm en moyenne.

Régime alimentaire

Carnivore*. Se nourrit de petits poissons, de crustacés et de zooplancton*.

Habitat

Fréquente les mangroves, les baies côtières et les embouchures des rivières. Peut remonter très loin à l'intérieur des terres (près de 20km).

Reproduction et cycle de vie

Espèce amphidrome*. La ponte a lieu en mer. Fertilisation externe. Les juvéniles évoluent en groupe dans les eaux peu profondes des embouchures.

Répartition

Région Indo-Pacifique. De la côte est de l'Afrique jusqu'à Hawaï et les Samoa. Présent en Nouvelle-Calédonie.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Gobie de Guam *Awaous guamensis*

Longueur standard* : il mesure jusqu'à 25 cm

La 2nd nageoire dorsale possède
1 rayon épineux et 10 rayons mous

La 1^{re} nageoire dorsale possède
6 rayons épineux

Ventouse caractéristique des gobies

Gobie de Guam *Awaous guamensis*

FAMILLE
GOBIIDAE

AUTOCHTONE

STATUT UICN
PRÉOCCUPATION
MINEURE
LC

Description

Comme chez tous les Gobies, les nageoires pelviennes* sont soudées et forment une ventouse bien observable chez cette espèce. *Awaous guamensis* se distingue de *A. ocellaris* par l'absence d'une tache sur la nageoire dorsale, des grosses lèvres épaisses, des écailles plus nombreuses sur la ligne latérale (61-66) et des écailles cycloïdes* sur la tête.

Longueur standard* : Il mesure jusqu'à 25 cm.

Régime alimentaire

Ce gobie est omnivore*. Avec sa bouche dirigée vers le bas, il avale la vase et tout ce que s'y trouve : algues, détritus, vers, gastéropodes et petits crustacés. Il peut aussi être un redoutable prédateur !

Habitat

Fréquent dans les eaux douces et saumâtres* des rivières, le gobie de Guam vit dans les eaux rapides ou lentes jusqu'à la base des premières chutes d'eau, parfois jusqu'à 200 m d'altitude. Il vit généralement sur un fond sableux, graveleux ou rocheux.

Reproduction et cycle de vie

C'est une espèce amphidrome*. Au moment de la reproduction, les adultes migrent vers le bas des cours d'eau. Les femelles pondent les œufs à la surface des pierres où ils sont fécondés par les mâles. Ceux-ci surveillent la ponte jusqu'à l'éclosion (incubation de 24 à 70 heures). Les larves, transparentes sont entraînées ensuite dans l'estuaire ou en mer et reviennent en eau douce après 150 à 165 jours de mer. Après cette période, les juvéniles apparaissent en masse et entament leur remontée dans le cours d'eau par l'embouchure.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : Il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).
Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Gobie ocellé *Awaous ocellaris*

Longueur totale* : il mesure jusqu'à 13 cm,
mais plus couramment aux alentours de 5 cm

Tache noire sur la nageoire dorsale



Mâle plus foncé que la femelle

Gobie ocellé *Awaous ocellaris*

Description

L'espèce, comme son nom latin l'indique, porte un « ocelle » (oeil) dans la partie postérieure de la première nageoire dorsale, caractère qui permet aisément de la différencier de l'espèce voisine *A. guamensis*. Le corps est généralement beige ou crème avec de petites taches plus foncées réparties le long de la ligne latérale. La tête et la moitié de la partie antérieure du corps sont sombres chez le mâle, claires chez la femelle.

Longueur totale* : Il mesure jusqu'à 13 cm, mais plus couramment aux alentours de 5 cm.

Régime alimentaire

Ce gobie est omnivore*. Il se nourrit d'algues, de détritux, de vers, de gastéropodes et de crustacés. Il avale de grandes quantités de substrat qu'il filtre à travers sa chambre branchiale.

Habitat

Cette espèce diurne*, est observable sur le fond des eaux calmes des cours inférieurs.

Reproduction et cycle de vie

C'est une espèce amphidrome*. Au moment de la reproduction, les adultes migrent vers le cours inférieur des rivières. Les femelles pondent les œufs à la surface des pierres où ils sont fécondés par les mâles. Ces derniers surveillent la ponte jusqu'à l'éclosion. Les larves, transparentes, sont entraînées ensuite dans l'estuaire ou en mer. Puis, les juvéniles apparaissent en masse en octobre et novembre. Les alevins migrent de la mer vers les rivières.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : Il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5). Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation. Espèce protégée par le Code de l'environnement en Province Nord (2009) (Titre 5 : protection des espèces Art.251-1).

FAMILLE
GOBIIDAE



AUTOCHTONE

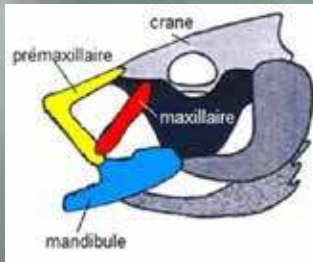
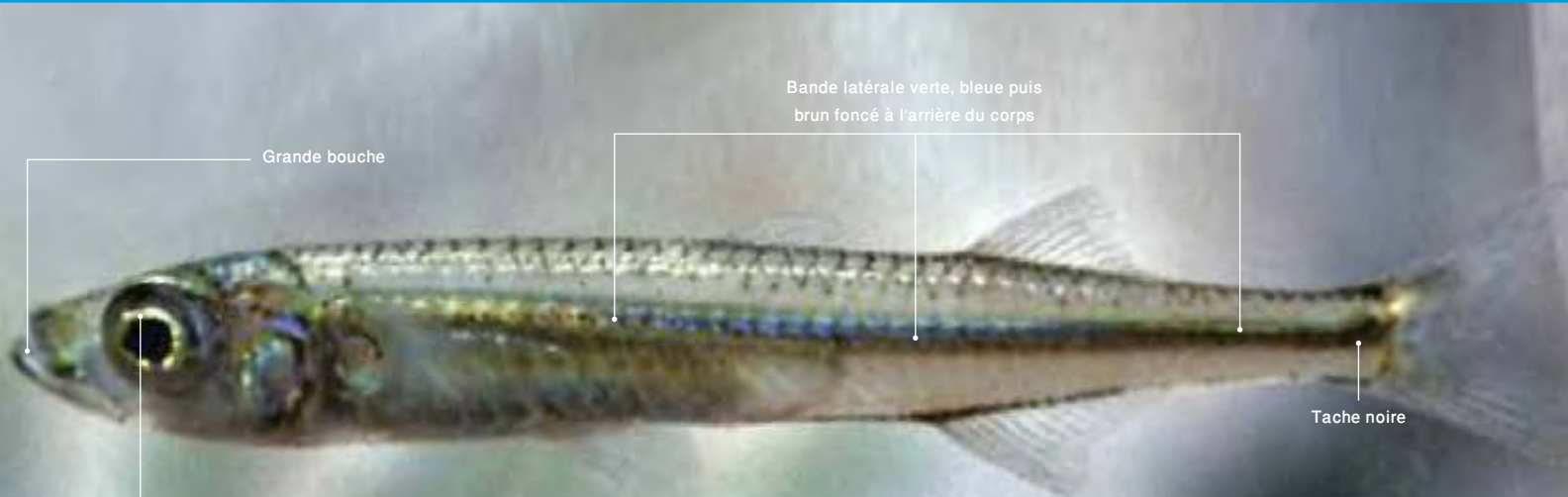


STATUT UICN
PRÉOCCUPATION
MINEURE
LC

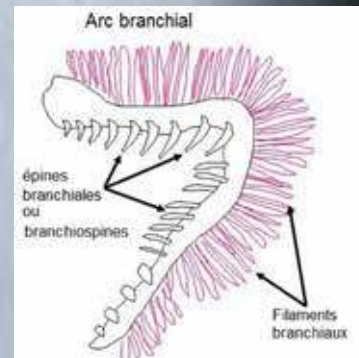


* Voir glossaire

Bleheratherina pierucciae *Bleheratherina pierucciae*



Bleheratherina pierucciae se reconnaît facilement par la structure inhabituelle des parties de la bouche, notamment la forme triangulaire des prémaxillaires.



19-22 épines branchiales sur le 1er arc portant des branchies

Bleheratherina pierucciae *Bleheratherina pierucciae*

© Bleher H.

Avec la participation de Mocamana et Erbio

FAMILLE
ATHERINIDAESTATUT ESPÈCE
ENDÉMIQUESTATUT UICN
NON INSCRIT

Description

Corps très fin avec une grande bouche. Gris sur le dos. Bande latérale verte-bleue devenant brun foncé sous la deuxième dorsale jusqu'au pédoncule caudal*. Présence d'une tache noire à la base de la caudale*. La deuxième nageoire dorsale et l'anale sont sombres. La première dorsale, les nageoires pelviennes* et pectorales sont transparentes. L'iris de l'œil est de couleur or, entourant une pupille noire.

Longueur totale* : 4 cm en moyenne.

Régime alimentaire

Carnivore*. Se nourrit apparemment de plancton*.

Habitat

Espèce diurne* nageant en pleine eau le long des berges ou entre les rochers dans les cours d'eaux claires.

Reproduction et cycle de vie

Biologie inconnue.

Répartition

Espèce endémique à la Nouvelle-Calédonie. Décrite en 2009, cette espèce n'est connue que de la rivière des Pirogues et de Tontouta.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

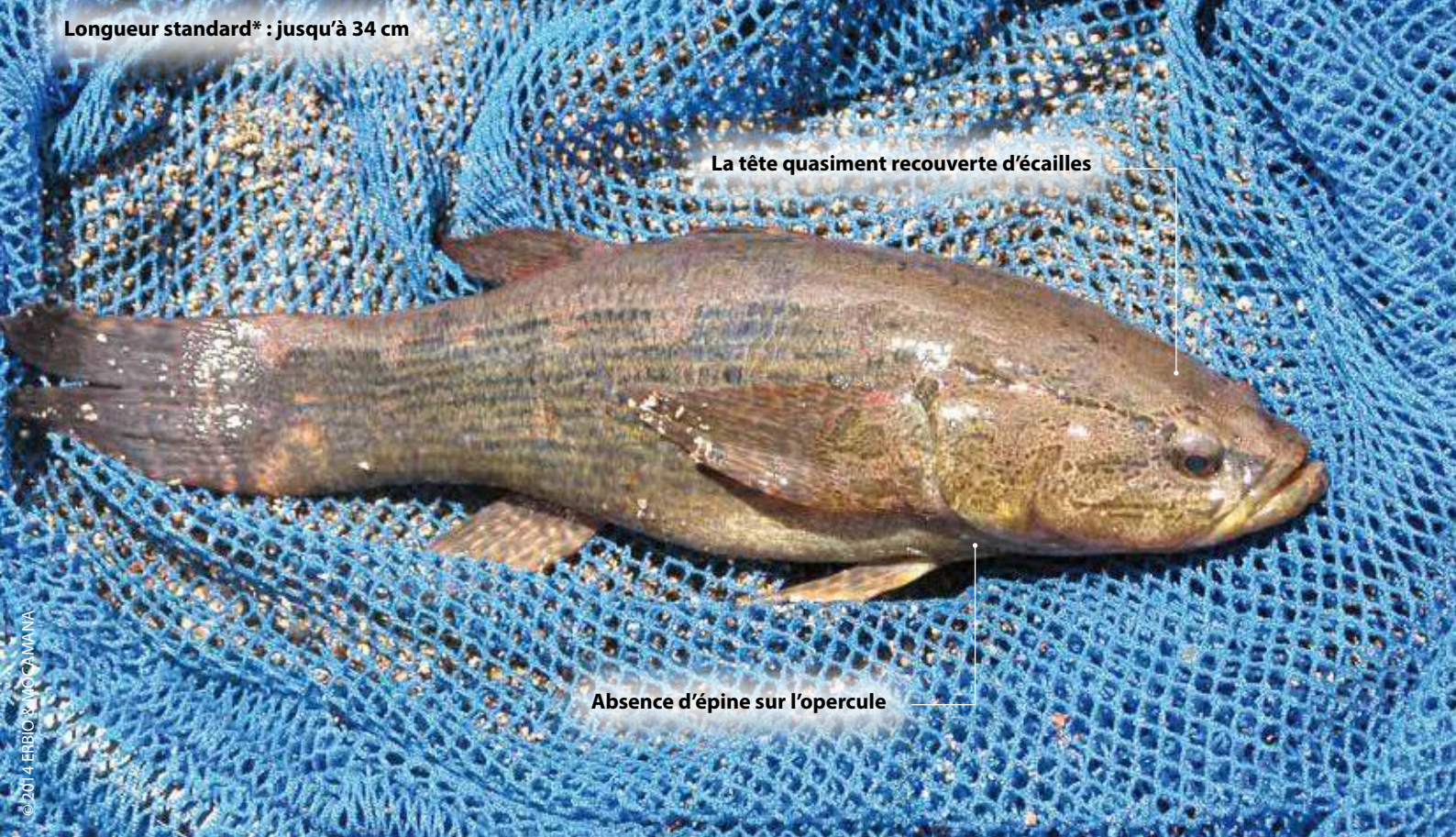
* Voir glossaire

Lochon têtard *Bunaka gyrinoides*

Longueur standard* : jusqu'à 34 cm

La tête quasiment recouverte d'écailles

Absence d'épine sur l'opercule



Lochon têtard *Bunaka gyrinoides*

Description

Le Bunaka se distingue des autres lochons du genre Eleotris par l'absence d'une forte épine sur l'opercule. Le corps est allongé. La tête déprimée est quasiment recouverte d'écaillles. Le corps, chez l'adulte, a une coloration brun sombre. Des taches blanches sont présentes sur la tête, les opercules et les lèvres. Toutes les nageoires ont des rayons tachetés de points blancs. Les juvéniles portent une large bande marron claire sur le dos, de la tête jusqu'à la nageoire dorsale. La nageoire caudale présente des bandes transversales rouges orangées.

Longueur **standard*** : jusqu'à 34 cm.

Régime alimentaire

Carnivore*, cette espèce chasse à l'affût en se camouflant le long des berges et dans les embâcles.

Habitat

Cette espèce se trouve dans les estuaires, les eaux côtières, les mangroves, dans l'eau douce, et les ruisseaux de la forêt tropicale jusqu'à une altitude d'au moins 150 m. Leurs caches sont les berges riches en végétation du cours inférieur. Les adultes recherchent de préférence les fonds vaseux mous et les berges surplombant pour se retirer.

Reproduction et cycle de vie

Lochon têtard est amphidrome*.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : Il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

FAMILLE
ELEOTRIDAE



AUTOCHTONE



STATUT UICN
PRÉOCCUPATION
MINEURE

LC

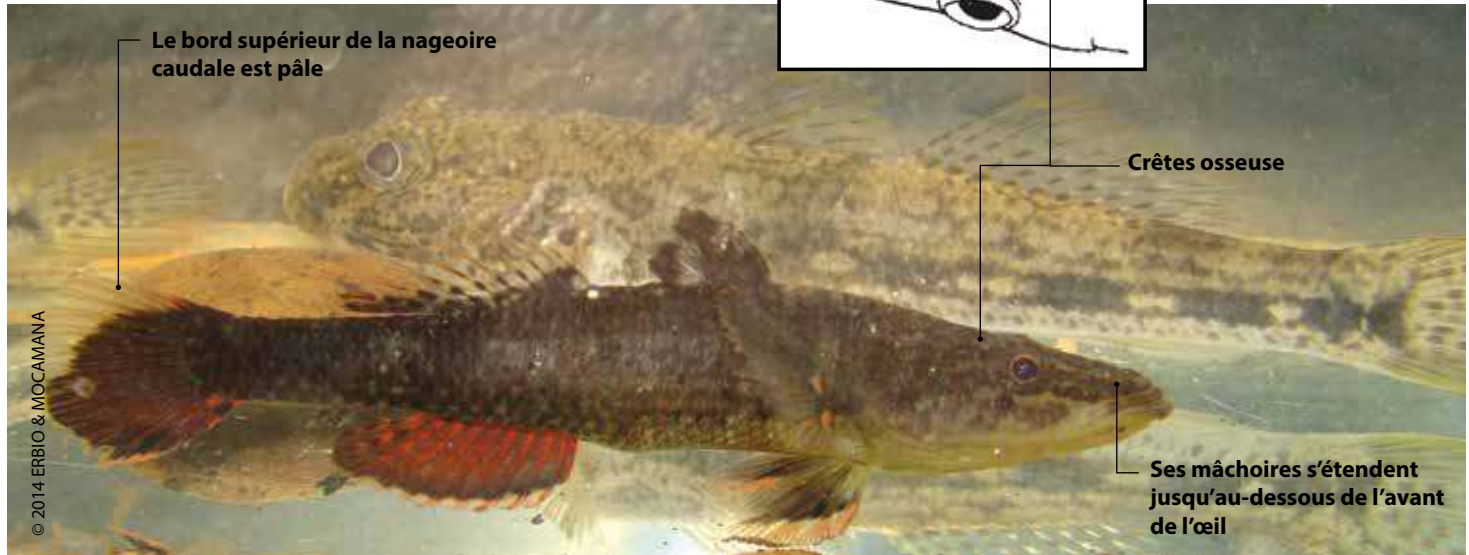
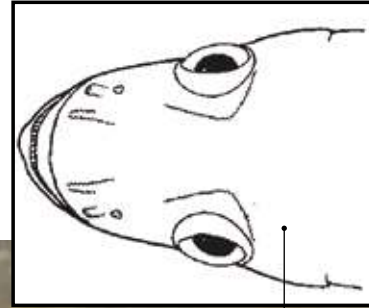


* Voir glossaire



Lochon Butis *Butis amboinensis*

Longueur standard* : il mesure 14 cm



Le bord supérieur de la nageoire caudale est pâle

Crêtes osseuse

Ses mâchoires s'étendent jusqu'au-dessous de l'avant de l'œil

Lochon Butis *Butis amboinensis*

Description

Le Butis se distingue par des crêtes osseuses sur la tête et par un nombre d'écailles inférieur à 40 le long de la ligne latérale. Le corps de ce lochon est allongé, cylindrique dans sa partie antérieure et comprimé dans sa partie supérieure. Ses mâchoires s'étendent jusqu'au-dessous de l'avant de l'œil et son museau est large et arrondi. Son corps a une coloration brunâtre à verdâtre, variable selon l'habitat. Les nageoires pelviennes* et anale sont bordées d'une couleur rouge orange, de petites taches noires sur la partie supérieure du corps, et rouge-orange sur la partie inférieure. Les spécimens vivant en eau trouble sont souvent plus clairs que ceux vivant en eau limpide. Le bord supérieur de la nageoire caudale* est pâle.

Longueur standard* : il mesure 14 cm.

Régime alimentaire

Il consomme des crabes, des insectes et des crevettes.

Habitat

C'est une espèce euryhaline* que l'on rencontre dans les mangroves, les estuaires et le cours inférieur des rivières.

Reproduction et cycle de vie

Cette espèce est amphidrome*.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : Il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

FAMILLE
ELEOTRIDAE



AUTOCHTONE



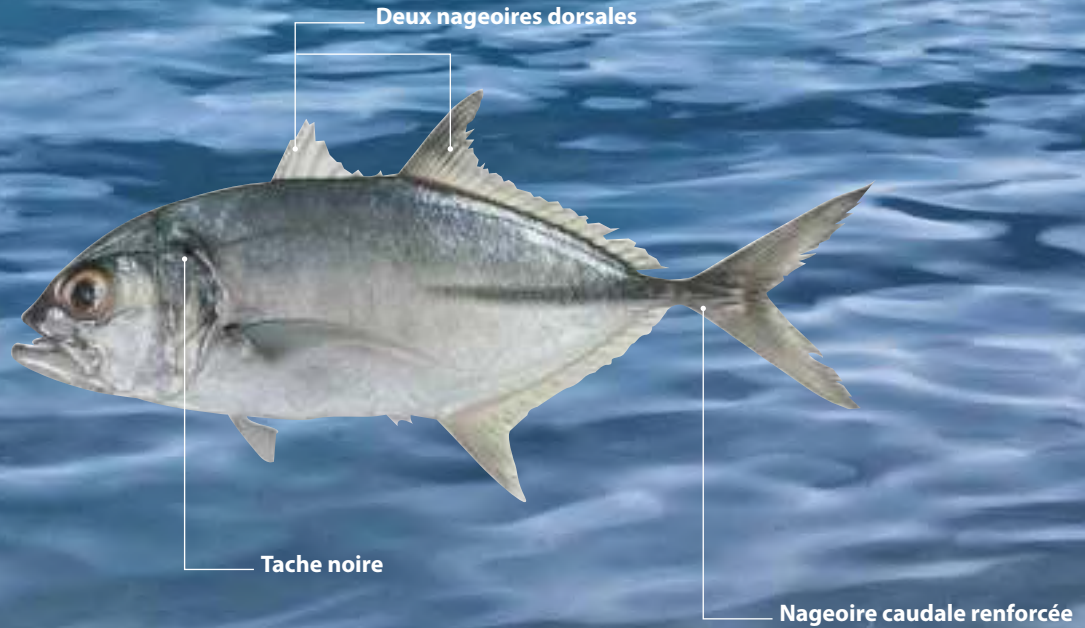
STATUT UICN
PRÉOCCUPATION
MINEURE
LC



* Voir glossaire

Carangue à nageoires blanches *Caranx sexfasciatus*

Longueur moyenne de 60 cm.



Carangue à nageoires blanches *Caranx sexfasciatus*



FAMILLE
CARANGIDAE



AUTOCHTONE



STATUT UICN
PRÉOCCUPATION
MINEURE

LC



Description

La carangue à nageoires blanches a un corps au profil ovale et allongé, comprimé latéralement, doté de deux nageoires dorsales. Le pédoncule caudal* est étroit et renforcé par des scutelles*. La nageoire caudale* est fourchue. La couleur est globalement gris argenté avec une nuance claire pour la partie ventrale. Une petite tache noire orne la partie supérieure de l'opercule. L'œil est de taille relativement grande avec un iris gris. Le lobe de la deuxième nageoire dorsale et de la nageoire anale sont marqués par un point blanc. La nageoire anale et la nageoire caudale sont légèrement jaunâtres.

Taille : *Caranx sexfasciatus* est un poisson de moyenne taille (environ 60cm) pouvant atteindre 120 cm de long.

Régime alimentaire

Cette carangue se nourrit la nuit, son régime alimentaire est composé de poissons, de crustacés et de seiches.

Habitat

Elle affectionne les lagons, les pentes externes des lagons, les récifs coralliens et rocheux ainsi que les hauts-fonds et les passes, entre la surface et 150 m de profondeur. Les juvéniles et les adultes migrent occasionnellement dans les embouchures. Les juvéniles peuvent remonter les cours d'eau sur plusieurs kilomètres.

Reproduction et cycle de vie

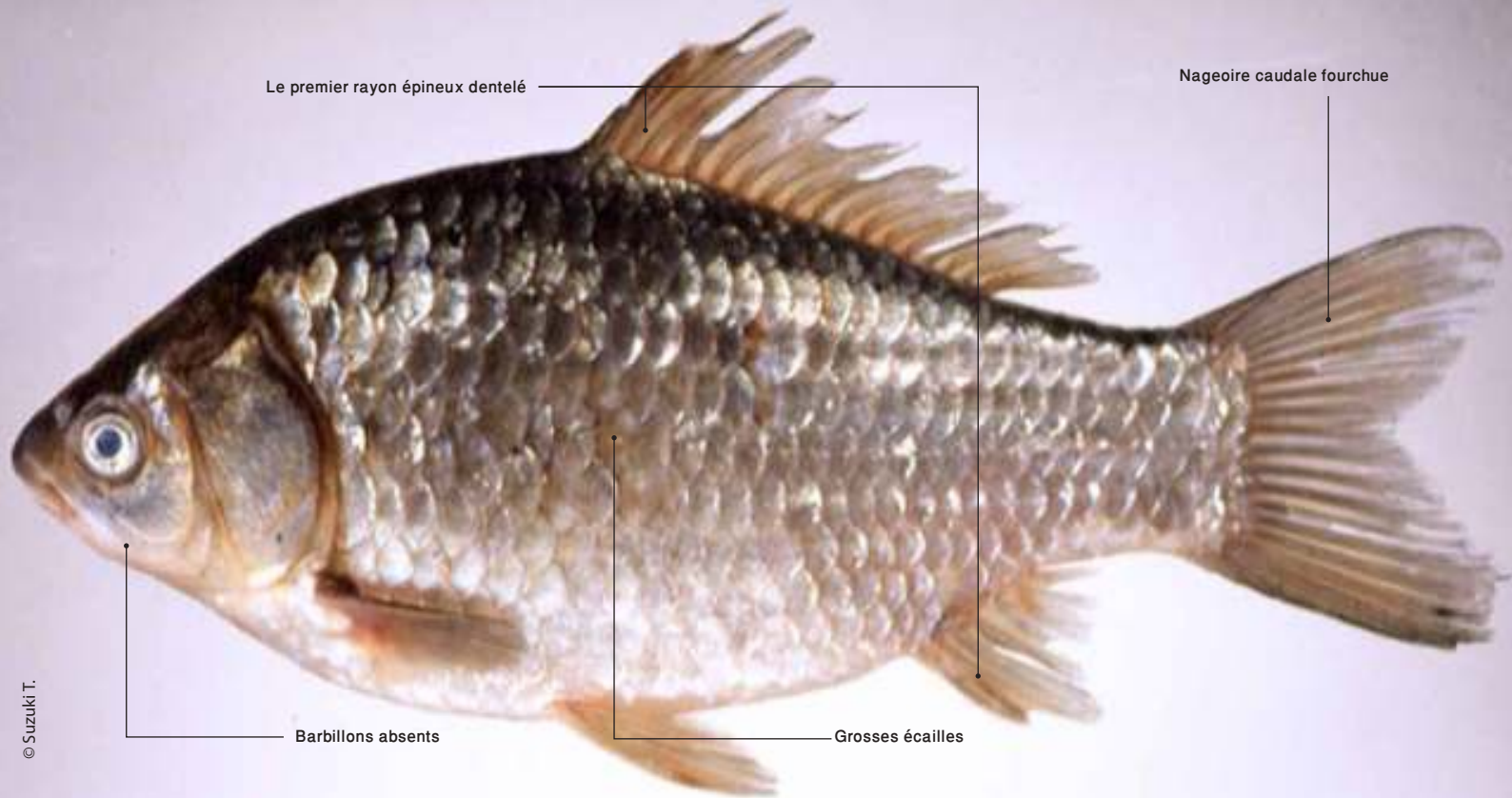
Cette espèce est amphidrome*, la reproduction a lieu en mer. La fertilisation est externe. Les juvéniles évoluent en groupe dans les eaux peu profondes et calmes des estuaires.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).
Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Carpe japonaise ou poisson rouge *Carassius auratus*



Le premier rayon épineux dentelé

Nageoire caudale fourchue

Barbillons absents

Grosses écailles

Carpe japonaise ou poisson rouge *Carassius auratus*

© Suzuki T.



FAMILLE
CYPRINIDAE



EXOTIQUE
ENVAHISSANT



STATUT UICN
PRÉOCCUPATION
MINEURE
LC



Description

Corps trapu, latéralement comprimé et recouvert de grosses écailles. Dos verdâtre avec les flancs argentés. Certaines formes ornementales varient du rouge-orangé au blanc. Tête sans écailles avec une bouche sans barbillons. Le premier rayon épineux des nageoires dorsale et anale est dentelé. La nageoire caudale* est fourchue. 26 à 33 écailles en ligne latérale.*

Longueur totale* : entre 10 et 30 cm en moyenne.

Régime alimentaire

Omnivore*. Se nourrit principalement de plancton*, d'invertébrés benthiques* et de détritiques organiques.

Habitat

Fréquente les plans d'eau stagnants où les fonds sont vaseux et la végétation abondante.

Reproduction et cycle de vie

Espèce ovipare*. Les œufs sont pondus sur la végétation immergée et aussitôt fécondés par le mâle.

Répartition

Originaire de Chine, cette espèce a été largement introduite un peu partout dans le monde dont en Nouvelle-Calédonie. La carpe japonaise a été signalée à Ouaménié et à Dumbéa en Province Sud, puis dans la région de Pouembout en Province Nord.

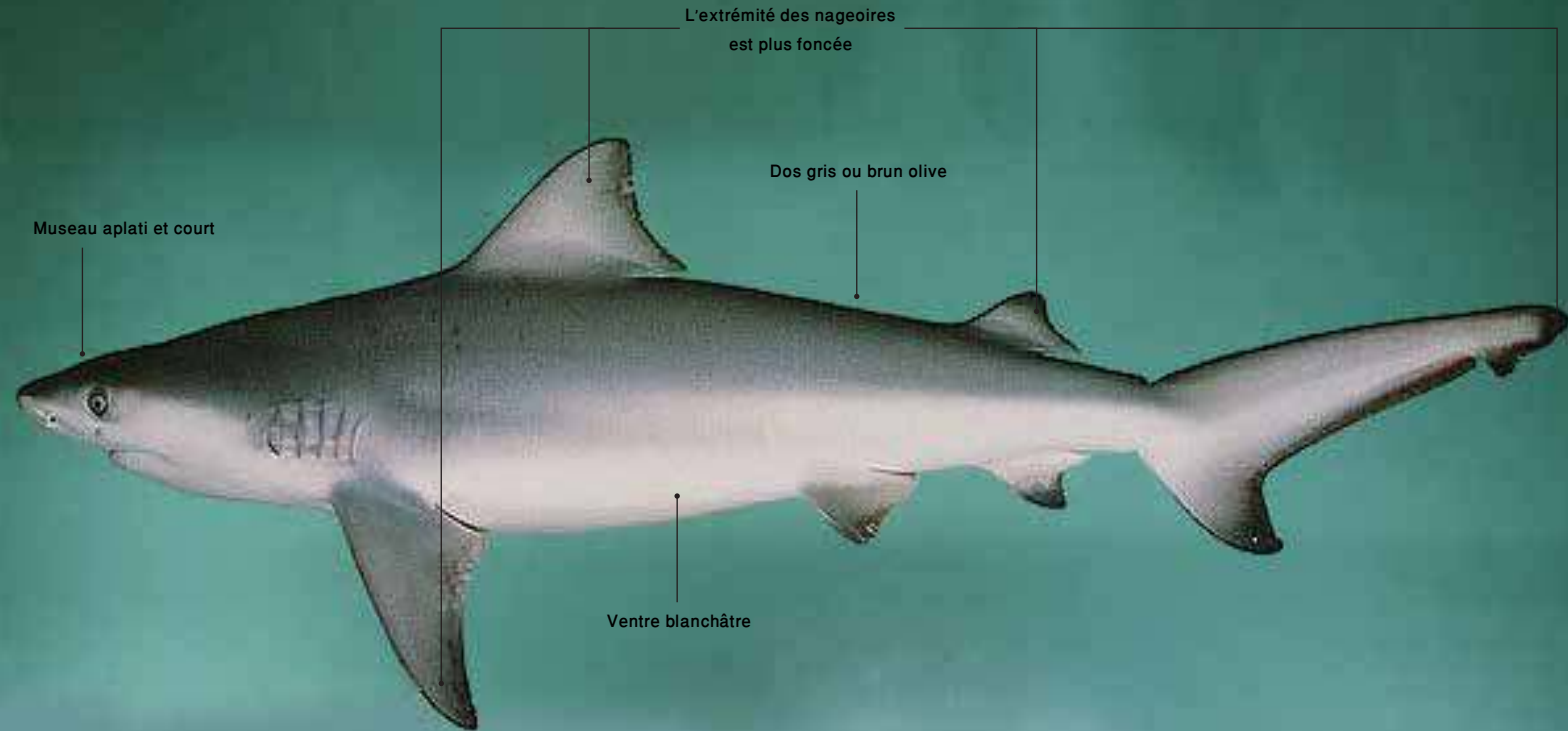
Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Requin bouledogue *Carcharhinus leucas*



Requin bouledogue *Carcharhinus leucas*

© Randall J.E.



FAMILLE
CARCHARHINIDAE



STATUT ESPÈCE
AUTOCHTONE



STATUT UICN
EN DANGER
EN

Description

Corps massif avec un museau court, large et émoussé et de petits yeux. Mâchoires composées de dents supérieures larges, triangulaires et très dentelées. Dents inférieures verticales et pointues. Le requin-bouledogue est réputé pour son agressivité et sa tendance à attaquer sans provocation, prudence est de mise en cas d'activités nautiques et de baignade dans les embouchures de rivière. **Longueur totale*** : 3 m en moyenne.

Régime alimentaire

Carnivore*.

Habitat

Fréquente les eaux côtières et les eaux peu profondes des baies et des embouchures des rivières. Il affectionne particulièrement les eaux boueuses à forte turbidité. Remonte les rivières.

Reproduction et cycle de vie

Les nouveau-nés sortent entièrement formés dans les eaux saumâtres* des embouchures et dans l'eau douce du cours inférieur. La maturité sexuelle est atteinte vers 6 ans, quand les requins atteignent environ 190 cm.

Répartition

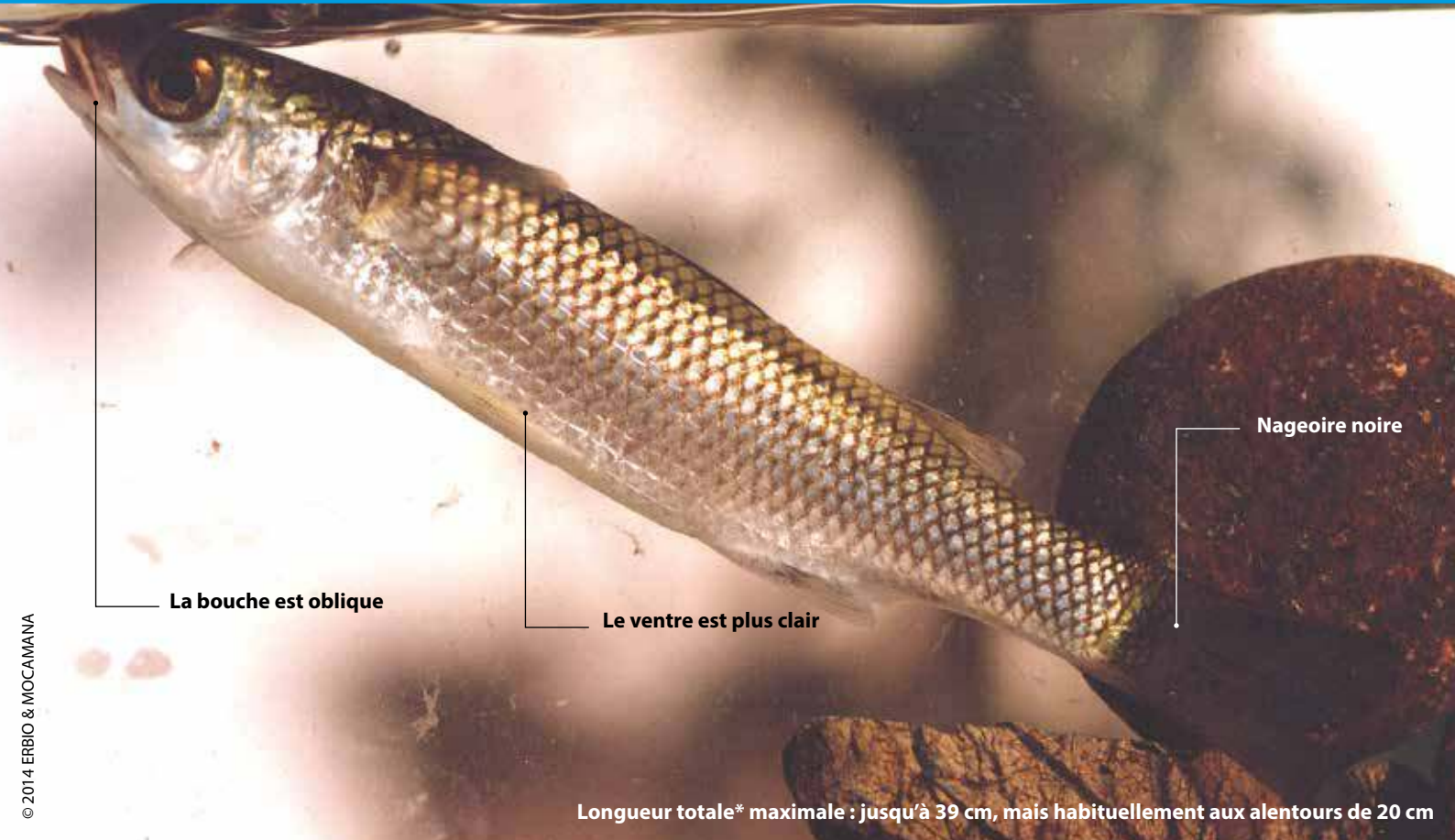
Toutes les eaux tropicales et subtropicales. Présent en Nouvelle-Calédonie.

Réglementation de la pêche dans la ZEE

La pêche, la capture, la détention ou la commercialisation de toutes les espèces de requins sont interdites dans la ZEE de la NC (Arrêté N°2013-1007/GNC). Dans toutes les eaux tropicales et subtropicales.

* Voir glossaire

Mulet noir *Cestraeus oxyrhyncus*



La bouche est oblique

Le ventre est plus clair

Nageoire noire

Longueur totale* maximale : jusqu'à 39 cm, mais habituellement aux alentours de 20 cm

Mulet noir *Cestraeus oxyrhyncus*

Description

Le genre *Cestraeus* est l'ancêtre de toutes les espèces de mulets, 2 espèces de « mulets noirs » existent en Nouvelle-Calédonie. Elles sont de plus en plus rares à cause de l'érosion et de la dégradation de leur habitat. Ses signes caractéristiques sont des lobes courts sous la mâchoire inférieure et un nombre d'écailles sur le pédoncule caudal* qui est égale à 11. La bouche est oblique, son angle atteint la verticale de la limite antérieure de l'œil. Le diamètre de l'œil est plus grand que la longueur du museau chez les petits spécimens. Le dos, la partie supérieure de la tête et des flancs sont noirs ainsi que les nageoires. Le ventre et le bas des flancs sont plus clairs.

Longueur totale* maximale : jusqu'à 39 cm, mais habituellement aux alentours de 20 cm.

Régime alimentaire

Essentiellement herbivore*, sa bouche dirigée vers le bas indique qu'il s'agit d'un poisson aimant fouiller le sol : détritivore ou aimant les larves et petits insectes cachés dans les sédiments, il se nourrit également d'algues.

Habitat

Cette espèce colonise les rapides du cours inférieur. Elle ne franchit pas les cascades qui barrent sa migration vers l'amont. Leur population a fortement diminué du fait de la destruction de leur habitat et d'une grande pression de pêche.

Reproduction et cycle de vie

Elle se reproduit dans l'eau de mer, les œufs sont pélagiques, et les juvéniles remontent plus tard les rivières pour repeupler les trous d'eau. Ils grandissent ensuite en eau douce. Lors des crues, les adultes redescendent vers la mer pour pondre.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : Il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

Code de l'environnement Province Nord : Pêche au filet interdite dans les estuaires du 1er avril au 31 juillet.

FAMILLE MUGILIDAE

AUTOCHTONE

STATUT UICN NON INSCRIT

* Voir glossaire

Mulet noir - cestre à lèvres plissées *Cestraeus plicatilis*



Écaille axillaire pectorale
rudimentaire

Bouche oblique avec deux
lobes charnus

Mulet noir - cestre à lèvres plissées *Cestraeus plicatilis*

FAMILLE
MUGILIDAESTATUT ESPÈCE
AUTOCHTONESTATUT UICN
NON INSCRIT

Description

Corps allongé et fuselé. Le dos, la tête et les nageoires sont noirs. Tête massive et large, aplatie dorsalement. Museau court et obtus. Bouche oblique. 2 lobes charnus recouvrent la fin de chaque mâchoire. Écaille axillaire* rudimentaire. Première dorsale composée de 4 rayons épineux. La seconde a 1 rayon épineux et 8 mous. Nageoire anale composée de 3 rayons épineux chez les adultes, 2 chez les jeunes, et 9 rayons mous. 39 à 44 écailles le long d'une série longitudinale* et 12 en série transversale*. 9 écailles en série transversale* sur le pédoncule caudal*.

Longueur totale * : 20 cm en moyenne.

Régime alimentaire

Herbivore*/détritivore*. Il se nourrit d'algues et de détritiques organiques.

Habitat

Fréquente les rapides du cours inférieur et parfois du cours moyen des rivières. Sa migration vers l'amont des cours d'eau est freinée par les cascades.

Reproduction et cycle de vie

Espèce ovipare*. Il se reproduit dans l'eau de mer et les juvéniles remontent plus tard les rivières pour repeupler les trous d'eau. Ils grandissent ensuite dans les eaux douces.

Répartition

Indonésie, Nouvelle-Calédonie, Vanuatu et les îles Fidji.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

Code de l'environnement Province Nord : Pêche au filet interdite dans les estuaires du 1er avril au 31 juillet.

* Voir glossaire

Poisson-lait *Chanos chanos*

Il mesure généralement 1 m, mais un mâle adulte peut atteindre 1,8 m.
Il reste en rivière jusqu'à sa première maturité sexuelle, ensuite il retourne en mer

Les nageoires sont de couleur pâle ou jaunâtre avec les bords foncés



Poisson-lait *Chanos chanos*



FAMILLE
CHANIDAE



AUTOCHTONE



STATUT UICN
NON INSCRIT



Description

Le poisson-lait est la seule espèce vivante de cette famille et du genre *Chanos*. Il a une couleur argentée au niveau du ventre et des côtés, se dégradant à vert-olive ou bleu au niveau du dos. Les écailles sont lisses et très petites, on en compte 75 à 91 sur la ligne latérale. Les nageoires dorsale, anale et caudale* sont de couleur pâle ou jaunâtre avec les bords foncés. Un tissu adipeux* transparent couvre l'œil. La bouche est petite et sans dents.

Longueur standard* : Il mesure généralement 1 m, mais un mâle adulte peut atteindre 1,8 m. Il reste en rivière jusqu'à sa première maturité sexuelle, ensuite il retourne en mer.

Régime alimentaire

Omnivore*. Les larves se nourrissent de zooplancton, les juvéniles et adultes se nourrissent de cyanobactéries ; d'algues et de petits invertébrés qu'ils trouvent dans les sédiments, et de détritus. Ils peuvent également se nourrir d'œufs et de larves de poissons pélagiques*.

Habitat

Les adultes affectionnent le dessus des récifs de la pente externe et des passes alors que les juvéniles peuvent passer toute leur croissance jusqu'à la première maturité sexuelle en eau douce. Les adultes forment de petits et grands bancs près des côtes ou autour des îles.

Reproduction et cycle de vie

Il vit en eau douce jusqu'à sa première maturité sexuelle puis migre en mer. Le poisson-lait fraie uniquement dans les eaux entièrement salines. Le frai* coïncide le plus souvent avec les périodes de nouvelle ou pleine lune, il se reproduit la nuit et, dans la majorité des régions, avec un ou deux pics saisonniers. Les larves plus âgées migrent vers les côtes et s'installent dans les mangroves et zones humides durant leur stade juvénile.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : Il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

* Voir glossaire

Mulet otomebora *Chelon melinopterus*



Mulet otomebora *Chelon melinopterus*



FAMILLE
MUGILIDAE

STATUT ESPÈCE
AUTOCHTONE

STATUT UICN
PRÉOCCUPATION
MINEURE

LC

Description

Corps brun-verdâtre dessus, blanc à argenté dessous. Nageoires grisâtres. L'insertion supérieure des nageoires pectorales se situe au niveau du bord supérieur de l'œil. La nageoire caudale* est fourchue. On retrouve 27 à 31 écailles dans une série longitudinale* et 9 à 10 écailles en série transversale*. L'écaille axillaire* pectorale est absente.

Longueur totale * : 20 cm en moyenne.

Régime alimentaire

Herbivore*/détritivore*. Il se nourrit en fouillant le sable ou la vase. Les juvéniles se nourrissent d'algues planctoniques*.

Habitat

Fréquent dans les eaux côtières peu profondes. Parfois observé dans les embouchures et remonte les rivières pour se nourrir.

Reproduction et cycle de vie

Ovipares*, les œufs sont pélagiques* et non-adhésifs. La reproduction a lieu en zone côtière.

Répartition

Toute la région Indo-Pacifique. Présent en Nouvelle-Calédonie.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

Code de l'environnement Province Nord : Pêche au filet interdite dans les estuaires du 1er avril au 31 juillet.

* Voir glossaire

Mulet Tade *Chelon planiceps*

Longueur totale* : il mesure en moyenne environ 30 cm



Mulet Tade *Chelon planiceps*

FAMILLE
MUGILIDAE



AUTOCHTONE



STATUT UICN
NON INSCRIT



Description

L'ouverture de la petite bouche du mulet tade est horizontale, voire légèrement oblique. Le coin de la bouche atteint le bord inférieur de l'œil. Le museau est dépourvu d'écaillés jusqu'aux narines antérieures. Le corps est brun verdâtre dessus, argenté dessous. On reconnaît le genre *Liza* par ses écaillés plus grosses par rapport aux autres mulets et à sa petite bouche.

Longueur totale* : Il mesure en moyenne environ 30 cm.

Régime alimentaire

Omnivore*, il fouille le sable et la vase à la recherche de vers, de mollusques, d'algues, de diatomées et de débris organiques. Le mulet tade se nourrit aussi bien de matières vivantes que de détritus.

Habitat

C'est une espèce euryhaline*, le plus souvent trouvée dans les eaux marines, mais dont les juvéniles pénètrent et vivent partiellement en eaux douces.

Reproduction et cycle de vie

La reproduction s'effectue dans la zone côtière. *Liza tade* est une espèce catadrome*. La maille biologique, c'est-à-dire la taille à laquelle 100 % des mulets se sont reproduits, est de 25 à 34 cm.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : Il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

Code de l'environnement Province Nord : Pêche au filet interdite dans les estuaires du 1er avril au 31 juillet

* Voir glossaire

Congre à moustache ou congre gris *Conger cinereus*



Différencier le congre et l'anguille : l'anguille présente une bouche prognathe, la mâchoire inférieure dépassant nettement la mâchoire supérieure. Chez le congre c'est l'inverse : c'est le museau qui est proéminent. De plus, la nageoire dorsale du congre commence juste en arrière des pectorales beaucoup plus antérieurement que chez l'anguille.



Congre à moustache ou congre gris *Conger cinereus*

Description

Corps anguilliforme gris-brunâtre, jaune sur la partie ventrale et les nageoires. Larges bandes noires plus ou moins visibles. Trait oblique noir caractéristique sous l'œil et sur les nageoires pectorales. Nageoires dorsale et anale fusionnées, avec un liseré noir sur le pourtour extérieur.

Longueur totale* : 50 cm en moyenne.

Régime alimentaire

Carnivore*, il se nourrit de poissons et crustacés. C'est un redoutable prédateur.

Habitat

Habitant les anfractuosités rocheuses d'où il sort la nuit pour chasser, le congre se retrouve également dans les embouchures des rivières.

Reproduction et cycle de vie

La ponte a lieu en mer. Les larves regagnent ensuite les estuaires et les embouchures des rivières.

Répartition

Toute la région Indo-Pacifique : du Golfe Persique à l'Afrique du Sud, de l'Inde aux Îles Marquises et à l'Île de Pâques, du nord du Japon à la Nouvelle-Calédonie.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

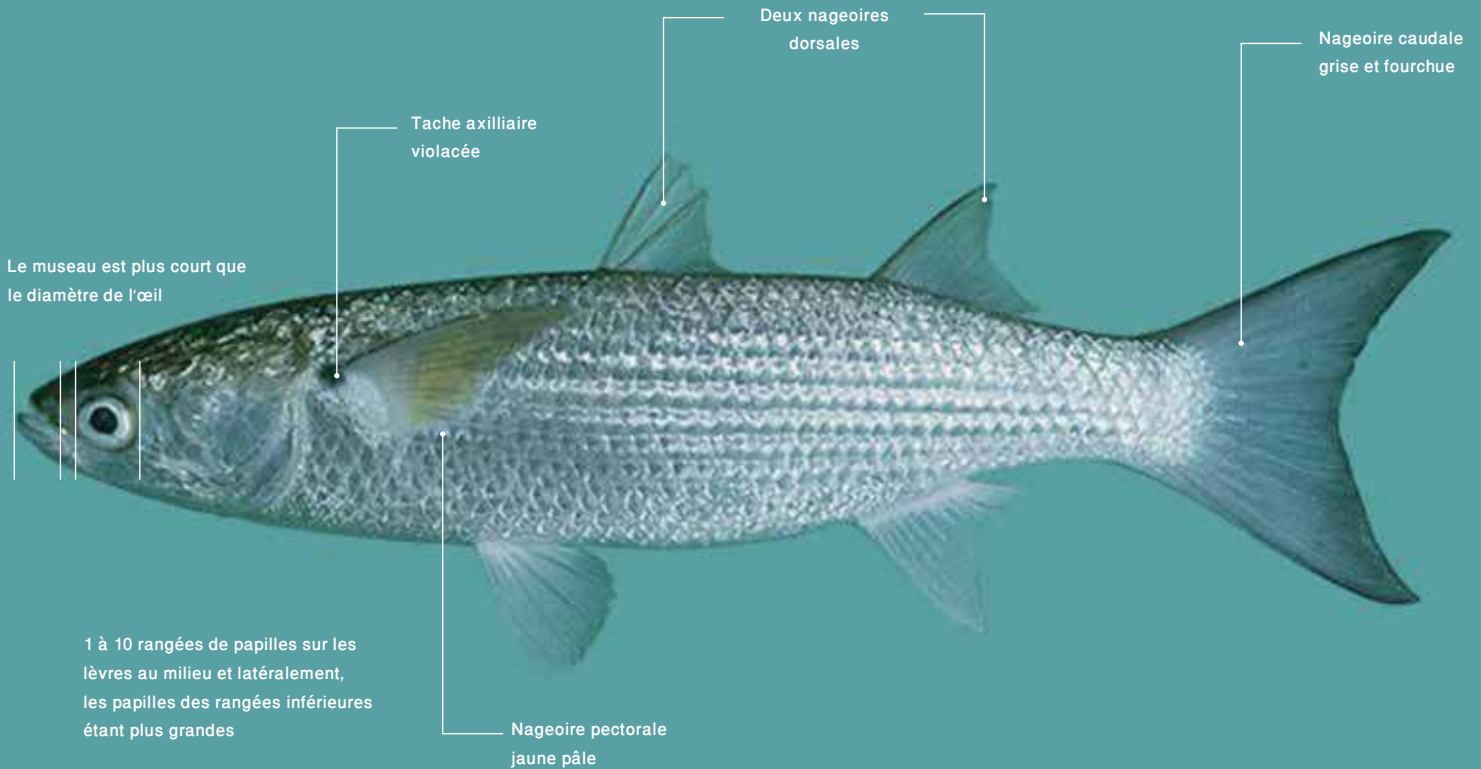
FAMILLE
CONGRIDAE

STATUT ESPÈCE
AUTOCHTONE

STATUT UICN
NON INSCRIT

* Voir glossaire

Mulet boxeur ou mulet à lèvres crénelées *Crenimugil crenilabis*



Mulet boxeur ou mulet à lèvres crénelées *Crenimugil crenilabis*

© Randall, J. E.

FAMILLE
MUGILIDAESTATUT ESPÈCE
AUTOCHTONESTATUT BIEN
PRÉOCCUPATION
MINEURE
LC

Description

Corps allongé et fuselé. Tête, massive et large, aplatie dorsalement. Museau court et obtus. Yeux près de la bouche petite et terminale*. Ventre blanc argenté et dessus du corps verdâtre. Présence de 2 nageoires dorsales bien distinctes. La première possède 3-4 épines dorsales et la deuxième 1 épine et 9-10 rayons mous. La nageoire anale a 3 épines et 8-10 rayons mous. Les nageoires pectorales, situées haut sur le corps sont jaunes pâles avec une tache axillaire* violacée. Les autres nageoires, dont la nageoire caudale* qui est fourchue, sont grises.

Longueur totale * : peut atteindre 60 cm bien que sa taille moyenne soit d'environ 25 cm.

Régime alimentaire

Omnivore*. Il se nourrit surtout de détritus contenant des algues et des animaux microscopiques qu'il trouve en fouillant le sable ou la vase avec sa bouche. Il filtre sa nourriture par les branchies.

Habitat

Eaux côtières, principalement dans les zones sablo-vaseuses des lagunes, dans les embouchures de rivières et dans la zone soumise aux marées. Au niveau des platiers côtiers et dans les ports.

Reproduction et cycle de vie

Espèce grégaire*. Lors de la reproduction, en juin, ils se retrouvent dans les zones peu profondes des lagunes pour former de grands groupes, généralement au début de la marée descendante. Le frai* a lieu à la tombée de la nuit. Espèce ovipare*. Les œufs sont pélagiques* et non-adhésifs.

Répartition

Indo-Pacifique : de la Mer Rouge à l'Afrique du Sud, Madagascar, Ile de la Réunion, Maurice, l'Inde, l'Indonésie ; du Japon à l'Australie en passant par la Papouasie Nouvelle-Guinée, les Philippines. Polynésie Française. Présent en Nouvelle-Calédonie.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

Code de l'environnement Province Nord : Pêche au filet interdite dans les estuaires du 1^{er} avril au 31 juillet.

* Voir glossaire

Mulet *Crenimugil heterocheilos*



Mulet *Crenimugil heterocheilos*

© Suzuki T.

Avec la participation de Mocamana et Erbio

FAMILLE
MUGILIDAESTATUT ESPÈCE
AUTOCHTONESTATUT UICN
PRÉOCCUPATION
MINEURE
LC

Description

Corps allongé et fuselé. Tête massive, large, et aplatie dorsalement. Museau court et obtus. Bouche petite et terminale*. Le ventre et les flancs sont blancs argentés et le dos gris-noir avec des reflets bleus. Juvéniles bruns à gris clair. Deux nageoires dorsales. La première a 4 rayons épineux et la seconde 1 rayon épineux et 8 mous. Nageoire caudale* fourchue et bleu pâle avec les pointes des deux lobes jaune-orangés. 34 à 38 écailles le long d'une série longitudinale* et 13 en série transversale*.

Longueur totale * : environ 25 cm.

Régime alimentaire

Herbivore*/détritivore*. Il se nourrit en fouillant le sable ou la vase. Les juvéniles se nourrissent d'algues planctoniques*.

Habitat

Fréquent le long des côtes dans les eaux saumâtres* des embouchures. Remonte parfois le cours inférieur des rivières.

Reproduction et cycle de vie

Espèce ovipare*. La reproduction a lieu en mer. Les œufs sont pélagiques* et non-adhésifs. Une fois éclos, les larves rejoignent les embouchures des rivières et remontent les cours d'eau pour s'y développer.

Répartition

De l'Indonésie aux Philippines, du sud du Japon à la Nouvelle-Calédonie.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

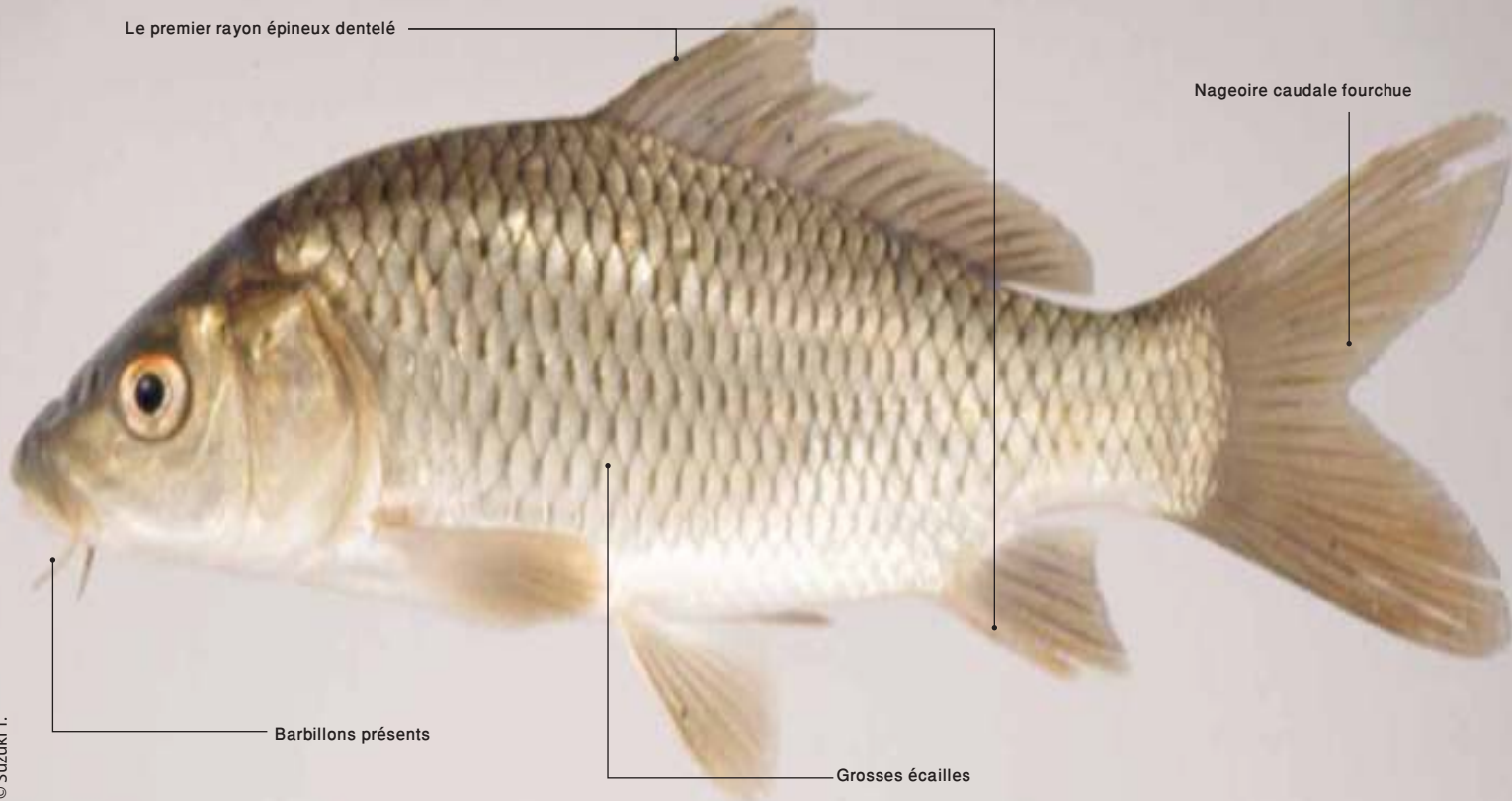
Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

Code de l'environnement Province Nord : Pêche au filet interdite dans les estuaires du 1er avril au 31 juillet.

* Voir glossaire

Carpe koi ou carpe commune *Cyprinus carpio*



Carpe koi ou carpe commune *Cyprinus carpio*

© Suzuki T.

FAMILLE
CYPRINIDAEEXOTIQUE
ENVAHISSANTSTATUT UICN
PRÉOCCUPATION
MINEURE
LC

Description

Corps trapu, latéralement comprimé et recouvert de grosses écailles. Le dos est sombre, brun-vert, les flancs argentés et la partie ventrale blanchâtre ou jaunâtre. Tête dépourvue d'écailles avec une bouche protractile* et 4 barbillons. Le premier rayon épineux des nageoires dorsale et anale est dentelé. Nageoire caudale* fourchue. Nageoires pectorales et pelviennes* généralement rouges-orangées, plus ou moins pâles. Nageoires dorsale, anale et caudale* de couleur allant généralement du gris-bleu au rouge. 33 à 40 écailles en ligne latérale.

Longueur totale* : peut atteindre les 80 cm.

Régime alimentaire

Omnivore*. Se nourrit principalement de vers et d'invertébrés benthiques* qu'elle trouve en fouillant la vase.

Habitat

Fréquente les plans d'eau stagnants où les fonds sont vaseux et la végétation plus ou moins abondante.

Reproduction et cycle de vie

Espèce ovipare*. Les œufs sont pondus sur la végétation immergée et aussitôt fécondés par le mâle.

Répartition

Originaire d'Asie occidentale, elle a été largement introduite dans le monde entier dont en Nouvelle-Calédonie.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

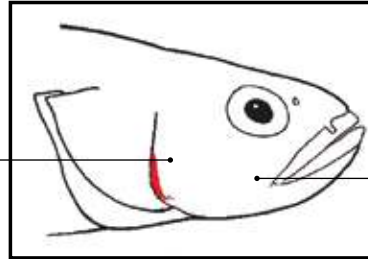
Les carpes communes sont inscrites sur la liste des espèces animales exotiques et envahissantes (Art.250-2) Code de l'Environnement, Province Sud et Code de l'Environnement Province Nord (Art. 261-1)

* Voir glossaire

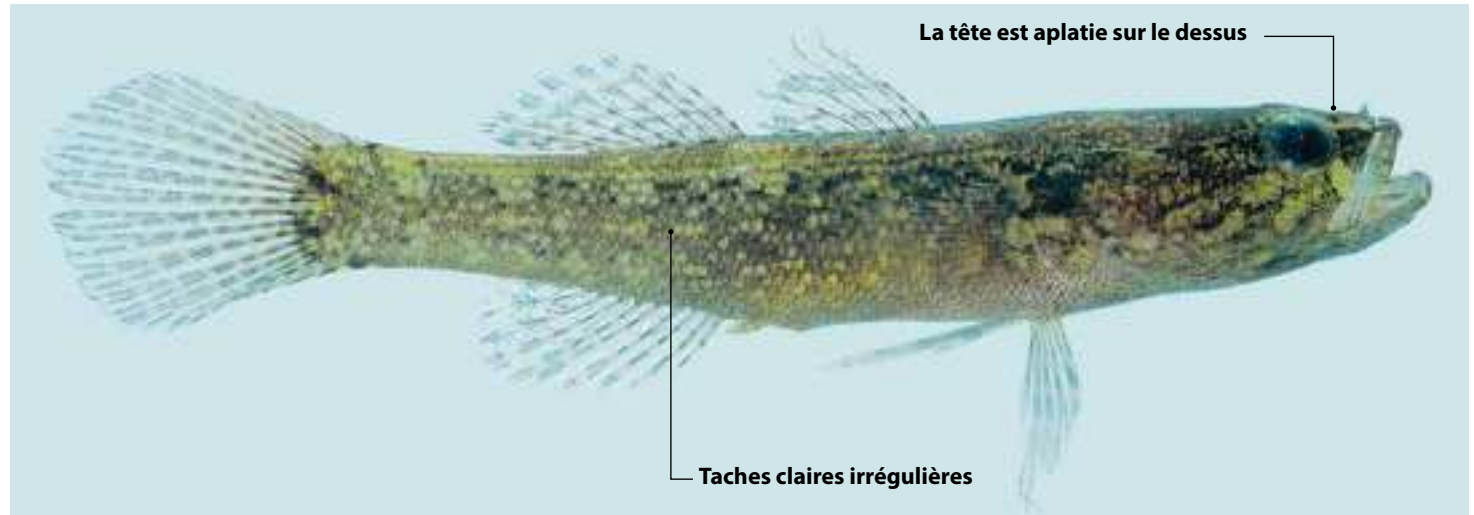
Eléotris épineux *Eleotris acanthopoma*

Longueur standard* : jusqu'à 12 cm

Les rangées longitudinales des papilles ne se rejoignent pas près du bord supérieur de l'opercule



La 3^e rangée verticale de papilles en dessous de l'œil



La tête est aplatie sur le dessus

Taches claires irrégulières

Eléotris épineux *Eleotris acanthopoma*

FAMILLE ELEOTRIDAE



AUTOCHTONE



STATUT UICN PRÉOCCUPATION MINEURE

LC



Description

La position des rangées de papilles sur la tête permet de distinguer les différentes espèces d'Eleotris (cf. schéma au verso). Le corps est allongé, cylindrique, de hauteur égale à 4-5 fois sa longueur totale. La tête est très déprimée, aplatie sur le dessus, un peu plus large que haute et presque entièrement écailleuse. Le corps a une coloration très variable. L'adulte est généralement brun foncé avec des taches plus claires et irrégulières sur la tête et le corps. Les juvéniles portent une large bande marron claire sur le dos, de la tête jusqu'à la nageoire dorsale.

Longueur standard* : jusqu'à 12 cm.

Régime alimentaire

Carnassier* très vorace, capturant petits poissons, mollusques et crevettes

Habitat

Préfère les fonds vaseux des eaux saumâtres peu profondes et des cours inférieurs des rivières.

Reproduction et cycle de vie

C'est une espèce amphidrome*. Les larves, après leur éclosion dans la rivière, gagnent la mer. Après un séjour marin comme larves pélagiques entre 2 et 6 mois, les juvéniles recolonisent les estuaires.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : Il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

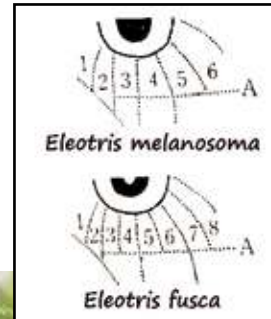
Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Lochon brun *Eleotris fusca*



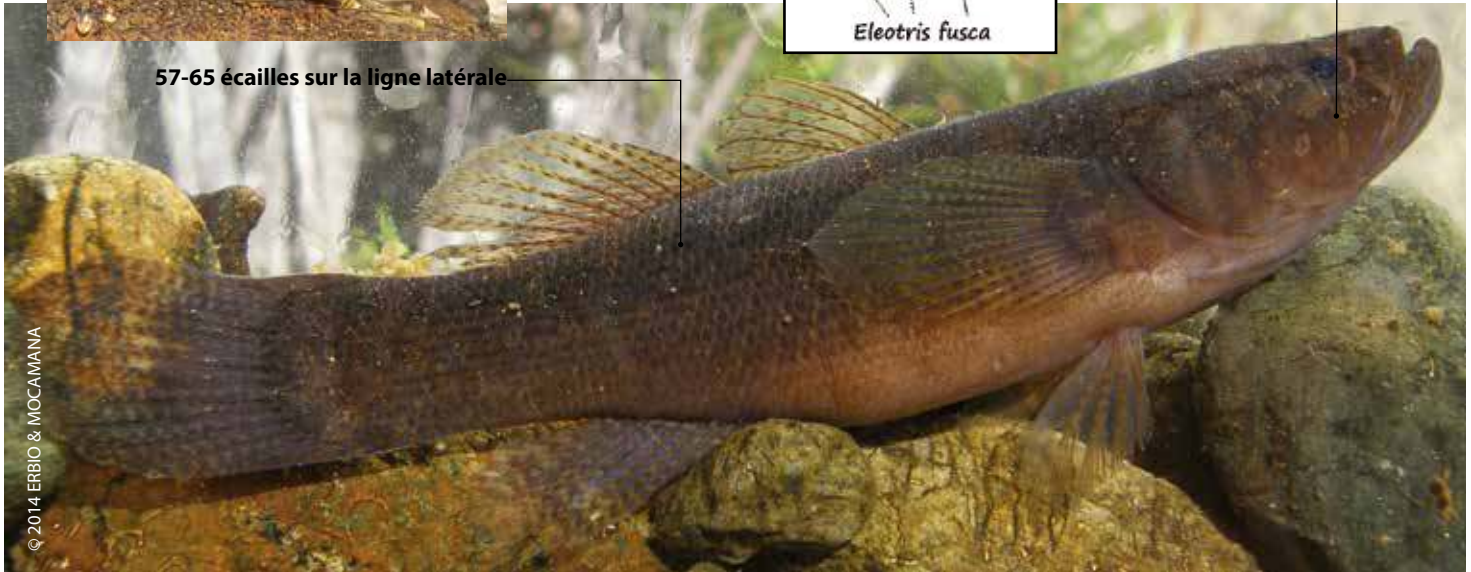
Les juvéniles portent une large bande marron claire



Longueur totale* :
il mesure jusqu'à 26 cm

Les rangés verticales 2, 4 et 6 de papilles sous l'œil dépassent la ligne horizontale A de papilles

57-65 écailles sur la ligne latérale



Lochon brun *Eleotris fusca*

Description

Toutes les espèces d'*Eleotris* sont caractérisées par la présence d'une forte épine au niveau de l'opercule. Le corps du lochon brun a une coloration très variable, de sombre à très claire selon le type de fond. L'adulte est généralement brun foncé avec des taches plus claires et irrégulières sur la tête et le corps. Il se différencie du lochon noir par des écailles plus petites et plus nombreuses, ainsi que par les rangées de papilles sous l'œil. Les juvéniles portent une large bande marron claire sur le dos, de la tête jusqu'à la nageoire dorsale. Le corps montre des fines rayures horizontales. **Longueur totale*** : Il mesure jusqu'à 26 cm.

Régime alimentaire

Carnassier* très vorace, il se nourrit de petits poissons, de mollusques et de crevettes. Il a une préférence pour les escargots qu'il avale tout en entier avec la coquille !

Habitat

Amphidrome* comme le lochon noir, il migre essentiellement entre eaux saumâtres*, estuaires, et cours inférieurs des creeks; mais également dans les trous d'eau des Iles Loyauté. Il préfère la proximité des berges là où le courant est faible.

Reproduction et cycle de vie

La reproduction s'effectue en eau douce. La fertilisation est externe, les oeufs sont déposés sur des plantes submergées. La femelle surveille et oxygène la ponte jusqu'à l'éclosion des larves qui gagnent ensuite la mer. Après un séjour marin ne dépassant pas 6 mois, les juvéniles recolonisent les estuaires et remontent les cours d'eau.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : Il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

FAMILLE
ELEOTRIDAE

AUTOCHTONE

STATUT UICN
PRÉOCCUPATION
MINEURE
LC

* Voir glossaire

Lochon noir *Eleotris melanosoma*



Eleotris melanosoma



Eleotris fusca



Alternance de bandes
sombres et claires

Grande bouche

5 rangées de papilles
caractéristiques sous l'œil

Lochon noir *Eleotris melanosoma*

Description

Corps allongé, cylindrique, avec une coloration marron foncé à noire. Tête aplatie sur le dessus, presque entièrement écailleuse avec une grande bouche. Présence d'une large bande marron clair sur le dos des juvéniles s'étendant de la tête jusqu'à la nageoire dorsale. Le lochon noir se différencie du lochon brun (*Eleotris fusca*) par un nombre d'écailles moins important en série longitudinale* (46 à 56 écailles contre 57 à 65 pour le lochon brun) et par un nombre de rangées transversales de papilles sous l'œil également plus faible (5 rangées pour le lochon noir contre 7 pour le lochon brun). **Longueur totale*** : environ 20 cm.

Régime alimentaire

Carnivore*. Se nourrit de petits poissons, de crustacés et de mollusques.

Habitat

Fréquente essentiellement les eaux saumâtres* des embouchures de rivières et les estuaires. Vit le long des berges, là où le courant est faible.

Reproduction et cycle de vie

Espèce amphidrome*. Reproduction en eau douce. Fertilisation externe. Les œufs sont déposés sur les plantes immergées. Après éclosion, les larves gagnent la mer pour un séjour marin de 5 à 6 mois. Les juvéniles recolonisent ensuite les embouchures et remontent les cours d'eau.

Répartition

Région Indo-Pacifique. Présent en Nouvelle-Calédonie.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

FAMILLE
ELEOTRIDAE

STATUT ESPÈCE
AUTOCHTONE

STATUT UICN
PRÉOCCUPATION
MINEURE
LC

* Voir glossaire



Mulet à queue carrée *Ellochelon vaigiensis*



Nageoire pectorale
noire chez les juvéniles

Nageoire caudale
jaunâtre



Mulet à queue carrée *Ellochelon vaigiensis*

© Randall, J. E.

FAMILLE
MUGILIDAESTATUT ESPÈCE
AUTOCHTONESTATUT UICN
PRÉOCCUPATION
MINEURE
LC

Description

Le corps est de couleur brun-olive sur le dessus tandis que les flancs sont argentés et la partie ventrale blanche ou jaune pâle. Le corps est parcouru longitudinalement par 6 bandes en moyenne, plus ou moins sombres sur les flancs. La nageoire caudale* est jaune. En rivière, on trouve essentiellement des juvéniles, qui sont reconnaissables par leur nageoire pectorale complètement noire alors que chez les adultes, la partie inférieure est jaunâtre. La nageoire dorsale est composée de 4-5 épines dorsales et de 8-9 rayons mous. La nageoire anale est composée de 3 épines et de 7-9 rayons mous.

Longueur totale * : environ 35 cm mais certains individus atteignent les 60 cm

Régime alimentaire

Omnivore*, se nourrit de phytoplancton*, de petites algues et de détritits organiques.

Habitat

On les retrouve principalement dans les lagunes, les mangroves et l'embouchure des rivières. Ils affectionnent les zones côtières peu profondes et les plages de sable. Habituellement dans la zone d'influence des marées, il n'est pas rare qu'ils remontent les rivières.

Reproduction et cycle de vie

Ovipares*, les œufs sont pélagiques* et non-adhésifs. Une fois écloses, les larves rejoignent les zones côtières et les mangroves. Espèce grégaire*.

Répartition

Indo-Pacifique : de la Mer Rouge à l'Afrique du Sud. Les îles Tuamotu, du nord au sud du Japon, jusqu'au sud de la Grande Barrière de Corail et la Nouvelle-Calédonie.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

Code de l'environnement Province Nord : Pêche au filet interdite dans les estuaires du 1^{er} avril au 31 juillet.

* Voir glossaire

Exyrias belissimus *Exyrias belissimus*



Moins de 10 écailles prédorsales

Taches rouges et blanches

Taches blanches argentées

Exyrias belissimus *Exyrias belissimus*

© Poellabauer C., Erbio

Avec la participation de Moca mana et Erbio

FAMILLE
GOBIIDAESTATUT ESPÈCE
AUTOCHTONESTATUT UICN
PRÉOCCUPATION
MINEURE
LC

Description

Corps brun sur la partie dorsale, jaunâtre sur la partie ventrale. Présence de 7 ou 8 barres sombres sur les flancs. Petites taches blanches argentées sur les joues et les opercules. Présence de 8 ou 9 écailles prédorsales*. Les premiers rayons de la première dorsale sont allongés en filaments. La deuxième dorsale présente des taches rouges et blanches avec des bandes alternées.

Longueur totale* : cette espèce ne semble pas dépasser 15 cm.

Régime alimentaire

Omnivore*.

Habitat

Il habite les fonds vaseux peu profonds des embouchures, là où l'eau est saumâtre*.

Reproduction et cycle de vie

Biologie inconnue.

Répartition

Afrique de l'est aux Samoa, de Taiwan aux Fidji en passant par la Nouvelle-Calédonie.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Gobie de Puntang *Exyrias puntang*

Au moins 10 écailles prédorsales

Pas de tache blanche ni sur
les joues ni sur les opercules

Nageoires pelviennes noirâtres

Tache sombre sur les
pectorales



Gobie de Puntang *Exyrias puntang*



FAMILLE
GOBIIDAE

STATUT ESPÈCE
AUTOCHTONE

STATUT UICN
PRÉOCCUPATION
MINEURE
LC

Description

Corps de couleur marron, plus sombre sur le dos. Cette espèce diffère de *E. belissimus* par un nombre plus important d'écaillés prédorsales* et un patron de coloration légèrement différent. Joux et opercules sans taches blanches. Taches sombres sur les nageoires pectorales. Nageoires pelviennes* noirâtres. Épines de la première dorsale filamenteuses. Nageoire caudale* arrondie. Il y a 30 à 33 écaillés en série longitudinale et au moins 10 écaillés prédorsales*.

Longueur totale* : cette espèce peut atteindre jusqu'à 16 cm.

Régime alimentaire

Omnivore*.

Habitat

Il habite les fonds vaseux peu profonds des embouchures, là où l'eau est saumâtre*.

Reproduction et cycle de vie

Biologie inconnue.

Répartition

Du nord du Japon au sud de la Nouvelle-Calédonie en passant par le Vanuatu.

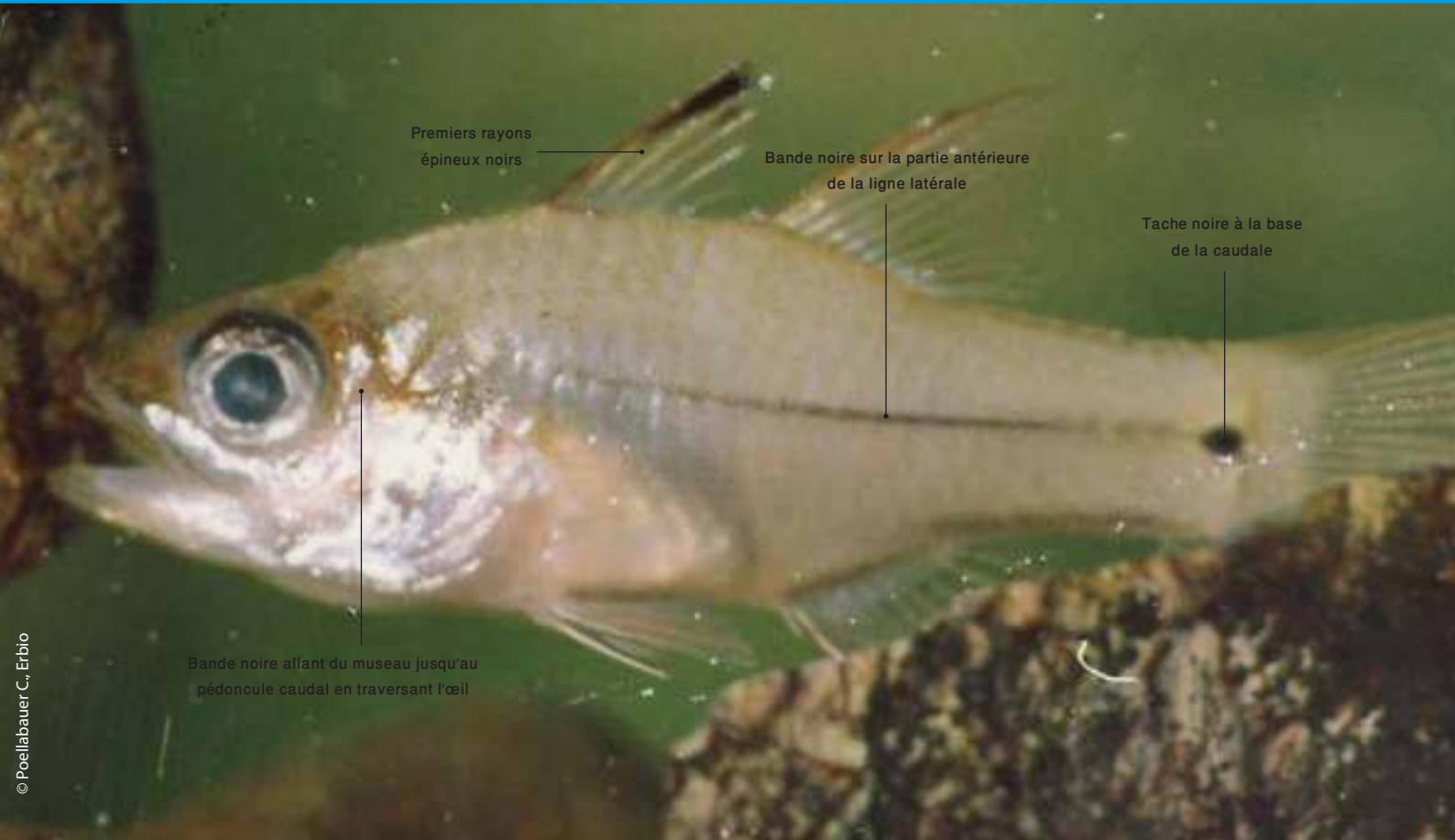
Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Poisson cardinal *Fibramia amboinensis*



Premiers rayons
épineux noirs

Bande noire sur la partie antérieure
de la ligne latérale

Tache noire à la base
de la caudale

Bande noire allant du museau jusqu'au
pédoncule caudal en traversant l'œil

Poisson cardinal *Fibramia amboinensis*



FAMILLE
APOGONIDAE

STATUT ESPÈCE
AUTOCHTONE

STATUT UICN
NON INSCRIT

Description

Corps brun clair allongé, comprimé latéralement, avec 24 écailles en série latérale* et 7 écailles prédorsales*. Présence de 2 bandes noires. L'une va du museau à la marge operculaire* en traversant l'œil et se poursuit le long des flancs. La seconde suit la partie antérieure de la ligne latérale. Tache noire bien distincte à la base de la nageoire caudale*. La première dorsale est composée de 6 rayons épineux, les premiers étant de couleur noire. La seconde dorsale a 1 rayon épineux et 9 rayons mous.

Longueur totale* : Environ 7 cm.

Régime alimentaire

Carnivore*. Se nourrit de petits invertébrés benthiques*.

Habitat

Fréquente les eaux saumâtres* de l'embouchure des rivières et les mangroves. Remonte quelques fois en eau douce.

Reproduction et cycle de vie

Après fécondation, le mâle garde les œufs, puis les larves dans sa bouche.

Répartition

Indo-Pacifique ouest : Zanzibar, Asie du Sud, Taiwan, Philippines, Nouvelle-Guinée et Nouvelle-Calédonie.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Galaxias *Galaxias neocaledonicus*



Nageoire caudale fourchue

Nageoire dorsale située à l'arrière du corps

Lèvres renflées

Galaxias *Galaxias neocaledonicus*

FAMILLE
GALAXIIDAE

STATUT ESPÈCE
ENDÉMIQUE

STATUT UICN
EN DANGER
EN

Description

Le corps est allongé, cylindrique et légèrement compressé. Il est brun clair à gris argenté, un peu plus foncé sur le dos et le dessus de la tête. Cette dernière est grande et aplatie dorsalement. Le museau est arrondi et non proéminent. L'œil est situé dans la partie antérieure de la tête. Les lèvres sont renflées. La nageoire dorsale, composée de 8 à 10 rayons, est située très en arrière du corps. La nageoire anale a 9 à 11 rayons, les pectorales 11 à 13 et les pelviennes* 6 ou 7. La nageoire caudale* est fourchue et possède 15 à 16 rayons.

Longueur totale* : cette espèce peut atteindre 7,5 cm mais la taille moyenne se situe entre 4 et 5 cm.

Régime alimentaire

Elle est plutôt carnivore* et se nourrit de petits crustacés et d'insectes aquatiques.

Habitat

Le galaxias affectionne les eaux fraîches et les fonds rocheux présentant des crevasses et des fissures. Cette espèce est principalement active la nuit, où elle nage en pleine eau, le long des berges..

Répartition

Endémique au sud de la Nouvelle-Calédonie (Plaine des Lacs).

Reproduction et cycle de vie

Biologie inconnue.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Espèce protégée par le code de l'environnement de la Province Sud 2014 (Titre 4, Protection des espèces endémiques rares ou menacées, Art. 240-1).

* Voir glossaire

Blanc à long filament *Gerres filamentosus*

Premier rayon allongé et filamenteux



4 à 5 écailles entre la nageoire dorsale et
la ligne latérale

Blanc à long filament *Gerres filamentosus*

© Randall J.E.



FAMILLE
GERREIDAE



STATUT ESPÈCE
AUTOCHTONE



STATUT UICN
PRÉOCCUPATION
MINEURE
LC

Description

Corps argenté et fortement comprimé latéralement. La nageoire dorsale est épineuse et ne possède pas de marges sombres sur la partie supérieure. Le premier rayon de cette dernière est filamenteux et très long. Présence de 4 à 5 écailles entre la ligne latérale et le milieu de la nageoire dorsale. Nageoire caudale* grande et profondément fourchue.

Longueur totale* : 15 cm en moyenne.

Régime alimentaire

Carnivore*. Il se nourrit de petits crustacés, de vers et de larves d'insectes qu'il trouve sur le sable ou la vase.

Habitat

Fréquent sur le littoral où il y a du sable. Les juvéniles sont présents dans les embouchures et le cours inférieur des rivières.

Reproduction et cycle de vie

La ponte a lieu en zone côtière, proche des embouchures. Les alevins regagnent les mangroves pour s'y développer à l'abri des prédateurs.

Répartition

Afrique de l'Est et Madagascar, du Japon à l'Australie. Présent en Nouvelle-Calédonie et au Vanuatu.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

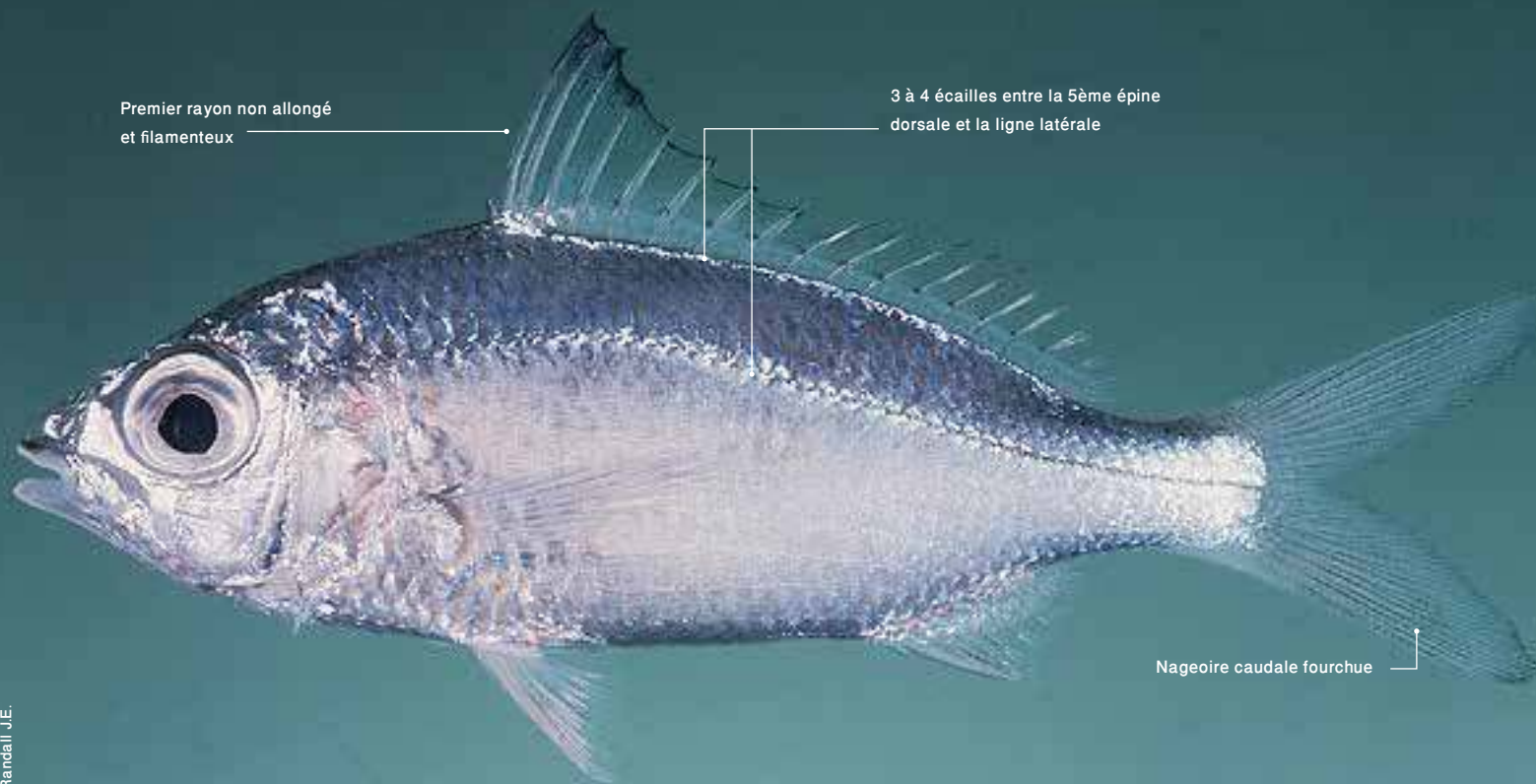
* Voir glossaire

Poisson blanc à dorsale noire *Gerres oyena*

Premier rayon non allongé
et filamenteux

3 à 4 écailles entre la 5ème épine
dorsale et la ligne latérale

Nageoire caudale fourchue



Poisson blanc à dorsale noire *Gerres oyena*

FAMILLE GERREIDAE

STATUT ESPÈCE AUTOCHTONE

STATUT UICN NON INSCRIT

Description

Corps argenté et fortement comprimé latéralement. Nageoire dorsale épineuse avec une marge sombre très étroite sur la partie supérieure. Premier rayon non allongé et filamenteux. 3 à 4 écailles entre la 5ème épine dorsale et la ligne latérale. Nageoires pelviennes* semi-transparentes à jaune pâle avec une bande sombre indistincte. Nageoire caudale* profondément fourchue avec de longs lobes.

Longueur totale* : 20 cm en moyenne.

Régime alimentaire

Carnivore*. Cette espèce se nourrit de petits organismes vivant sur les fonds sableux.

Habitat

Fréquent le long de la côte et dans les embouchures là où les fonds sont sableux.

Reproduction et cycle de vie

La ponte a lieu en zone côtière, proche des embouchures. Les alevins regagnent les mangroves pour s'y développer à l'abri des prédateurs.

Répartition

De la Mer Rouge à l'Afrique du Sud, du sud du Japon à l'Australie. Présent en Nouvelle-Calédonie.

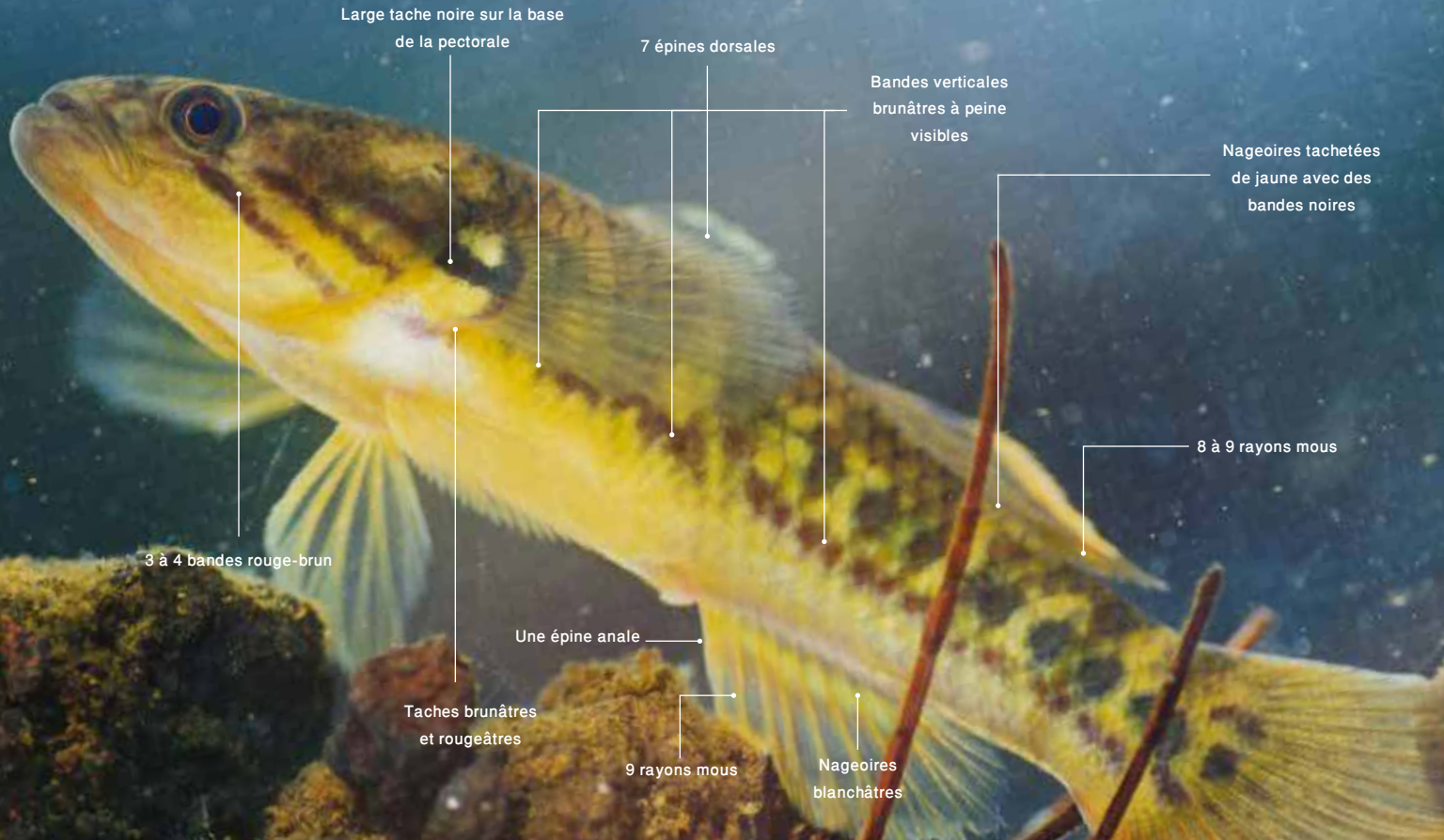
Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Eléotris serpent *Giuris margaritacea*



Eléotris serpent *Giuris margaritacea*



FAMILLE
ELEOTRIDAE

STATUT ESPÈCE
AUTOCHTONE

STATUT UICN
PRÉOCCUPATION
MINEURE
LC

Description

Corps allongé et cylindrique. Coloration verdâtre à marron, 8-10 bandes brunâtres à peine visibles. Partie inférieure de la tête et flancs jaunâtres. Tâches brunâtres à rougeâtres sur les flancs. Trois à quatre bandes brunâtres allant des yeux aux opercules. Nageoires dorsales tachetées de jaune et de blanc avec des petites bandes noires. Six rayons épineux sur la 1ère, 1 rayon épineux et 8-9 rayons branchus sur la 2ème. Nageoire anale blanchâtre. En série longitudinale* : 30 à 32 écailles.

Longueur totale* : cette espèce ne semble pas dépasser les 30 cm.

Régime alimentaire

Omnivore* (algues filamenteuses, petits crustacés, insectes).

Habitat

On la retrouve principalement dans le cours inférieur des rivières et des creeks, le long des berges riches en végétation et en abris.

Reproduction et cycle de vie

Fertilisation externe, les œufs sont pondus sur le substrat et gardés jusqu'à l'éclosion.

Répartition

De l'Afrique à l'Océanie : de Madagascar à la Nouvelle-Guinée, Australie et autres îles de la Mélanésie. Présent en Nouvelle-Calédonie.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

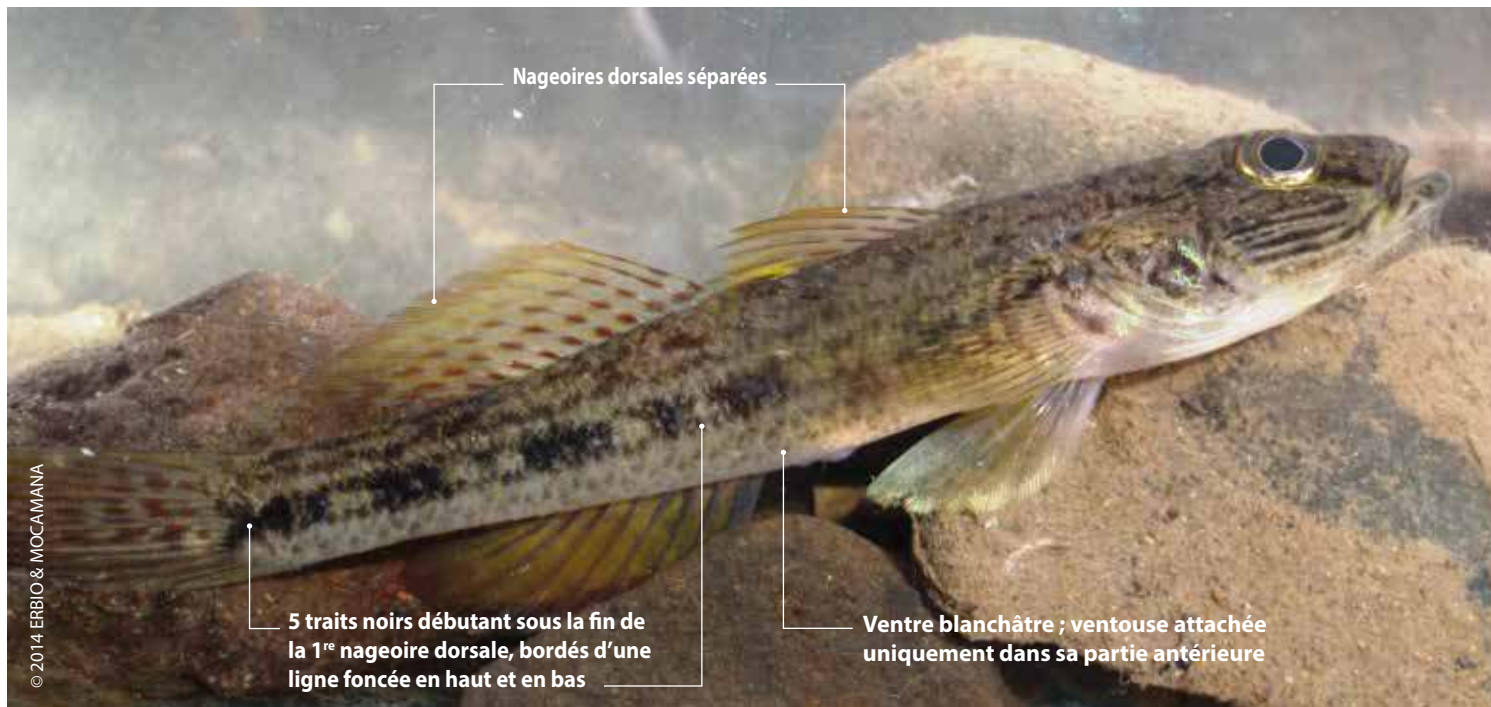
Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Gobie de Célèbes *Glossogobius celebius*

Longueur standard* : il mesure entre 12 et 14 cm



Gobie de Célèbes *Glossogobius celebius*

FAMILLE
GOBIIDAE



AUTOCHTONE



STATUT UICN
NON INSCRIT



Description

Comme tous les gobies, *Glossogobius* a deux nageoires dorsales séparées, la première compte 6 rayons épineux, la deuxième 1 rayon épineux et 8-9 rayons mous. Le corps est assez allongé et brun-jaune, plus clair sur les flancs et presque blanc sur le ventre. Il y a 5 à 6 zones noirâtres sur le dos et environ 5 taches ovales noires au milieu des flancs, le long du poisson. L'opercule est sans écaille. Les nageoires pelviennes* sont soudées et rattachées au corps seulement dans la partie antérieure.

Longueur standard* : Il mesure entre 12 et 14 cm.

Régime alimentaire

Carnivore*, il se nourrit de larves d'insectes et de crustacés vivant sur le fond.

Habitat

L'espèce fréquente les cours inférieurs des rivières, dans les eaux douces et claires situées près des côtes. Il vit posé sur le fond, dans les espaces interstitiels des cailloux et blocs, ou enfoui dans les substrats meubles, souvent dans les secteurs calmes. Assez commun en Nouvelle-Calédonie, il peut être localement abondant.

Reproduction et cycle de vie

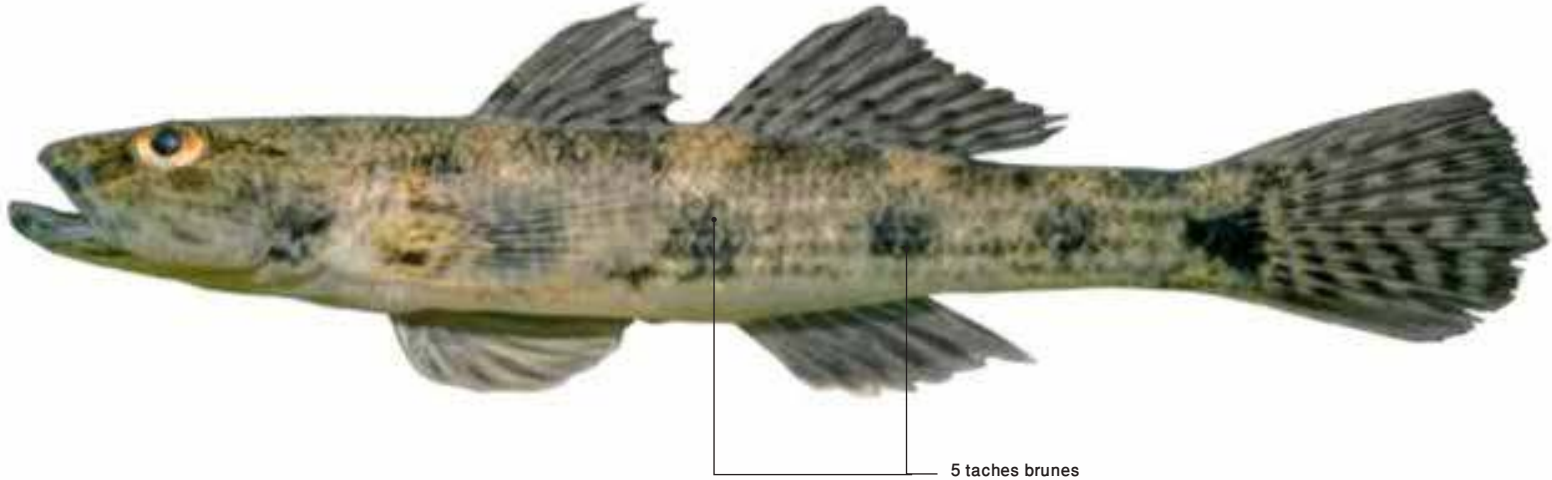
Le frai* a lieu en eau douce. La fertilisation est externe. Les œufs agglutinés les uns aux autres à l'intérieur d'une masse gélatineuse collée au fond sont surveillés par les parents. Les juvéniles migrent entre 1 et 6 mois vers la mer, puis remontent les rivières. L'espèce est largement distribuée le long de la limite ouest de l'océan Pacifique tropical, de l'Asie du sud-est à la Nouvelle-Calédonie.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : Il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5). Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Faux gobie des Célèbes *Glossogobius illimis*



Faux gobie des Célèbes *Glossogobius illimis*

© Hoëse D.

Avec la participation de Mocamana et Erbio

FAMILLE
GOBIIDAESTATUT ESPÈCE
AUTOCHTONESTATUT UICN
NON INSCRIT

Description

Corps assez allongé, avec une bouche de taille moyenne. Présence de 5 taches brunes à noires sur la partie postérieure du corps. Nageoire anale composée d'un rayon épineux et de 8 rayons mous. Il y a 28 à 31 écailles en série longitudinale. Présence de 13 à 18 écailles prédorsales*.

Longueur totale* : cette espèce ne semble pas dépasser les 10 cm.

Régime alimentaire

Carnivore*. Elle se nourrit d'invertébrés vivant sur le fond.

Habitat

On la trouve principalement dans le cours inférieur des rivières et les embouchures, essentiellement là où le fond est sablonneux. Il vit posé sur le fond, entre les cailloux et les blocs.

Reproduction et cycle de vie

La reproduction a lieu dans l'eau douce. Les larves ont une phase marine.

Répartition

Du Japon à l'est de l'Australie en passant par la Nouvelle-Calédonie.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Murène d'eau douce *Gymnothorax polyuranodon*



Murène d'eau douce *Gymnothorax polyuranodon*

Description

Corps trapu et presque cylindrique. La bouche est grande et dépasse largement le bord antérieur de l'œil. Les dents sont pointues, coniques et inclinées vers l'arrière. La mâchoire supérieure comprend 2 à 3 rangées de dents, l'inférieure 1 à 3 rangées. La couleur du corps est jaunâtre à brun clair avec de grosses taches noires de taille irrégulière. Bandes longitudinales* noires sur la tête. Le dessous de la tête est uniformément jaune ou blanc crème.

Longueur totale* : La murène d'eau douce peut atteindre 1,5m.

Régime alimentaire

Carnivore*. Elle se nourrit de poissons et d'invertébrés, notamment de crustacés.

Habitat

On retrouve principalement la murène d'eau douce dans les rivières et les creeks à l'intérieur des terres, à plusieurs kilomètres de la mer. On la retrouve aussi bien dans les milieux lotiques* que lenticques*. Il arrive également qu'on la retrouve dans les embouchures, là où l'eau est saumâtre*, ainsi que dans le milieu marin le long des côtes proches de ces embouchures.

Reproduction et cycle de vie

L'espèce est catadrome*. La reproduction a lieu en mer.

Répartition

Indo-Pacifique : Sri Lanka, Indonésie, Bornéo, Nouvelle-Guinée, Philippines et Fidji. Également présente à Palau, en Australie, en Nouvelle-Calédonie et au Vanuatu.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

FAMILLE
MURAENIDAE

STATUT ESPÈCE
AUTOCHTONE

STATUT UICN
PRÉOCCUPATION
MINEURE
LC

* Voir glossaire

Sardine à tache orange *Herklotsichthys quadrimaculatus*

Longueur moyenne de 10 cm

Mâchoire supérieure
arrondie

Tache orangée



Sardine à tache orange *Herklotsichthys quadrimaculatus*



Photo © Rick Winterbottom

FAMILLE

CLUPEIDAE



AUTOCHTONE



STATUT UICN

NON INSCRIT



Description

La sardine à taches orange a un corps mince et argenté. Elle possède également une tache orangée située à l'arrière de l'œil, sur la bordure de l'opercule. Sa mâchoire supérieure est arrondie. Elle n'a pas d'épines sur la nageoire dorsale, uniquement 13-21 rayons mous.

Les sardines sont pêchées à l'épervier en Nouvelle-Calédonie pour la consommation. On l'utilise également comme appât pour la pêche.

Taille : Elles mesurent en moyenne 10 cm, une sardine peut cependant atteindre 20 cm.

Régime alimentaire

Les adultes se nourrissent essentiellement de zooplanctons, tandis que les juvéniles préfèrent les copépodes (ce sont des minuscules crustacés).

Habitat

Durant la journée, les sardines adultes forment des bancs le long du littoral et dans les mangroves, la nuit elles regagnent l'eau profonde.

Reproduction et cycle de vie

La reproduction de la sardine à taches orange a lieu la première année. Elle ne survit que quelques mois après sa maturité sexuelle.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

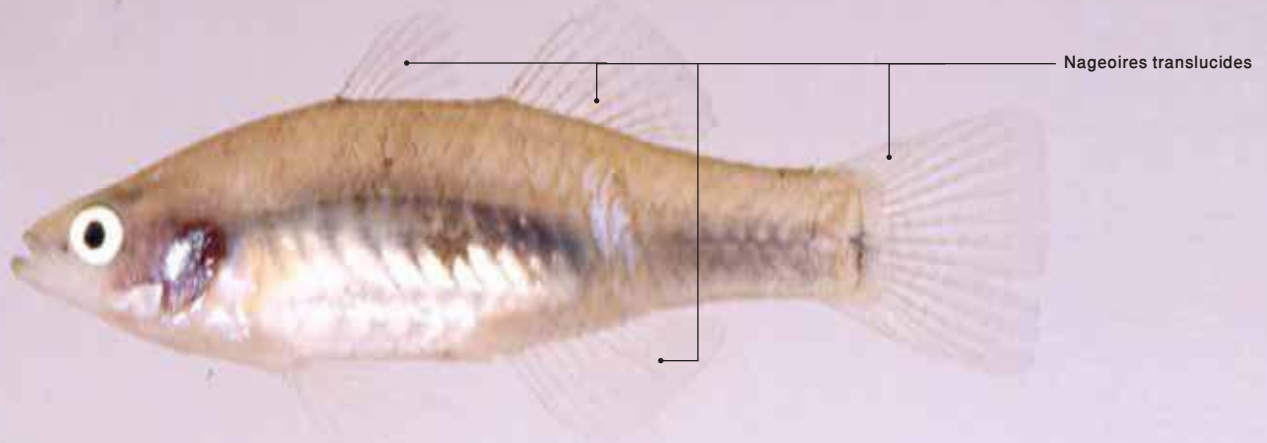
Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

Le produit de la pêche (poissons, échinodermes, coquillages et crustacés) des navires de plaisance est limité à un maximum de 40 kilogrammes par navire et par sortie. La taille des mailles de sardiniers est réglementée et ne pas être inférieure à 8 mm.

* Voir glossaire

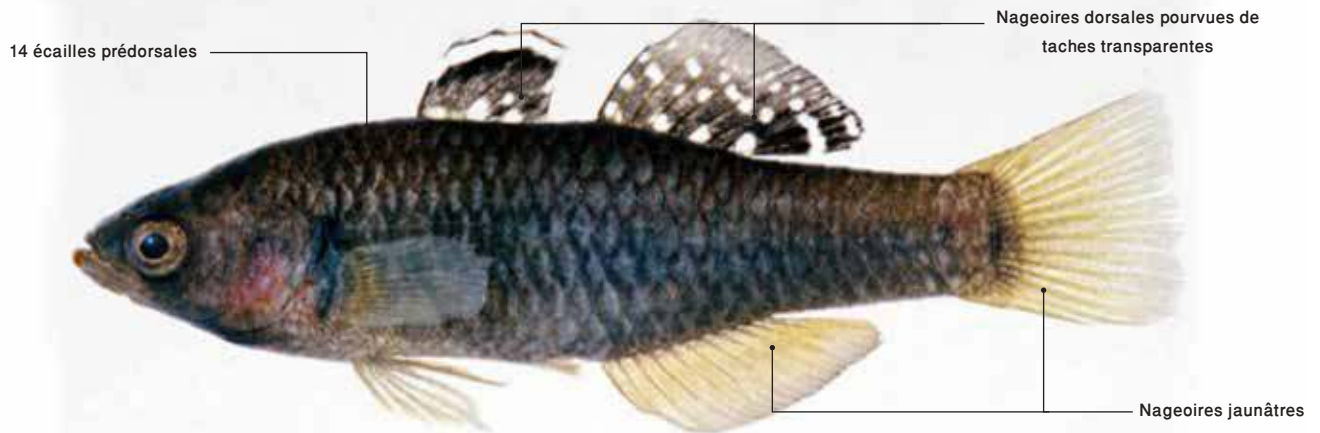
Éléotris cyprin *Hypseleotris cyprinoides*

Femelle



© Suzuki.T.

Mâle



© Suzuki.T.

Éléotris cyprin *Hypseleotris cyprinoides*

© Suzuki T.

FAMILLE
ELEOTRIDAESTATUT ESPÈCE
AUTOCHTONESTATUT UICN
NON INSCRIT

Description

Corps allongé, fortement comprimé latéralement, généralement brun jaune. Nageoires translucides chez la femelle. Chez le mâle, nageoires dorsales grises à noires laissant apparaître des taches rondes transparentes. Nageoires anale et caudale* de couleur jaunâtre. Présence de 14 écailles prédorsales*. **Longueur totale*** : de 5 à 8 cm.

Régime alimentaire

Carnivore*. Se nourrit d'insectes aquatiques et de petits crustacés.

Habitat

Fréquente les eaux claires du cours inférieur des rivières. Vit plutôt dans les zones lentes ou stagnantes, le long des berges à l'abri dans la végétation.

Reproduction et cycle de vie

Biologie inconnue.

Répartition

Présent dans toute la région Indo-Pacifique dont la Nouvelle-Calédonie.

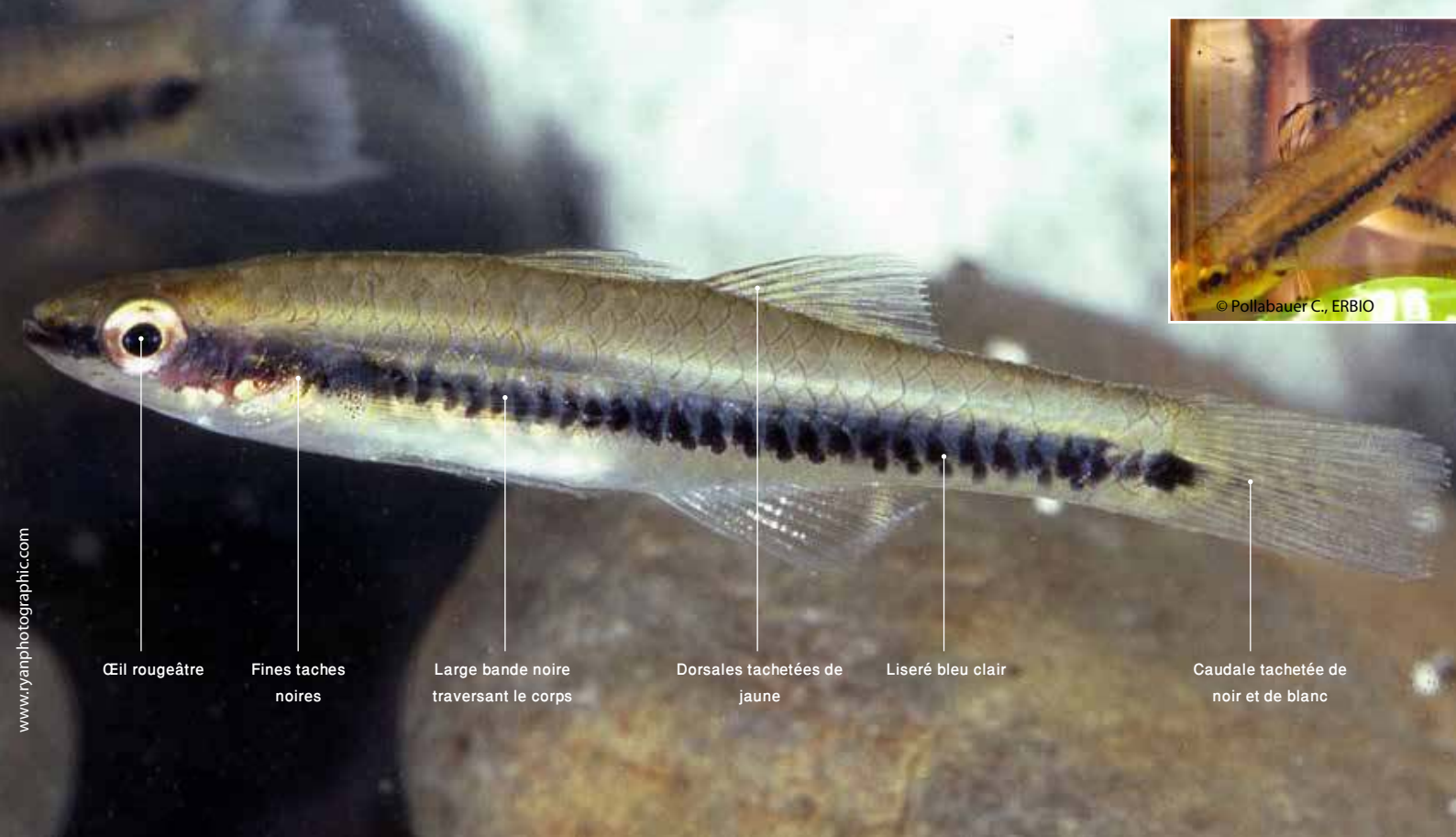
Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Lochon *Hypseleotris guentheri*



© Pollabauer C., ERBIO

Œil rougeâtre

Fines taches
noires

Large bande noire
traversant le corps

Dorsales tachetées de
jaune

Liseré bleu clair

Caudale tachetée de
noir et de blanc

Lochon *Hypseleotris guentheri*

© Vigneux E.

Avec la participation de Mocaamana et Erbio

FAMILLE
ELEOTRIDAESTATUT ESPÈCE
AUTOCHTONESTATUT UICN
NON INSCRIT

Description

Corps allongé et fortement comprimé latéralement. Coloration grisâtre à brunâtre-verdâtre sur le dos et plus claire sur le ventre. Large bande noire du museau jusqu'à la base de la nageoire caudale*. Coloration des yeux du rose au rouge, gorge blanche ponctuée de fines taches noires. Nageoires translucides chez la femelle. Chez le mâle, nageoires dorsales tachetées de blanc, de jaune ou d'orange, nageoire anale bordée de bleu clair. Caudale* tachetée de noir et de blanc. En série longitudinale* : 26 à 28 écailles.

Longueur totale* : cette espèce peut atteindre 8 cm.

Régime alimentaire

Carnivore*, se nourrissant principalement d'insectes et de petits crustacés.

Habitat

On la retrouve dans le cours inférieur des rivières et des creeks aux eaux claires en amont. Elle vit plutôt dans les zones lentes ou stagnantes.

Reproduction et cycle de vie

Biologie inconnue.

Répartition

Asie et Océanie : présent de l'Indonésie aux Samoa en passant par la Nouvelle-Guinée, la Nouvelle-Calédonie, le Vanuatu et les îles Fidji.

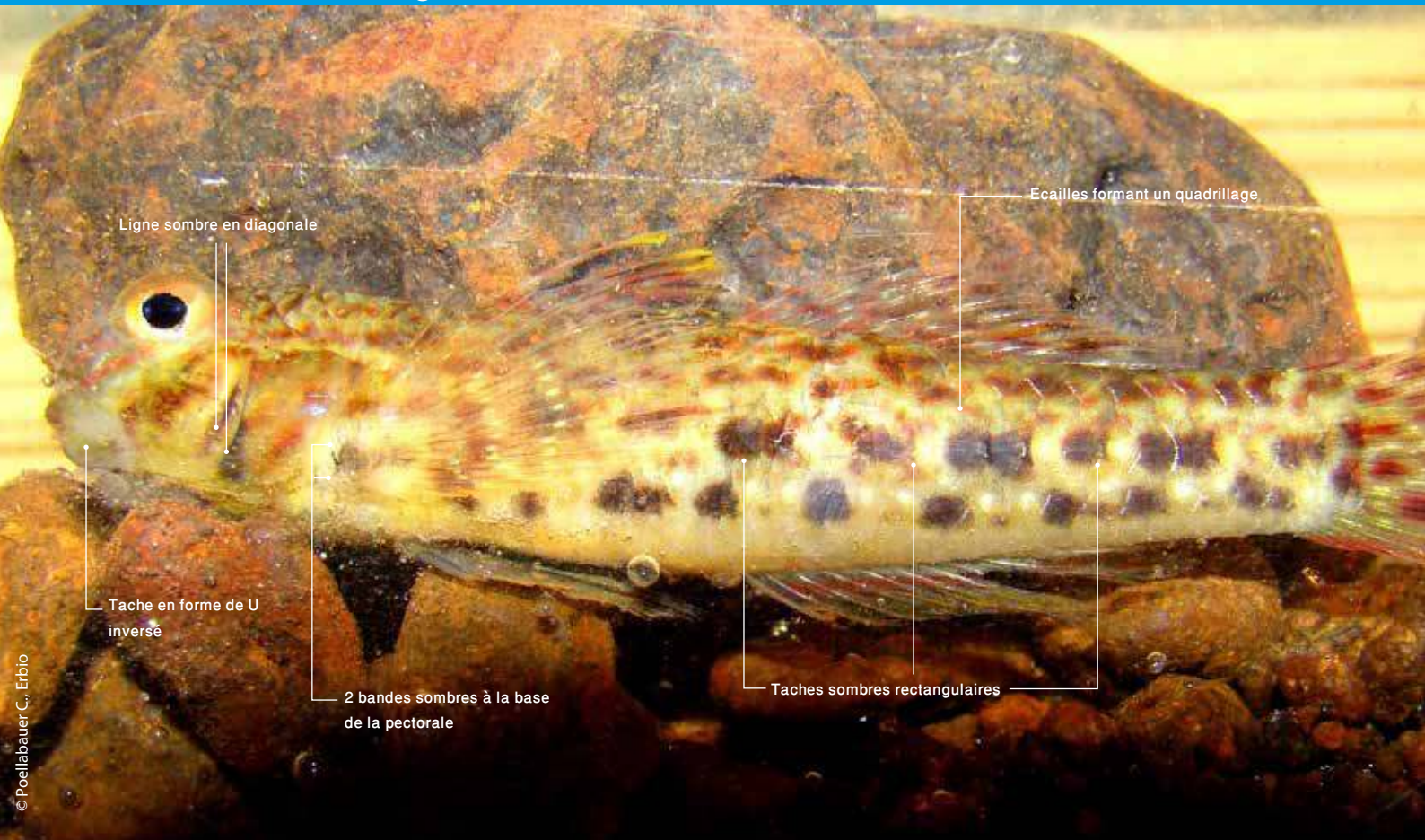
Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Gobie décoré *Istigobius decoratus*



Ligne sombre en diagonale

Ecaïlles formant un quadrillage

Tache en forme de U
inversé

2 bandes sombres à la base
de la pectorale

Taches sombres rectangulaires

Gobie décoré *Istigobius decoratus*



FAMILLE
GOBIIDAE

STATUT ESPÈCE
AUTOCHTONE

STATUT UICN
NON INSCRIT

Description

Corps brunâtre sur le dos et blanchâtre sur la partie ventrale. Présence d'écaillles avec des marges brun foncé formant un quadrillage sur les flancs et des taches sombres rectangulaires. Sept à dix écaillles prédorsales* cycloïdes*. Écaillles cténoïdes* sur le tronc. Opercule pourvu de 2 lignes diagonales sombres. Tache en forme de U inversé à l'arrière de la mâchoire supérieure. Petites taches sombres sur les pectorales et 2 lignes longitudinales sur la base.

Longueur totale* : mesure 10 cm en moyenne.

Régime alimentaire

Omnivore*. Se nourrit principalement de la faune interstitielle*.

Habitat

Fréquente les zones de sable corallien du lagon et les embouchures des rivières.

Reproduction et cycle de vie

Biologie inconnue.

Répartition

De la Mer Rouge aux Samoa en passant par la Nouvelle-Calédonie.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

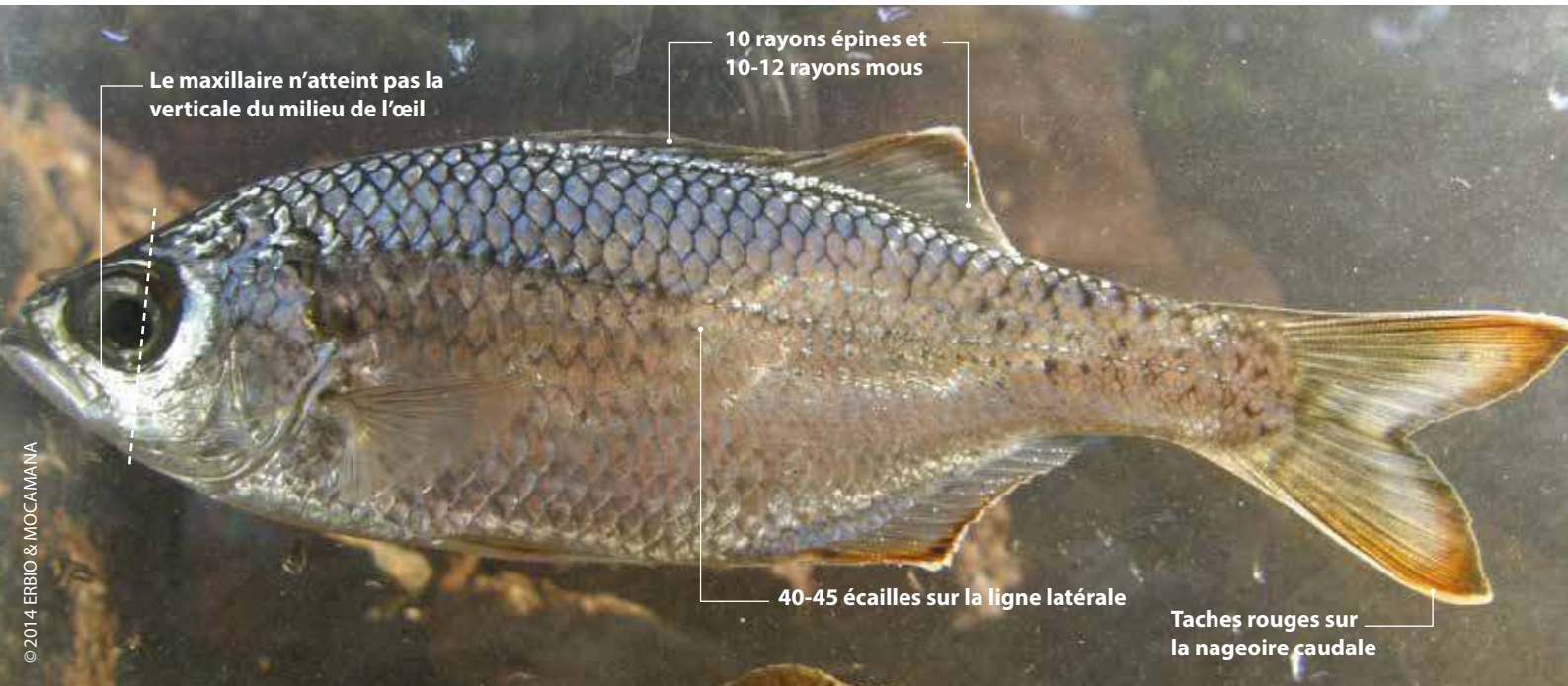
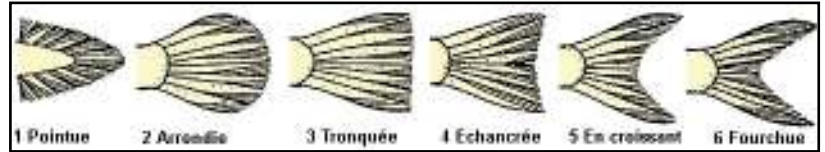
Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Carpe à queue rouge *Kuhlia marginata*

Longueur standard* : adulte elle mesure jusqu'à 18 cm Forme de nageoires caudales



Carpe à queue rouge *Kuhlia marginata*

Description

La nageoire caudale* de la carpe à queue rouge est grisâtre avec les deux lobes marqués de rouge passant au noir puis au blanc sur leur bord postérieur, elle est fourchue avec 2 lobes pointus. Il y a 40-45 écailles en ligne latérale. Le maxillaire n'atteint pas la verticale du milieu de l'œil.

Longueur standard* : Adulte elle mesure jusqu'à 18 cm.

Régime alimentaire

Omnivore*, sa bouche dirigée vers le haut indique qu'elle se nourrit principalement à la surface de l'eau, de tous ce qui tombe dans l'eau (insectes et fruits).

Habitat

L'espèce fréquente principalement les eaux douces, mais également les eaux saumâtres* des cours inférieurs des rivières. Elle est très rhéophile*. On l'observe plus facilement nageant en banc après de fortes pluies et elle peut remonter jusque dans les cours supérieurs (sans pouvoir néanmoins franchir des cascades). Elle semble devenue rare dans certains cours d'eau, mais il s'agit probablement de variations saisonnières. Son aire de répartition s'étend d'Asie en Océanie.

Reproduction et cycle de vie

La carpe à queue rouge est une espèce catadrome*.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : Il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

Espèce protégée par le Code de l'environnement en Province Nord (2009) (Titre 5 : protection des espèces Art.251-1).

FAMILLE
KUHLIIDAE

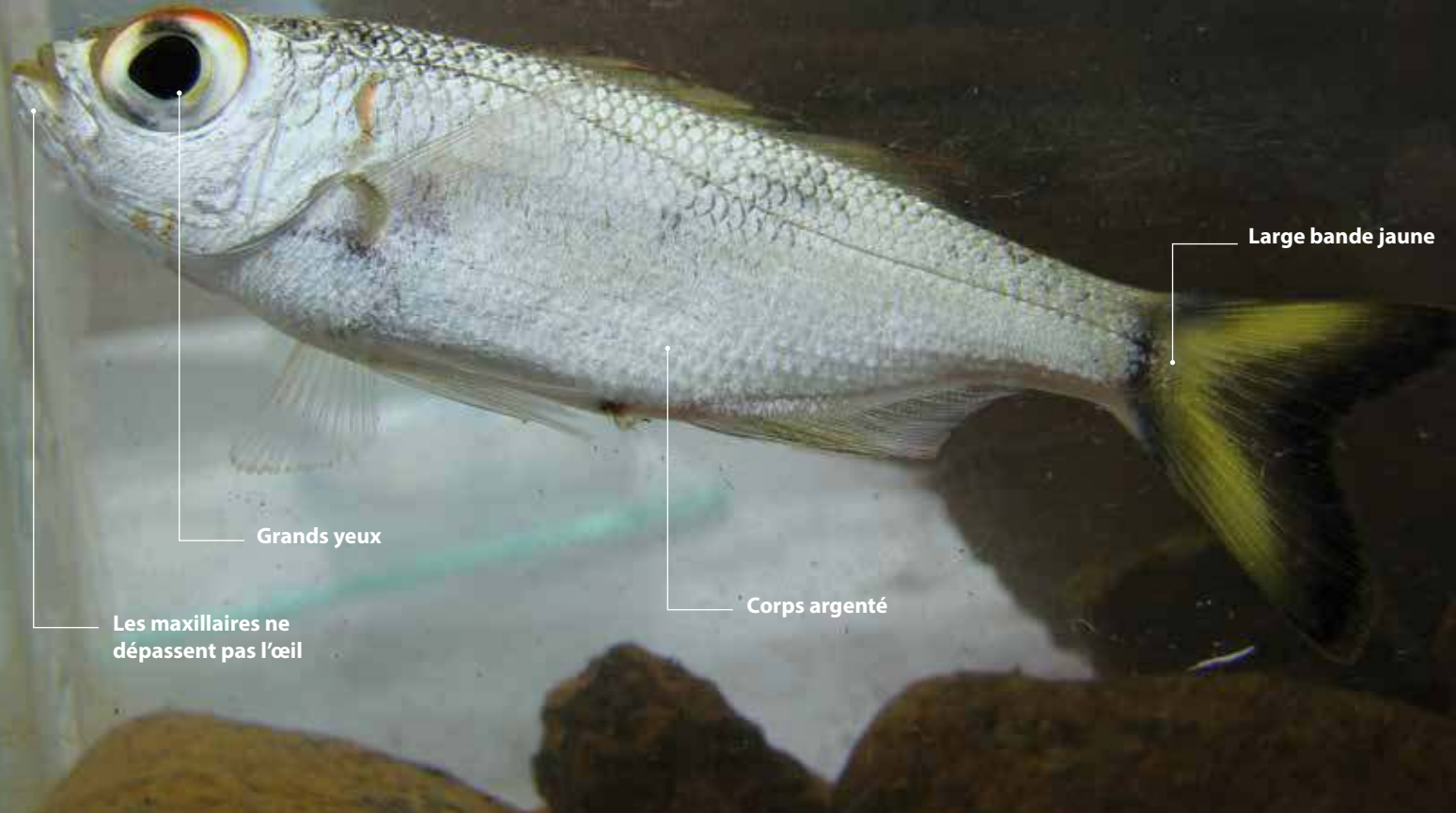
AUTOCHTONE

STATUT UICN
PRÉOCCUPATION
MINEURE
LC

* Voir glossaire

Carpe à queue jaune *Kuhlia munda*

Longueur totale 15 à 18 cm



Grands yeux

Les maxillaires ne dépassent pas l'œil

Corps argenté

Large bande jaune

Carpe à queue jaune *Kuhlia munda*

Description

Cette carpe de taille plus petite que *K. rupestris*, a une nageoire caudale* à deux bandes noires transversales séparées par une large bande jaune. La nageoire dorsale possède un liseré noir. La doule à queue jaune a 46-56 écailles sur la ligne latérale. La bouche (=les maxillaires qui forment la mâchoire supérieure.) ne dépasse pas le bord postérieur de l'œil.

Taille : Elle mesure de 15 à 18 cm.

Régime alimentaire

Elle se nourrit de crustacés (crabes, crevettes, ...), de petits poissons et d'insectes.

Habitat

Les doules à queue jaune se trouvent souvent en aval des cascades au niveau de la mer ou dans les cours inférieurs à fond rocheux dans des rapides. Elle vit souvent en petit bancs. *Kuhlia munda* a une répartition Pacifique et se reproduit dans la mer.

Reproduction et cycle de vie

C'est une espèce amphidrome* qui migre entre les creeks d'eau claires et la mer. La reproduction s'effectue en mer, en générale en zone côtière.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

FAMILLE
KUHLIIDAE



AUTOCHTONE



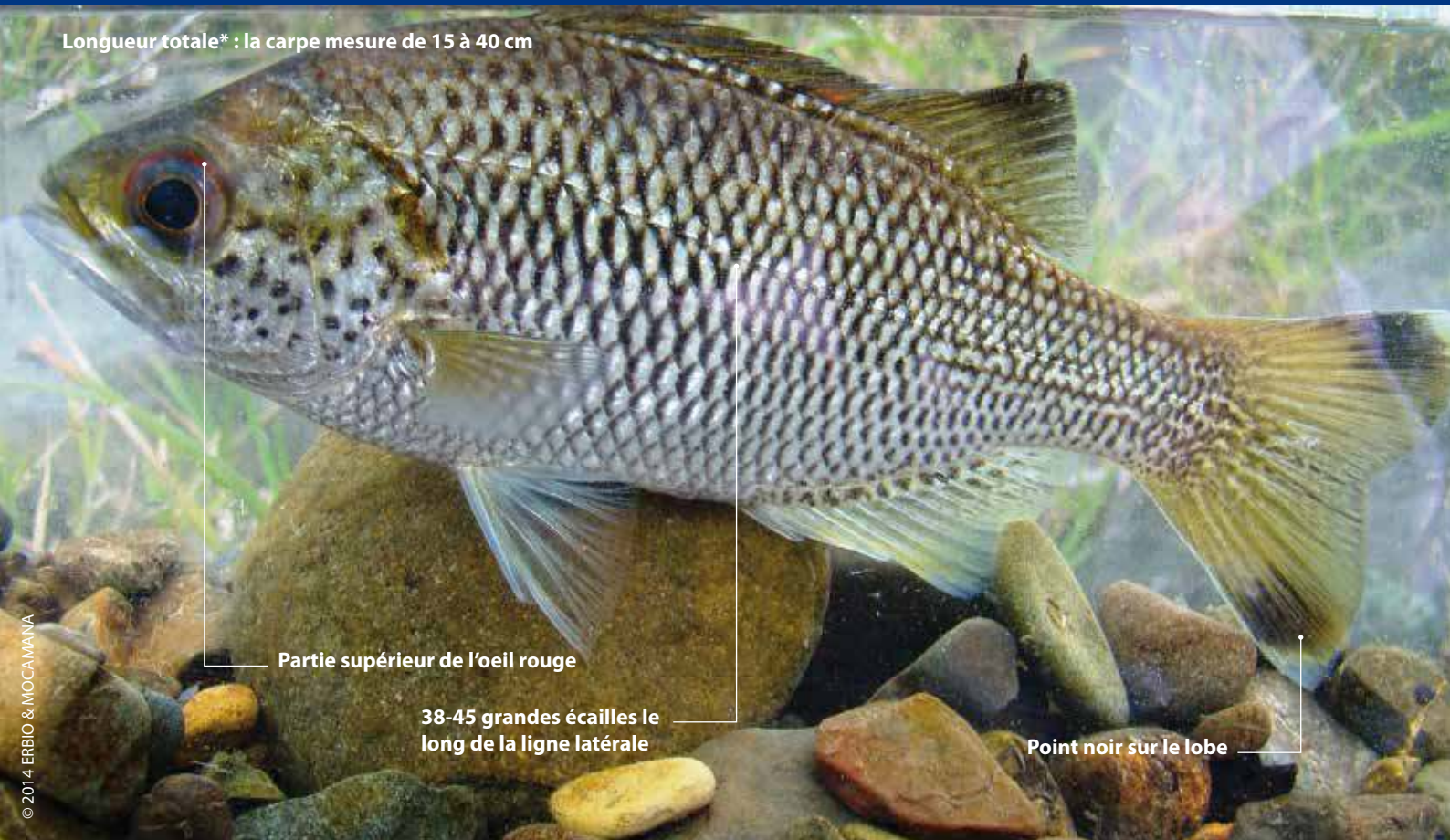
STATUT UICN
NON INSCRIT



* Voir glossaire

Carpe à queue noire *Kuhlia rupestris*

Longueur totale* : la carpe mesure de 15 à 40 cm



Partie supérieur de l'oeil rouge

38-45 grandes écailles le long de la ligne latérale

Point noir sur le lobe

Carpe à queue noire *Kuhlia rupestris*

Description

Il y a 3 espèces de carpes d'eau douce, qui se distinguent par la coloration de leurs nageoires caudales* ainsi que la taille et la position de l'œil par rapport à la mâchoire. La partie supérieure de l'œil est en général rouge. De grandes écailles recouvrent la joue et l'opercule. Le corps est bleu-gris sur le dos, argenté sur les flancs et le ventre. Chaque écaille présente en général un petit point noir de taille variable. La nageoire caudale* présente un gros point noir à l'extrémité de chaque lobe ou une bande verticale noire.

Longueur totale* : La carpe mesure de 15 à 40 cm.

Régime alimentaire

Elle est omnivore*, les carpes sont les seules espèces qui se nourrissent en tant que « gobeur de surface » ou « surface snapper » en anglais. La carpe attrape donc tout ce qui tombe dans l'eau : graines, fruits, insectes, etc. On a même trouvé un rat dans l'estomac d'une grosse carpe qui avait dû l'avalier en entier pendant qu'il traversait à la nage !

Habitat

Cette espèce colonise les rapides du cours inférieur et du cours moyen des rivières, mais également les zones calmes et profondes. Les mâles ne s'éloignent pas souvent de la zone influencée par les marées, alors que les femelles remontent très loin les rivières jusqu'aux premières cascades infranchissables.

Reproduction et cycle de vie

Telle que l'anguille, la carpe est une espèce migratrice catadrome*. Sa ponte a lieu en estuaire ou en mer. Il faut en effet une salinité suffisamment élevée pour que la fécondation se réalise. Les adultes descendent à l'embouchure et se rassemblent pour frayer, puis remontent les cours d'eau en profitant des crues. Les juvéniles remontent les cours d'eau à partir de l'embouchure où les œufs ont éclos.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : Il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5). Espèce protégée par le Code de l'environnement en Province Nord (2009) (Titre 5 : protection des espèces Art.251-1).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

FAMILLE KUHLIIDAE

AUTOCHTONE

STATUT UICN PRÉOCCUPATION MINEURE

LC

* Voir glossaire

Anguille serpent *Lamnostoma kampeni*



Corps non tacheté, brun foncé sur le dos et jaunâtre sur le ventre

Ouvertures branchiales formant une fente longitudinale non bordée d'un repli cutané

Base de la dorsale un peu au dessus des fentes branchiales

Ligne latérale bien visible avec des pores de couleur blanche

Bouche dépassant l'arrière de l'œil

Œil

Anguille serpent *Lamnostoma kampeni*

FAMILLE
OPHICHTHIDAESTATUT ESPÈCE
AUTOCHTONESTATUT UICN
NON INSCRIT

Description

Corps trapu, plus ou moins cylindrique. Museau pointu. La bouche dépasse largement le bord postérieur de l'œil. Ouvertures branchiales formant ventralement une fente longitudinale, non bordée d'un repli cutané. Queue rigide terminée en pointe. Origine de la dorsale située un peu au dessus des fentes branchiales. Nageoires pectorales et caudale* absentes. Tête et ligne latérale bien visibles, présentant des pores de couleur blanche. Corps non tacheté, brun foncé au dessus de la ligne latérale, blanchâtre à jaunâtre en-dessous.

Longueur totale * : peut atteindre 40 cm.

Régime alimentaire

Vit enfouie dans le sable où elle chasse à l'affût les petits poissons, les crevettes et les invertébrés.

Habitat

Fréquente les eaux calmes aux fonds sablonneux, au niveau des cours inférieurs des creeks.

Reproduction et cycle de vie

Biologie inconnue.

Répartition

Asie et Océanie : Philippines, nord de la Nouvelle-Guinée, Vanuatu et Nouvelle-Calédonie.

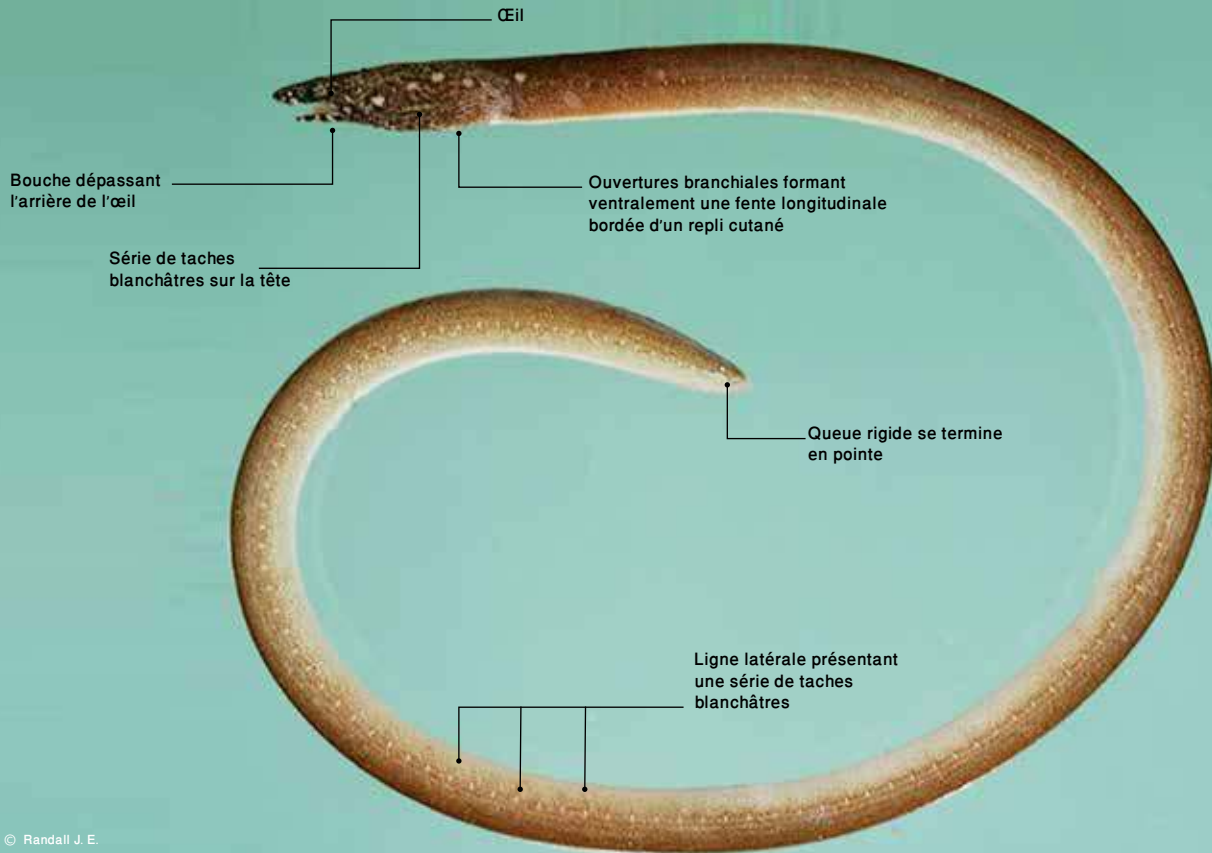
Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Serpenton oriental *Lamnostoma orientalis*



Serpenton oriental *Lamnostoma orientalis*

© Randall J.E.

Avec la participation de Mocaamana et Erbio

FAMILLE
OPHICHTHIDAESTATUT ESPÈCE
AUTOCHTONESTATUT UICN
PRÉOCCUPATION
MINEURE
LC

Description

Corps trapu, plus ou moins cylindrique. Il est de couleur gris foncé à brun sombre au dessus de la ligne latérale, et plus clair en-dessous. Tête et ligne latérale présentant des pores et une série de taches blanchâtres. Museau pointu et bouche dépassant largement l'arrière de l'œil. Ouvertures branchiales formant ventralement une fente longitudinale bordée par un repli cutané. Nombre de vertèbres entre 136 et 141. Queue rigide se terminant en pointe. Origine de la dorsale située en arrière des fentes branchiales (distance des fentes à l'origine de la dorsale < 50% de la longueur de la tête). Nageoires pectorales absentes, nageoires anale et dorsale très fines. Pas d'écaillés.

Longueur totale * : en moyenne 25 cm mais certains individus peuvent atteindre les 35 cm.

Régime alimentaire

Carnivore*. Chasse à l'affût les petits poissons, les crevettes et les petits invertébrés.

Habitat

Fréquente les zones côtières à proximité des embouchures des rivières. Parfois retrouvé plus haut dans les rivières.

Reproduction et cycle de vie

Biologie inconnue.

Répartition :

Indo-Pacifique ouest : de la Somalie à l'Afrique du Sud. De l'Inde jusqu'en Nouvelle-Guinée et Tahiti. Présent en Nouvelle-Calédonie.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Poisson gluant, Cro-Cro *Leiognathus equulus*

Longueur maximale 28 cm



1^{re} épine dorsale plus
longue et plus épaisse

Corps argenté avec de
très petites écailles

1^{re} épine anale petite

Poisson gluant, Cro-Cro *Leiognathus equulus*



FAMILLE ENGRAULIDAE



AUTOCHTONE



STATUT UICN PRÉOCCUPATION MINEURE
LC



Description

Le *Leiognathus equulus* est un poisson argenté. Il a un col brun sur le pédoncule caudal*, des rayures sur le dos et parfois une tache sombre sur le front. La nageoire anale est jaunâtre. En grandissant, les deuxièmes épines de la nageoire dorsale et de l'anale deviennent plus longues et plus épaisses que les autres.

Il doit son nom de « poisson gluant » à l'abondant mucus qui recouvre sa peau pour le protéger. En latin, *equulus* signifie « petit cheval ». C'est ainsi qu'en anglais, son nom commun est « ponyfish », traduit par « poisson poney ».

Taille : Il mesure en moyenne 20 cm.

Régime alimentaire

Le poisson gluant se nourrit de polychètes, de vers, de petits crustacés et de poissons.

Habitat

Les juvéniles migrent dans les embouchures et les cours inférieurs de rivières, dans les mangroves au fond sablo-vaseux. Les adultes se déplacent en banc dans les cours inférieurs de creeks et de rivières.

Reproduction et cycle de vie

C'est une espèce amphidrome*. La période de frai* a lieu de mai à août.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

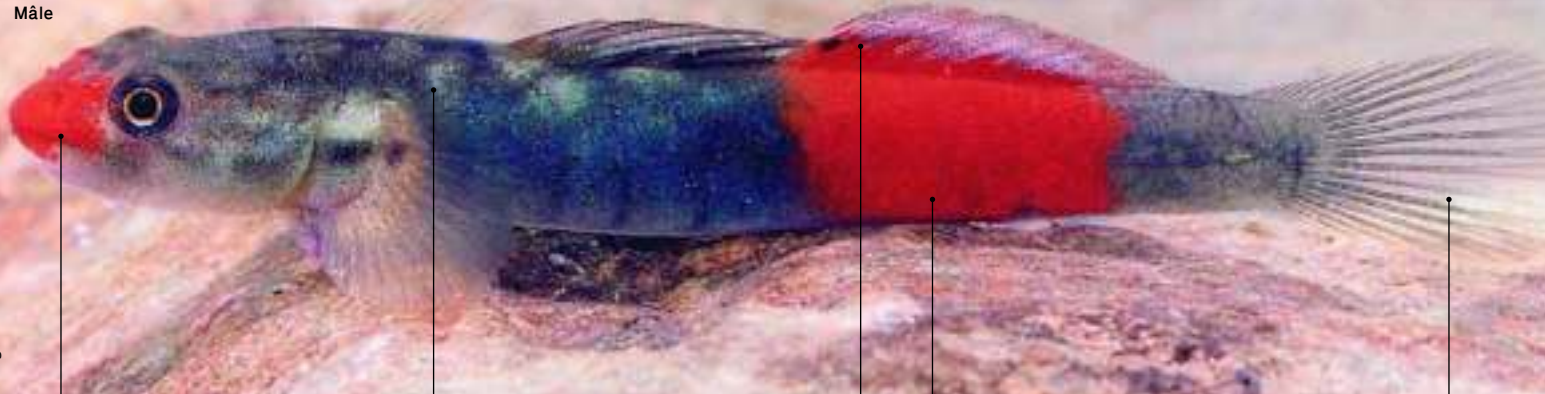
Nombre de prises autorisées par jour : 40kg / personne / sortie

* Voir glossaire

Nez rouge calédonien *Lentipes kaaea*

Mâle

©Vigneux E.



Partie supérieure
du museau rouge

Corps bleu-vert

Deuxième nageoire
dorsale rouge

Flan de couleur
rouge sous la
deuxième dorsale

Nageoire caudale
arrondie

Femelle

©Vigneux E.



Petites taches brunes

Nez rouge calédonien *Lentipes kaea*

©Vigneux E.

Avec la participation de Mocaamana et Erbio

FAMILLE
GOBIIDAESTATUT ESPÈCE
AUTOCHTONESTATUT UICN
PRÉOCCUPATION
MINEURE
LC

Description

Corps allongé, tête légèrement pointue avec une bouche infère*. Deux nageoires dorsales nettement séparées. Première avec 6 rayons épineux, deuxième avec 1 rayon épineux et 10 mous. Nageoire anale avec 1 rayon épineux et 10 mous. 10 à 12 écailles en série zigzag*. Chez le mâle, la partie supérieure du museau, la nageoire dorsale, la zone des flancs située sous celle-ci et la nageoire anale sont rouges. Reste du corps bleu-vert à beige. La femelle est gris-jaune avec des petites taches brunes.

Longueur totale* : 4 cm.

Régime alimentaire

Semble être omnivore*.

Habitat

Fréquente les cours d'eau clairs et oxygénés à fonds caillouteux, dans les zones de fort courant.

Reproduction et cycle de vie

Espèce amphidrome*. La femelle pond des ovules à la surface des rochers que le mâle vient féconder. À l'éclosion, les larves dévalent la rivière et gagnent la mer où la durée de leur séjour serait de plusieurs mois. Elles retournent en eau douce au stade juvénile.

Répartition

Nouvelle-Calédonie, Vanuatu, Fidji et Futuna.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Espèce protégée par le code de l'environnement de la Province Sud 2014 (Titre 4, Protection des espèces endémiques rares ou menacées, Art. 240-1). Espèce protégée en province Nord (Titre 5-Protection des espèces, Art. 251-1)

* Voir glossaire

Rouget de palétuviers *Lutjanus argentimaculatus*

Longueur totale* maximale observée : 150 cm, en rivière se sont plutôt les juvéniles et les subadultes d'une taille plus petite



Bandes verticales

Rouget de palétuviers *Lutjanus argentimaculatus*

Description

La couleur du rouget de palétuviers varie en fonction de son âge et de l'environnement et peut être orange, cuivre, bronze et brun-rouge foncé. Les jeunes poissons capturés dans les zones estuariennes sont souvent plus sombres que les poissons plus âgés pris dans les zones de récifs au large et présentent des bandes verticales sur leurs flancs.

Sa chair est excellente, mais peut être toxique chez les plus gros individus qui vivent près du récif (en transmettant la gratte ou ciguatera).

Longueur totale* maximale observée : 150 cm, en rivière se sont plutôt les juvéniles et les subadultes d'une taille plus petite.

Régime alimentaire

Cette espèce se nourrit principalement de poissons et de crustacés.

Habitat

Les juvéniles présents en eau saumâtre*, supportent également bien des séjours en eau douce. Les adultes vivent aussi bien à la limite des eaux douces et saumâtres que dans le lagon et sur pente externe.

Reproduction et cycle de vie

Le frai a lieu tout au long de l'année et la fertilisation est externe. Les œufs fécondés du rouget de palétuviers sont transparents, sphériques et mesurent de 0,74 à 0,81 mm de diamètre.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : Il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

FAMILLE LUTJANIDAE



AUTOCHTONE

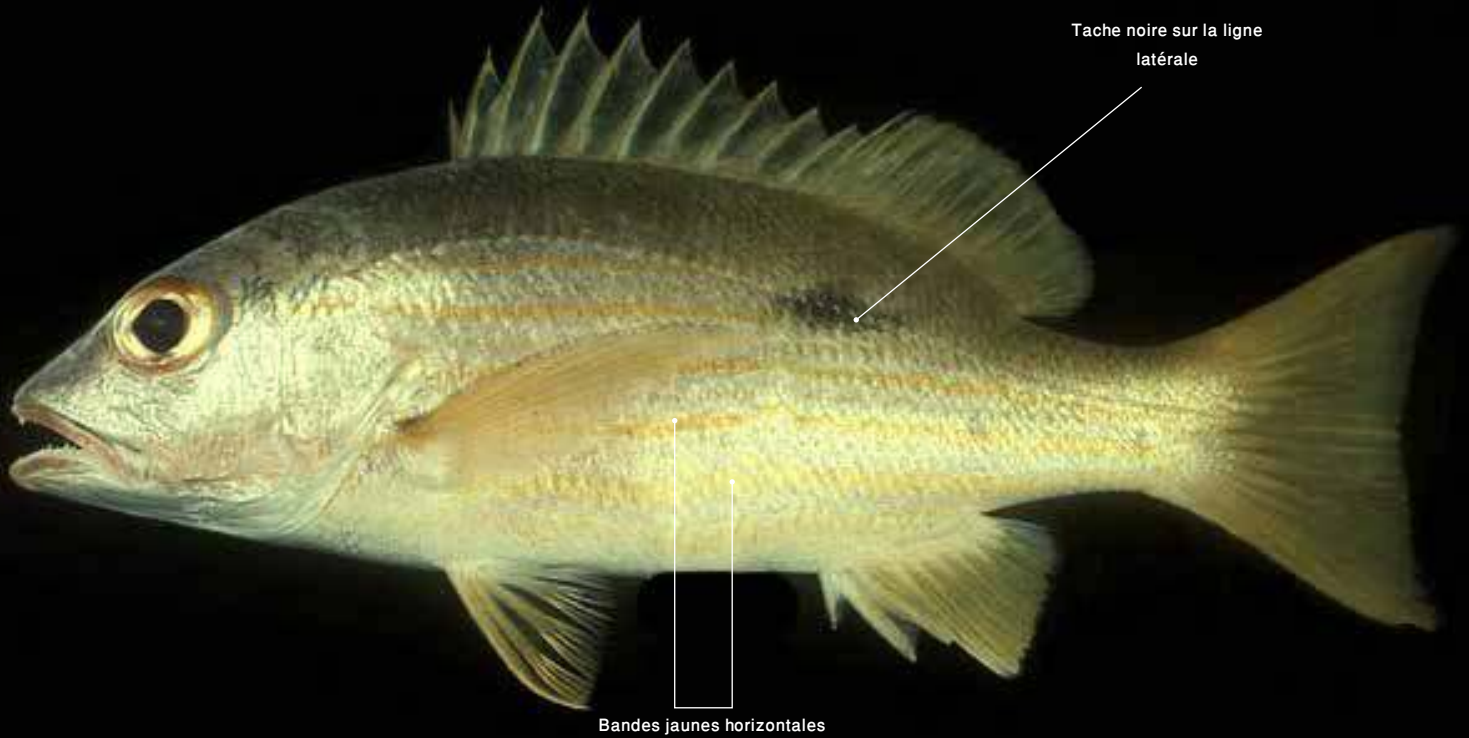


STATUT UICN NON INSCRIT



* Voir glossaire

Dorade à tache noire *Lutjanus fulviflamma*



Dorade à tache noire *Lutjanus fulviflamma*



FAMILLE
LUTJANIDAE

STATUT ESPÈCE
AUTOCHTONE

STATUT UICN
NON INSCRIT

Description

Généralement blanchâtre à marron clair sauf sur le dos et le dessus de la tête où il est plus foncé. La partie ventrale, la majeure partie du pédoncule caudal* et les nageoires sont jaunâtres. Une série de 6 ou 7 bandes horizontales, de couleur jaune, parcourent le corps, généralement sous la ligne latérale*. Présence d'une tache noire sur la ligne latérale* sous les premiers rayons mous de la nageoire dorsale* composée de 10 épines dorsales et de 12 à 14 rayons mous. La nageoire anale est constituée de 3 épines anales et de 8 rayons mous. Jeunes individus identifiables par une bande noire qui commence sur le museau et qui traverse l'œil horizontalement. La nageoire caudale* est échancrée.

Longueur totale* : La dorade à tache noire peut atteindre les 35 cm.

Régime alimentaire

Carnivore*, elle se nourrit principalement de poissons, crevettes, crabes et autres crustacés.

Habitat

Principalement marine, les adultes fréquentent les récifs coralliens, le plus souvent en banc, les récifs côtiers et les lagunes profondes. Ils se mélangent avec d'autres espèces de la même famille. Les jeunes se retrouvent dans les mangroves, embouchures et cours inférieurs des rivières d'eau douce.

Reproduction et cycle de vie

La reproduction a lieu en pleine mer, le long des récifs, lors de grands rassemblements. La femelle pond ses œufs en pleine eau. Ils sont fécondés par le mâle qui libère dans le même temps ses spermatozoïdes. Les œufs puis les larves dériveront avec les courants pendant plusieurs semaines puis coloniseront par la suite les récifs côtiers une fois le stade juvénile atteint.

Répartition

Indo-Pacifique : de la Mer Rouge, à l'Afrique du Sud de l'Inde aux Samoa en passant par la Nouvelle-Calédonie. Du sud du Japon au sud de l'Australie.

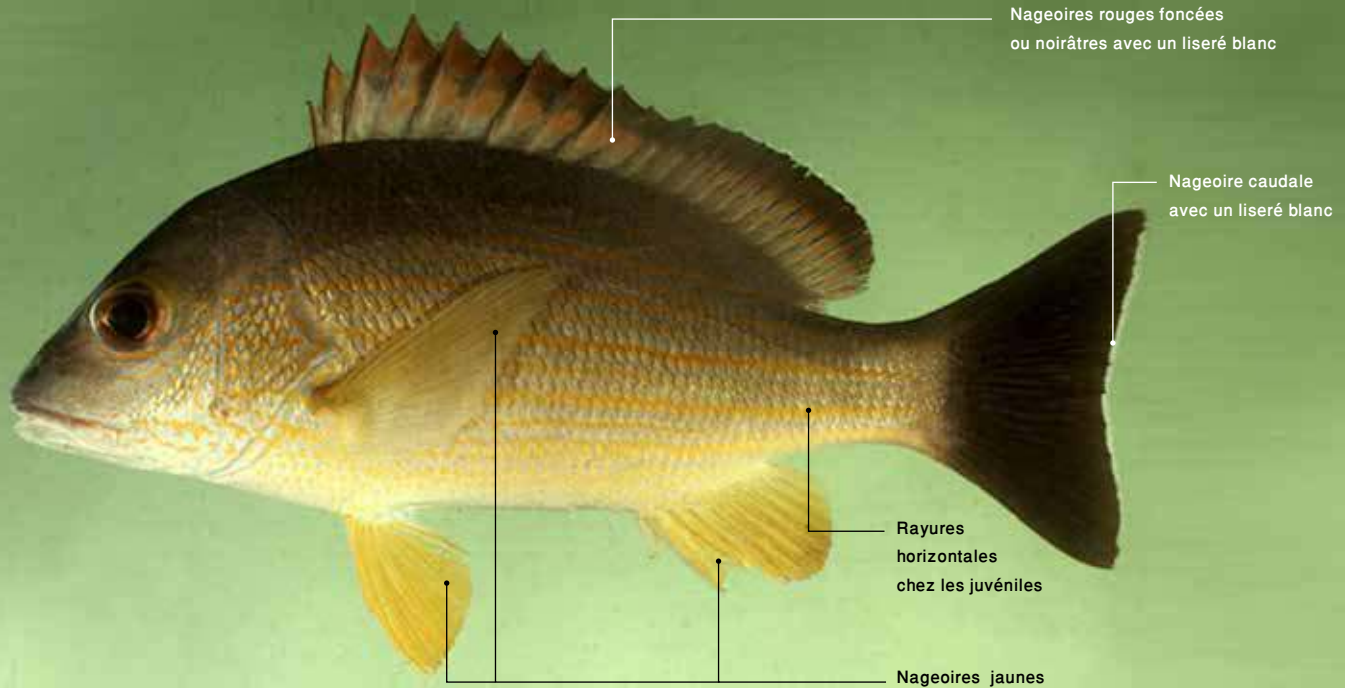
Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Lutjan fauve *Lutjanus fulvus*



Lutjan fauve *Lutjanus fulvus*

© Randall, J. E.

FAMILLE
LUTJANIDAESTATUT ESPÈCE
AUTOCHTONESTATUT UICN
NON INSCRIT

Description

Généralement beige, brun pâle ou jaune. Nageoires pelviennes*, pectorales et anale jaunes. Nageoire caudale* et nageoire dorsale rouges foncées ou noirâtres avec des marges étroites et blanches. Nageoire dorsale composée de 10 épines et de 13-14 rayons mous. Nageoire anale composée de 3 épines et 8 rayons mous. Les jeunes présentent des rayures horizontales. Absence de tache noire sur la ligne latérale. **Longueur totale *** : environ 25 cm toutefois certains individus atteignent les 40 cm.

Régime alimentaire

Les adultes se nourrissent la nuit de poissons, crevettes, crabes et autres crustacés.

Habitat

Espèce euryhaline*. Les adultes fréquentent quant à eux, les lagons et les récifs semi-protégés. Les juvéniles se retrouvent dans les parties inférieures des rivières ou en eau saumâtre dans les mangroves peu profondes.

Reproduction et cycle de vie

Espèce grégaire* pouvant former des bancs de plusieurs centaines d'individus. La reproduction a lieu en mer. La femelle pond les œufs, immédiatement fécondés par le mâle qui libère en même temps ses spermatozoïdes. Les œufs puis les larves dériveront avec les courants pendant plusieurs semaines et coloniseront par la suite les récifs côtiers une fois le stade juvénile atteint.

Répartition

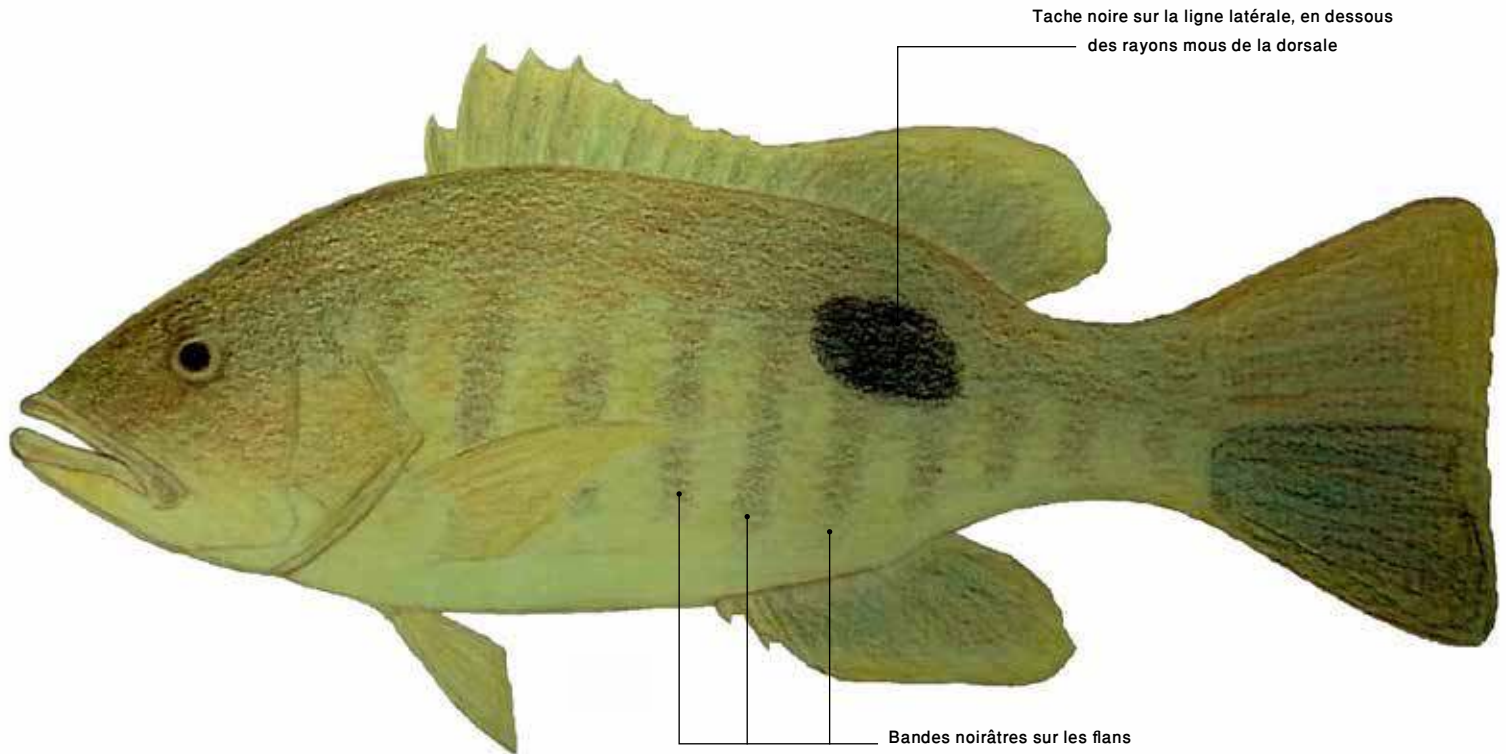
Indo-Pacifique : de la Mer Rouge, à l'Afrique du Sud de l'Inde aux Samoa en passant par la Nouvelle-Calédonie. Du sud du Japon au sud de l'Australie.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

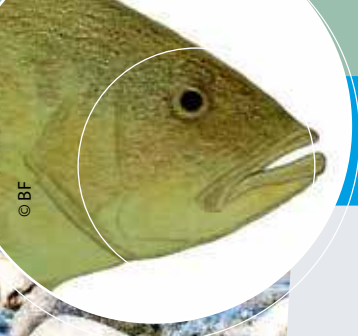
Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).
Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Vivaneau d'eau douce *Lutjanus fuscescens*



Vivaneau d'eau douce *Lutjanus fuscescens*



FAMILLE
LUTJANIDAE

STATUTSPECE
AUTOCHTONE

STATUT UICN
NON INSCRIT

Description

Corps de couleur brun-verdâtre sur le dos, jaune argenté sur les côtés et plutôt blanchâtre sur la partie ventrale. Tache noire visible sur la ligne latérale en dessous des rayons mous de la nageoire dorsale. Cette dernière est composée de 10 rayons épineux et de 13 à 15 rayons mous. La nageoire anale est composée de 3 rayons épineux et de 8 rayons mous. Les jeunes possèdent une série de 8 à 10 bandes verticales noirâtres diffuses sur les côtés.

Longueur totale* : certains individus atteignent les 40 cm.

Régime alimentaire

Il se nourrit principalement de crustacés et de poissons.

Habitat

Les adultes fréquentent les rivières d'eau douce, les estuaires et les embouchures bordées de mangroves. Les jeunes restent en amont, en eau douce.

Reproduction et cycle de vie

La reproduction a lieu en eau douce. Les larves ont une phase marine.

Répartition

Asie et Océanie : connu que de la Chine, des Philippines, de l'Indonésie, Nouvelle-Guinée et des îles Salomon. Il a été trouvé en Nouvelle-Calédonie.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

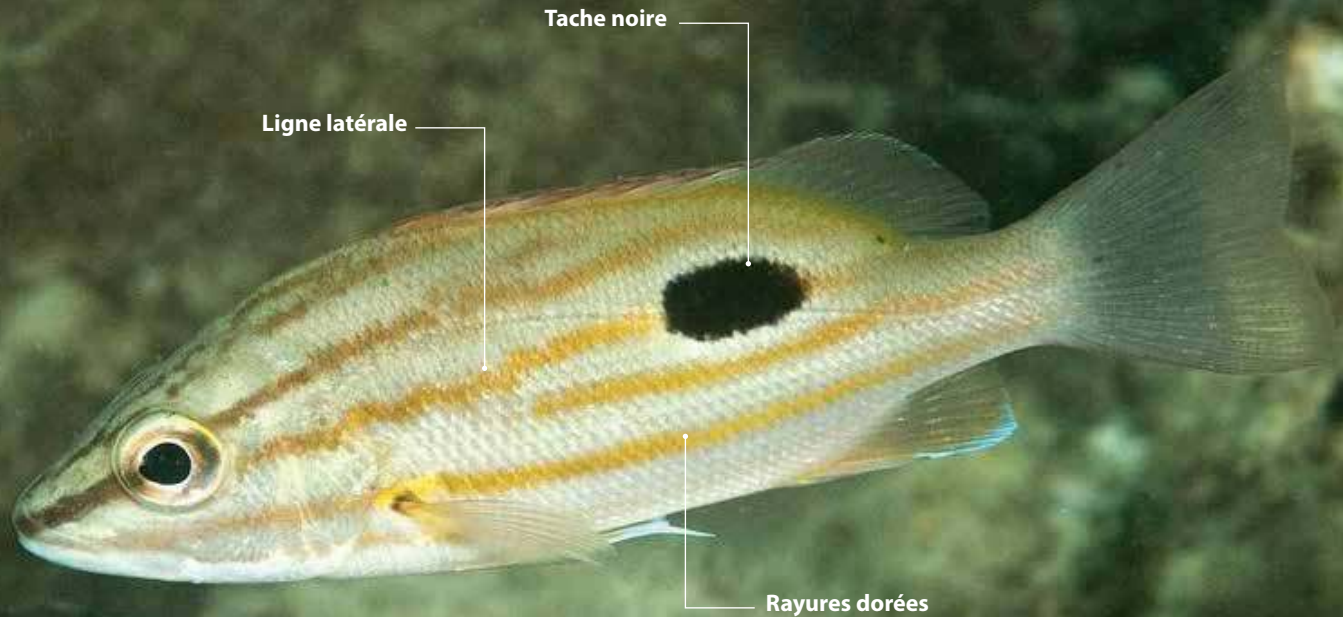
Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Lutjan à queue bleue *Lutjanus russelii*

Longueur totale en rivière : environ 30-50cm



Lutjan à queue bleue juvénile

Lutjan à queue bleue *Lutjanus russelii*

Description

Les Lutjans à queue bleue sont des poissons au corps brunâtre finement rayé par 7-8 traits jaunes dorés sur les côtés. On compte 10 épines sur la nageoire dorsale, et 14 rayons mous; 3 épines anales et 8 rayons mous. Un point noir est situé sur la ligne latérale, en dessous de la partie de la nageoire dorsale à rayons mou. Ce poisson dont la chair est très bonne, est très commun dans le lagon mais peut s'avérer gratteux.

Taille : Il mesure de 30 à 50 cm.

Régime alimentaire

Le lutjan à queue bleue se nourrit d'invertébrés et de petits poissons.

Habitat

Les Lutjans à queue bleue colonisent à la fois les récifs et les fonds meubles adjacents. La plupart ont une activité nocturne, mais ils ne se cachent pas durant la journée. Certaines espèces forment des bancs importants à proximité des récifs. Solitaires juvéniles, ils deviennent grégaires* à l'âge adulte. Les juvéniles fréquentent les estuaires, les mangroves et le cours inférieur des rivières.

Reproduction et cycle de vie

La fertilisation est externe, les œufs sont déposés sur le fond ou lâchés en pleine eau. Le lutjan à queue bleue atteint sa maturité sexuelle à 29 cm.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : 40 kg / personne / sortie.

FAMILLE
LUTJANIDAE



AUTOCHTONE



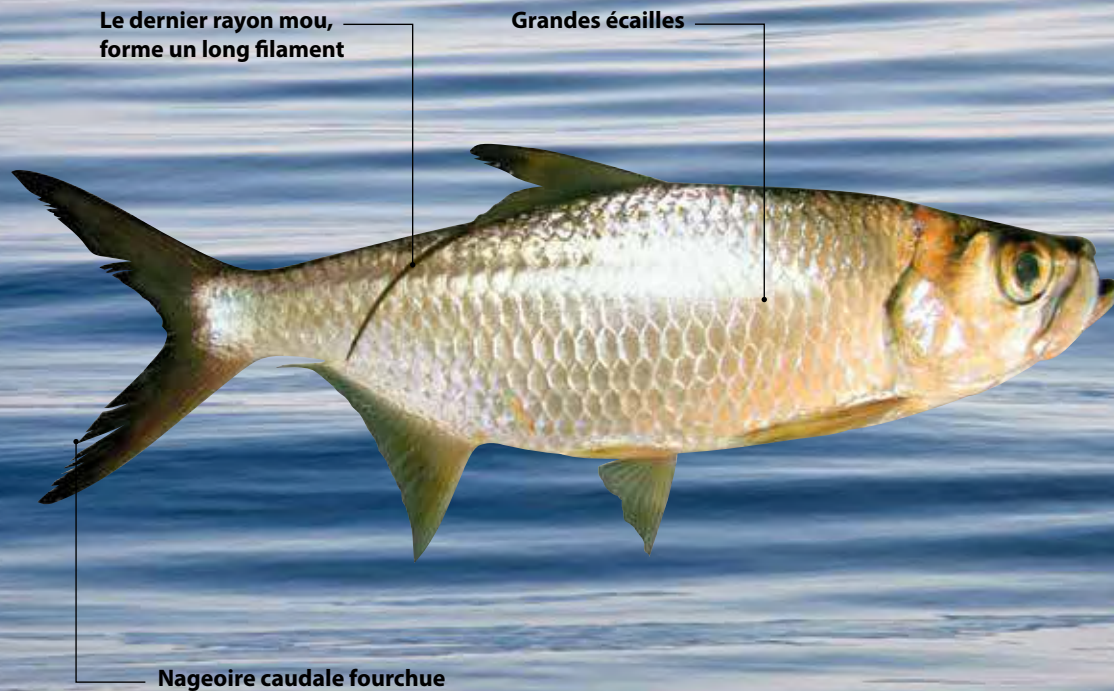
STATUT UICN
NON INSCRIT



* Voir glossaire

Tarpon à filaments *Megalops cyprinoides*

Longueur en rivière : 30 cm



Tarpon à filaments *Megalops cyprinoides*



FAMILLE MEGALOPIDAE



AUTOCHTONE



STATUT UICN NON INSCRIT



Description

Les tarpons à filament sont des poissons dont le dernier rayon de la nageoire dorsale forme un long filament. Ils possèdent une mâchoire inférieure très avancée, de gros yeux, de grosses écailles et une nageoire caudale* fourchue. Ils peuvent vivre dans une eau pauvre en oxygène, puisqu'ils ont la capacité de respirer à la surface grâce à leur vessie gazeuse reliée à l'œsophage. Le tarpon à filament est très recherché pour le côté sportif de sa pêche. Lorsqu'il sent l'hameçon, il se propulse hors de l'eau et se lance dans une lutte qui se termine bien souvent en sa faveur. Il est notamment recherché pour la pêche à la mouche !

Taille : Il peut mesurer près de 2 m 50 en mer. Seuls les juvéniles (d'une taille d'environ 30 cm) remontent les rivières.

Régime alimentaire

Les tarpons à filaments sont des prédateurs voraces qui chassent poissons et crustacés, on peut le voir nager en surface ou sauter hors de l'eau en amont du barrage anti-sel.

Habitat

L'espèce se trouve dans des profondeurs de 50 m dans les eaux côtières et intérieures et remonte plusieurs kilomètres dans les rivières et les plaines. Il a une distribution indopacifique.

Reproduction et cycle de vie

Espèce amphidrome*. Les larves ressemblent à celles des anguilles avec une queue fourchue. Elles dérivent ensuite au gré des courants marins.

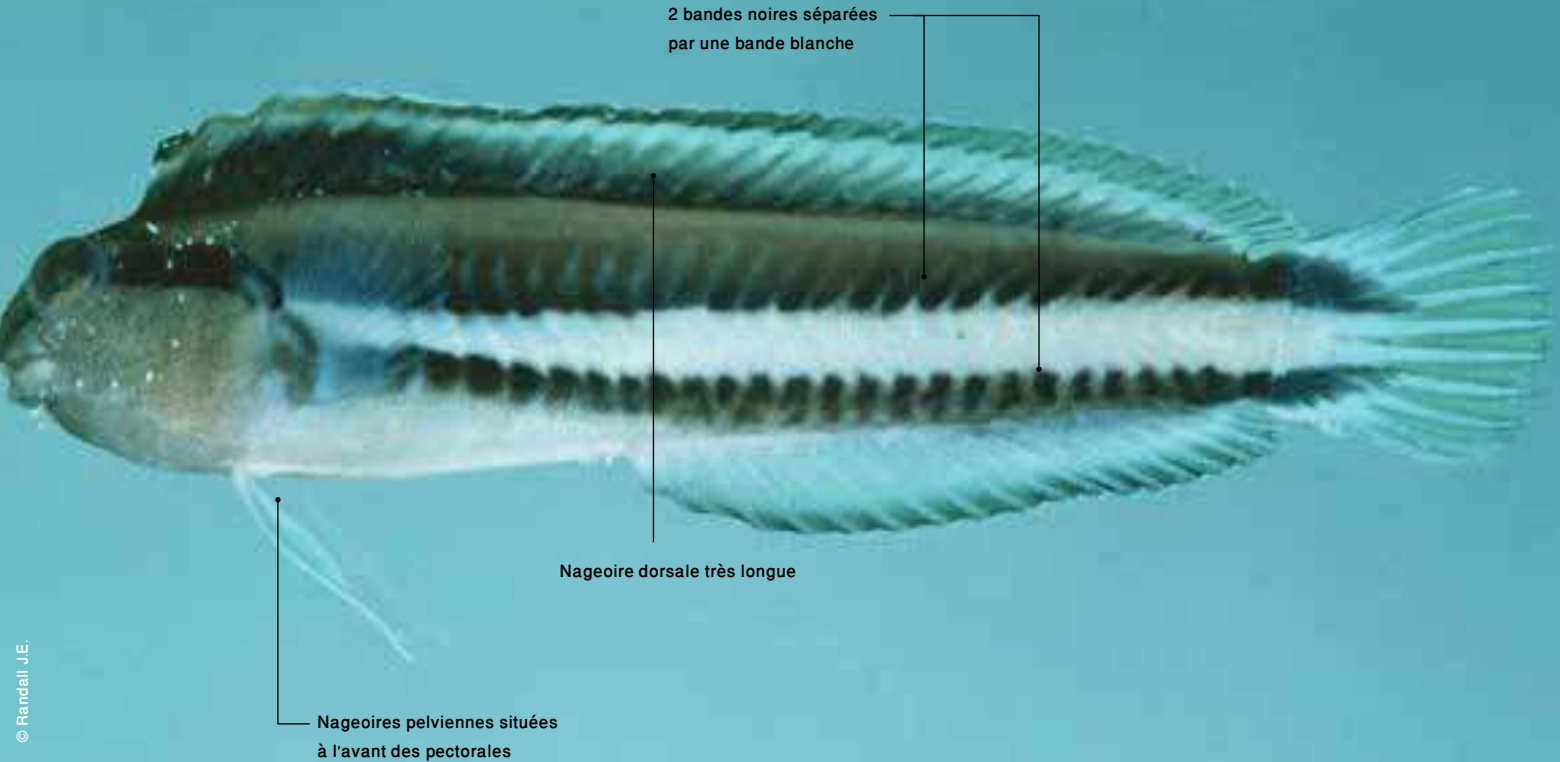
Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : 40 kg / personne / sortie.

* Voir glossaire

Blennie *Meiacanthus anema*



Blennie *Meiacanthus anema*

© Renaud J.E.

Avec la participation de Mocamana et Erbio

FAMILLE
BLENNIIDAESTATUT ESPÈCE
AUTOCHTONESTATUT UICN
NON INSCRIT

Description

Corps allongé. Longue nageoire dorsale avec 6 à 10 épines et 20 à 24 rayons mous. Absence d'écaillés. Nageoires pelviennes* situées en avant des pectorales. Deux bandes noires latérales. La première traverse l'œil et parcourt le corps jusqu'à la caudale*. La deuxième démarre à l'arrière des pectorales et se termine à la base de la caudale*. Entre ces deux bandes, les flancs sont blancs. **Longueur totale*** : environ 7 cm.

Régime alimentaire

Carnivore*. Se nourrit de petits invertébrés.

Habitat

Espèce amphidrome*. Fréquente les embouchures des rivières et les habitats d'eau douce, souvent là où les mangroves sont abondantes.

Reproduction et cycle de vie

Espèce ovipare*. Œufs adhésifs, attachés au substrat. Les larves sont planctoniques, souvent trouvées dans les eaux côtières peu profondes.

Répartition

Asie et Océanie : de l'Indonésie au Vanuatu. Présent en Nouvelle-Calédonie.

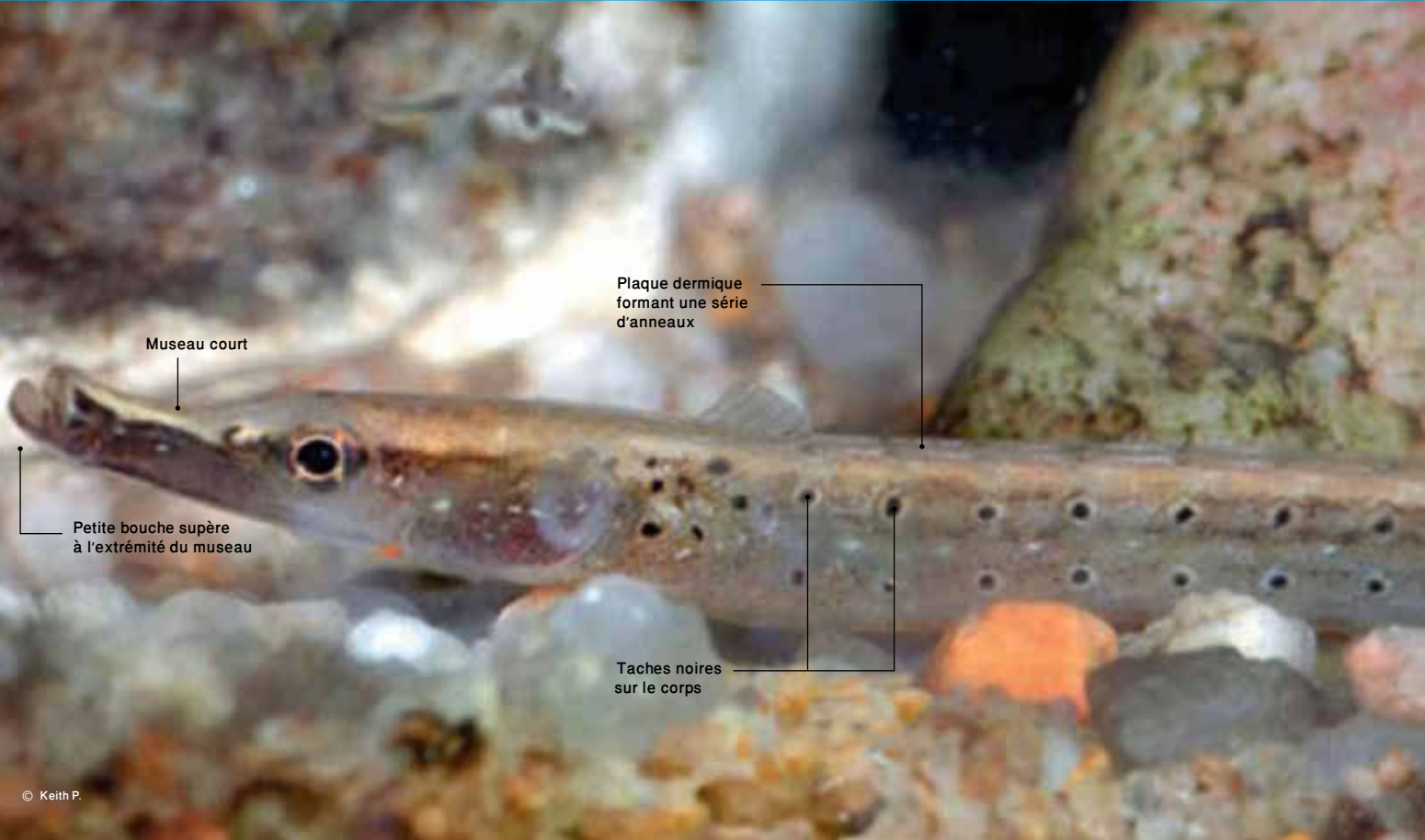
Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Syngnathe virgule *Microphis argulus*



Museau court

Plaque dermique
formant une série
d'anneaux

Petite bouche supère
à l'extrémité du museau

Taches noires
sur le corps

Syngnathe virgule *Microphis argulus*

© KEITH P.

FAMILLE
SYNNATHIDAESTATUT ESPÈCE
AUTOCHTONESTATUT UICN
NON INSCRIT

Description

Corps effilé et recouvert de plaques dermiques formant une série d'anneaux. On compte 16 ou 17 anneaux pour le tronc et 36 à 39 pour la queue. Présence de petites taches noires sur le corps. La tête possède un museau relativement court avec une bouche supère* située à son extrémité. Les nageoires pectorales sont petites. La nageoire dorsale est composée de 49 rayons mous et la nageoire anale de 3 rayons mous. Longue queue se terminant par une nageoire caudale* en forme d'éventail.

Longueur totale *: cette espèce peut atteindre 15 cm.

Régime alimentaire

Il se nourrit principalement de zooplancton*, de petits crustacés et de vers.

Habitat

Fréquente aussi bien les rivières que les embouchures, là où les eaux s'écoulent lentement.

Reproduction et cycle de vie

Espèce ovovivipare*. La femelle vient pondre les œufs dans la poche du mâle qui les gardera jusqu'à l'éclosion.

Répartition

Présent de l'Île Maurice à l'Indonésie, de la Nouvelle-Guinée aux Marquises en passant par la Nouvelle-Calédonie.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5). Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation. Espèce protégée par le code de l'environnement de la Province Nord (2009) (Titre 5, Protection des espèces, Art. 251-1).

* Voir glossaire

Syngnathe à queue courte *Microphis brachyurus*

© Poellabauer C., Erbio



Caudale en forme d'éventail

Nageoire dorsale très en
arrière du corps

Petits points clairs

Plaques dermiques
formant une série d'anneaux

Tache blanche sur le
museau

Bouche supère à son
extrémité

Syngnathe à queue courte *Microphis brachyurus*

Description

Corps brun à vert foncé, effilé, et recouvert de plaques dermiques formant une série d'anneaux. Il y a 20-22 anneaux pour le tronc, 21-24 pour la queue. Taches blanches ou bleutées sur les côtés du museau et du corps. Tête avec un museau relativement long et fin en forme de trompe. Bouche supère* à son extrémité. Nageoire dorsale longue, très en arrière du corps. Elle a 37 à 54 rayons mous. Nageoires pectorales petites avec 19 à 23 rayons branchus. La nageoire anale a 4 rayons mous. Caudale* en forme d'éventail.

Longueur totale* : peut atteindre 22 cm.

Régime alimentaire

Il se nourrit de zooplancton*, petits crustacés et larves de poissons.

Habitat

Espèce euryhaline*, vivant dans les eaux saumâtres* et le cours inférieur des rivières, là où l'eau s'écoule lentement.

Reproduction et cycle de vie

Espèce ovovipare*. La femelle pond des œufs dans la poche ventrale du mâle qui les gardera jusqu'à éclosion. Les larves rejoignent ensuite la mer pour poursuivre leur croissance dans les eaux saumâtres*.

Répartition

Large répartition mondiale. Océan Indien, Golfe du Mexique, Pacifique ouest. Présent en Nouvelle-Calédonie.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

FAMILLE
SYNGNATHIDAE

STATUT ESPÈCE
AUTOCHTONE

STATUT UICN
NON INSCRIT

* Voir glossaire

Hippocampe de rivière *Microphis brevidorsalis*



Nageoire dorsale avec 25 à 29 rayons mous

Hippocampe de rivière *Microphis brevidorsalis*

© ALLEN G.



FAMILLE
SYNGNATHIDAE

STATUT ESPÈCE
AUTOCHTONE

STATUT UICN
NON INSCRIT

Description

Corps allongé et étroit avec une tête se terminant en un museau en forme de trompe. La queue est longue et se termine par une nageoire caudale* en forme d'éventail. Les nageoires pectorales sont petites et présentent 17 à 21 rayons mous. La nageoire dorsale, située au milieu du corps, est composée de 25-29 rayons mous.

Longueur totale* : cette espèce peut atteindre 12 cm.

Régime alimentaire

Ils se nourrissent principalement de zooplancton* et de petits crustacés.

Habitat

On les retrouve dans les rivières et les creeks, là où les eaux sont relativement calmes et stagnantes.

Reproduction et cycle de vie

Espèce ovovipare*. La femelle vient pondre les œufs sur le ventre du mâle. Le mâle garde et protège les œufs jusqu'à l'éclosion dans une poche s'étendant sur toute la surface ventrale.

Répartition

Indonésie, Nouvelle-Calédonie et sud-est de Fidji.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Hippocampe de la Dumbéa ou Syngnathe d'eau douce *Microphis cruentus*

Longueur totale* : il mesure de 12 à 16 cm



Museau relativement court et épais



Les poissons mâles syngnathes sont les seuls mâles au monde qui portent des œufs et qui font naître des « bébés »

Hippocampe de la Dumbéa ou Syngnathe d'eau douce

Microphis cruentus

FAMILLE SYNGNATHIDAE



ENDÉMIQUE



STATUT UICN
NON INSCRIT



Description

Le corps est effilé, recouvert de plaques dermiques formant une série d'anneaux. La tête possède un museau relativement court et épais. La bouche est située à l'extrémité du museau. L'espèce a le corps brun-vert avec des zones plus foncées sur la tête et le tronc et une bande longitudinale plus claire dans la partie supérieure du corps. Il y a une barre étroite rouge sur le museau et une tache rouge derrière la bouche.

Longueur totale* : il mesure de 12 à 16 cm.

Régime alimentaire

L'espèce est carnivore* et se nourrit de minuscules crustacés.

Habitat

Fréquente les eaux à fonds caillouteux avec des algues et des berges riches en végétation, dans les zones calmes à courant faible. Le *Microphis* aime se confondre dans la végétation submergée.

Reproduction et cycle de vie

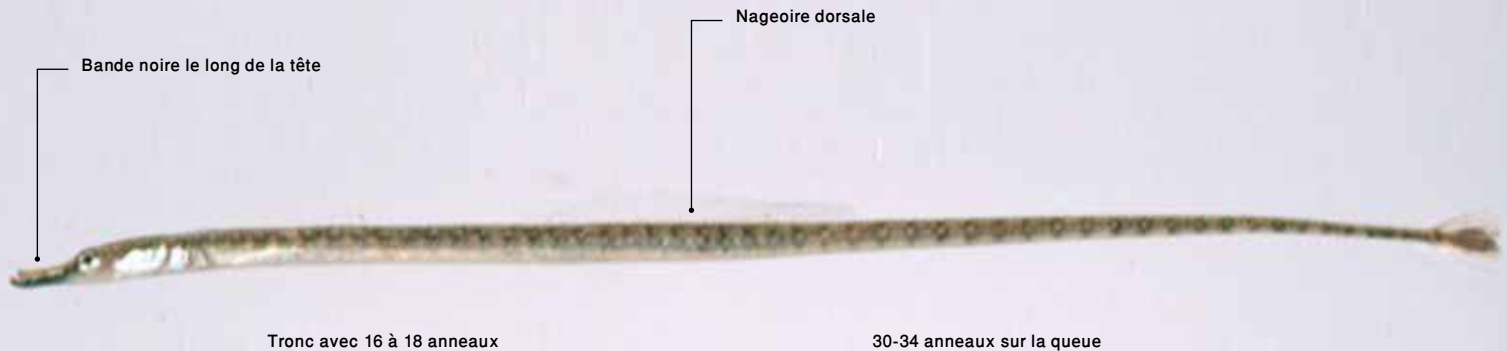
Il s'agit du seul mâle au monde qui porte des œufs et fait naître des « bébés ». Les écailles du ventre sont agrandies pour former une cavité qui portera les œufs jusqu'à éclosion. Les œufs sont petits et déposés en couche dans la poche incubatrice du mâle sur 3 à 6 rangées transverses. Le diamètre des œufs varie entre 0,8 et 1,2 mm. L'espèce se reproduit en eau douce.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014)

Espèce protégée par le code de l'environnement de la Province Sud 2014 (Titre 4, Protection des espèces endémiques rares ou menacées, Art. 240-1).

* Voir glossaire

Syngnathe ou Hippocampe de rivière *Microphis leiaspis*



Syngnathe ou Hippocampe de rivière *Microphis leiaspis*



FAMILLE
SYNGNATHIDAE

STATUT ESPÈCE
AUTOCHTONE

STATUT UICN
NON INSCRIT

Description

Corps cuirassé recouvert par une série d'anneaux osseux. Couleur brunâtre, sans marques particulières (parfois des zones plus sombres ou plus claires sur les plaques dermiques). Une ligne noire court le long de la tête, à partir de l'extrémité du museau. Ce dernier, tubulaire, se termine par une bouche supère*. Nageoires pectorales petites possédant de 16 à 20 rayons mous. Nageoire dorsale composée de 53 à 63 rayons mous. Débutant en avant de l'anus. Le tronc possède 16 à 18 anneaux et la queue 30 à 34.

Longueur totale * : cette espèce peut atteindre 20 cm.

Régime alimentaire

Il se nourrit principalement de zooplancton*, de petits crustacés et de larves de poissons qu'il happe avec son museau en forme de tube.

Habitat

Cette espèce habite les eaux douces et saumâtres* du cours inférieur des rivières. Certains spécimens ont été retrouvés sous les cailloux, dans des secteurs d'eau claire et rapide. Les juvéniles fréquentent plutôt les embouchures.

Reproduction et cycle de vie

La reproduction a lieu dans les rivières côtières. Espèce ovovivipare*. La femelle vient pondre les œufs sur le ventre du mâle. Le mâle garde et protège les œufs jusqu'à éclosion dans une poche s'étendant le long de sa surface ventrale. Espèce amphibiotique*. Période de reproduction en saison fraîche, les larves apparaissent entre juin et décembre.

Répartition

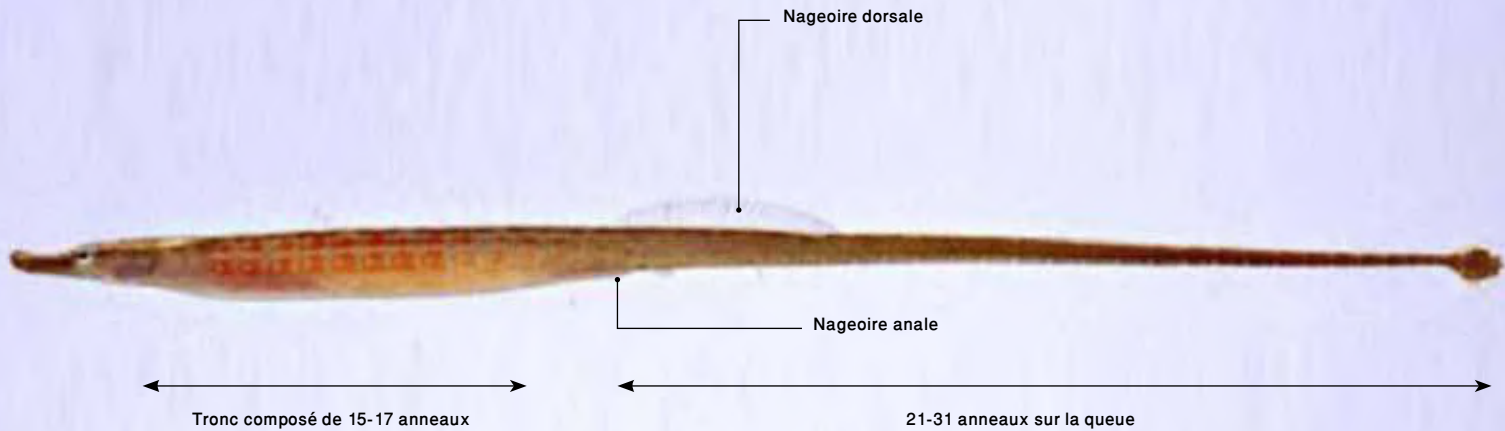
Madagascar, Asie du Sud et Océanie. Présente du Japon jusqu'au sud de l'Indonésie, à l'est et au sud de la Nouvelle-Calédonie et à Fidji.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).
Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Syngnathe commun *Microphis retzii*



Syngnathe commun *Microphis retzii*

FAMILLE
SYNGNATHIDAE

STATUT ESPÈCE
AUTOCHTONE

STATUT UICN
NON INSCRIT

Description

Le corps est effilé et recouvert de plaques dermiques formant une série d'anneaux. Il est de couleur brune, plus ou moins sombre. On compte 15 à 17 anneaux pour le tronc, et 27 à 31 pour la queue. La tête se termine en un museau relativement court et épais en forme de trompe. La bouche, supère*, est située à son extrémité. Absence de ligne latérale*. La nageoire dorsale, courte, est située très en arrière du corps et est composée de 32 à 42 rayons mous. La nageoire anale, quant à elle, présente 3 à 4 rayons mous. Les nageoires pectorales, petites, comptent 16 à 20 rayons branchus. La nageoire caudale* est en forme d'éventail. **Longueur totale *** : cette espèce peut atteindre 15 cm.

Régime alimentaire

Carnivore*. Il se nourrit principalement de zooplancton* et de minuscules crustacés en utilisant sa bouche comme un puissant aspirateur, ou comme une paille.

Habitat

On le retrouve dans les cours inférieurs des rivières et plus rarement dans les embouchures. Principalement dans les eaux calmes et stagnantes, camouflé parmi la végétation des berges.

Reproduction et cycle de vie

La reproduction a lieu dans les rivières côtières. Espèce ovovivipare*. La femelle vient pondre les œufs dans la poche ventrale du mâle, située au niveau du tronc. Ceux-ci sont incubés par le mâle pendant plusieurs semaines.

Répartition

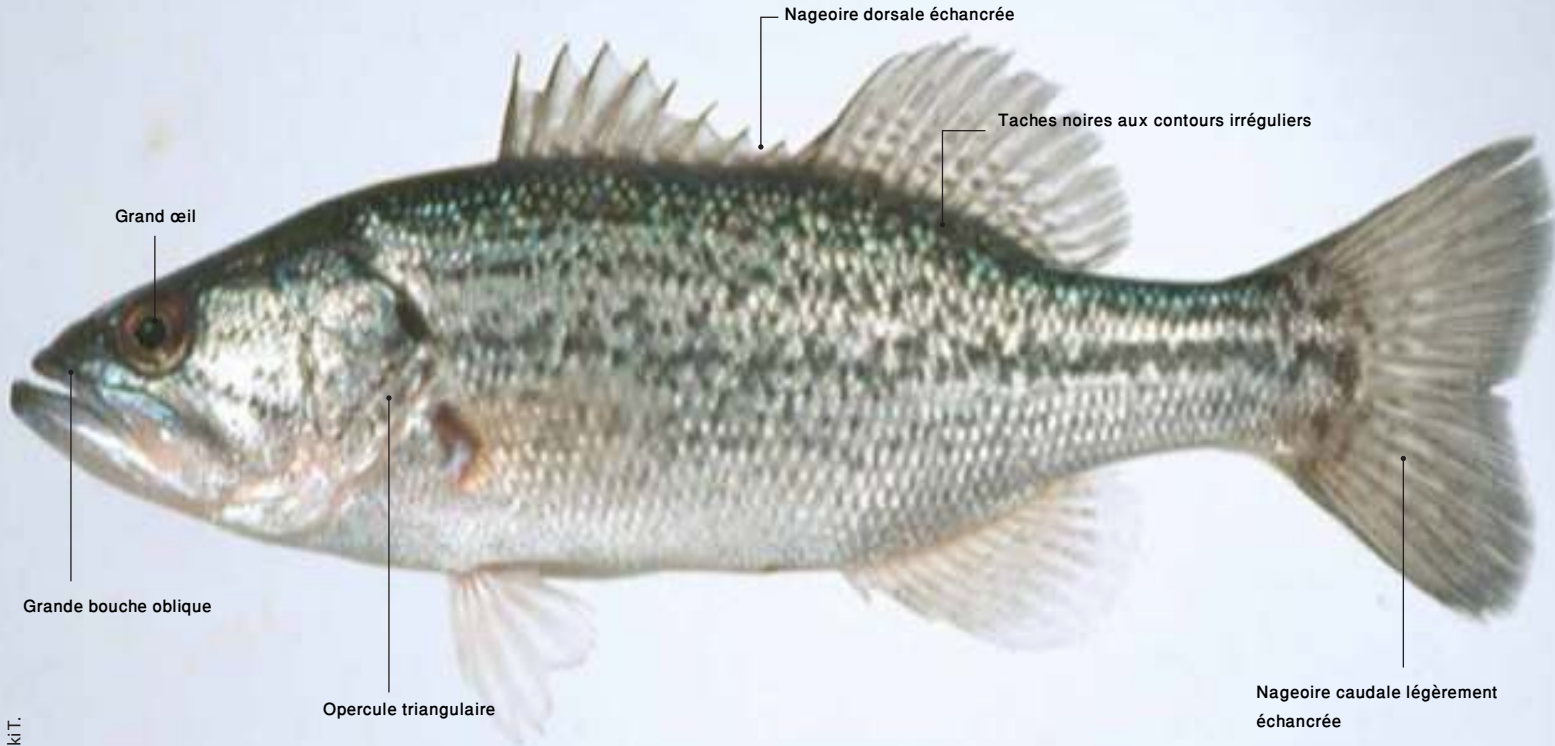
Asie et Océanie : Indonésie et Philippines, Samoa, Australie, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Guinée.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).
Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Black-bass ou Achignan à grande bouche *Micropterus salmoides*



Black-bass ou Achignan à grande bouche *Micropterus salmoides*

© SUZUKI T.

FAMILLE
CENTRARCHIDAESTATUT UICN
PRÉOCCUPATION
MINEURE
LC

Description

Corps trapu et allongé. Dos vert-olive. Flancs verdâtres, argentés ou dorés avec une succession de taches noires allant de l'arrière de l'œil jusqu'à la base de la nageoire caudale*. Ventre blanc ou jaunâtre. Tête avec un grand œil et une large bouche oblique. Mâchoire inférieure proéminente. Nageoire dorsale échancrée avec 10 rayons épineux et 11 à 14 rayons mous. Nageoire anale avec 3 rayons épineux et 10 à 12 mous. 63 à 69 écailles le long d'une série longitudinale*. Nageoire caudale* légèrement échancrée.*

Longueur totale* : entre 20 et 30 cm en moyenne.

Régime alimentaire

Carnivore.* Redoutable prédateur. Il se nourrit de petits poissons, de crustacés et d'insectes aquatiques. En milieu pauvre en poissons de fourrage, le black-bass peut développer un comportement cannibale.

Habitat

Fréquente les plans d'eau stagnants comme le Lac de Yaté.

Reproduction et cycle de vie

Mature à l'âge de 2 ou 3 ans. La ponte a lieu dans un nid sur le fond. Le mâle garde le nid jusqu'à éclosion des alevins. Une fois éclos, ces derniers restent près du mâle.

Répartition

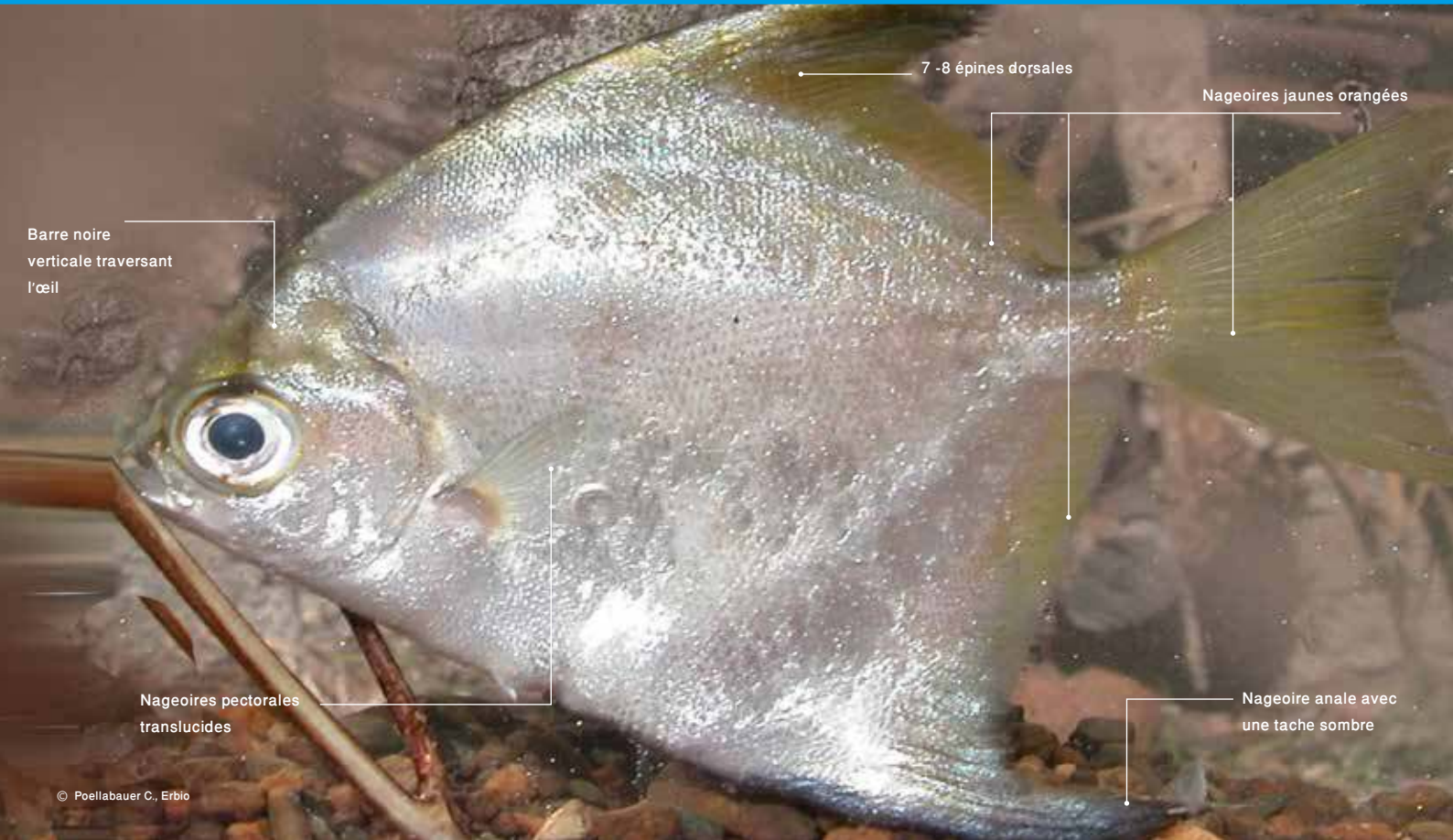
Originaire de l'est de l'Amérique du Nord, il a été introduit dans de nombreux pays dont la Nouvelle-Calédonie dans les années 1960, dans le Lac de Yaté pour la pêche sportive.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Les black-Bass sont inscrits sur la liste des espèces animales exotiques et envahissantes (Art.250-2) Code de l'Environnement, Province Sud et la pêche est réglementée (Section 2, Art. 342-8-Art. 342-15) et Code de l'Environnement Province Nord (Art. 261-1)

* Voir glossaire

Poisson lune argenté *Monodactylus argenteus*



Barre noire
verticale traversant
l'œil

7 -8 épines dorsales

Nageoires jaunes orangées

Nageoires pectorales
translucides

Nageoire anale avec
une tache sombre

Poisson lune argenté *Monodactylus argenteus*

Description

Corps assez haut, comprimé latéralement en forme de losange. Tête triangulaire avec une petite bouche. Yeux (assez grands) traversés par une bande verticale noire, qui peut s'estomper avec l'âge. Chez les juvéniles, on retrouve une seconde bande noire derrière la tête. La nageoire dorsale, composée de 7-8 épines et de 27-31 rayons mous, commence sur le dessus du corps et se prolonge jusqu'au pédoncule caudal*. Nageoire anale composée de 3 épines et de 27-32 rayons mous. Elle débute au milieu du corps et se prolonge elle aussi jusqu'au pédoncule caudal*. Nageoire caudale* plus ou moins tronquée. Pas de nageoires pelviennes*. Toutes les nageoires, à l'exception des pectorales qui sont translucides, sont de couleur jaune-orangé. Tache sombre à l'extrémité des nageoires dorsale et anale. **Longueur totale *** : taille moyenne de 12 cm. Certains individus peuvent approcher les 30 cm.

Régime alimentaire

Omnivore*, il se nourrit de plancton* et de détritus.

Habitat

Trouvé dans les baies, les mangroves, les embouchures et dans la partie inférieure des rivières. Parfois visible le long des récifs côtiers.

Reproduction et cycle de vie

Le poisson lune argenté est grégaire*. Il vit généralement en banc de plusieurs dizaines d'individus. Les juvéniles peuvent être solitaires ou en petit nombre.

Répartition

Indo-Pacifique Ouest : Mer Rouge et Afrique de l'Est, y compris le golfe Persique. Des Samoa à l'Australie, en passant par la Nouvelle-Calédonie. Présent également dans le delta du Mékong.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).
Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

FAMILLE
MONODACTYLIDAESTATUT ESPÈCE
AUTOCHTONESTATUT UICN
NON INSCRIT

* Voir glossaire



Anguille spaghetti *Moringua microchir*



Anguille spaghetti *Moringua microchir*

Description

Corps allongé et serpentiforme. Les adultes sont de couleur brune sur le dos et jaune sur le ventre. Les juvéniles ont un dos jaune-orangé et un ventre bleuâtre. Les nageoires dorsales, anale et caudale* sont fusionnées pour ne former qu'une seule nageoire. Petites nageoires pectorales. 63 pores le long de la ligne latérale de la tête jusqu'à l'anus.

Longueur totale * : l'anguille spaghetti ne semble pas dépasser les 50 cm.

Régime alimentaire

L'anguille spaghetti est carnivore*, elle se nourrit de poissons, d'invertébrés et de crustacés.

Habitat

On retrouve cette espèce dans les estuaires et les parties inférieures des rivières. Les juvéniles se rencontrent sur les fonds sableux où le courant est faible. Les femelles matures restent sur les fonds marins peu profonds. Les mâles sont, eux, plutôt pélagiques*.

Reproduction et cycle de vie

La reproduction a lieu au large des côtes. Une fois écloses, les larves, appelées leptocéphales*, migrent vers le littoral pour poursuivre leur croissance. L'anguille spaghetti a un mode de vie cryptique*, elle vit complètement enfouie dans les substrats meubles, ses yeux sont de ce fait minuscules.

Répartition

Indo - Pacifique Ouest, de l'Afrique de l'Est aux Samoa, du sud du Japon au sud de la Grande Barrière de Corail. Présent en Nouvelle-Calédonie.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

FAMILLE
MORINGUIDAE

STATUT ESPÈCE
AUTOCHTONE

STATUT UICN
NON INSCRIT

* Voir glossaire

Mulet grosse tête *Mugil cephalus*

Longueur totale* : il peut atteindre 120 cm

Paupière adipeuse



Mulet grosse tête *Mugil cephalus*

FAMILLE MUGILIDAE



AUTOCHTONE



STATUT UICN PRÉOCCUPATION MINEURE

LC



Description

On appelle cette espèce aussi « mulet voilé » à cause de ses paupières adipeuses qui couvrent en sens horizontal une partie de l'œil. Ce signe caractéristique permet de le différencier de tous les autres mulets. Une autre caractéristique est une écaille axillaire pectorale. Le corps est gris olive sur le dos, les flancs sont argentés et le ventre est blanc. Des rayures sont parfois visibles sur les flancs. Les nageoires pectorales sont courtes ; elles n'atteignent pas l'œil lorsqu'elles sont retournées vers l'avant.

longueur totale* : Il peut atteindre 120 cm.

Régime alimentaire

Il se nourrit principalement d'algues mais aussi parfois de zooplancton, d'organismes benthiques, ainsi que de petits poissons.

Habitat

C'est une espèce côtière qui peut remonter les estuaires et les rivières. C'est un poisson grégaire*, qui affectionne les fonds sableux ou vaseux. Le mulet « grosse tête » est présent sur l'ensemble des côtes des zones tempérées, tropicales et équatoriales.

Reproduction et cycle de vie

La reproduction de cette espèce catadrome* a lieu en mer. Les femelles pondent entre 0,8 et 2,6 millions d'œufs, la fertilisation est externe. La maturité sexuelle est atteinte à l'âge de 3 ou 4 ans. Le mulet grosse tête passe son stade juvénile jusqu'à la première maturité sexuelle dans l'eau douce, ensuite il rejoint la mer.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

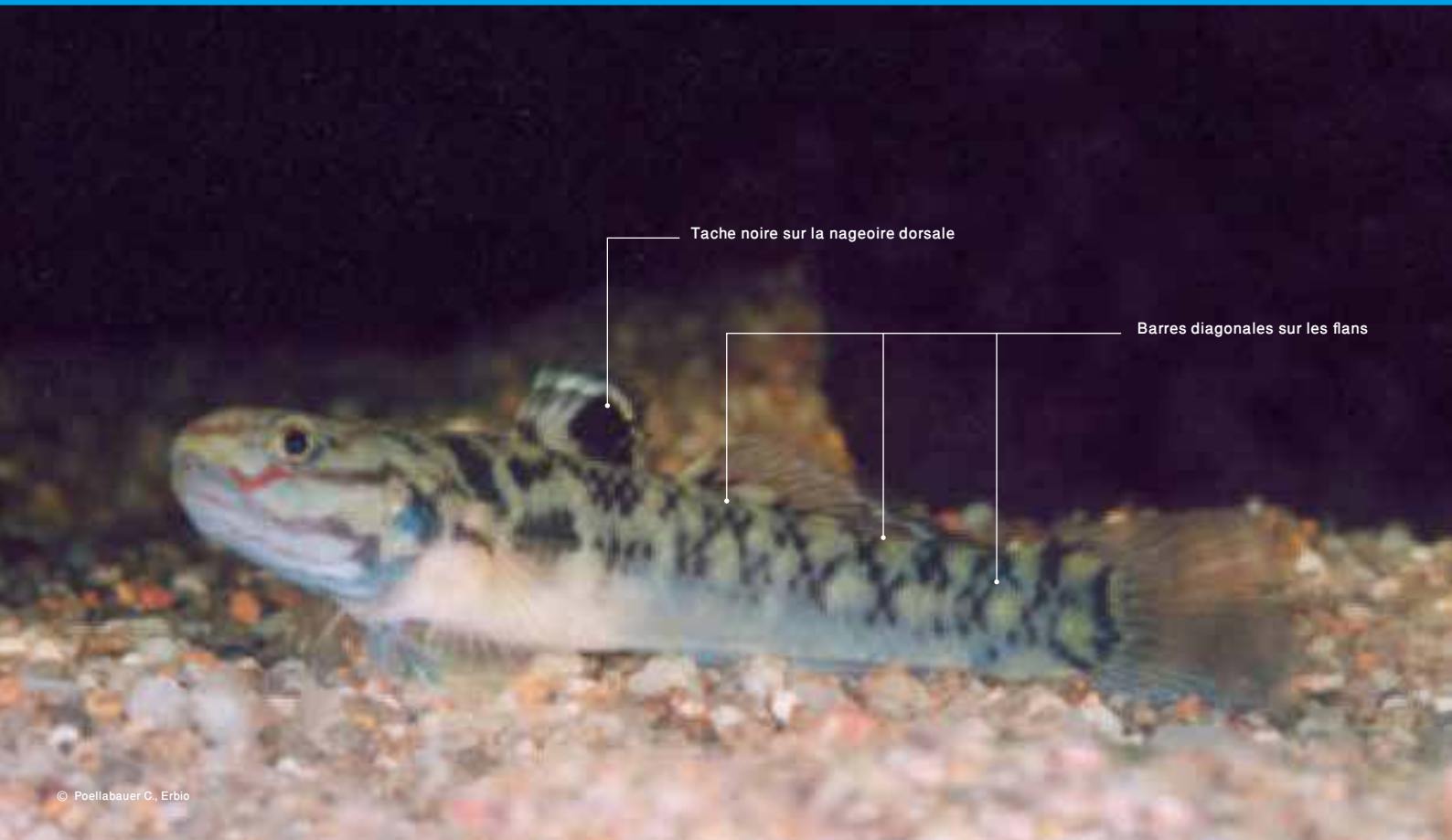
Taille minimale de capture : Il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

Code de l'environnement Province Nord : Pêche au filet interdite dans les estuaires du 1er avril au 31 juillet

* Voir glossaire

Mugilogobius mertonii *Mugilogobius mertonii*



Tache noire sur la nageoire dorsale

Barres diagonales sur les flans

Mugilogobius mertonii *Mugilogobius mertonii*

© Paellabauer C., Erbio

FAMILLE
GOBIIDAESTATUT ESPÈCE
AUTOCHTONESTATUT UICN
PRÉOCCUPATION
MINEURE
LC

Description

Corps allongé, de couleur brunâtre à gris-violet, avec 7 à 11 barres diagonales sombres le long des flancs. Tête arrondie, bouche terminale* à sub-terminale. Deux nageoires dorsales. La première a une tâche noire et est composée de 6 rayons épineux (les 2ème et 3ème rayons généralement plus longs). On retrouve 26 à 37 écailles en ligne longitudinale*, 8 à 13 en série transverse postérieure* et 9 à 19 petites écailles prédorsales*.

Longueur totale * : 6 cm.

Régime alimentaire

Carnivore*, se nourrissant de petits insectes aquatiques.

Habitat

Fréquente les mangroves et les embouchures des rivières. Parfois dans le cours inférieur des rivières.

Reproduction et cycle de vie

Peu de données disponibles. Les adultes migrent dans les embouchures pour frayer. Œufs probablement pélagiques*. Les juvéniles retournent en eau douce après une phase marine.

Répartition

Afrique du Sud, Seychelles, Archipel Indo-Mélanésien et du Japon à la Nouvelle-Calédonie et l'Australie.

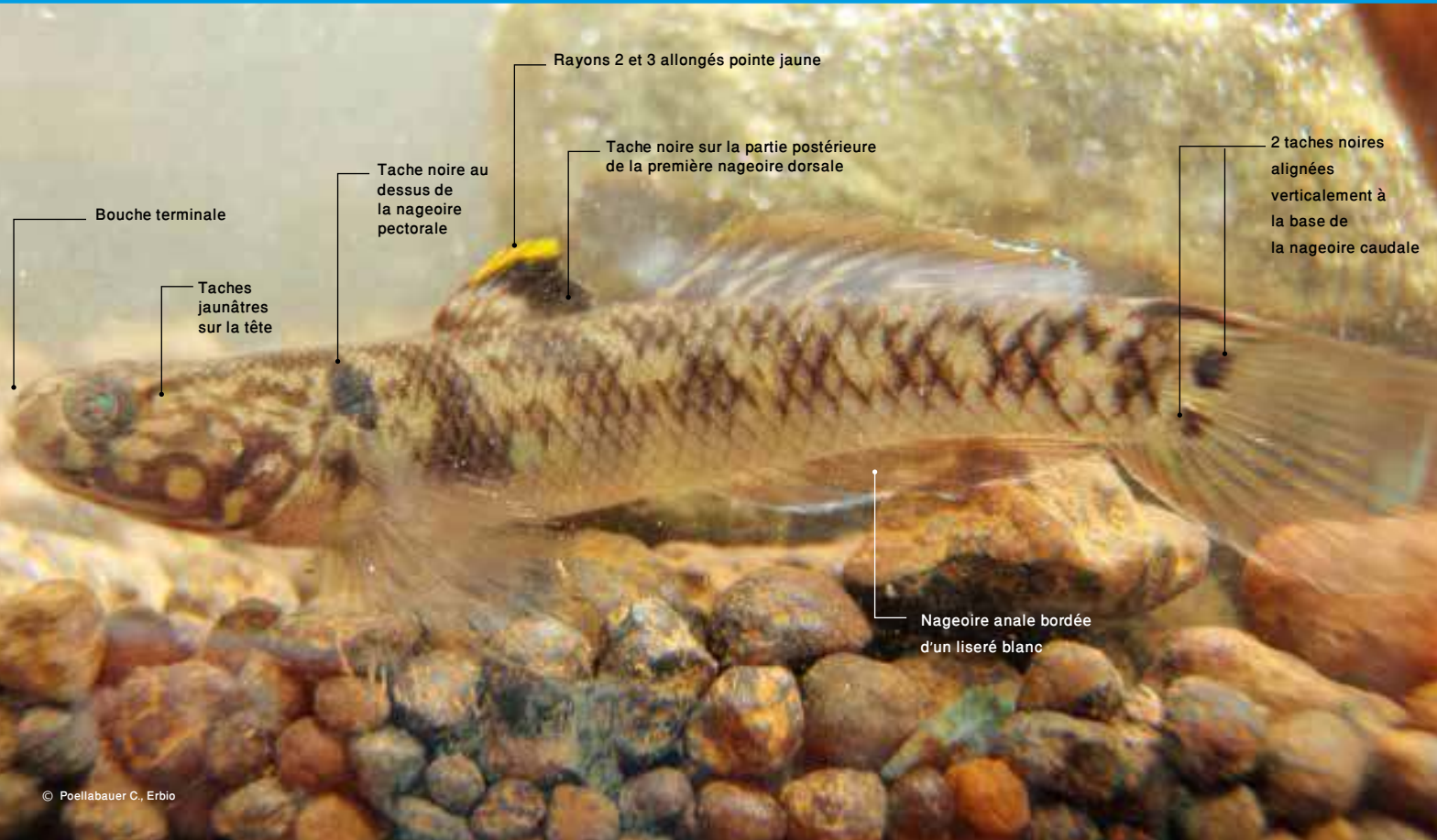
Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Mugilogobius notospilus *Mugilogobius notospilus*



Mugilogobius notospilus *Mugilogobius notospilus*



FAMILLE
GOBIIDAE

STATUT ESPÈCE
AUTOCHTONE

STATUT UICN
PRÉOCCUPATION
MINEURE
LC

Description

Corps allongé, de couleur gris-jaune. Barres gris foncé sur le dos et les flancs. Grande tache noire au-dessus de la base des pectorales et 2 taches sombres à la base de la caudale*. Tête arrondie avec des tâches jaunâtres. La première dorsale, jaune sur la pointe, possède une tache noire postérieure et est composée de 6 rayons épineux. Nageoire anale jaunâtre à sa base, noire ensuite, et bordée de blanc. 28 à 36 écailles en ligne longitudinale*, 9 à 12 en série transverse postérieure* et 12 à 20 petites écailles prédorsales*.

Longueur totale * : 5 cm.

Régime alimentaire

Probablement carnivore*.

Habitat

Fréquente le cours inférieur des rivières et les embouchures. Vit dans les zones peu profondes avec des berges végétalisées.

Reproduction et cycle de vie

Peu de données disponibles. Les adultes migrent sur de courtes distances dans les embouchures pour frayer. Œufs probablement pélagiques*. Les juvéniles retournent en eau douce après une phase marine.

Répartition

Fidji, Samoa, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Guinée et Queensland (Australie).

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Demoiselle d'eau douce *Neopomacentrus taeniurus*



Demoiselle d'eau douce *Neopomacentrus taeniurus*

© Randall, J. E.

Avec la participation de Mocamana et Erbio

FAMILLE
POMACENTRIDAESTATUT ESPÈCE
AUTOCHTONESTATUT UICN
NON INSCRIT

Description

Poisson brun clair, avec un corps relativement mince et allongé. Les nageoires dorsale, anale et caudale* se terminent en pointe. À l'arrière de ces dernières, la couleur est généralement jaune-orangé. La nageoire dorsale est composée de 13 épines dorsales et de 11-12 rayons mous. L'anale, quant à elle, est composée de 2 épines anales et de 11-12 rayons mous.

Longueur totale * : la longueur totale maximum est de 10 cm.

Régime alimentaire

Carnivore*. Cette espèce se nourrit principalement de zooplancton*.

Habitat

Les demoiselles d'eau douce vivent dans les mangroves et dans les cours inférieurs des rivières. Il arrive également qu'elles remontent assez haut dans les rivières. Toutefois, cette espèce reste généralement proche de la mer.

Reproduction et cycle de vie

La ponte a lieu dans les eaux douces ou saumâtres*. C'est une espèce ovipare*. Les femelles pondent des œufs sur le fond qui adhèrent au substrat.

Après fécondation, les mâles gardent et aèrent les œufs jusqu'à éclosion.

Répartition

Indo Pacifique - Pacifique Ouest : de l'Afrique de l'Est à l'Indonésie en passant par les Seychelles, l'Inde, le Sri Lanka, Taiwan, la Papouasie Nouvelle-Guinée, les Philippines, les îles Salomon, l'Australie, le Vanuatu et la Nouvelle-Calédonie.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles si la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Blennie Omox *Omox biporos*

Longueur standard* : il mesure environ 4,6 cm

Nageoire avec 12 épines dorsales
et 15-17 rayons mous



Blennie Omox *Omox biporos*

FAMILLE BLENNIIDAE



AUTOCHTONE



STATUT UICN NON INSCRIT



Description

Le Blennie Omox est un poisson à nageoires rayonnées de la famille des blennies (Blenniidae). Il est brun foncé avec des taches noires sur les côtés et des barres noires sur la tête. Il possède des nageoires plus claires que le corps. La nageoire dorsale est en 2 parties, avec 12 épines dorsales sur la première et 15-17 rayons mous sur la 2^e partie.

Longueur standard* : Il mesure environ 4,6 cm.

Régime alimentaire

Le Blennie Omox est benthophage*.

Habitat

C'est une espèce rare, vivant parmi les racines de palétuviers. On la trouve également dans les estuaires et les embouchures des cours d'eau.

Reproduction et cycle de vie

L'espèce est ovipare. Les œufs démersaux (tombés vers le fond) sont fixés au substrat par des filaments. Les larves sont planctoniques, souvent trouvées dans des eaux côtières peu profondes.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : Il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Lochon arc-en-ciel *Ophieleotris nov. sp*



6 épines dorsales

7 à 9 bandes jaunes entrecoupées
de taches marron

Nageoire tachetée de jaune et de
rouge avec un liseré blanc

3-4 bandes rouges

Bande formée de
taches rouges

Nageoire anale
rayée de jaune, de
rouge, de noir et de
blanc

30-32 écailles en
ligne latérale

Lochon arc-en-ciel *Ophieleotris nov. sp*

Description

Espèce nouvelle, découverte en 2001. Corps allongé, cylindrique, avec une coloration très vive. Dos marron, avec 7 à 9 bandes transversales jaunes entrecoupées de taches marrons, bleutées et rougeâtres formant une bande longitudinale. Taches rouges formant une deuxième bande en dessous. Partie inférieure de la tête et flancs jaunes. Trois à quatre bandes rouges allant des yeux aux opercules. Deuxième nageoire dorsale tachetée de jaune et de rouge avec un liseré blanc. Nageoire anale rayée de rouge, de jaune, de noir et de blanc. On retrouve 27 à 29 écailles en série longitudinale* et 13 en série transversale*. Absence de dents vomériennes, largeur interorbitale plus grande que le diamètre des yeux. 6 épines sur la première dorsale et 9 rayons sur la deuxième, 5-6 rayons sur la ventrale, 14 sur la pectorale, 9 rayons sur l'anale.

Longueur totale* : certains individus peuvent atteindre 30 cm.

Régime alimentaire

Carnassier, il se nourrit de grosses crevettes et de poissons.

Habitat

On le retrouve principalement dans le cours inférieur des rivières et des creeks, dans la mangrove, le long des berges riches en végétation. Survit dans la vase humide sans eau plus de 48 heures.

Reproduction et cycle de vie

Biologie inconnue.

Répartition

Supposé endémique à la Nouvelle-Calédonie.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Espèce protégée par le code de l'environnement de la Province Sud 2014 (Titre 4, Protection des espèces endémiques rares ou menacées, Art. 240-1). Espèce protégée en province Nord (Titre 5-Protection des espèces, Art. 251-1)

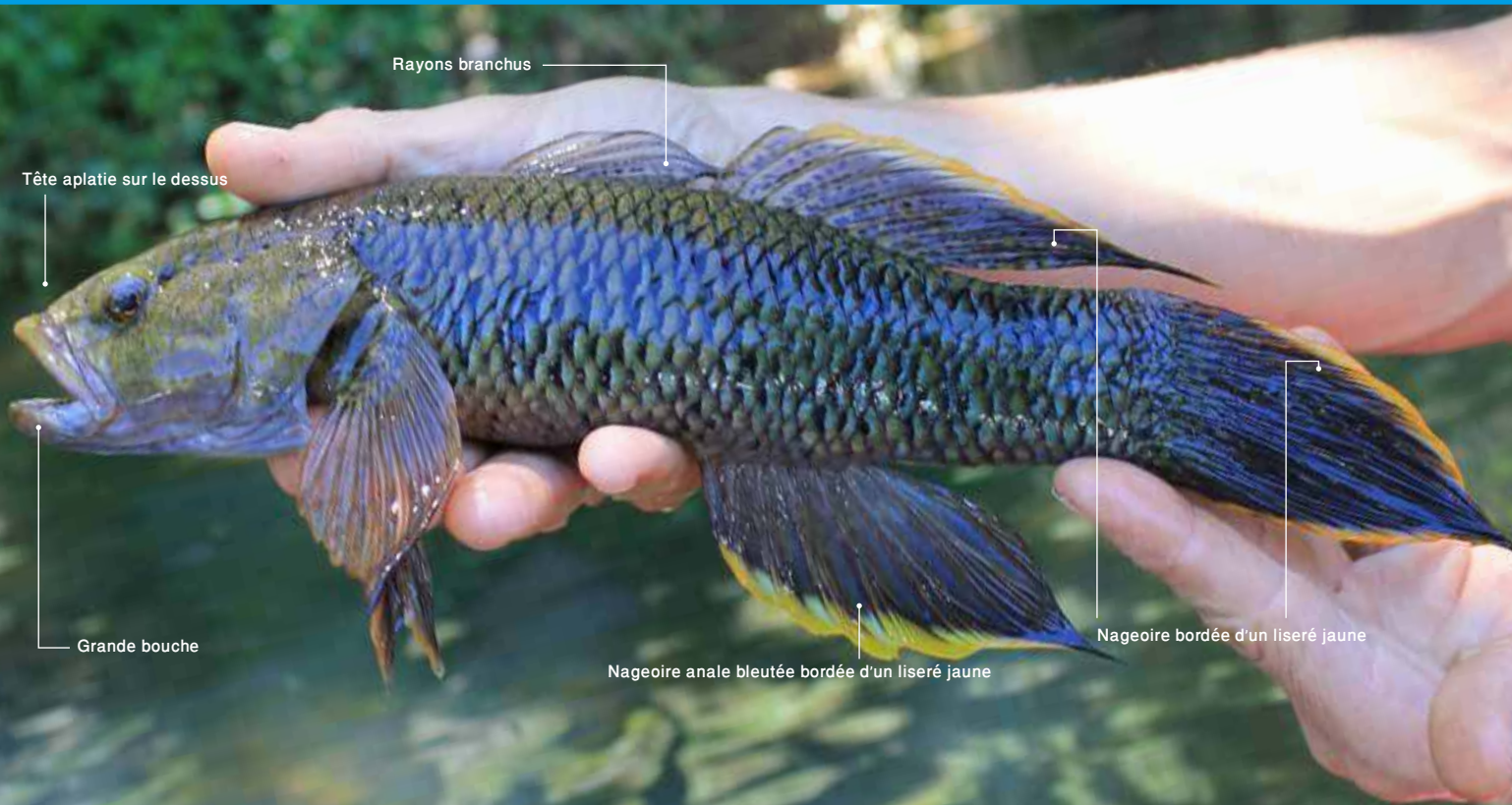
FAMILLE
ELEOTRIDAE

STATUT ESPÈCE
ENDÉMIQUE

STATUT UICN
NON INSCRIT

* Voir glossaire

Eléotris à tête poreuse *Ophiocara porocephala*



Tête aplatie sur le dessus

Rayons branchus

Grande bouche

Nageoire anale bleutée bordée d'un liseré jaune

Nageoire bordée d'un liseré jaune

Eléotris à tête poreuse *Ophiocara porocephala*

© Poellabauer, C., Erbio

FAMILLE
ELEOTRIDAESTATUT ESPÈCE
AUTOCHTONESTATUT UICN
PRÉOCCUPATION
MINEURE
LC

Description

Le corps est allongé, cylindrique et a une coloration généralement brun foncé à noirâtre. Les jeunes spécimens portent 2 à 5 bandes transversales blanches. La tête, aplatie sur le dessus, est écaillée et possède une grande bouche. La première nageoire dorsale possède 6 rayons épineux. La seconde, composée d'un rayon épineux et de 8 ou 9 rayons branchus, est bordée d'un liseré jaune-orangé tout comme la nageoire caudale*, arrondie. La nageoire anale, bleue bordée de jaune, a 1 rayon épineux et 7 rayons mous. On retrouve 33 à 37 écailles le long d'une série longitudinale*, et 12 à 14 écailles le long d'une série transversale*.

Longueur totale* : certains individus peuvent dépasser les 30 cm, mais la taille moyenne est d'environ 20 cm.

Régime alimentaire

Carnivore*. Cette espèce, prédatrice, se nourrit principalement de petits poissons et de crevettes qu'elle chasse à l'affût en se camouflant le long de berges.

Habitat

On la retrouve principalement dans les eaux saumâtres* et les cours inférieurs des creeks et rivières.

Reproduction et cycle de vie

Biologie inconnue.

Répartition

Indo-Pacifique ouest : de l'Afrique de l'est aux Philippines. Du sud du Japon au sud de l'Australie en passant par la Nouvelle-Calédonie.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

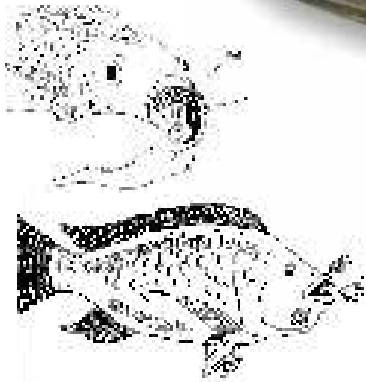
Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Tilapia du Mozambique *Oreochromis mossambicus*

Longueur moyenne 20-30 cm

Liseré rouge sur les nageoires dorsale et caudale



Incubation buccale

Tilapia du Mozambique *Oreochromis mossambicus*

FAMILLE CICHILIDAE

EXOTIQUE
ENVAHISSANTSTATUT UICN
QUASIMENT
MENACÉ

NT

Description

Le Tilapia possède un liseré rouge sur les nageoires caudale* et dorsale pour les 2 sexes. Corps gris clair à noir foncé suivant le sexe ou le stress, sa gorge est blanche. Tant qu'ils ne se reproduisent pas, la couleur des tilapias est argentée avec des barres verticales. Il est apprécié pour sa chair, et certaines tribus l'utilisent dans la préparation du bougna !

Malgré son caractère envahissant, il est sur la liste rouge des espèces menacées d'extinction dans son pays natal. En effet, Le Tilapia du Mozambique, s'hybride avec l'*Oreochromis niloticus*. La propagation de ce dernier étant rapide, *Oreochromis mossambicus* est menacé par l'hybridation.

Taille : Les mâles mesurent en moyenne 35 cm, tandis que les femelles seulement 20 cm.

Régime alimentaire

Omnivore* et très vorace.

Habitat

Le tilapia peut s'adapter à tout type d'habitat, il séjourne de préférence dans les eaux stagnantes, près de sols vaseux ou couverts d'une végétation aquatique dense.

Reproduction et cycle de vie

Le mâle creuse une dépression dans le sol et y passe la majorité de son temps à happer les femelles de passage pour tenter une reproduction. Première maturité sexuelle entre 2 et 6 mois. L'incubation buccale est le plus souvent effectuée par les femelles, mais également par les mâles qui cannibalisent souvent ensuite leur progéniture. La femelle prend environ 300 œufs dans sa bouche.

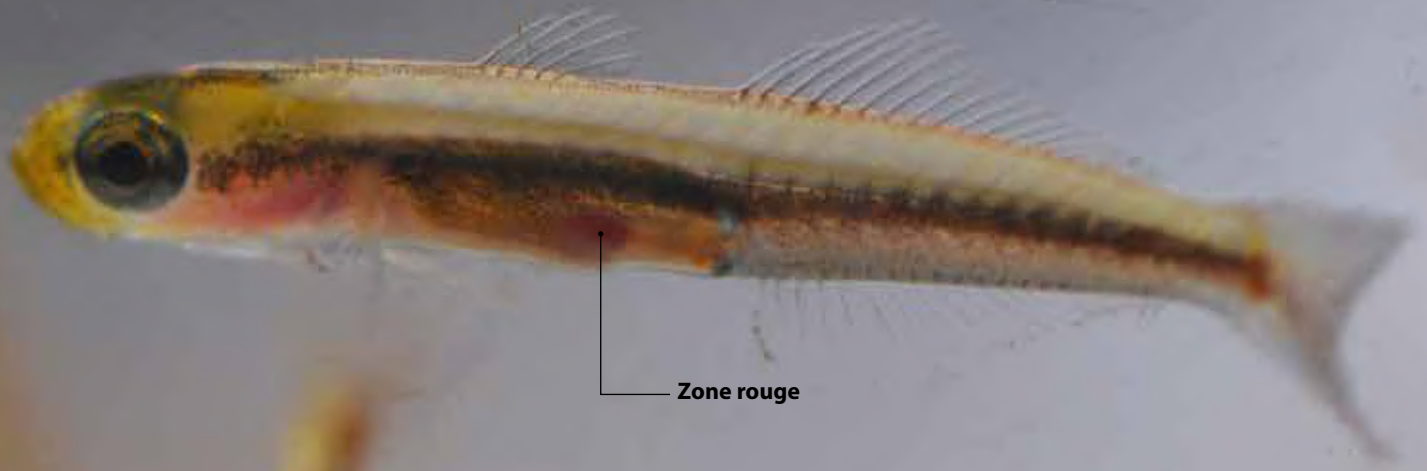
Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Les tilapia du Mozambique sont inscrits sur la liste des espèces animales exotiques et envahissantes (Art.250-2) Code de l'Environnement, Province Sud et Code de l'Environnement Province Nord (Art. 261-1)

* Voir glossaire

Poisson fléchette de palétuvier *Parioglossus neocaledonicus*

Longueur totale* : 2 à 3 cm



Zone rouge

Poisson fléchette de palétuvier *Parioglossus neocaledonicus*

FAMILLE
PTERELEO-
TRIDAE



ENDÉMIQUE



STATUT UICN
NON INSCRIT



Description

Le corps du poisson fléchette de palétuvier est allongé, la tête arrondie et les lèvres épaisses. La coloration générale des individus est gris-bleu à noire avec une irisation vert métallisée et des zones rouges. Il existe une tache ovale verte ou bleue sous l'œil. Les mâles possèdent une légère crête sur la nuque et 12 à 14 traits verticaux sombres sous la seconde nageoire dorsale, ainsi qu'une ligne sombre le long des flancs jusqu'à l'œil. Les femelles ont une tache sur la nageoire caudale*, suivie d'un trait verticale sombre.

longueur totale* : 2 à 3 cm.

Régime alimentaire

Carnivores*, ils se nourrissent de zooplancton.

Habitat

Zone littorale, mangrove, eau saumâtre du cours inférieur des creeks voir eau douce. Les individus nagent souvent en bancs près de la surface et se réfugient sous les embâcles, les berges, les racines des mangroves, les algues ou les pierres en cas de danger.

Reproduction et cycle de vie

La reproduction aurait lieu en zone littorale. *Parioglossus* fait un nid et garde la ponte jusqu'à l'éclosion.

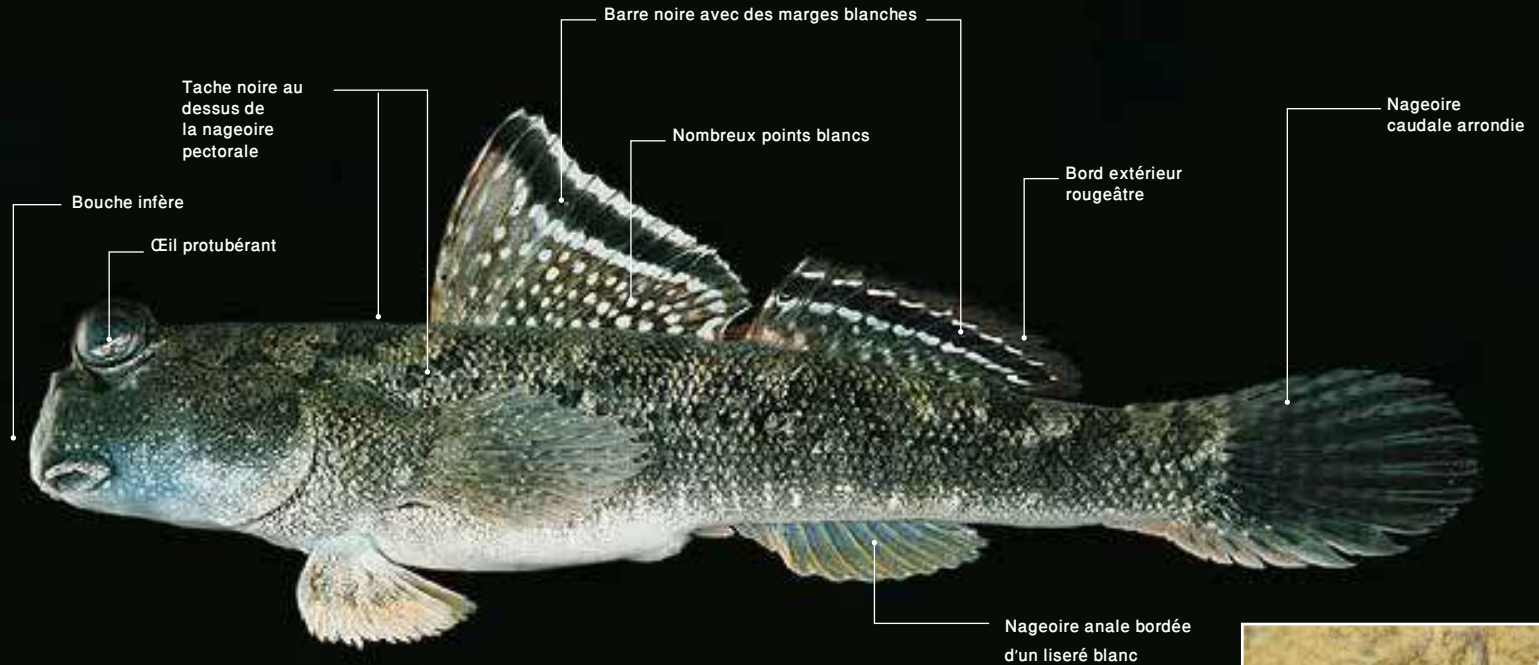
Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Espèce protégée par le code de l'environnement de la province sud (2014) (titre 4, protection des espèces endémiques rares ou menacées, art. 240-1). Espèce protégée par le code de l'environnement de la province nord (2009) (titre 5: protection des espèces art. 251-1)

* Voir glossaire



Périophthalme *Periophthalmus argentilineatus*



Périophthalme *Periophthalmus argentilineatus*



FAMILLE
GOBIIDAE

STATUT ESPÈCE
AUTOCHTONE

STATUT UICN
NON INSCRIT

Description

Corps gris-brun sur le dos et les flancs, avec une série de bandes noirâtres inclinées vers l'avant sur sa moitié supérieure et sur la tête. Partie ventrale blanchâtre. Nombreuses taches blanches sur la tête et les nageoires dorsales. Yeux protubérants. Deux nageoires dorsales séparées. Large bande noire avec des marges blanches et étroites sur les 2 dorsales. Bord extérieur de la 2ème dorsale généralement rougeâtre.

Longueur totale * : environ 10 cm.

Régime alimentaire

Carnivore*. Il se nourrit de vers, de crustacés et d'insectes.

Habitat

Vit principalement dans la zone intertidale*, dans les zones de mangroves au niveau des embouchures de rivières, là où le substrat est vaseux.

Reproduction et cycle de vie

La femelle pond les œufs dans un terrier creusé par le mâle. Seul le mâle garde les œufs, en restant à proximité du terrier.

Répartition

Région Indo-Pacifique. Présent en Nouvelle-Calédonie.

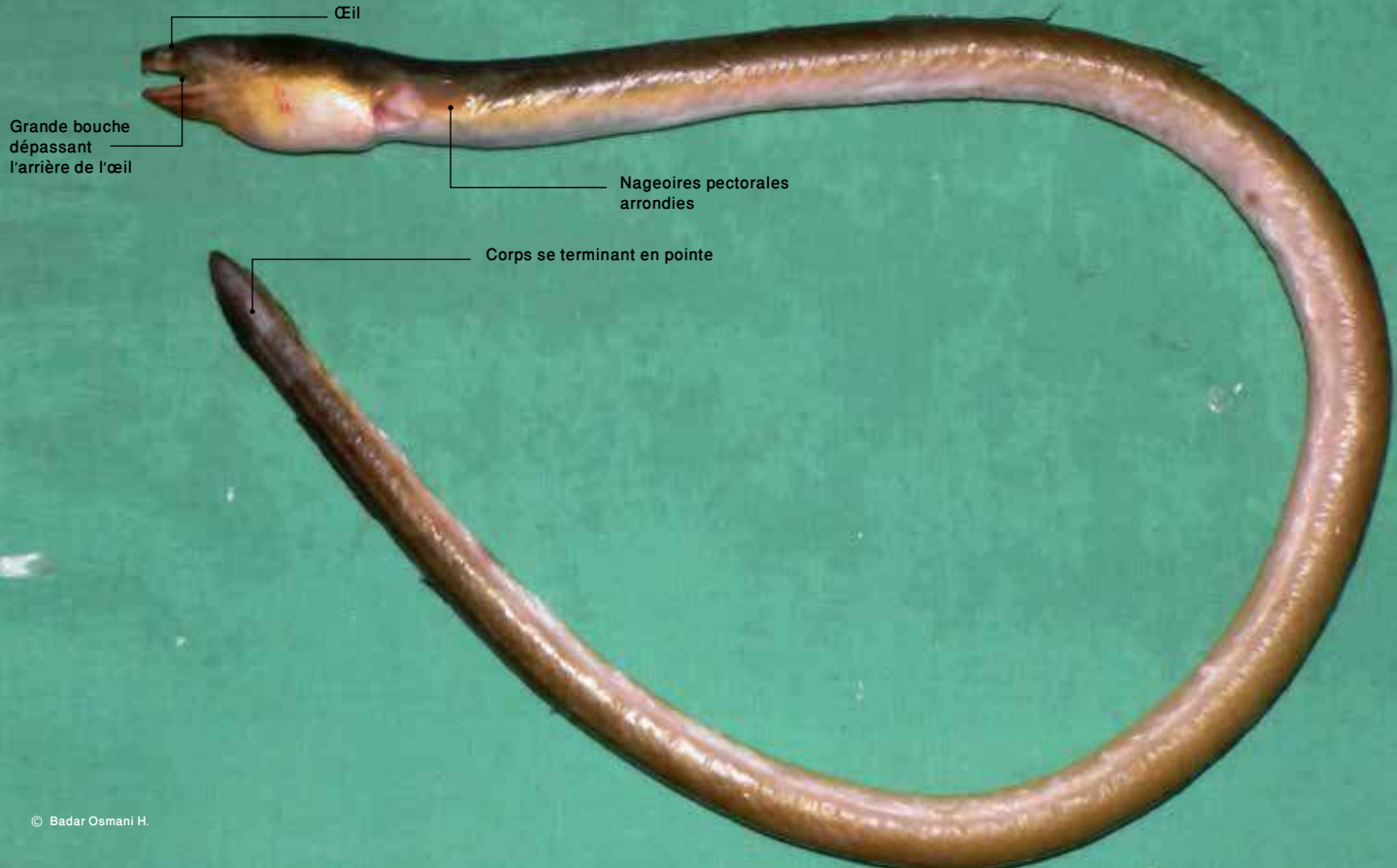
Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Serpenton des rizières *Pisodonophis boro*



Serpenton des rizières *Pisodonophis boro*



FAMILLE
OPHICHTHIDAE



STATUT ESPÈCE
AUTOCHTONE



STATUT UICN
PRÉOCCUPATION
MINEURE
LC

Description

De couleur brun foncé sur la partie dorsale et un peu plus clair au niveau de la partie ventrale, le corps du serpenton des rizières est allongé et serpentiforme. Il se termine en pointe au niveau de la queue. Pas de nageoires pelviennes*. Nageoires pectorales arrondies. Grande bouche dépassant largement la limite postérieure de l'œil.

Longueur totale * : 70 cm en moyenne.

Régime alimentaire

Carnivore*. Le serpenton des rizières se nourrit principalement de petits poissons qu'il chasse la nuit.

Habitat

Toujours à proximité des côtes, il fréquente les embouchures des rivières et remonte régulièrement leurs cours inférieurs. Vit dans les trous sur le fond ou sur les berges.

Reproduction et cycle de vie

La ponte a lieu lors de la saison des pluies. Au Sri Lanka et en Inde, il remonte pour frayer dans les rizières.

Répartition

Indo-Pacifique Ouest : présent en Afrique de l'Est, en Inde, en Indonésie, Nouvelle-Calédonie et Polynésie.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Guppy ou poisson million *Poecilia reticulata*

2 femelles en bas, le mâle est plus coloré en haut

Longueur standard* : le mâle mesure de 2 à 3 cm,
et la femelle peut atteindre 4 à 7 cm



Gonopode



Guppy ou poisson million *Poecilia reticulata*



FAMILLE POECILIDAE



EXOTIQUE
ENVAHISSANT



STATUT UICN
NON INSCRIT



Description

Les mâles sont plus petits que les femelles et très colorés. Le nom *Poecilia* vient du grec « poikilos » = avec beaucoup de couleurs. Leur nageoire anale est transformée en gonopode* pour une fertilisation interne. La femelle est transparente à verdâtre et plus trapue. Les nageoires sont sans épines, uniquement avec des rayons mous.

Longueur standard* : Le mâle mesure de 2 à 3 cm, et la femelle peut atteindre 4 à 7 cm.

Régime alimentaire

Omnivore*, le guppy se nourrit de zooplancton, de petits insectes et de détritux, mais également d'œufs de crustacés et de poissons.

Habitat

Il s'adapte à une grande variété d'habitats allant de canaux pollués, aux bords du lac en Huit, il préfère les zones d'eau calme. Originaire du continent américain, le guppy a été très largement implanté dans le monde entier. Il semble avoir été introduit en Nouvelle-Calédonie durant la seconde guerre mondiale pour lutter contre les moustiques, mais son effet sur les moustiques est peu efficace ou non-existant, par contre son impact sur la faune indigène est négatif.

Reproduction et cycle de vie

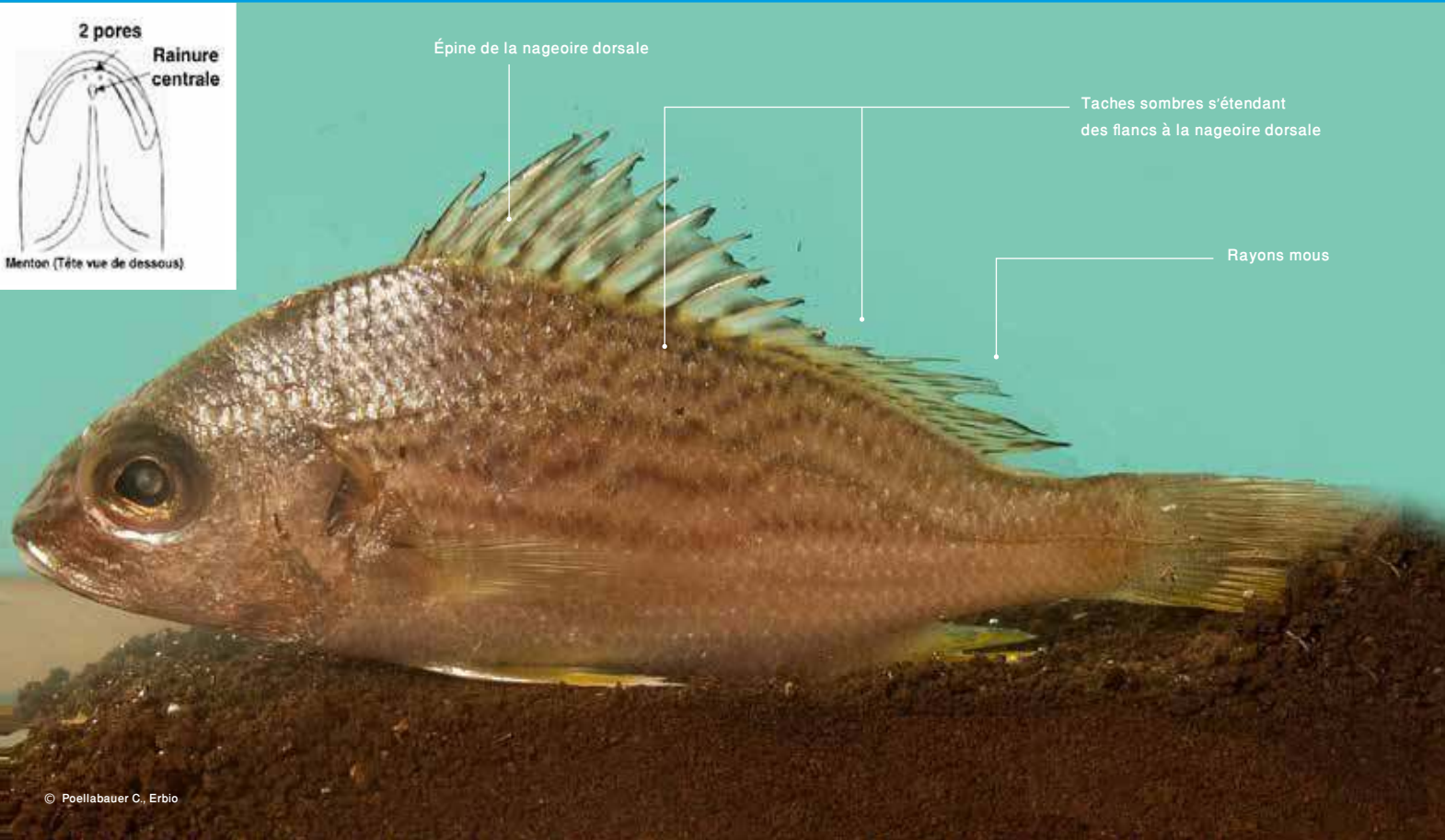
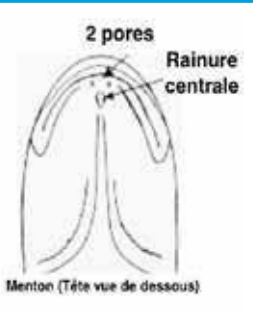
Le guppy mâle passe la plus grande partie de son existence à courtiser les femelles. L'espèce est ovovivipare*. Les parents ne s'occupent pas des petits et peuvent même cannibaliser leurs nouveau-nés.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014)

Les poissons millions sont inscrits sur la liste des espèces animales exotiques et envahissantes (Art. 250-2, Code de l'Environnement, PS). « *Sont interdits, l'introduction dans le milieu naturel, volontaire, par négligence ou par imprudence, la production, la détention, le transport, l'utilisation, la cession à titre gratuit ou onéreux, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie d'un spécimen vivant d'une espèce animale exotique envahissante listée* ».

* Voir glossaire

Brème, crocro *Pomadasys argenteus*



Brème, crocro *Pomadasys argenteus*



FAMILLE
HAEMULIDAE

STATUT ESPÈCE
AUTOCHTONE

STATUT UICN
PRÉOCCUPATION
MINEURE
LC

Description

Corps haut de couleur allant du gris-argenté au brun sur le dos et blanc sur la partie ventrale. Les jeunes présentent de nombreuses taches alignées horizontalement, parfois fusionnées pour former des lignes. Les adultes présentent des taches sombres dispersées sur la partie supérieure et les flancs s'étendant sur la dorsale. Museau brun foncé et partie supérieure de l'opercule est généralement noire ou violacée. Petite bouche. Présence de deux pores et d'une rainure centrale sous le menton. Nageoire dorsale composée de 12 épines dorsales et de 13 ou 14 rayons mous. Nageoire anale avec 3 épines et 7 rayons mous. Nageoire caudale* échancrée. **Longueur totale*** : environ 25 cm. Certains spécimens atteignent les 50 cm.

Régime alimentaire

Carnivore*. La perche argentée se nourrit principalement de crevettes, crabes, mollusques et autres petits organismes qu'elle trouve sur le fond.

Habitat

Cette espèce se trouve dans les eaux côtières peu profondes, autour des récifs et dans les estuaires. On la retrouve également dans les mangroves.

Reproduction et cycle de vie

Ovipare*. La reproduction a lieu entre novembre et décembre, dans les zones côtières peu profondes et les mangroves.

Répartition

Indo-Pacifique : de la Mer Rouge, à l'Afrique du Sud de l'Inde aux Samoa en passant par la Nouvelle-Calédonie. Du sud du Japon au sud de l'Australie.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).
Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Le Gobie d'Atiti *Protogobius attiti*

Longueur totale* : il mesure jusqu'à 11 cm

Nageoire dorsale Rouge-orange

Ligne latérale

Mâle

Femelle

Nageoire dorsale noire



Le Gobie d'Atiti *Protogobius atiti*

Description

Ce poisson de cascade endémique et d'origine très ancienne a été découvert en 1998, il porte le nom de Charles Atiti, grand chef kanak de Goro. *Protogobius* est considéré comme l'ancêtre de tous les gobies actuels puisqu'il est le seul de la famille à posséder un fragment de ligne latérale, un organe sensoriel qui permet la perception des vibrations de l'eau, et entre autres, du son. On reconnaît le mâle par sa nageoire dorsale rouge-orange, et la femelle par une bande noire.

Longueur totale* : il mesure jusqu'à 11 cm.

Régime alimentaire

L'espèce est carnivore* et se nourrit surtout de petits crustacés.

Habitat

Fréquente surtout les rivières claires et bien oxygénées sur péridotite avec substrat de graviers et de blocs. Les juvéniles sont regroupés en eau peu profonde, graveleuse, au courant moyen à faible. Les adultes fréquentent divers secteurs : zones calmes et profondes, rapides bouillonnants, etc.

Reproduction et cycle de vie

Protogobius montre un dimorphisme sexuel*, la femelle est moins colorée, et se confond davantage avec son environnement. Le mâle ; dont la nageoire dorsale est rouge-orangée, la plie au repos. La majorité des poissons diurnes* ont des yeux capables d'une vision des couleurs au moins aussi bonne que celle des humains et on peut émettre l'hypothèse que le mâle attire la femelle avec cette couleur vive. Mais ni le comportement ni le cycle de vie de cette espèce n'ont été étudiés.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Espèce protégée par le code de l'environnement de la Province Sud 2014 (Titre 4, Protection des espèces endémiques rares ou menacées, Art. 240-1). Espèce protégée par le Code de l'environnement en Province Nord (2009) (Titre 5 : protection des espèces Art.251-1).

FAMILLE
RHYA-
CICHTHYIDAE



ENDÉMIQUE



STATUT UICN
EN DANGER
EN



* Voir glossaire

Gobie à deux tâches *Psammogobius biocellatus*

Longueur totale* : jusqu'à 12 cm



— L'iris se prolonge dans la pupille

La seconde dorsale est tachetée de noir, de blanc et de zones transparentes

La première nageoire dorsale est noire avec une tache marron dans sa partie supérieure



Gobie à deux tâches *Psammogobius biocellatus*



FAMILLE

GOBIIDAE



AUTOCHTONE



STATUT UICN

PRÉOCCUPATION
MINEURE

LC



Description

Il se distingue de *Glossogobius celebius* par son iris qui se prolonge dans la pupille (ça lui donne son nom anglais « sleepy goby » (gobie dormant) et des nageoires pelviennes* rayées. Le corps est allongé avec une tête triangulaire, large et déprimée ressemblant à celle d'un crocodile. La bouche est grande et terminale. Le corps alterne entre brun foncé et brun clair avec une rangée latérale de 5 à 6 taches noirâtres dont une à la base de la nageoire caudale. La première nageoire dorsale est noire avec une tache marron dans sa partie supérieure. La seconde dorsale est tachetée de noir, de blanc et de zones transparentes.

Longueur totale*: jusqu'à 12 cm.

Régime alimentaire

Carnivore*, elle se nourrit des invertébrés vivant sur le fond (surtout des crustacés).

Habitat

L'espèce fréquente les eaux saumâtres des rivières, principalement les estuaires. Elle vit posée sur le fond dans les secteurs sablo-vaseux, à courant lent. Elle peut s'enfouir partiellement ou totalement dans le substrat en cas de danger.

Reproduction et cycle de vie

C'est une espèce amphidrome*.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : Il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

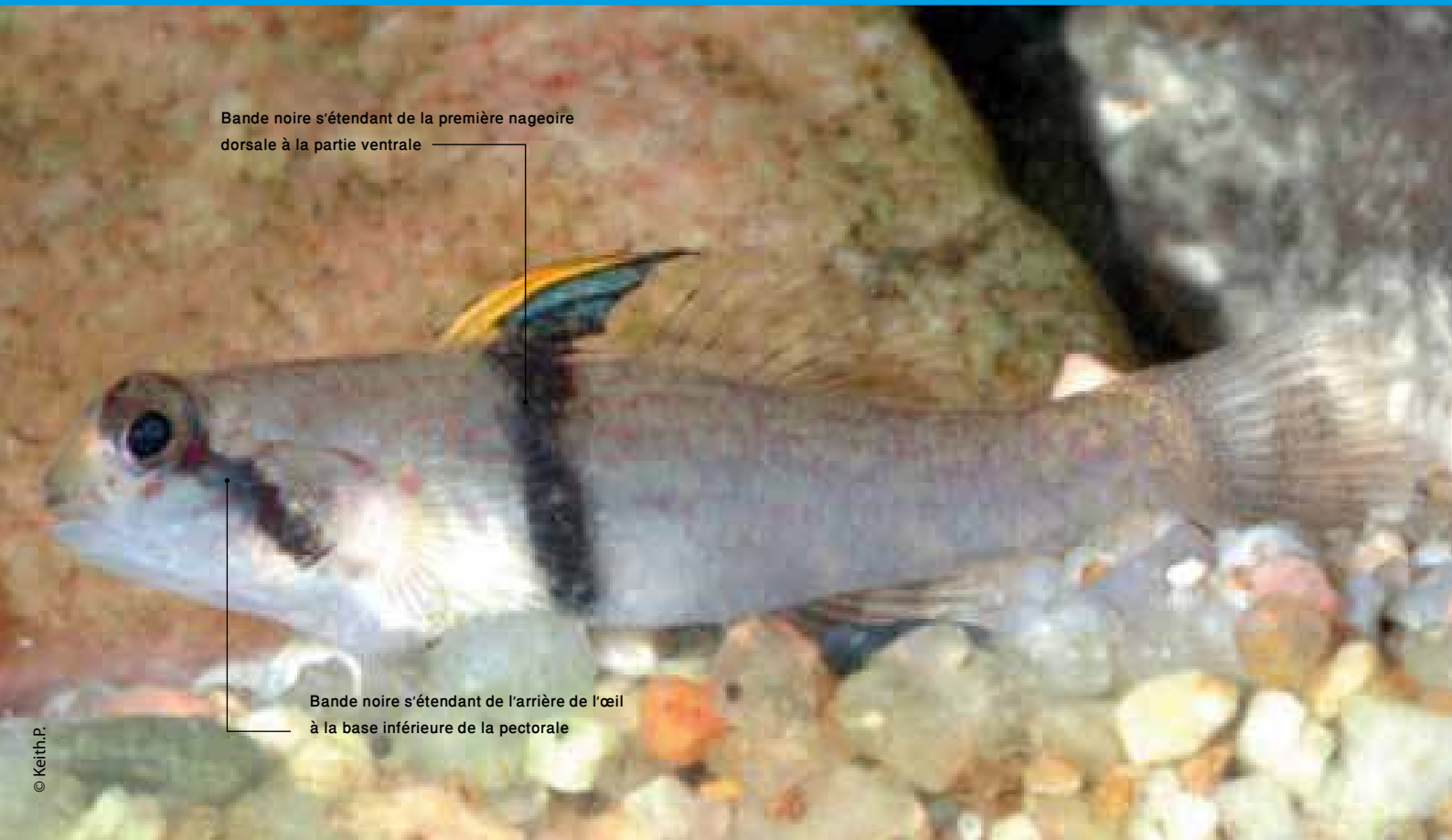
Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Gobie ceinturé, Gobie drapeau *Redigobius balteatus*

Bande noire s'étendant de la première nageoire dorsale à la partie ventrale

Bande noire s'étendant de l'arrière de l'œil à la base inférieure de la pectorale



Gobie ceinturé, Gobie drapeau *Redigobius balteatus*

© Keith, P.

Avec la participation de Mocamana et Erbio

FAMILLE
GOBIIDAESTATUT ESPÈCE
AUTOCHTONESTATUT UICN
PRÉOCCUPATION
MINEURE
LC

Description

Le corps, cylindrique et gris pâle, présente une bande noire verticale s'étendant de la partie ventrale à la première nageoire dorsale. Une autre s'étend, en diagonale, de l'œil à la base inférieure de la pectorale. L'opercule est couvert de petites écailles. Première nageoire dorsale allongée. La deuxième se compose d'un rayon épineux et de 6 ou 7 rayons mous. Nageoire anale avec un rayon épineux et 6 mous. On retrouve 23 à 25 écailles en série longitudinale. Il y a 9 à 12 écailles prédorsales*.

Longueur totale* : entre 3 et 4 cm.

Régime alimentaire

Carnivore*. Se nourrit d'insectes aquatiques et de petits crustacés.

Habitat

Fréquente les embouchures et le cours inférieur des rivières. Elle préfère les fonds sableux ou composés de graviers.

Reproduction et cycle de vie

Les œufs sont pondus puis fécondés par le mâle. Ce dernier garde les œufs jusqu'à éclosion des larves.

Répartition

Du Sri Lanka aux Philippines, du Japon à la Nouvelle-Calédonie. Présent également au Mozambique, à Madagascar et à Mayotte.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Gobie Grande bouche *Redigobius bikolanus*

Longueur standard* : il mesure entre 2,8 et 4,2 cm



La femelle a une bouche plus petite, et les épines de la nageoire dorsale plus courtes

Gobie Grande bouche *Redigobius bikolanus*

FAMILLE
GOBIIDAE

AUTOCHTONE

STATUT UICN
PRÉOCCUPATION
MINEURE
LC

Description

L'opercule de *Redigobius* est couvert de grosses écailles, les joues sont sans écailles. Sur la ligne latérale on compte 21-27 écailles sur la ligne latérale, la coloration générale est brun-clair avec des taches brunes et des petits points blancs disposés irrégulièrement sur la tête et le corps. On peut observer 2 taches noires à la base de la nageoire caudale*.

Longueur standard* : Il mesure entre 2,8 et 4,2 cm.

Régime alimentaire

Carnivore*, il se nourrit surtout de petits crustacés.

Habitat

L'espèce fréquente les mangroves, la zone estuarienne et les rivières, et peut remonter jusqu'au cours supérieur. Elle préfère l'eau claire et une faible vitesse de courant, son habitat est composé de fond sableux et de graviers. Elle vit souvent en groupe, posée sur le fond. Cette espèce est largement distribuée le long de la limite ouest de l'océan Pacifique tropical, du Japon à la Nouvelle-Calédonie.

Reproduction et cycle de vie

Espèce amphidrome*. Les gobies attachent leurs œufs sur un support, tel que la végétation ou les rochers. Après une fertilisation externe des œufs, le mâle reste pour les protéger des prédateurs et les entretenir. L'éclosion a lieu quelques jours plus tard. Les larves sont transparentes et développent leur coloration après avoir trouvé une cachette sûre. Les larves peuvent se développer indifféremment en eau douce, eau saumâtre* ou en mer.

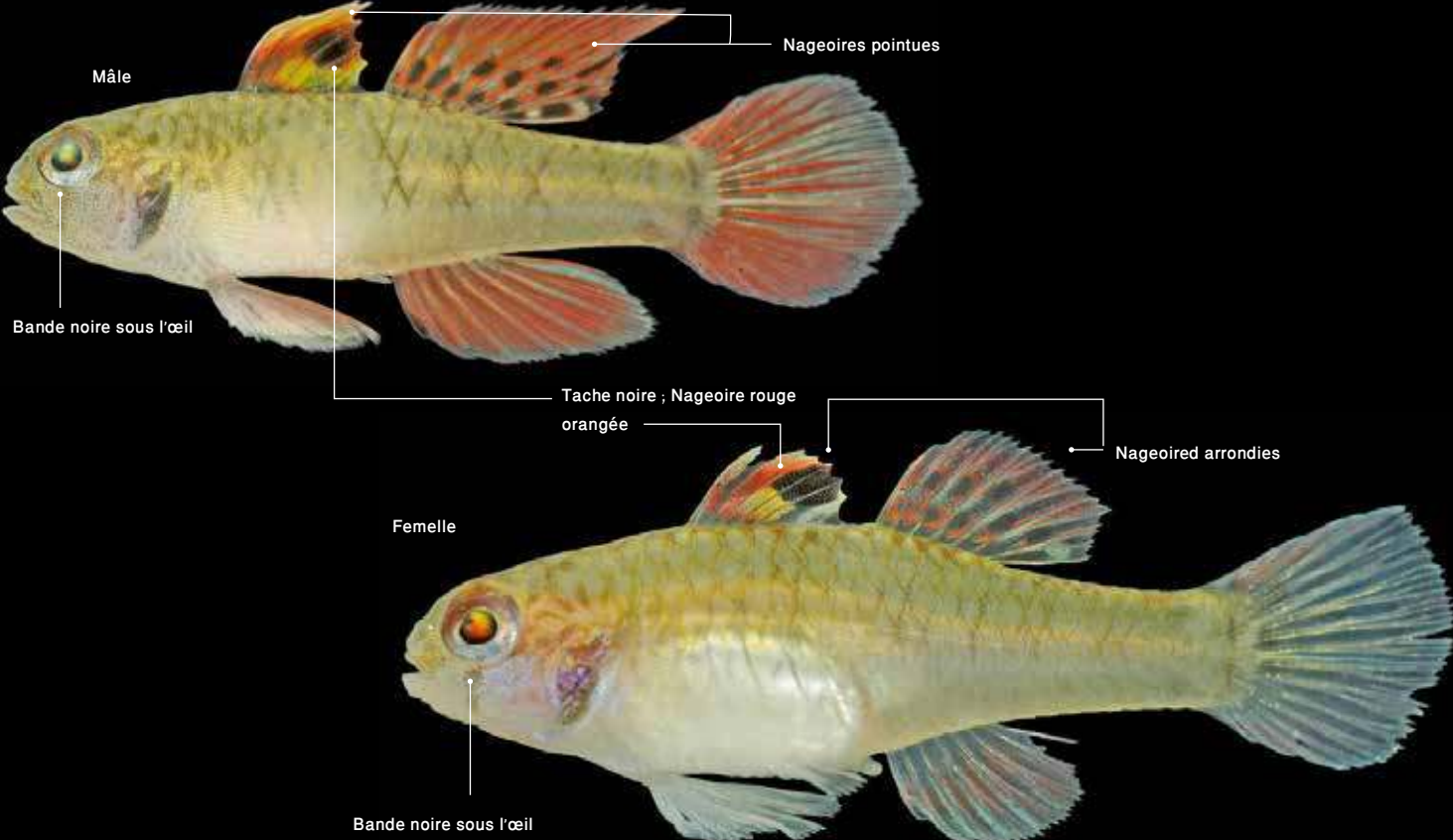
Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : Il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Redigobius chrysosoma *Redigobius chrysosoma*



© Thach P.

© Thach P.

Redigobius chrysosoma *Redigobius chrysosoma*

© Thach P.

Avec la participation de Mocamana et Erbio

FAMILLE
GOBIIDAESTATUT ESPÈCE
AUTOCHTONESTATUT UICN
NON INSCRIT

Description

Le corps est court, gris pâle, avec une barre brune foncée à noirâtre sous l'œil et une tache noire à l'arrière de la première nageoire dorsale qui est rouge orangé. Cinq courtes lignes de papilles transversales sous l'œil. La seconde nageoire dorsale et l'anale ont presque toujours 1 rayon épineux et 6 rayons branchus, les pectorales 17 rayons. Écailles en série longitudinale : 22 à 25. 5 à 7 écailles prédorsales, atteignant l'arrière des yeux.

Longueur totale* : ne semble pas dépasser 5 cm.

Régime alimentaire

Omnivore*. Se nourrit principalement d'insectes aquatiques et de petits invertébrés.

Habitat

Fréquente principalement les eaux saumâtres* des embouchures et le cours inférieur des rivières ou des creeks.

Reproduction et cycle de vie

Espèce catadrome*. La reproduction a lieu en mer. Les juvéniles remontent le cours inférieur des rivières pour poursuivre leur croissance en eau douce.

Répartition

Indonésie, Philippines, Nouvelle-Guinée, Australie et en Nouvelle-Calédonie.

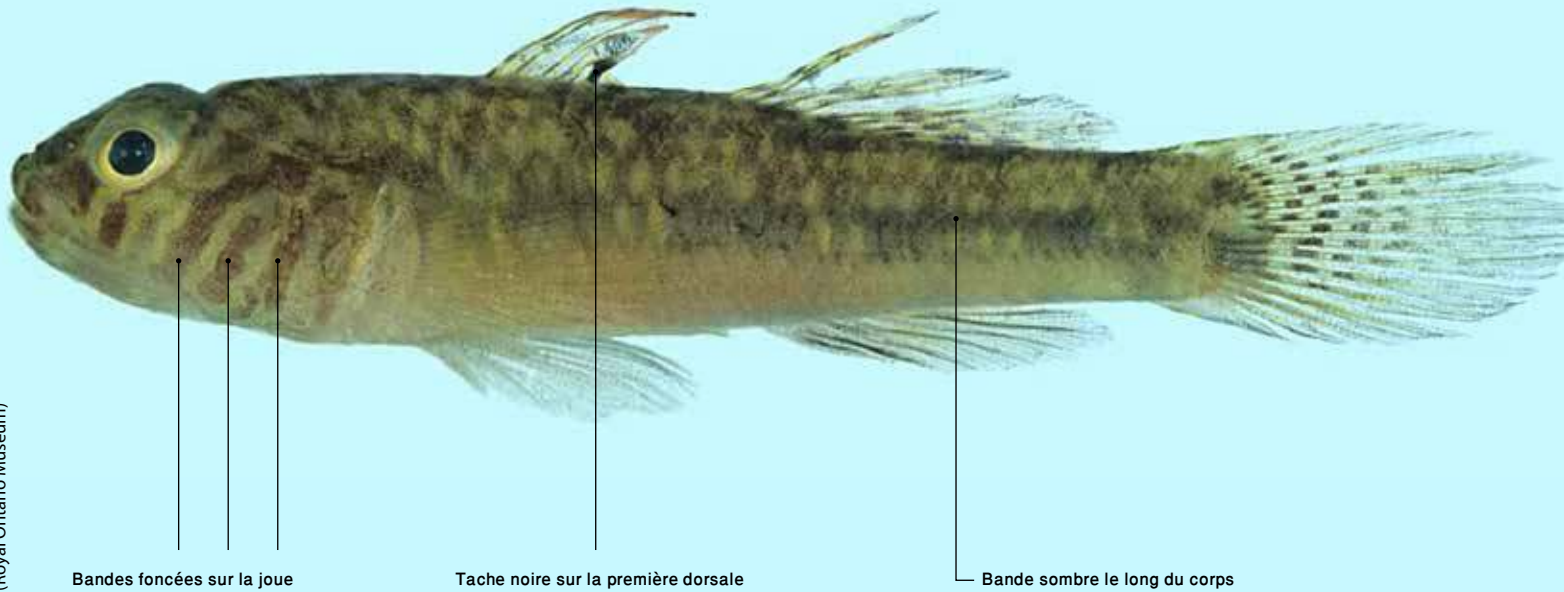
Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Redigobius tambujon *Redigobius tambujon*

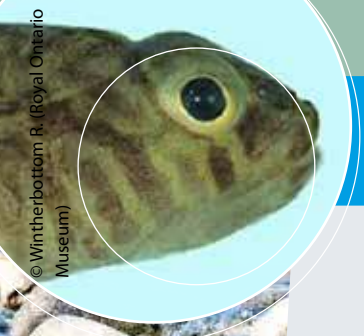


Bandes foncées sur la joue

Tache noire sur la première dorsale

Bande sombre le long du corps

Redigobius tambujon *Redigobius tambujon*



© Wintherbottom R. (Royal Ontario Museum)

FAMILLE
GOBIIDAESTATUT ESPÈCE
AUTOCHTONESTATUT UICN
PRÉOCCUPATION
MINEURE
LC

Description

Corps mince et comprimé avec une bande sombre le long du corps. Sur la joue, 4 à 6 bandes foncées. Petite marque sombre à l'arrière de la partie supérieure de l'œil. Chez les mâles adultes, présence d'une grande bouche avec de grosses lèvres au niveau du museau, devenant plus fines sous l'œil. Tache noire de taille variable sur la première dorsale. 6 à 9 écailles pré dorsales*. Écailles en série longitudinale* : 22 à 25.

Longueur totale* : ne semble pas dépasser 5 cm.

Régime alimentaire

Espèce omnivore*, se nourrissant principalement d'insectes aquatiques et de petits invertébrés.

Habitat

Fréquente les eaux saumâtres* des embouchures et le cours inférieur des rivières et des creeks.

Reproduction et cycle de vie

Espèce catadrome*. La reproduction a lieu en mer. Les juvéniles remontent le cours inférieur des rivières pour poursuivre leur croissance en eau douce.

Répartition

Philippines, Indonésie, Micronésie, Nouvelle-Guinée, Nouvelle-Calédonie, Australie, Fidji.

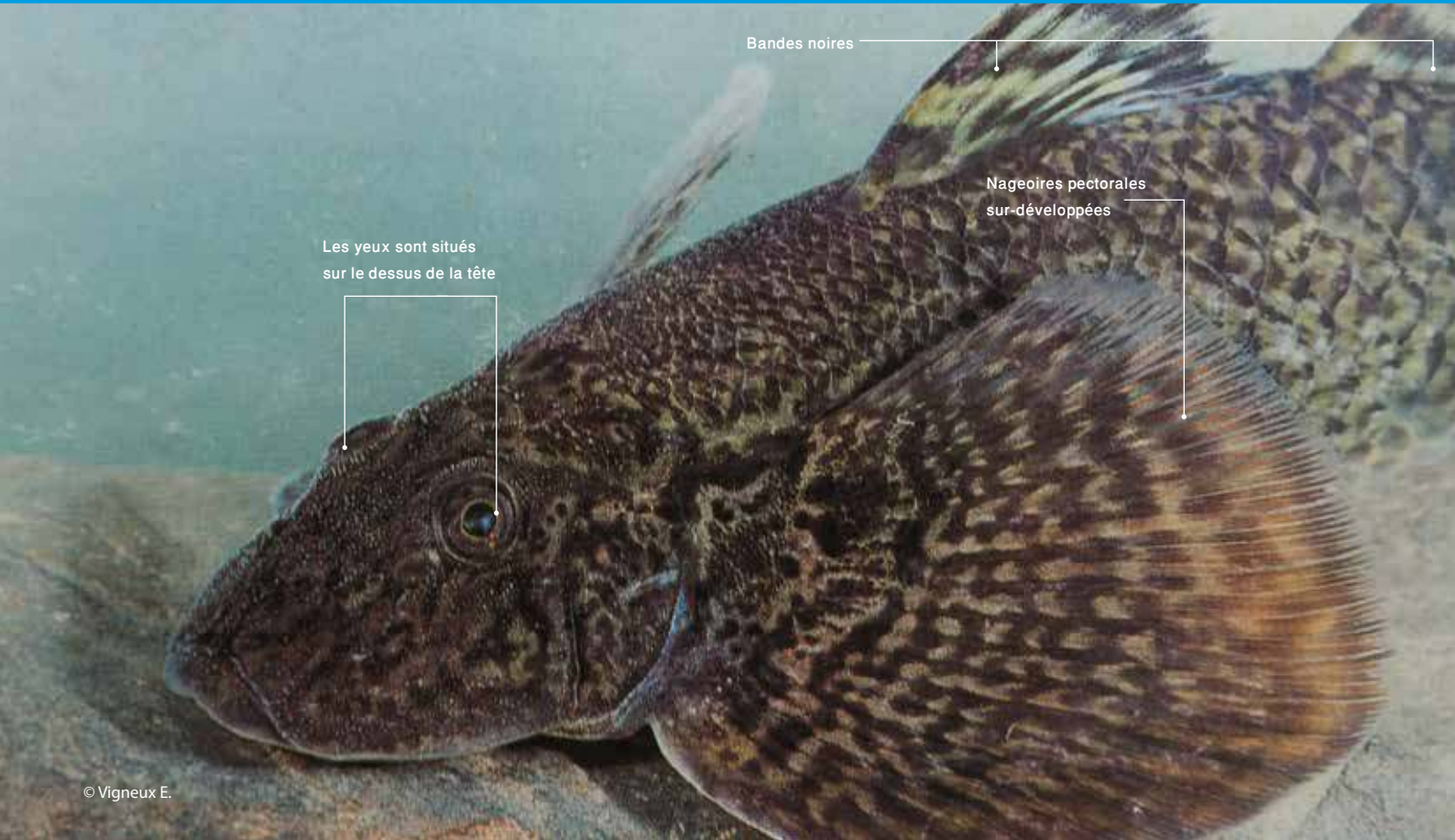
Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Noreil *Rhyacichthys guilberti*



Bandes noires

Nageoires pectorales
sur-développées

Les yeux sont situés
sur le dessus de la tête

Noreil *Rhyacichthys guilberti*

FAMILLE
RHYACICHTHYIDAESTATUT ESPÈCE
AUTOCHTONESTATUT UICN
NON INSCRIT

Description

Corps allongé, brun à vert-jaune, avec des taches sombres latérales et des dessins circulaires. Tête déprimée dorso-ventralement et bouche infère*. Yeux situés dans la partie supérieure de la tête. Bandes noires sur nageoires dorsales et bandes transversales sombres sur nageoires ventrales et pectorales, celles-ci étant surdéveloppées. Nageoires pelviennes* avec renforts charnus sur bord antérieur permettant à l'espèce de se caler sur les roches. Présence de 27 à 30 écailles le long de la ligne latérale.

Longueur totale * : le noreil peut atteindre 18 cm.

Régime alimentaire

Omnivore* (algues, diatomées, insectes).

Habitat

Cette espèce occupe les rivières et les ruisseaux clairs et bien oxygénés. Le noreil se retrouve uniquement entre l'estuaire et la première cascade « infranchissable », où le courant devient trop fort.

Reproduction et cycle de vie

Espèce amphidrome*.

Répartition

Nouvelle-Calédonie et Vanuatu.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Espèce protégée par le code de l'environnement de la Province Sud 2014 (Titre 4, Protection des espèces endémiques rares ou menacées, Art. 240-1).

Espèce protégée par le code de l'environnement de la Province Nord (2009) (Titre 5, Protection des espèces, Art. 251-1).

* Voir glossaire

Sardinelle à queue noire *Sardinella melanura*

Le museau est aussi long ou un peu plus long que le diamètre de l'œil

Taches noires sur les pointes de la nageoire caudale



Sardinelle à queue noire *Sardinella melanura*

© Suzuki T.

Avec la participation de Mocamana et Erbio

FAMILLE
CLUPEIDAESTATUT ESPÈCE
AUTOCHTONESTATUT UICN
NON INSCRIT

Description

Corps mince et argenté. Opercule lisse. On retrouve 27 à 31 écailles non perforées sur la partie ventrale. Les pointes noires de la nageoire caudale* distinguent cette espèce de toutes les autres *Sardinella* à l'exception de *S. atricauda* (qui a 32 à 35 écailles ventrales) et *S. hualiensis* (qui a une tache sombre à la base de la dorsale). La nageoire dorsale est composée de 13 à 21 rayons mous et l'anale de 12 à 23 rayons mous.

Longueur totale* : 10 -12 cm en moyenne. Les juvéniles mesurent entre 5 et 13 cm.

Régime alimentaire

Omnivore*, les sardines se nourrissent de matières végétales, de petits crustacés et de zooplancton*.

Habitat

La sardinelle fréquente les eaux côtières et les embouchures. Vit en banc.

Reproduction et cycle de vie

La ponte a lieu le long des côtes.

Répartition

Toute la région Indo-Pacifique ouest sauf dans le sud de la Mer de Chine. Présent en Nouvelle-Calédonie.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Tilapia *Sarotherodon occidentalis*



Tilapia *Sarotherodon occidentalis*

FAMILLE
CICHLIDAE

STATUT ESPÈCE

INTRODUITE ↓

STATUT UICN

QUASIMENT
MENACÉ (NT)

Description

Corps ovale et aplati latéralement. Profil supérieur du museau fortement arqué. Longueur de la tête de 31 à 35% de la longueur standard. Museau et joues pourpres ; nuque et partie supérieure du corps jaunâtres; partie supérieure des flancs, ventre, gorge et mâchoire inférieure blancs. Quelques taches sombres sur la dorsale et la caudale. Nageoire dorsale comprenant 29-31 rayons. Contrairement à *O. mossambicus*, taille des écailles sur le ventre identique à celle des flancs, caudale échancrée*.

Longueur totale* : 29cm maximum.

Régime alimentaire

Omnivore*.

Habitat

Espèce vivant surtout dans les creeks. Présente plutôt dans les parties lentes où elle peut être en grand nombre.

Reproduction et cycle de vie

Ovipare*. Chez les *Sarotherodon*, l'incubation buccale des oeufs se fait par les mâles et les femelles.

Répartition

Originaire des cours d'eau d'Afrique de l'Ouest. Date d'introduction en Nouvelle-Calédonie inconnue.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

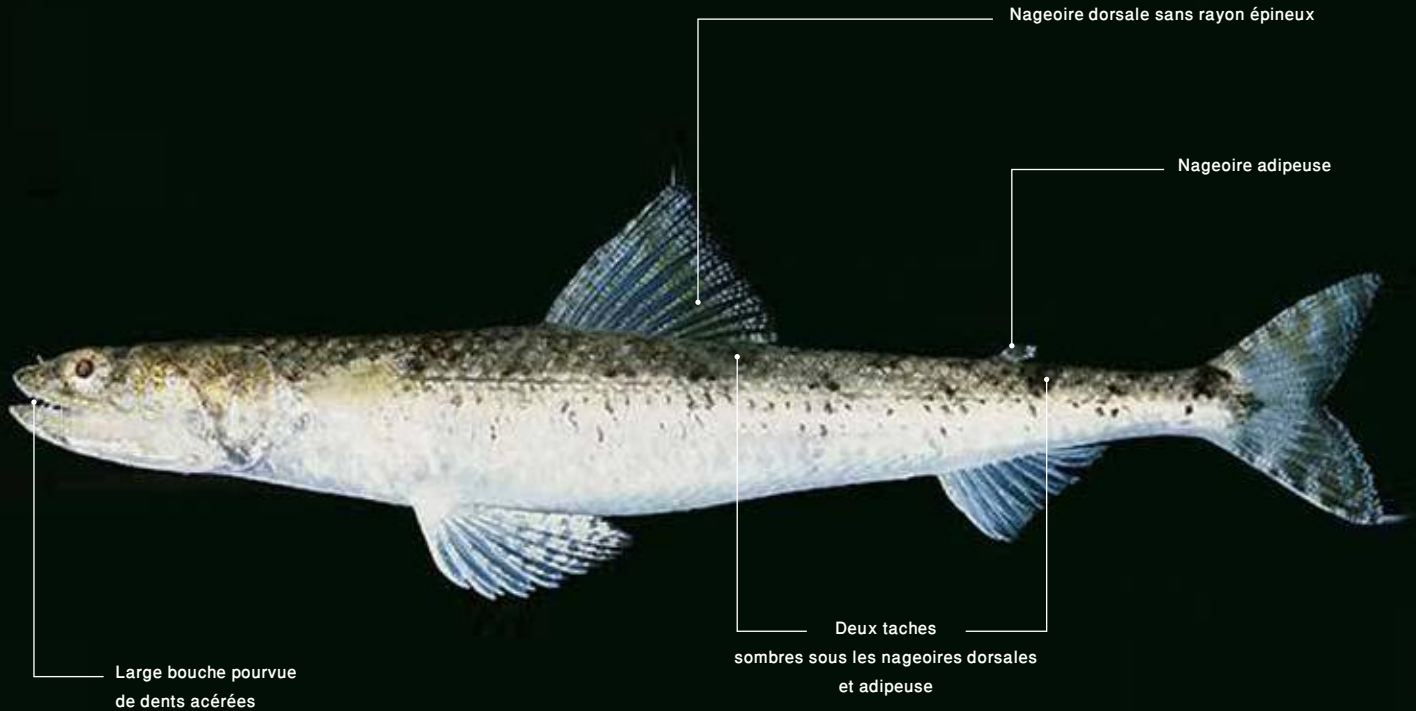
Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

Les tilapias sont inscrits sur la liste des espèces animales envahissantes en Province Nord (Titre 6 : espèces envahissantes, Art 261-1)

* Voir glossaire

Poisson-lézard *Saurida nebulosa*



Poisson-lézard *Saurida nebulosa*

Description

Le corps est cylindrique et les nageoires dépourvues de rayons épineux. Présence d'une nageoire adipeuse. La nageoire dorsale est composée de 10-11 rayons mous et l'anale en présente 9-10. Cette espèce se distingue des autres par la présence de deux grosses taches sombres sous les nageoires dorsale et adipeuse. Large bouche pourvue de dents acérées dirigées vers l'arrière. La partie externe apparente des lèvres est armée de plusieurs rangées de petites épines filiformes. **Longueur totale*** : cette espèce ne dépasse pas les 20 cm.

Régime alimentaire

Piscivore*. Il se nourrit de petits poissons de mollusques et d'invertébrés. À l'instar des autres poissons lézard, celui-ci reste immobile et bondit littéralement sur une proie passant à proximité.

Habitat

Il vit sur des fonds sablonneux ou sablo-vaseux, avec des rochers. On le retrouve principalement dans les zones côtières, notamment dans les mangroves, les herbiers marins, mais également près des ruisseaux et dans l'embouchure des rivières et des creeks.

Reproduction et cycle de vie

Espèce benthique* et solitaire. Se rassemble en petits groupes en période de reproduction.

Répartition

Indo-Pacifique : de l'île Maurice aux îles de la Société, au nord des îles hawaïennes, Australie, Nouvelle-Calédonie, Indonésie, Nouvelle-Guinée.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

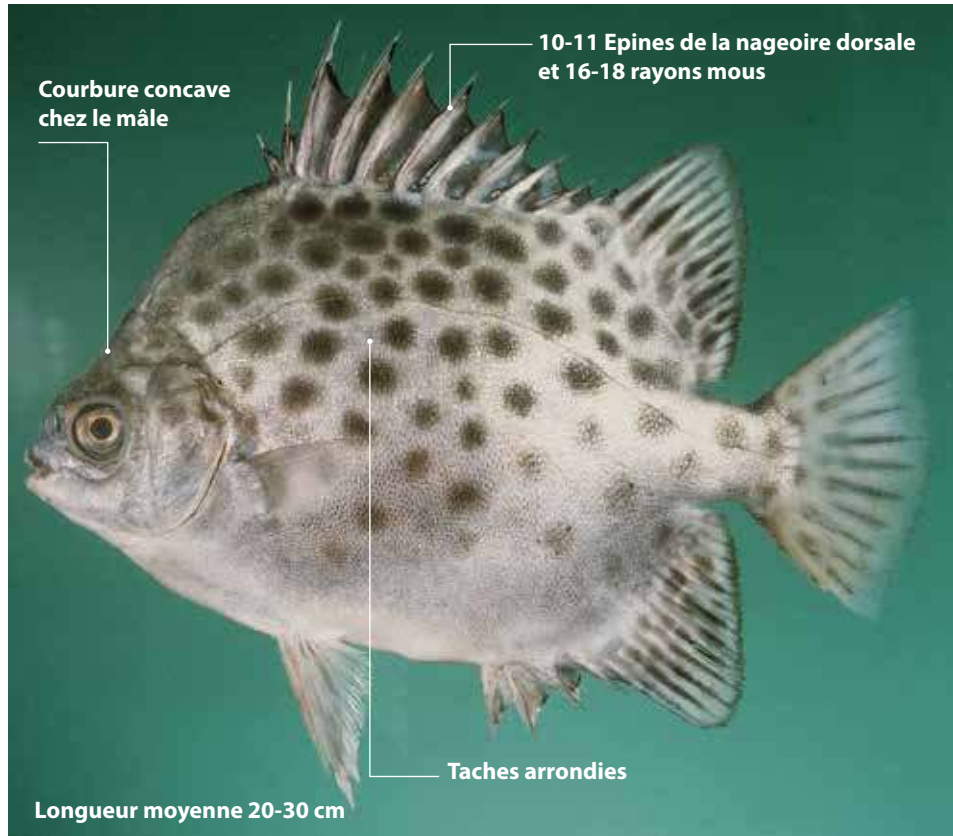
Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

FAMILLE
SYNODONTIDAESTATUT ESPÈCE
AUTOCHTONESTATUT UICN
NON INSCRIT

* Voir glossaire

Papillon ou Pavillon tacheté *Scatophagus argus*



Papillon ou Pavillon tacheté *Scatophagus argus*

Description

Son corps est carré et fortement comprimé sur les flancs latéraux. Les juvéniles ont des taches sombres arrondies de la taille de l'œil, ou environ 5 ou 6 larges barres verticales. Chez les adultes, les taches peuvent être plus pâles et limitées à la partie dorsale. La nageoire dorsale possède 10 à 11 épines et 16 à 18 rayons mous. Les mâles ont une courbure concave sur le front, tandis que chez les femelles, cette partie est rectiligne.

Taille : Adulte, il mesure 30 cm.

Régime alimentaire

Le Papillon est omnivore*, il se nourrit de vers, de crustacés, d'insectes et de végétaux.

Habitat

Le *Scatophagus argus* vit dans les régions côtières de l'océan indien et du pacifique, dans les estuaires saumâtres et les cours inférieurs des rivières, il est également fréquent dans la mangrove.

Reproduction et cycle de vie

Les adultes se reproduisent en mer. La ponte est déclenchée par des pluies qui entraînent une diminution de salinité et une baisse de température. Les œufs et les larves sont pélagiques*, sphériques, transparents, et mesurent environ 0,7 mm de diamètre. L'éclosion a lieu après 19-20 heures d'incubation. Les larves ont une taille de 1,8 mm. Les alevins remontent les rivières ou les mangroves vers des eaux plus douces pour y terminer leur croissance.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

Nombre de prises autorisées par jour : 40 kg par navire et par sortie.

FAMILLE
SCATOPHAGIDAE

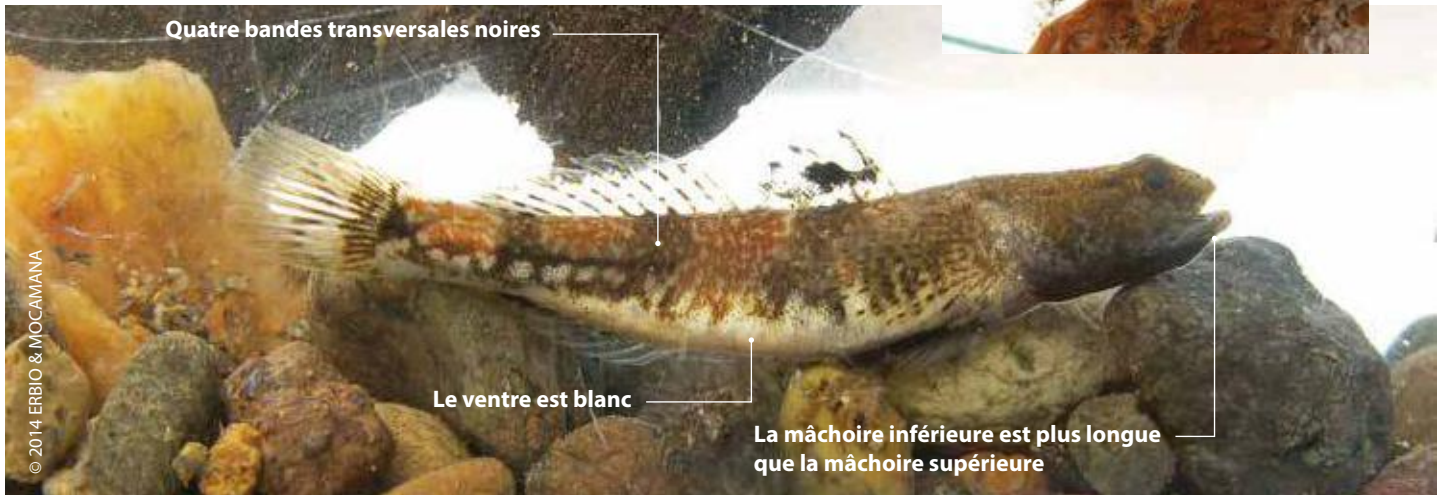
AUTOCHTONE

STATUT UICN
PRÉOCCUPATION
MINEURE
LC

* Voir glossaire

Gueule orange *Schismatogobius fuligimentus*

Longueur totale* : il mesure jusqu'à 5 cm



Gueule orange *Schismatogobius fuligimentus*

FAMILLE
GOBIIDAE



ENDÉMIQUE



STATUT UICN
NON INSCRIT



Description

Le corps est allongé, mince et dépourvu d'écaillés ! La mâchoire inférieure est plus longue que la mâchoire supérieure. Elle atteint presque le milieu de l'œil chez la femelle. Le corps est jaune-brun à rouge avec quatre bandes transversales noires. Le ventre est blanc légèrement ponctué de noir. Le dessous de la tête est grisâtre.

Longueur totale* : Il mesure jusqu'à 5 cm.

Régime alimentaire

Carnivore*, elle se nourrirait essentiellement de petits crustacés et de zooplancton

Habitat

Espèce typique des rivières sur péridotite, fréquente surtout la zone inférieure des rivières rapides, claires et peu profondes où elle vit posée sur fond de graviers ou de cailloux. En cas de danger elle s'enfouit dans le substrat où elle ne laisse dépasser que la tête ou les yeux. Elle est capable d'adapter sa coloration au substrat.

Reproduction et cycle de vie

C'est une espèce amphidrome*.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Espèce protégée par le code de l'environnement de la Province Sud 2014 (Titre 4, Protection des espèces endémiques rares ou menacées, Art. 240-1).

Espèce protégée par le Code de l'environnement en Province Nord (2009) (Titre 5 : protection des espèces Art.251-1).

* Voir glossaire

Maquereau chevalier *Scomberoides lysan*

Longueur moyenne 60 cm (L. max . 110 cm)



Maquereau chevalier *Scomberoides lysan*



FAMILLE
CARANGIDAE



AUTOCHTONE



STATUT UICN
NON INSCRIT



Description

Le maquereau chevalier est de couleur argentée à blanc sur le ventre, bleuté sur la partie dorsale, munie de 5 à 8 taches ovales au dessus et en dessous de la ligne latérale. 7-8 Épines dorsales et 19-21 rayons mous dorsaux; 3 épines anales et 17-19 rayons mous anaux. Les adultes sont très actifs au bord des passes (Boulari, Bourail, Koumac, Mouli). La succession des sauts silencieux d'une quinzaine de poissons donne une impression mystérieuse en l'absence du moindre remous. Cet excellent poisson est souvent pêché dans les parties peu profondes du lagon de Népoui.

Taille : Les maquereaux chevaliers mesurent entre 60 et 110 cm, pour un poids maximum de 11 kg.

Régime alimentaire

Les adultes se nourrissent de poissons et crustacés, les juvéniles d'écailles et de morceaux d'épiderme, qu'ils arrachent aux poissons qui vivent en banc.

Habitat

Les adultes sont localisés au niveau des récifs, mais également du lagon, dans l'eau plutôt limpide jusqu'à 100 m de profondeur. Les juvéniles se trouvent plutôt dans une faible hauteur d'eau près des côtes et dans les embouchures. Ils sont principalement solitaires, mais peuvent se regrouper.

Reproduction et cycle de vie

Leur reproduction est sexuée, la femelle pond des oeufs qui seront ensuite fécondés par les mâles en pleines eaux.

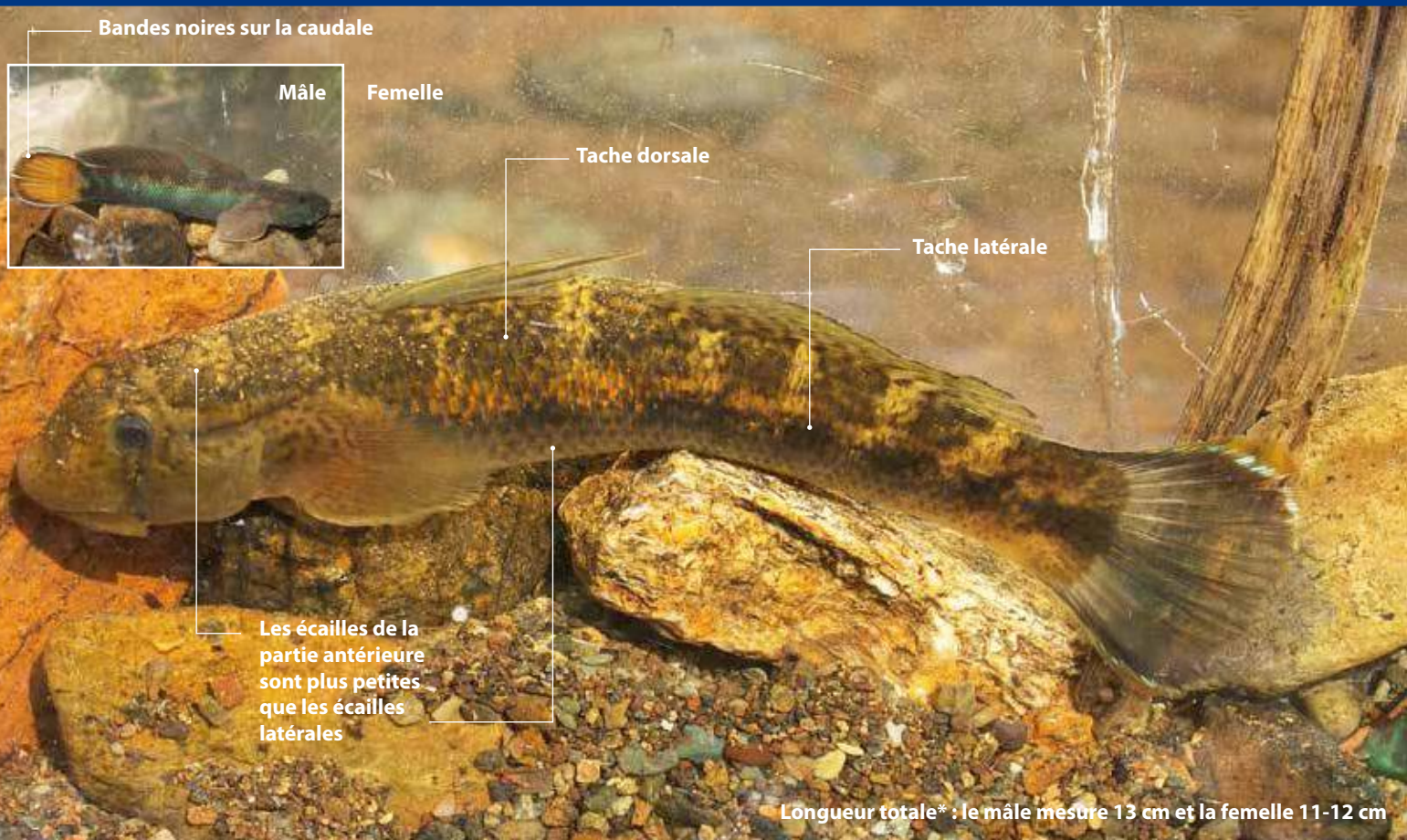
Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : Le produit de la pêche (poissons, échinodermes, coquillages et crustacés) des navires de plaisance est limité à un maximum de 40 kg par navire et par sortie (art.341-30 du code de l'environnement de la province Sud).

* Voir glossaire

Bichique *Sicyopterus lagocephalus*



Bichique *Sicyopterus lagocephalus*

Description

Le *Sicyopterus lagocephalus* se caractérise comme tous les gobies par une ventouse formée par la fusion des nageoires pelviennes*. Ce gobie peut être différencié de l'espèce endémique* par ses écailles antérieures qui sont plus grandes que les écailles latérales et sa caudale* qui affiche 2 bandes noires. La femelle est plutôt gris-marron avec 7 taches dorsales sombres. Les mâles sont colorés bleu turquoise métallisé sur le bas du corps et avec une caudale rouge lors de la période de reproduction. On parle de dichroïsme sexuel*. La femelle qui porte les œufs doit être camouflée pour protéger sa progéniture.

Longueur totale* : Le mâle mesure 13 cm et la femelle 11-12 cm.

Régime alimentaire

Le Bichique est benthophage*, cela signifie qu'il se nourrit de diatomées et d'algues fixées à la surface des rochers.

Habitat

Le Bichique est rhéophile*, apte à coloniser les milieux où les écoulements sont extrêmes. Il aime l'eau claire des torrents de montagne. Sa ventouse efficace lui permet de franchir des chutes d'eau de plusieurs dizaines de mètres.

Reproduction et cycle de vie

Les femelles pondent plusieurs milliers d'œufs sous forme de grappes accrochées aux rochers. L'éclosion a lieu en eau douce. Les larves entraînées par le courant jusqu'à la mer vont s'y développer jusqu'au stade juvénile (environ 30 mm). Les alevins remontent les cours d'eau en été.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : Il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14cm (Art. 342-5). Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation. Espèce protégée par le Code de l'environnement en Province Nord (2009) (Titre 5 : protection des espèces Art.251-1).

FAMILLE
GOBIIDAE

AUTOCHTONE

STATUT UICN
PRÉOCCUPATION
MINEURE
LC

* Voir glossaire

Sicyoptère de Sarasin *Sicyopterus sarasini*



Mâle

Femelle



Nageoire caudale sans bandes noires

Les écailles de la partie antérieure sont plus petites que les écailles latérales

Longueur standard* : du mâle 12 cm, de la femelle 10 cm en moyenne

Sicyoptère de Sarasin *Sicyopterus sarasini*



FAMILLE

GOBIIDAE

ENDÉMIQUE

STATUT UICN

EN DANGER

EN

Description

Le corps est allongé, la tête large, les lèvres épaisses et la mâchoire inférieure plus courte que la mâchoire supérieure. Les écailles de la partie antérieure sont plus petites que les écailles latérales. La nageoire caudale est sans bandes noires. Le sicyoptère a un dimorphisme sexuel : les rayons de la nageoire dorsale du mâle sont plus longs que ceux de la femelle.

Longueur **standard*** : du mâle 12 cm, de la femelle 10 cm en moyenne.

Régime alimentaire

Le Sicyoptère de Sarasin racle les cailloux pour récupérer les diatomées (micro-algues unicellulaires) et les algues.

Habitat

Cette espèce rhéophile* vit en rivière dans les zones de rapides plus ou moins profondes, sur des fonds de cailloux et de galets. Elle se fixe sur les gros galets ou les rochers grâce à sa ventouse ventrale. Le *Sicyopterus sarasini* est une espèce endémique* à la Nouvelle-Calédonie. L'espèce a été fortement affectée par la dégradation de la qualité de l'eau (pollutions organique et minérale), elle est maintenant en danger d'extinction.

Reproduction et cycle de vie

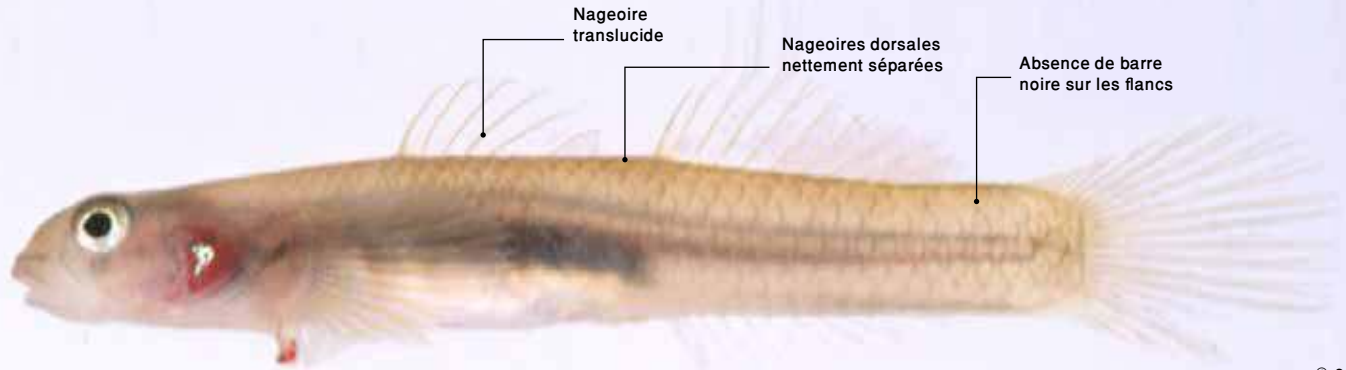
Reproduction peu connue, mais observée à la Wadjana en période cyclonique. Quand les rivières sont en crue, ces gobies profitent des crues pour descendre à l'embouchure afin de frayer, puis ensuite remonter les cours d'eau.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Espèce protégée par le code de l'environnement de la Province Sud 2014 (Titre 4, Protection des espèces endémiques rares ou menacées, Art. 240-1). Espèce protégée par le Code de l'environnement en Province Nord (2009) (Titre 5 : protection des espèces Art.251-1).

* Voir glossaire

Lochon *Sicyopus zosterophorus*



Femelle

Nageoire
translucide

Nageoires dorsales
nettement séparées

Absence de barre
noire sur les flancs

© Suzuki T.



Mâle

Barre noire sous l'œil

La première dorsale est noire sur
la partie inférieure et jaune sur la
partie supérieure

Nageoires dorsales
quasi en contact

La deuxième dorsale et
l'anale sont orangées

La moitié antérieure du
corps bleu gris

Barres noires sur les flancs

La moitié postérieure du
corps rouge-orangée

© Allen G.

Lochon *Sicyopus zosterophorus*

© Suzuki T.

Avec la participation de Mocaamana et Erbio

FAMILLE
GOBIIDAESTATUT ESPÈCE
AUTOCHTONESTATUT UICN
PRÉOCCUPATION
MINEURE
LC

* Voir glossaire

Description

Corps allongé, tête plus ou moins arrondie, lèvres proéminentes et bouche légèrement infère*. Deux nageoires dorsales. Elles sont en contact ou en quasi-contact chez les mâles et nettement séparées chez les femelles. 32 et 35 écailles en série latérale*. 8 à 10 écailles en série zigzag*. La moitié antérieure du corps du mâle est grise à bleu-verte et la moitié postérieure orange à rouge. Présence de 4 à 5 barres noires plus ou moins larges sur les flancs. Barre verticale noire sous l'œil. Première dorsale noire dans sa partie inférieure, jaune-blanche dans sa partie supérieure. Deuxième dorsale et nageoire anale rouge-orangées. Femelle grisâtre à jaune-beige sans barres noires. Nageoires translucides.

Longueur totale * : 5 cm.

Régime alimentaire

Carnivore*. Se nourrit de petits insectes aquatiques et de crustacés.

Habitat

Fréquente les cours d'eau clairs, rapides et bien oxygénés à fond de blocs et de cailloux.

Reproduction et cycle de vie

Espèce amphidrome*. Les larves dévalent vers la mer où elles vont séjourner quelques mois. Elles recolonisent ensuite les rivières en phase juvénile.

Répartition

De l'Indonésie au sud du Japon, de la Papouasie Nouvelle-Guinée à la Nouvelle-Calédonie et au Vanuatu.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5). Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation. Espèce protégée par le code de l'environnement de la Province Nord (2009) (Titre 5, Protection des espèces, Art. 251-1).

Picot *Siganus vermiculatus*



Picot *Siganus vermiculatus*

FAMILLE
SIGANIDAESTATUT ESPÈCE
AUTOCHTONESTATUT UICN
NON INSCRIT

Description

Corps comprimé latéralement, de couleur bleu-gris, avec de nombreuses rayures irrégulières. Nageoire dorsale composée de 13 épines et de 10 rayons mous. Nageoire anale avec 7 épines et 9 rayons mous. Les nageoires pelviennes* ont 1 rayon épineux et 3 mous. Nageoire caudale* en forme de croissant. La bouche, petite, est pourvue d'une rangée d'incisives.

Longueur totale * : 30-40 cm en moyenne.

Régime alimentaire

Le picot se nourrit principalement d'algues poussant sur les rochers, les troncs des palétuviers et les herbiers.

Habitat

Les jeunes vivent principalement dans les mangroves et le long des côtes, puis partent vers les récifs côtiers à mesure qu'ils vieillissent.

Reproduction et cycle de vie

Espèce ovovivipare*. Le gonopode* du mâle permet d'introduire les spermatozoïdes dans l'oviducte* de la femelle (lors d'une « copulation »).

Répartition

Tout au long de l'été, les adultes se rassemblent le long des côtes pour frayer. Les œufs collants sont déposés sur le fond. Les alevins rejoignent les mangroves pour s'y développer à l'abri des prédateurs.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

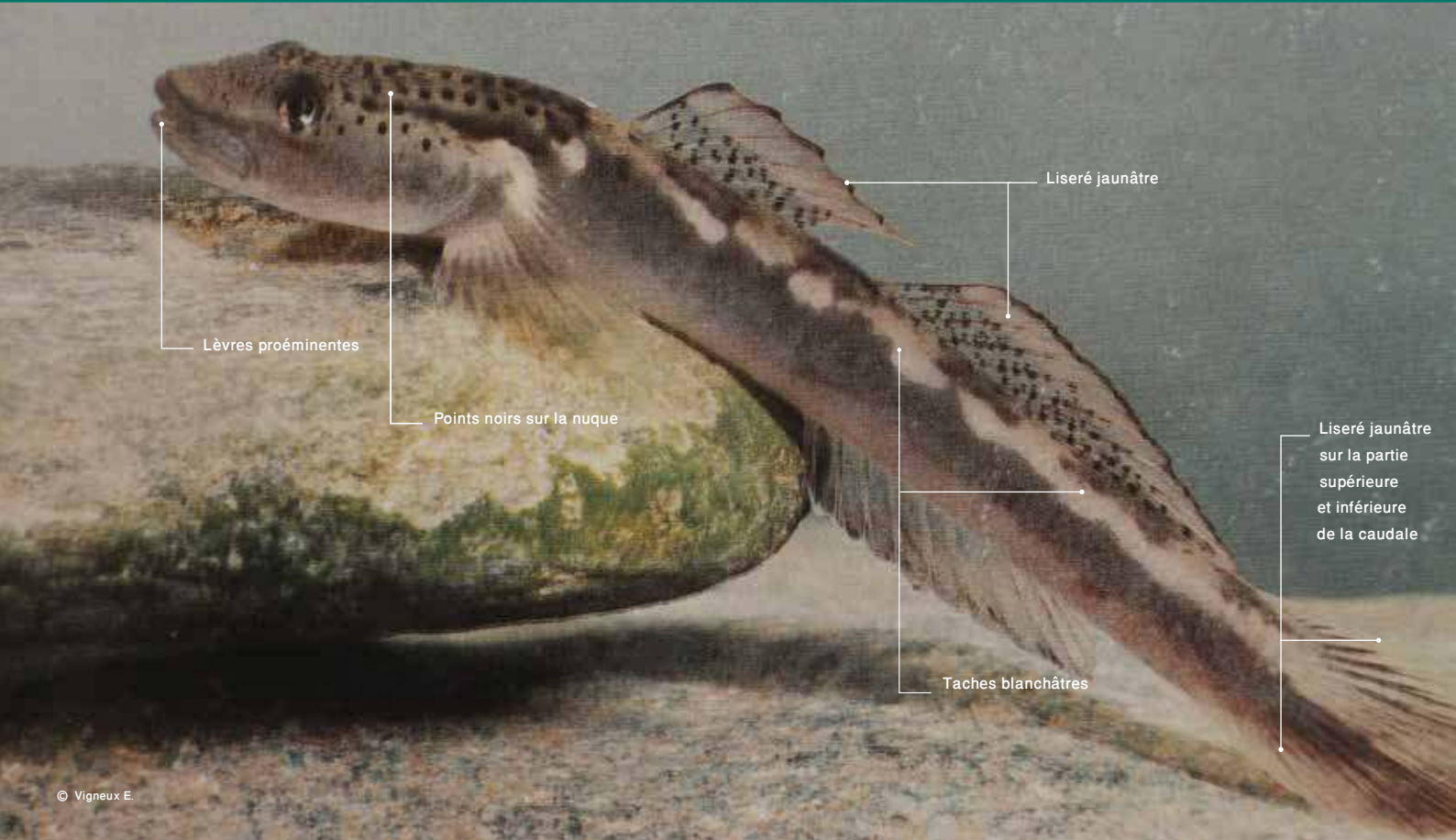
Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

Pêche interdite du 1er septembre au 31 janvier inclus.

* Voir glossaire

Sicyopus de chloe *Smilosicyopus chloe*



Lèvres proéminentes

Points noirs sur la nuque

Liseré jaunâtre

Taches blanchâtres

Liseré jaunâtre
sur la partie
supérieure
et inférieure
de la caudale

Sicyopus de chloe *Smilosicyopus chloe*

© Vigneux E.

FAMILLE
GOBIIDAESTATUT ESPÈCE
AUTOCHTONESTATUT UICN
PRÉOCCUPATION
MINEURE
LC

Description

Corps allongé, tête arrondie, lèvres proéminentes et bouche légèrement infère*. Taches noirâtres sur la tête et la nuque. Série de taches blanchâtres et de barres sur le dos et les flancs. Ventre jaunâtre ou rose. Tache noire en forme de « V » sous la tête. Nageoires dorsales séparées. La première a 6 rayons épineux, la deuxième 1 rayon épineux et 9 mous. Présence de 12 à 37 écailles en série longitudinale* et 14 à 16 écailles en série zigzag*. Femelles brunâtres avec de larges barres noires latérales.

Longueur totale * : ne semble pas dépasser 5 cm.

Régime alimentaire

Carnivore*, elle se nourrit de petits insectes aquatiques et de crustacés.

Habitat

Fréquente les cours d'eau clairs, rapides et oxygénés à fonds de blocs et de cailloux.

Reproduction et cycle de vie

Espèce amphidrome*. Reproduction en eau douce. Les larves dévalent vers la mer où elles vont séjourner quelques mois puis recoloniseront les rivières en phase juvénile.

Répartition

Nouvelle-Calédonie et Vanuatu.

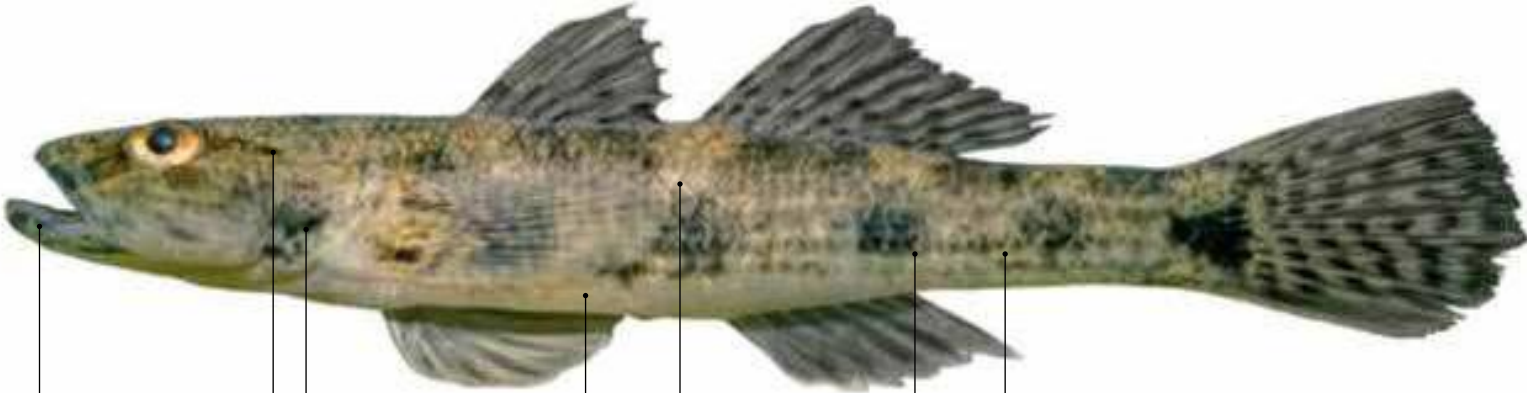
Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Espèce protégée par le code de l'environnement de la Province Sud 2014 (Titre 4, Protection des espèces endémiques rares ou menacées, Art. 240-1).

Espèce protégée par le code de l'environnement de la Province Nord (2009) (Titre 5, Protection des espèces, Art. 251-1).

* Voir glossaire

Smilosicyopus fehlmanni *Smilosicyopus fehlmanni*



Lèvres proéminentes

Taches noirâtres
sur la tête et la nuque

Taches blanchâtres

Barres noires

Smilosicyopus fehlmanni *Smilosicyopus fehlmanni*

© Parenti L.

Avec la participation de Mocamana et Erbio

FAMILLE
GOBIIDAESTATUT ESPÈCE
AUTOCHTONESTATUT UICN
PRÉOCCUPATION
MINEURE
LC

Description

Corps allongé. Tête arrondie et bouche légèrement infère* avec des lèvres proéminentes. Taches noirâtres sur la tête et la nuque. Série de taches blanchâtres et de barres noires sur le dos et les flancs. Ventre jaunâtre ou rose. Nageoires dorsales séparées. La 1ère possède 6 rayons épineux, la 2ème 1 rayon épineux et 8 à 10 mous. Présence de 9 à 15 écailles en série zigzag*.

Longueur totale* : 5 cm.

Régime alimentaire

Carnivore*. Se nourrit de petits insectes aquatiques et de crustacés.

Habitat

Fréquente les cours d'eau clairs, rapides et oxygénés à fonds de blocs et de cailloux.

Reproduction et cycle de vie

Espèce amphidrome*. Reproduction en eau douce. Les larves dévalent vers la mer où elles vont séjourner quelques mois puis recolonisent les rivières en phase juvénile.

Répartition

Papouasie, îles Salomon, Nouvelle-Calédonie, Vanuatu.

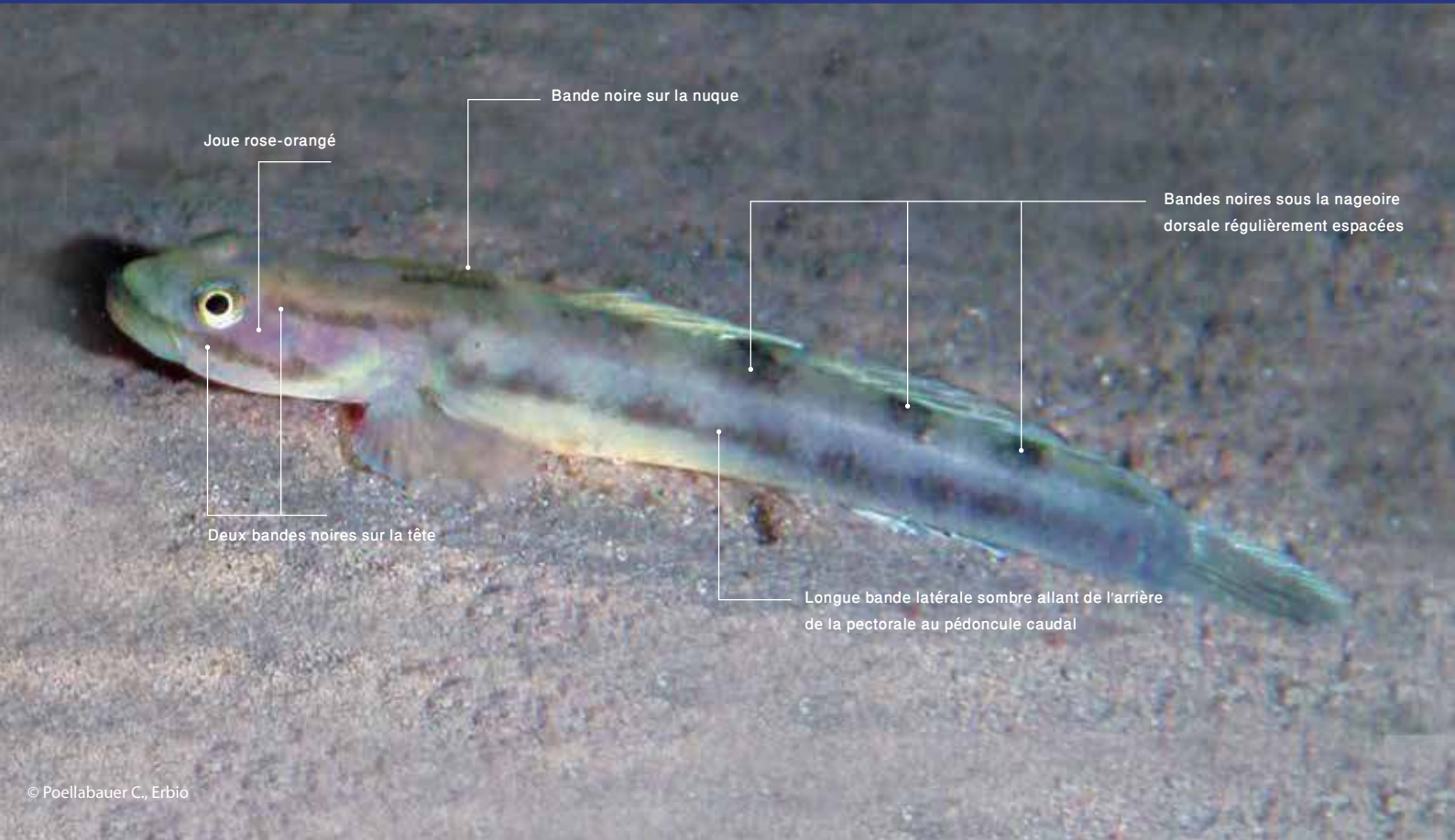
Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Sicyopus de Pentecost *Smilosicyopus pentecost*



Joue rose-orangé

Bande noire sur la nuque

Deux bandes noires sur la tête

Bandes noires sous la nageoire dorsale régulièrement espacées

Longue bande latérale sombre allant de l'arrière de la pectorale au pédoncule caudal

Sicyopus de Pentecost *Smilosicyopus pentecost*

FAMILLE
GOBIIDAESTATUT ESPÈCE
AUTOCHTONESTATUT UICN
NON INSCRIT

Description

Corps allongé, grisâtre sur le dos et jaunâtre sur le ventre. Partie ventrale orange ou rouge chez les femelles gravides*. 5 à 6 bandes noirâtres sur la partie dorsale allant de l'arrière de la nuque au pédoncule caudal*. Bande noirâtre de la base des pectorales à la nageoire caudale*. Tête plus ou moins arrondie avec des lèvres proéminentes et une bouche infère*. Jous généralement orange clair ou rose. 2 bandes noirâtres horizontales traversent la tête. Bande noire sur le milieu de la nuque. 14 à 29 écailles en sérié latérale* et 11 à 14 en série zigzag*.

Longueur totale * : cette espèce ne semble pas dépasser les 5 cm.

Régime alimentaire

Carnivore*. Il se nourrit de petits insectes aquatiques et de crustacés.

Habitat

Cette espèce se trouve dans les cours d'eau clairs, bien oxygénés, avec un fort courant et des fonds rocheux. Il vit sur le fond, mais il lui arrive de nager en pleine eau dans le courant entre les rochers ou dans les grands plans d'eau, en zone calme.

Reproduction et cycle de vie

L'espèce est amphidrome*. Après la reproduction, les larves dévalent vers la mer où elles vont séjourner quelques mois.

Elles recolonisent ensuite les rivières en phase juvénile.

Répartition

Nouvelle-Calédonie et Vanuatu.

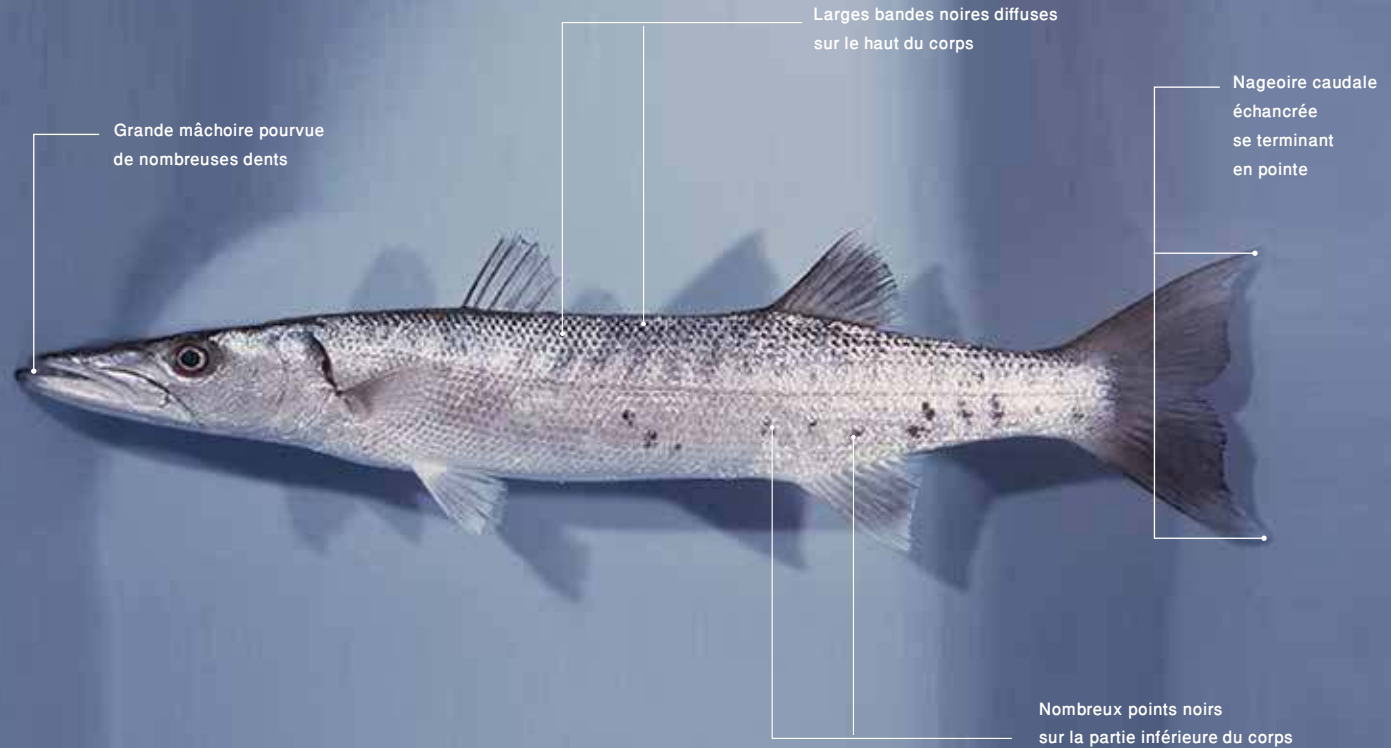
Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Barracuda *Sphyraena barracuda*



Barracuda *Sphyraena barracuda*

Description

Corps fusiforme, argenté, avec une tête allongée. Mâchoires garnies de nombreuses dents tranchantes. Taches noires réparties sur le corps. Barres obliques diffuses sur le dos. Partie dorsale verte, grise ou bleu foncé. Flancs argentés. Ventre blanchâtre. Deux nageoires dorsales. La première est composée de 5 rayons épineux, la seconde a 1 rayon épineux et 9 rayons mous. Nageoire anale composée d'un rayon épineux et de 10 rayons mous. Nageoire caudale* échancrée se terminant par des pointes pâles.

Longueur totale *: 1m40 en moyenne. Seuls les jeunes de moins de 50 cm remontent les rivières.

Régime alimentaire

Carnivore*. Il se nourrit principalement de poissons.

Habitat

Les jeunes fréquentent les zones peu profondes des embouchures de rivières et des mangroves. Les adultes, quant à eux, préfèrent les eaux du large.

Reproduction et cycle de vie

Les jeunes barracudas vivent en petits groupes. Les adultes sont plutôt solitaires. Ils se reproduisent en pleine mer. Les œufs sont fécondés et se dispersent avec les courants. Après éclosion, les alevins recherchent des abris le long des côtes.

Répartition

Il fréquente toutes les mers tropicales et subtropicales du globe.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

FAMILLE
SPHYRAENIDAE

STATUT ESPÈCE
AUTOCHTONE

STATUT UICN
NON INSCRIT

* Voir glossaire

Gobie de Yaté ou gobie joue noire *Stenogobius yateiensis*



Bande noire oblique sous l'œil

Bande sombre plus ou moins visible

Gobie de Yaté ou gobie joue noire *Stenogobius yateiensis*



FAMILLE
GOBIIDAE



STATUT ESPÈCE
AUTOCHTONE



STATUT UICN
PRÉOCCUPATION
MINEURE
LC

Description

Corps brun grisâtre, strié de plusieurs bandes foncées verticales plus ou moins visibles (débutent derrière la base de la nageoire pectorale chez le mâle et au niveau de la deuxième dorsale chez la femelle). Présence d'une bande noirâtre et oblique sous l'œil. Première dorsale composée de 6 rayons épineux dont certains filamenteux. La seconde a 1 rayon épineux et 11 rayons branchus. Nageoire caudale* arrondie. La nageoire anale porte 1 rayon épineux et 11 rayons branchus. 50 à 52 écailles le long d'une série longitudinale*.

Longueur totale * : ne semble pas dépasser les 7 cm.

Régime alimentaire

Détritivore*, se nourrit principalement de débris organiques qu'il trouve en fouillant le sable ou la vase.

Habitat

Cours inférieurs des rivières, parfois soumis à l'influence des marées. Il fréquente les fonds essentiellement sableux voire sablo-vaseux. Connu pour plonger tête la première dans le sable quand il est menacé.

Reproduction et cycle de vie

L'espèce est amphidrome*. La femelle libère des ovules dans un site surveillé par un mâle. Ils sont ensuite fertilisés par ce dernier. Les mâles gardent les œufs jusqu'à éclosion des larves. Ces dernières gagnent la mer où la durée de leur séjour n'est pas connue. Les jeunes alevins retourneront ensuite dans les rivières et ruisseaux pour poursuivre leur croissance.

Répartition

Nouvelle-Calédonie et Vanuatu.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Espèce protégée par le code de l'environnement de la Province Sud (2014) (Titre 4, Protection des espèces endémiques rares ou menacées, Art. 240-1) et de la Province Nord (2009) (Titre 5, Protection des espèces, Art. 251-1).

* Voir glossaire

Stiphodon noir *Stiphodon atratus*



Mâle

Femelle

Longueur totale environ 4-6 cm

Mâchoire sans dent

33-36 écailles sur la ligne latérale



Stiphodon noir *Stiphodon atratus*

Description

Le nom d'espèce *atratus* vient de la couleur noire dominante chez les mâles. *Atratus*, signifiant « noirci » en latin.

Le Stiphodon noir fait partie des gobies, le groupe qui constitue la famille de poissons la plus diversifiée du monde avec plus de 2000 espèces recensées et beaucoup qui ne sont pas encore décrites. La deuxième nageoire dorsale a 9 rayons segmentés; habituellement 15 rayons sur les nageoires pectorales, généralement 33-36 écailles sur la ligne latérale. Les femelles n'ont presque jamais de dents.

Taille : Longueur totale environ 4-6 cm.

Régime alimentaire

Herbivore*, il se nourrit d'algues qui poussent sur les rochers. Sa bouche tournée vers le bas est une adaptation physiologique à ce mode d'alimentation.

Habitat

On le trouve tout au long de la rivière jusqu'au plus hautes cascades. Cette espèce habite aussi les cours d'eau larges, à écoulement rapide et riches en oxygène avec des rochers et des cailloux.

Reproduction et cycle de vie

Après la reproduction en eau douce, les larves dévalent vers la mer où elles vivent en suspension pendant quelques mois. Elles recolonisent les rivières en phase juvénile.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

FAMILLE
GOBIIDAE

AUTOCHTONE

STATUT UICN
PRÉOCCUPATION
MINEURE
LC

* Voir glossaire

Stiphodon de Mele *Stiphodon mele*

Absence d'écaillles
sur la région prédorsale

Deux à cinq points sur chaque rayon
de la partie épineuse de la dorsale

Deux à trois points sur chaque rayon
de la dorsale à rayons mous



Stiphodon de Mele *Stiphodon mele*

© Vigneux E.

FAMILLE
GOBIIDAESTATUT ESPÈCE
AUTOCHTONESTATUT UICN
NON INSCRIT

Description

Corps allongé, museau arrondi et bouche légèrement infère*. Mâles généralement orange pâle ou jaunâtres. Femelles grisâtres ou brunâtres avec une bande sombre allant de l'arrière de l'œil à la nageoire caudale*. Partie ventrale blanchâtre ou jaune clair. Première nageoire dorsale composée de 6 rayons épineux, la seconde a 1 rayon épineux et 9 rayons segmentés. Chez le mâle, présence de 2 à 5 points noirs sur chacun des rayons de la première dorsale et 2 ou 3 points noirs sur chaque rayon de la seconde dorsale. Absence d'écaillles dans la région prédorsale et un nombre plus faible d'écaillles en série latérale (14-21). **Longueur totale *** : ne semble pas dépasser les 3 cm.

Régime alimentaire

Omnivore*. *Stiphodon mele* se nourrit d'algues et de petits invertébrés qu'il trouve en raclant le substrat rocheux.

Habitat

Fréquente les rivières et les ruisseaux d'eau claire où le courant est important et le fond rocheux. Vit posé sur le fond rocheux. Il lui arrive de nager en pleine eau dans les fosses et trous d'eau.

Reproduction et cycle de vie

L'espèce est amphidrome*. Après la reproduction, qui a lieu en eau douce, les larves dévalent la rivière vers la mer où elles ont une vie planctonique. Ces dernières recoloniseront par la suite les rivières et les ruisseaux une fois le stade juvénile atteint.

Répartition

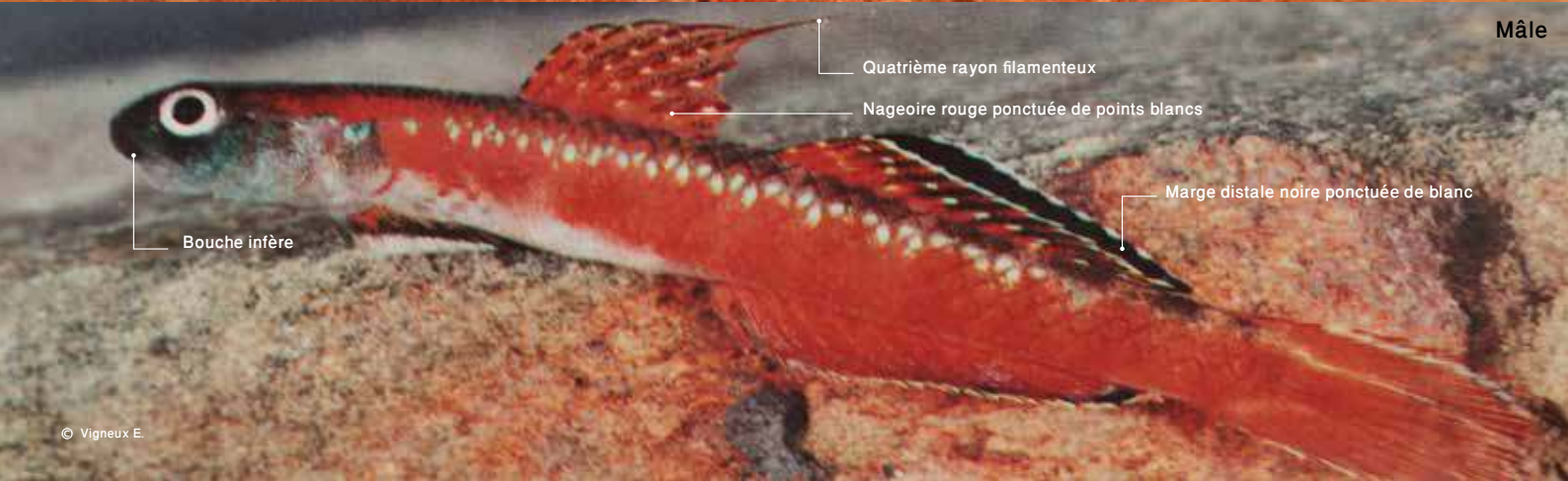
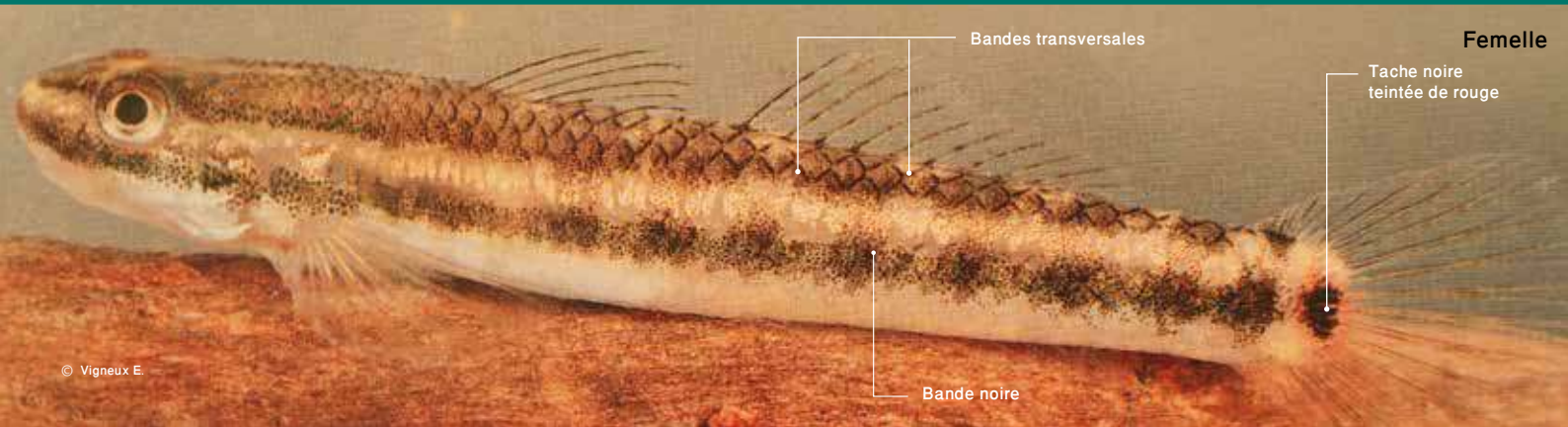
Nouvelle-Calédonie et Vanuatu.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Espèce protégée par le code de l'environnement de la Province Sud (2014) (Titre 4, Protection des espèces endémiques rares ou menacées, Art. 240-1) et de la Province Nord (2009) (Titre 5, Protection des espèces, Art. 251-1).

* Voir glossaire

Stiphodon rouge doré *Stiphodon rutilaureus*



Stiphodon rouge doré *Stiphodon rutilaureus*



© Vigneux E.

FAMILLE
GOBIIDAESTATUT ESPÈCE
AUTOCHTONESTATUT UICN
PRÉOCCUPATION
MINEURE
LC

Description

Corps allongé, museau arrondi et bouche légèrement infère*. Le mâle est rouge, doré sur le dos, plus clair sur le ventre. La première nageoire dorsale et l'anale sont rouges avec des ponctuations blanches et noires. La deuxième dorsale est noire ponctuée de blanc sur la partie supérieure. La femelle est brun-jaune avec une bande longitudinale noire et des bandes transversales. Elle possède une tache noire teintée de rouge à la base de la caudale*. 13 à 16 écailles en série transverse* antérieure, 10 à 11 en série transverse* postérieure et 30 à 33 en série latérale*. Il y a 7 à 13 écailles pré-dorsales*.

Longueur totale * : 4,5 cm

Régime alimentaire

Omnivore*. Se nourrit d'algues et de petits invertébrés

Habitat

Fréquente les petites rivières côtières où l'eau est peu profonde, claire, bien oxygénée, avec des blocs rocheux et des cailloux.

Reproduction et cycle de vie

Espèce amphidrome*. La reproduction a lieu en eau douce, les larves dévalent la rivière vers la mer. Ces dernières recoloniseront les rivières et les ruisseaux au stade juvénile.

Répartition

Papouasie Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Vanuatu et Nouvelle-Calédonie.

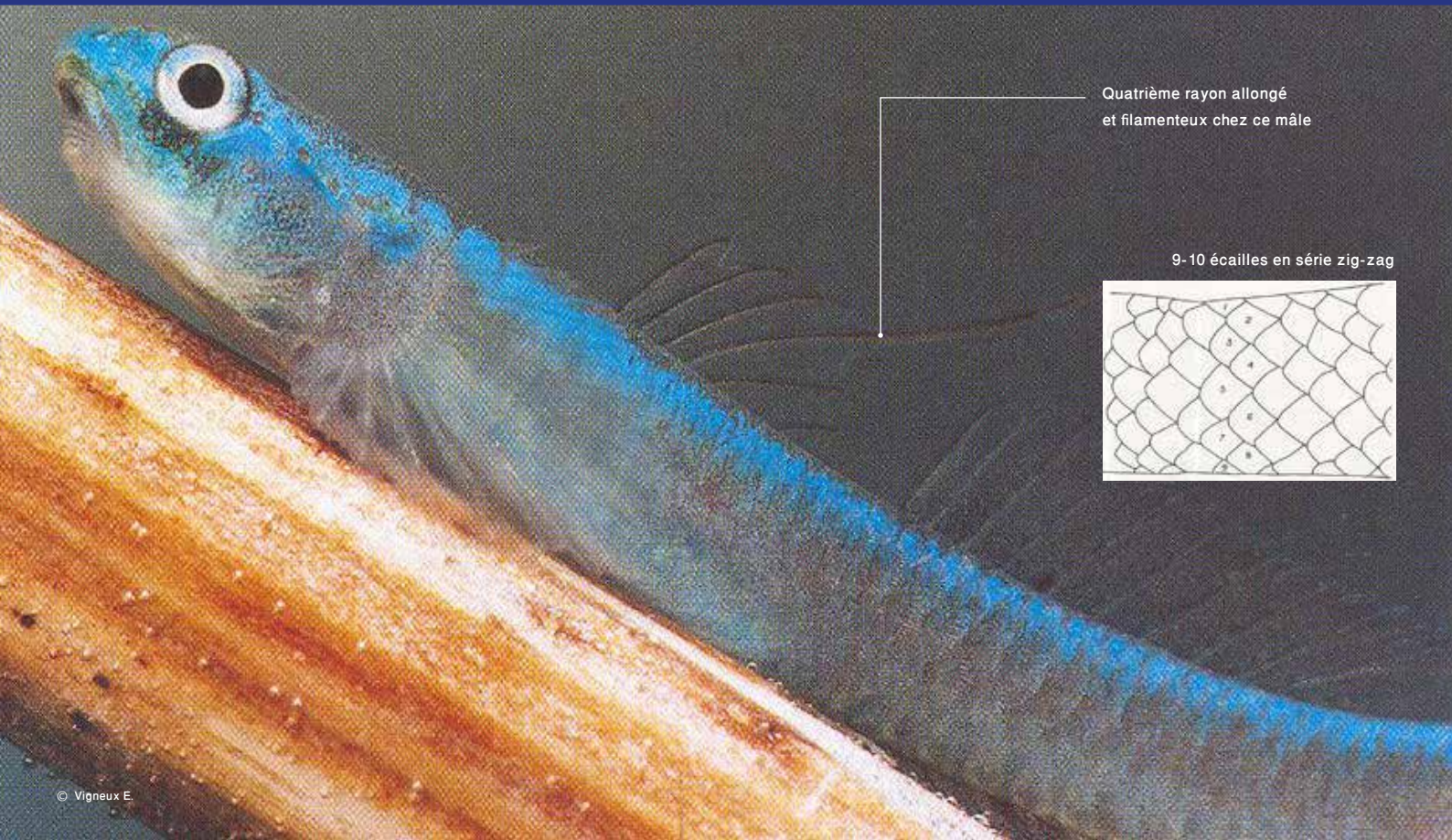
Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Espèce protégée par le code de l'environnement de la Province Sud 2014 (Titre 4, Protection des espèces endémiques rares ou menacées, Art. 240-1).

Espèce protégée par le code de l'environnement de la Province Nord (2009) (Titre 5, Protection des espèces, Art. 251-1).

* Voir glossaire

Stiphodon saphir *Stiphodon sapphirinus*



Quatrième rayon allongé
et filamenteux chez ce mâle

9-10 écailles en série zig-zag



Stiphodon saphir *Stiphodon sapphirinus*

Description

Corps allongé, museau arrondi et bouche infère*. 2 colorations différentes chez les mâles. Gris-bleu à noir-vert avec une barre plus fluorescente sur sa partie antérieure si taille < à 25-26 mm, et brun-rouge lorsque la taille atteint 28-30 mm. Femelle brun à jaune avec 3 bandes longitudinales sombres. Chez les mâles, 4^{ème} rayon de la première dorsale plus long et filamenteux. Présence de 9 à 10 écailles en série zigzag*. Écailles prédorsales minuscules, souvent absentes chez le mâle et entre 0 et 12 chez la femelle. Ventre sans écaille. **Longueur totale *** : le *Stiphodon saphir* mesure en moyenne 3 cm.

Régime alimentaire

Omnivore*. Cette espèce se nourrit d'algues et de petits invertébrés qu'elle trouve en raclant le substrat rocheux.

Habitat

Fréquente les rivières et les ruisseaux d'eaux claires, bien oxygénées, avec du courant. Trouvé dans les cours d'eau à partir du niveau de la mer jusqu'à des altitudes plus élevées, au-dessus de petites cascades. Il vit principalement sur les substrats tels que blocs et roches.

Reproduction et cycle de vie

L'espèce est amphidrome*. Après la reproduction, qui a lieu en eau douce, les larves dévalent la rivière vers la mer où elles ont une vie planctonique. Ces dernières recoloniseront et remonteront les rivières ou les ruisseaux au stade juvénile.

Répartition

Nouvelle-Calédonie et Vanuatu.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Espèce protégée par le code de l'environnement de la Province Sud (2014) (Titre 4, Protection des espèces endémiques rares ou menacées, Art. 240-1) et de la Province Nord (2009) (Titre 5, Protection des espèces, Art. 251-1).

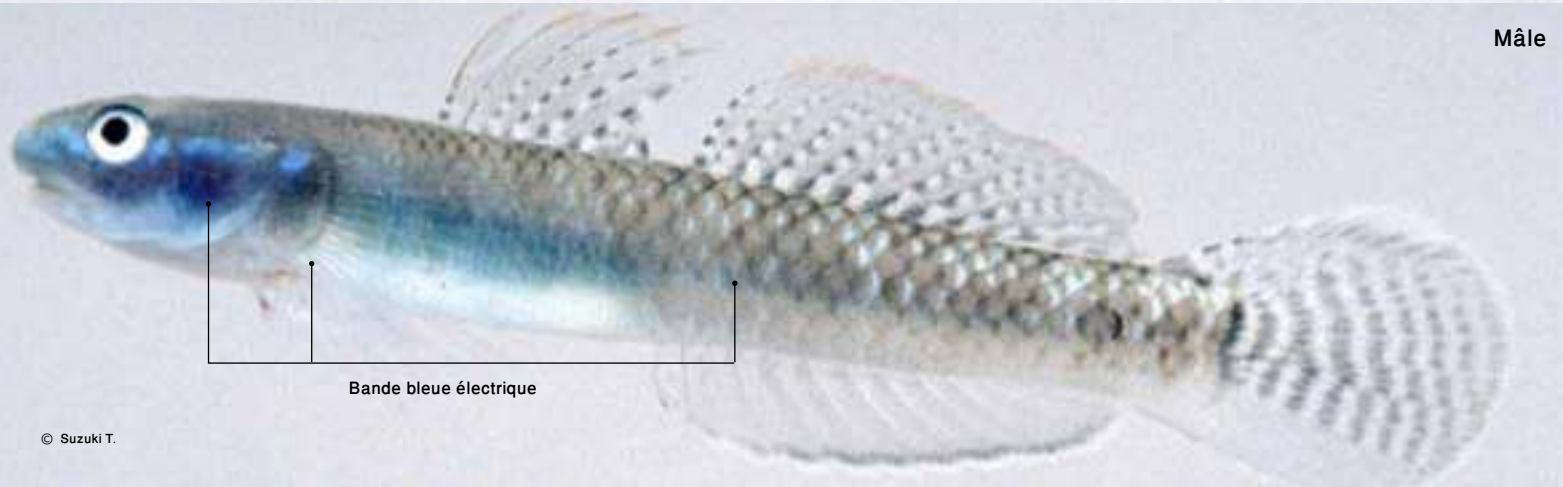
FAMILLE
GOBIIDAE

STATUT ESPÈCE
AUTOCHTONE

STATUT UICN
PRÉOCCUPATION
MINEURE
LC

* Voir glossaire

Stiphodon semoni *Stiphodon semoni*



Stiphodon semoni *Stiphodon semoni*

© Suzuki T.

FAMILLE

GOBIIDAE

STATUT ESPÈCE

AUTOCHTONE

STATUT UICN

NON INSCRIT

Description

Corps allongé, museau arrondi et bouche légèrement infère*. Première dorsale avec 6 rayons épineux. La seconde possède 1 rayon épineux et 9 rayons segmentés. La nageoire anale a 1 rayon épineux et 10 rayons mous. Nageoire caudale* arrondie. Les femelles sont dorées avec une paire de bandes noires allant du bout du museau à la nageoire caudale*. Les mâles ont une bande vert-bleu électrique sur la partie supérieure de la tête et du corps. La partie inférieure du corps est généralement grise à noir charbon.

Longueur totale * : 3,5 cm en moyenne.

Régime alimentaire

Omnivore*. Se nourrit d'algues et de petits invertébrés.

Habitat

Fréquente les rivières et les ruisseaux aux eaux claires et bien oxygénées. Affectionne les fonds rocheux avec des blocs éparpillés.

Reproduction et cycle de vie

La reproduction a lieu en eau douce. Les larves regagnent la mer où elles ont une vie planctonique. Ces dernières recoloniseront les rivières au stade juvénile.

Répartition

Indonésie, Philippines, Nouvelle-Guinée, Îles Salomon et Nouvelle-Calédonie.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Espèce protégée par le code de l'environnement de la Province Sud 2014 (Titre 4, Protection des espèces endémiques rares ou menacées, Art. 240-1).

Espèce protégée par le code de l'environnement de la Province Nord (2009) (Titre 5, Protection des espèces, Art. 251-1).

* Voir glossaire

Anchois *Stolephorus insularis*

Longueur totale environ 8-12 cm

Le premier rayon de la nageoire anale est situé avant le 12^e rayon de la nageoire dorsale

Une ligne double pigmentée le long sur la ligne médiane du dos après la nageoire dorsale



Anchois *Stolephorus insularis*



FAMILLE ENGRAULIDAE



AUTOCHTONE



STATUT UICN NON INSCRIT



Description

Le corps de l'anchois, couvert de grandes écailles caduques, est quasi transparent, allongé et cylindrique. Sa mâchoire inférieure est plus courte que la supérieure. De nuit, les anchois sont attirés par de fortes lumières et forment des masses très importantes. Ils se retrouvent du littoral jusqu'au récif barrière. Importants économiquement, les anchois sont aussi d'un grand intérêt écologique : en effet l'anchois représente la base de l'alimentation de nombreux poissons carnassiers, comme les thons, certains requins, ou certains oiseaux.

Taille. : Il mesure 9 cm environ.

Régime alimentaire

La nourriture de l'anchois est à base de zooplancton, de phytoplancton et de petits crustacés planctoniques, d'œufs et d'alevins de poissons pélagiques*.

Habitat

On les rencontre dans les océans Atlantique, Indien et Pacifique, principalement près des côtes et dans les estuaires.

Reproduction et cycle de vie

L'anchois se reproduit dans des eaux entre 14°C et 19°C. Aux Philippines, il migre vers les eaux profondes avec un taux de salinité plus élevé pour se reproduire. La fertilisation est externe. Les anchois retournent immédiatement après le frai* près des côtes et dans les embouchures des rivières. Ils n'ont pas une longue durée de vie. Les adultes frayent deux à trois fois au cours de leur vie. Les œufs et les larves sont pélagiques*. C'est un poisson qui grandit très rapidement et qui atteint sa maturité sexuelle dès 1 an.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Murène à longue queue *Strophidon sathete*

Longueur totale jusqu'à 400 cm



2 rangées de petites dents pointues

Le corps serpentiforme est parfaitement lisse au toucher

Murène à longue queue *Strophidon sathete*

Description

La murène à longue queue est une murène géante pouvant atteindre 4 m de long ! Le corps est svelte, cylindrique à l'avant et s'aplatissant en allant vers la queue. Sa couleur est un dégradé de brun, assez foncé sur le dos et s'éclaircissant en allant vers le ventre. La fine nageoire dorsale est bordurée de blanc. Le museau est plus clair, presque blanc pour la mâchoire inférieure et à l'arrière de la tête. La bouche très grande est munie de dents très coupantes en deux rangées. L'oeil est jaune doré.

Régime alimentaire

Ces murènes chassent le plus souvent la nuit et se nourrissent de poissons, de crustacés ou de mollusques. Pour chercher leurs proies, elles se fient à leur odorat très sensible plutôt qu'à leur mauvaise vue.

Attention : Les murènes se défendent quand on les dérange ou lorsqu'elles se sentent menacées et leur morsure peut être profonde et s'infecter facilement du fait de la présence de souillures alimentaires interdentaires.

Habitat

On la trouve à faible profondeur, jusqu'à 10 m, au fond des baies ou dans les estuaires car elle supporte bien l'eau saumâtre*, et même l'eau douce. Elle vit sur des fonds sableux ou détritiques dans lesquels elle creuse son terrier, on la voit donc rarement en entier ; une grande partie du corps restant caché dans son trou.

Reproduction et cycle de vie

Espèce amphidrome*, qui effectue des migrations saisonnières indépendantes de leur âge. Comme leurs cousins les anguilles, ils présentent un stade larvaire unique : la larve leptocéphale*. Il s'agit d'une larve à petite tête (d'où son nom) et au corps allongé et très aplati latéralement, lui donnant un aspect rubané.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

FAMILLE MURAENIDAE



AUTOCHTONE



STATUT UICN NON INSCRIT



* Voir glossaire

Gobie anguille *Taenioides cirratus*



Papilles en forme
de crêtes sur la tête

Grande bouche quasi verticale

Gobie anguille *Taenioides cirratus*

Description

Corps long et mince. Grande bouche en position quasi-verticale. Rangée de 5 dents dépassant de la mâchoire supérieure. Présence de barbillons sur le menton. Les papilles sur la tête forment des sortes de crêtes. Les yeux sont de toute petite taille, positionnés sur le haut de la tête. La nageoire dorsale est composée de 6 épines dorsales et de 43 à 49 rayons mous. La nageoire anale présente 1 épine et 42 à 47 rayons mous.

Longueur totale* : le gobie anguille peut atteindre 30 cm.

Régime alimentaire

Carnivore*. Il se nourrit de crustacés et autres invertébrés, et probablement de petits poissons.

Habitat

Fréquente les eaux peu profondes où le substrat est constitué de vase et de boue afin d'y creuser des galeries. On peut le retrouver dans les embouchures et le cours inférieur des rivières dont le fond est vaseux.

Reproduction et cycle de vie

Espèce amphidrome*. Le gobie anguille est capable de survivre hors de l'eau pendant de longues périodes, respirant l'air à l'aide de chambres bronchiques.

Répartition

Indo-Pacifique : de l'est de l'Afrique à l'Australie. Du Japon à la Nouvelle-Calédonie.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

FAMILLE
GOBIIDAE

STATUT ESPÈCE
AUTOCHTONE

STATUT UICN
NON INSCRIT

* Voir glossaire

Poisson-violon ou gendarme *Terapon jarbua*



Poisson-violon ou gendarme *Terapon jarbua*

© Randall, J. E.

FAMILLE
TERAPONTIDAESTATUT ESPÈCE
AUTOCHTONESTATUT UICN
NON INSCRIT

Description

Le dessus de la tête et le dos sont de couleur brune tandis que la partie ventrale est de couleur crème. Le corps est recouvert de 3 ou 4 bandes brun foncé allant de la base de la tête à la partie postérieure du corps. La ligne la plus basse traverse la nageoire caudale* en son milieu. Nageoire dorsale composée de 10 à 12 épines et de 9 à 11 rayons mous. Nageoire anale présentant 3 rayons épineux et 7 à 10 rayons mous. Présence d'une épine sur chaque opercule.

Longueur totale * : le poisson-violon peut atteindre 35 cm.

Régime alimentaire

Omnivore*. Il se nourrit de poissons, d'insectes, d'algues et d'invertébrés vivant dans le sable.

Habitat

On retrouve les poissons-violons sur des fonds sablonneux peu profonds, à proximité des embouchures de rivières. Il n'est pas rare de les voir remonter les estuaires et les rivières. Les juvéniles affectionnent les zones intertidales* de sable.

Reproduction et cycle de vie

La reproduction et le frai* ont lieu en mer. Les œufs sont gardés et attisés par le mâle. Une fois éclos, les juvéniles migrent en eau douce dans les rivières. Ils rejoignent ensuite les eaux saumâtres* des embouchures.

Répartition

Indo-Pacifique : Indo-Pacifique : Mer Rouge, de l'Afrique de l'Est aux Samoa en passant par la Nouvelle-Calédonie. Du Japon à l'Australie.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Poisson sabre *Trichiurus lepturus*

Longueur totale jusqu'à 234 cm

Très longue nageoire dorsale,
nageoire caudale absente



Grandes dents acérées
et gros yeux



Poisson sabre *Trichiurus lepturus*



© 2008 Endlessblue all rights reserved

FAMILLE
TRICHIURIDAE

AUTOCHTONE

STATUT UICN
NON INSCRIT

Description

Ces poissons ont un corps en forme de longue lame de couteau. Le poisson-sabre possède une tête relativement grosse par rapport à son corps avec une gueule en pointe armée de dents allongées et tranchantes dont il convient de se méfier. Fréquent en profondeur sur la pente récifale externe, il est toutefois susceptible de gagner les embouchures et eaux saumâtres*.

Taille : *Trichiurus lepturus* a un poids moyen de 1,5 à 2,5 kg pour une taille de 1 à 1,5 mètres. Il peut néanmoins atteindre 2,30 m pour 5 kg!

Régime alimentaire

Les jeunes mangent de petits crustacés planctoniques pélagiques et des petits poissons; les adultes se nourrissent principalement de poissons, de cadavres d'autres poissons, de calmars et de crustacés. Adultes et jeunes effectuent une migration verticale quotidienne pour s'alimenter, mais dans un opposé : Les adultes se nourrissent plutôt près de la surface la journée et descendent au fond la nuit alors que les alevins et jeunes adultes forment des bancs à 100 m au-dessus du fond le jour et remontent près de la surface la nuit.

Habitat et Répartition

Les poissons sabres vivent en zone subtropicale, sur les fonds vaseux, à grande profondeur ou dans les eaux saumâtres* en aval des grands estuaires.

Reproduction et cycle de vie

Les femelles atteignent la première maturité sexuelle à la taille de 69,3 cm, les mâles à 63,9 cm. La fertilisation est externe et les œufs sont pélagiques*.

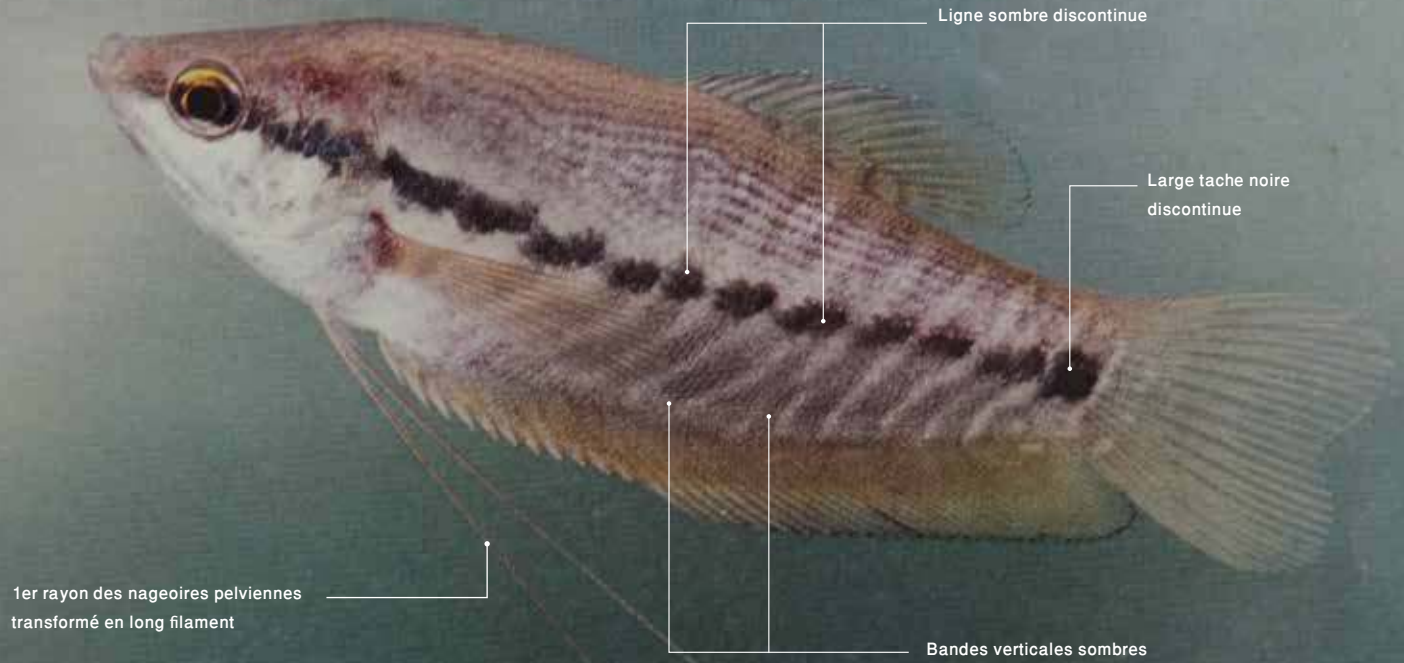
Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Gourami perlé *Trichopodus pectoralis*



Gourami perlé *Trichopodus pectoralis*

© Vigneux E.

FAMILLE
OSPHRONEMIDAEEXOTIQUE
ENVAHISSANTSTATUT UICN
PRÉOCCUPATION
MINEURE
LC

Description

Corps gris-bleu à rose avec une ligne horizontale discontinue sombre qui traverse le corps. Présence de nombreuses bandes verticales, plus ou moins sombres et visibles. Nageoire dorsale composée de 7 ou 8 rayons durs et de 10 ou 11 rayons mous. Nageoire anale avec 9 à 12 rayons durs et 33 à 38 rayons mous. Le premier rayon des nageoires pelviennes* forme un long filament. Nageoire caudale* légèrement échancrée avec une large tache noire à sa base.

Longueur totale * : 15 cm en moyenne.

Régime alimentaire

Herbivore*, il se nourrit principalement de plantes aquatiques.

Habitat

Fréquente les milieux lenticques* des rivières, les plans d'eau et les marais, là où la végétation est abondante et les eaux peu profondes.

Reproduction et cycle de vie

Le mâle construit un nid de bulles à la surface de l'eau, au milieu de la végétation, là où l'eau est peu profonde. Le mâle, après avoir fécondé les œufs pondus par la femelle, gardera le nid jusqu'à éclosion et les deux parents s'occuperont des jeunes.

Répartition

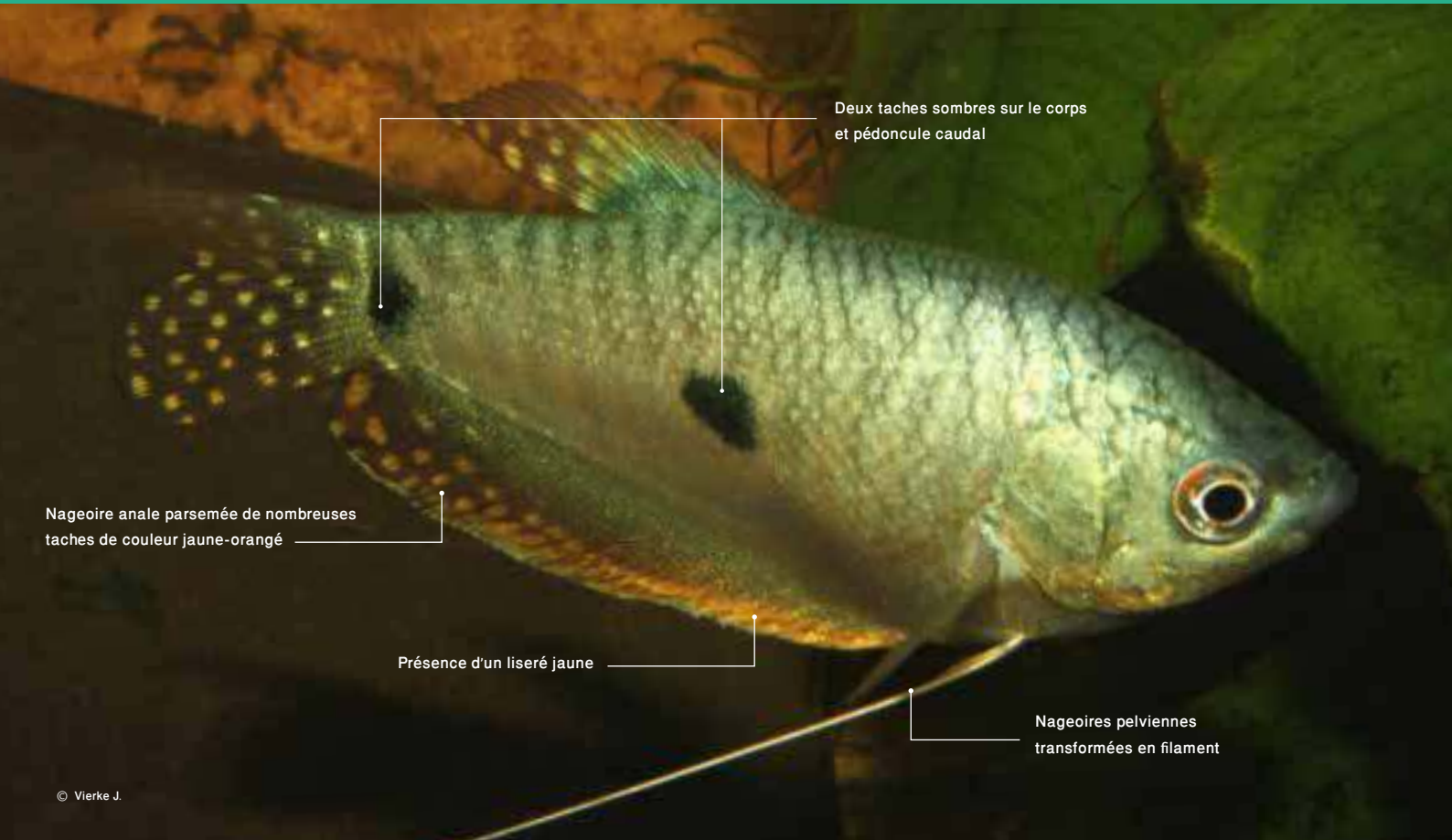
Originnaire d'Asie, il a été introduit à plusieurs endroits dont la Nouvelle-Calédonie.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Le Gourami perlé est inscrit sur la liste des espèces animales exotiques et envahissantes (Art. 250-2, Code de l'Environnement, Province Sud et Art. 261-1, Code de l'environnement Province Nord).

* Voir glossaire

Gourami bleu *Trichopodus trichopterus*



Deux taches sombres sur le corps
et pédoncule caudal

Nageoire anale parsemée de nombreuses
taches de couleur jaune-orangé

Présence d'un liseré jaune

Nageoires pelviennes
transformées en filament

Gourami bleu *Trichopodus trichopterus*

FAMILLE
OSPHRONEMIDAESTATUT UICN
PRÉOCCUPATION
MINEURE

LC

* Voir glossaire

Description

Corps ovale et comprimé latéralement, de couleur bleu-gris à jaune-verdâtre. Deux taches sombres présentes au niveau du pédoncule caudal* et au milieu des flancs. Nageoire anale pourvue de nombreuses taches jaunâtres avec un liseré jaune-orangé. Elle est composée de 9 à 12 rayons épineux et de 30 à 38 rayons mous. Nageoire dorsale avec 6 à 8 rayons épineux et 7 à 10 rayons mous. Premier rayon des nageoires pelviennes* long et filamenteux. Nageoire caudale* légèrement échancrée.

Longueur totale * : 10 cm en moyenne.

Régime alimentaire

Il se nourrit de zooplancton*, crustacés et larves d'insectes.

Habitat

Fréquente les milieux lenticques*. Présent dans les rivières, les plans d'eau stagnant et les marais, là où la végétation est abondante et les eaux peu profondes.

Reproduction et cycle de vie

Le mâle construit un nid de bulles à la surface de l'eau, au milieu de la végétation. La femelle viendra y pondre ses œufs. Le mâle les fécondera et les surveillera jusqu'à l'éclosion.

Répartition

Originaire d'Asie. Il a été introduit dans plusieurs endroits dont la Nouvelle-Calédonie.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014)

Le gourami est inscrit sur la liste des espèces animales exotiques et envahissantes (Art. 250-2, Code de l'Environnement, Province Sud).



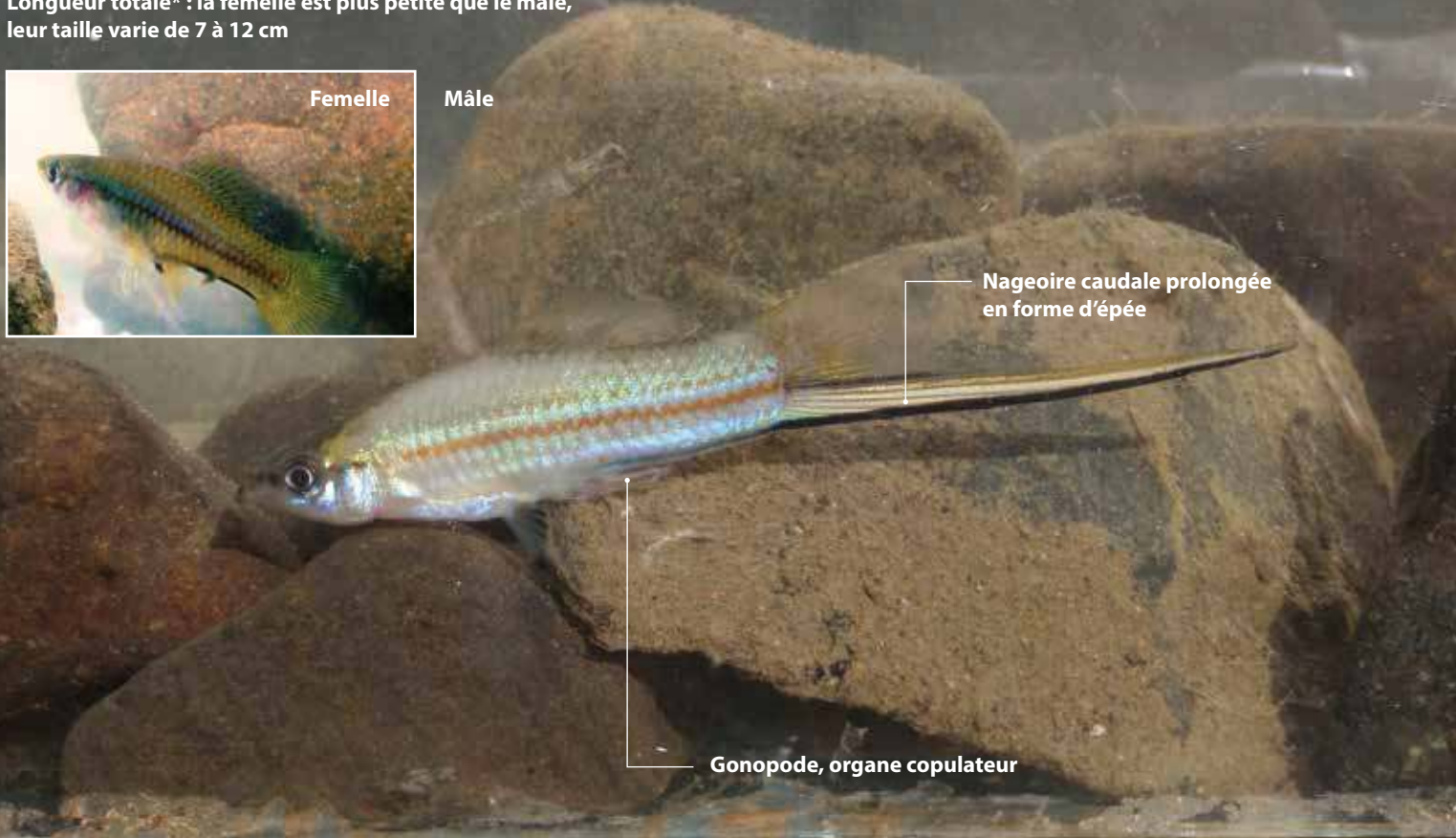
DAVAR
Direction des Affaires
Vétérinaires, Alimentaires
et Rurales

Porte-épée *Xiphophorus hellerii*

Longueur totale* : la femelle est plus petite que le mâle,
leur taille varie de 7 à 12 cm



Mâle



Porte-épée *Xiphophorus hellerii*

FAMILLE
POECILIDAE



EXOTIQUE
ENVAHISSANT



STATUT UICN
NON INSCRIT



Description

Les porte-épées sont faciles à reconnaître, avec leurs bandes horizontales de couleur bleu turquoise et rougeâtre. Les rayons inférieurs de la nageoire caudale* se prolongent en forme d'épée, d'où leur nom. Les mâles ont un gonopode* très développé. La femelle est plus ronde que le mâle, moins colorée et sans « épée ».

Longueur totale* : La femelle est plus petite que le mâle, leur taille varie de 7 à 12 cm.

Régime alimentaire

Omnivore*, il se nourrit aussi bien de plantes que de petites insectes et de crustacés, mais il peut même être cannibale !

Habitat

Ils vivent à l'état naturel dans les cours d'eau rapides riches en plantes aquatiques et dans les eaux stagnantes (lacs et mares).

Reproduction et cycle de vie

Le gonopode* lui permet d'introduire ses spermatozoïdes dans l'oviducte de la femelle (lors d'une « copulation ») où ces derniers resteront longtemps. En effet, une femelle peut avoir plusieurs portées après un seul rapport, sans rencontrer de nouveaux mâles !

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014)

Les porte-épées sont inscrits sur la liste des espèces animales exotiques et envahissantes (Art. 250-2, Code de l'Environnement, PS). « *Sont interdits, l'introduction dans le milieu naturel, volontaire, par négligence ou par imprudence, la production, la détention, le transport, l'utilisation, la cession à titre gratuit ou onéreux, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie d'un spécimen vivant d'une espèce animale exotique envahissante listée.* »

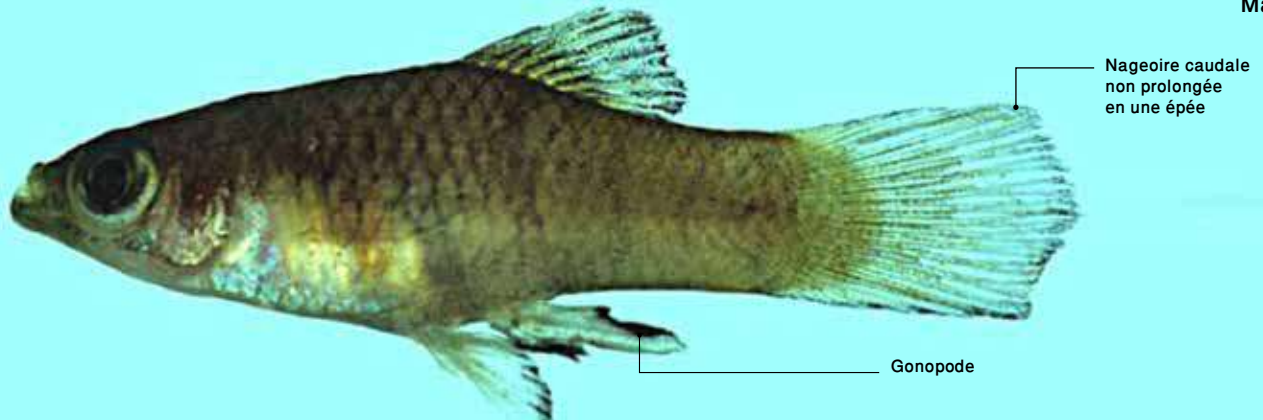
* Voir glossaire

Platy *Xiphophorus maculatus*

Femelle



Mâle



Platy *Xiphophorus maculatus*

FAMILLE
POECILIIDAEEXOTIQUE
ENVAHISSANTSTATUT UICN
NON INSCRIT

Description

Le corps du platy est relativement trapu. La tête est déprimée sur le dessus. La bouche, petite et protractile*, s'ouvre à l'extrémité du museau. La nageoire anale forme, chez le mâle, un organe copulateur appelé gonopode*. La nageoire dorsale est composée de 8 à 10 rayons mous. Contrairement au porte-épée (*Xiphophorus hellerii*), la nageoire caudale* ne se prolonge pas chez le mâle en une épée.

Longueur totale * : 3 cm en moyenne.

Régime alimentaire

Omnivore*. Se nourrit aussi bien de plantes que de petits insectes. Parfois cannibale.

Habitat

Fréquente les eaux calmes des rivières ou les plans d'eau stagnants.

Reproduction et cycle de vie

Espèce ovovivipare*. Le gonopode* du mâle permet d'introduire les spermatozoïdes dans l'oviducte* de la femelle (lors d'une « copulation »).

Répartition

Originaire d'Amérique Centrale, il a été introduit dans de nombreux pays dont la Nouvelle-Calédonie.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014)

Le platy est inscrit sur la liste des espèces animales exotiques et envahissantes (Art. 250-2, Code de l'Environnement, Province Sud).

* Voir glossaire

Poisson cardinal à dos d'âne *Yarica hyalosoma*



Nuque concave

Tache noire à la base
de la caudale

Poisson cardinal à dos d'âne *Varica hyalosoma*

© Randall J.E.

FAMILLE
APOGONIDAESTATUT ESPÈCE
AUTOCHTONESTATUT UICN
PRÉOCCUPATION
MINEURE
LC

Description

Corps en forme de losange. Nuque modérément concave. Pointe du museau arrondie. Présence d'une tache noire bien distincte à la base de la nageoire caudale*, quasiment égale au diamètre de l'œil. Deux nageoires dorsales. La première est composée de 6 rayons épineux. La deuxième a 1 rayon épineux et 9 mous. La nageoire anale possède 2 rayons épineux et 8 mous.

Longueur totale* : 15 cm en moyenne.

Régime alimentaire

Carnivore*. Se nourrit de petits invertébrés benthiques*.

Habitat

Fréquente les embouchures des rivières, les mangroves et le cours inférieur des rivières. Espèce nocturne.

Reproduction et cycle de vie

Après fécondation, le mâle garde les œufs, puis les larves dans sa bouche.

Répartition

Asie et Océanie : du Sud du Japon à la Papouasie Nouvelle-Guinée. Indonésie, Micronésie et Nouvelle-Calédonie.

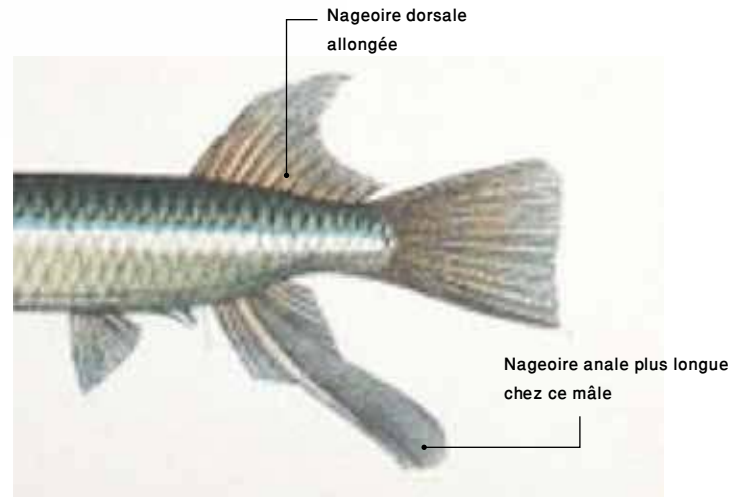
Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).

Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

* Voir glossaire

Aiguillette ou demi-bec *Zenarchopterus dispar*



Aiguillette ou demi-bec *Zenarchopterus dispar*

Description

Corps fuselé, grisâtre sur le dos et blanc argenté sur la partie ventrale. La mâchoire inférieure se prolonge en un long bec grêle et édenté. Petite bouche. Nageoires pectorales plus courtes que la longueur de la tête. Nageoires anale et dorsale situées très en arrière du corps. Nageoire dorsale composée de 11 ou 12 rayons mous et l'anale de 12 ou 13 rayons. Chez les mâles adultes, 6^{ème} et 7^{ème} rayons de la nageoire anale plus développés, leur longueur pouvant atteindre la base de la nageoire caudale. 4^{ème} et 5^{ème} rayons de la nageoire dorsale également plus épais et plus longs. **Longueur totale *** : peut atteindre 19 cm.

Régime alimentaire

Espèce carnivore*, se nourrit principalement de zooplancton* et de petits poissons.

Habitat

Vit principalement dans le milieu marin dans les fosses en dessous des cascades, mais on le retrouve dans les eaux peu profondes autour des mangroves, en zone abritée. Les juvéniles vivent au niveau des mangroves et des embouchures où ils se laissent flotter à la surface de l'eau.

Reproduction et cycle de vie

L'aiguillette est ovovivipare*. C'est une espèce océanodrome*, capable de grandes migrations. Après la fécondation qui a lieu en pleine eau, les œufs, munis de filaments adhésifs, flottent entre deux eaux et finiront par s'accrocher au fond ou sur des objets flottants.

Répartition

Indo-Pacifique : Kenya, Mozambique, Seychelles, Madagascar, Nouvelle-Guinée, Iles Salomon, Australie, Nouvelle-Calédonie, Fidji et Samoa.

Réglementation de la pêche en eaux terrestres - Code de l'environnement de la Province Sud (2014) et de la Province Nord (2009)

Taille minimale de capture : il est interdit de pêcher des poissons dulçaquicoles dont la longueur à la fourche est inférieure à 14 cm (Art. 342-5).
Nombre de prises autorisées par jour : pas de limitation.

FAMILLE
ZENARCHOPTERIDAE

STATUT ESPÈCE
AUTOCHTONE

STATUT UICN
PRÉOCCUPATION
MINEURE
LC

* Voir glossaire